

Royaume du Maroc
Ministère du Travail
et de l'Insertion Professionnelle



المملكة المغربية
وزارة الشغل والإدماج المهني
ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⵏⵓⵔ ⵏ ⵏⵓⵔ ⵏ ⵏⵓⵔ
ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⵏⵓⵔ ⵏ ⵏⵓⵔ ⵏ ⵏⵓⵔ
ⵏⵓⵔ ⵏⵓⵔ ⵏⵓⵔ

LE MARCHÉ DU TRAVAIL

En 2017

Édition 2018

Direction de l'Observatoire National du Marché du Travail

A decorative geometric pattern in light blue, consisting of repeating star and polygonal motifs, is located in the bottom-left corner of the page.

LE MARCHÉ DU TRAVAIL

En 2017

Édition 2018

Direction de l'Observatoire National du Marché du Travail



Présentation

Fidèle à son engagement de mettre à la disposition de l'ensemble des acteurs et de l'opinion publique une information actualisée et pertinente sur le marché du travail avec ses différentes composantes à savoir l'emploi, le travail et la protection sociale, le Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle publie le Rapport "le Marché du Travail en 2017" qui coïncide avec l'adoption en 2018 du programme exécutif du Plan National de Promotion de l'Emploi (PNPE). Il constituera, donc, un point de référence privilégié à partir duquel les performances réalisées peuvent être appréciées dans les années à venir.

Cette publication offre l'opportunité de faire une lecture croisée de l'ensemble des dimensions du marché du travail et d'apprécier les évolutions enregistrées à travers des indicateurs et indices choisis à cet effet.

En donnant une radioscopie réelle de la situation du marché du travail, ce rapport essaie, malgré les insuffisances de notre système d'information, de mettre en évidence autant les avancées réalisées que les déficits à combler et les défis à relever pour améliorer la situation du marché du travail.

Dans ce sens, force est de souligner que les défis sont énormes notamment ceux émanant des enjeux de la transition démographique et des changements structurels de l'économie nationale ainsi que de l'accélération des développements technologiques et leurs impacts sur les processus de production et les formes de travail. Conjugés aux problématiques de la baisse continue des taux d'activité et d'emploi, de la faible participation des femmes à l'activité économique, du chômage des jeunes et des diplômés ainsi que de l'inadéquation de la formation à l'emploi, ces enjeux peuvent prendre des dimensions plus inquiétantes si les réponses adéquates ne sont pas apportées à temps et si l'approche proactive et systémique dans la conception et la mise en œuvre de

toute action publique n'est pas privilégiée. C'est dans cet esprit que le Plan National de Promotion de l'Emploi et son Programme exécutif ont été élaborés, selon une approche d'implication effective des acteurs concernés pour, justement, mettre en place les actions prioritaires et stratégiques à même de créer plus de postes d'emploi, d'adapter la formation aux exigences du marché du travail, de renforcer les politiques actives d'emploi et de l'intermédiation, d'améliorer le fonctionnement du marché du travail et des conditions du travail et de territorialiser les actions de l'emploi.

Comme dans les précédentes éditions, ce document (ex-Bilan Social) se veut un recueil statistique et analytique s'articulant autour des grandes missions du Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle qui sont la promotion de l'emploi productif, la protection sociale des travailleurs, la promotion du travail décent et des relations professionnelles équitables et pérennes et l'observation du marché du travail et la production d'informations pour un meilleur éclairage de la décision publique. Ces missions ne peuvent être assurées sans les efforts et le dévouement des femmes et des hommes de ce Ministère et qui constituent, en effet, son vrai capital. Un capital qui a besoin d'être renforcé pour répondre aux exigences d'un monde de travail en développement et en mutation. Il faut reconnaître, dans ce cadre, que seules les actions de renforcement de capacités et de redéploiement, ou encore, de partenariat, donnent de l'énergie à ce capital et poussent les femmes et les hommes du MTIP à donner le meilleur d'eux même malgré la difficulté de leur mission et la modestie des moyens. In fine, c'est justice que de le faire et c'est surtout source d'encouragement que de remercier ceux qui contribuent à l'action du secteur de l'emploi, du travail et de la prévoyance sociale : Ministère et organismes sous tutelle, en l'occurrence, l'ANAPEC, la CNSS, la CNOPS et l'INCVT.

Mohamed Yatim
Ministre du Travail et de l'Insertion Professionnelle



Préambule

"Le Marché du Travail" est une publication du Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle qui se veut un cadrage statistique rétrospectif des différentes dimensions du marché du travail. Elle consiste à dresser la situation, ainsi que certaines tendances d'évolution, de l'offre et de la demande du travail tout en les mettant dans leur contexte économique, démographique et réglementaire.

Privilégiant une démarche analytique descriptive et synthétique, son élaboration repose sur une présentation de statistiques, d'illustrations et d'indicateurs accompagnés de brefs commentaires. Les analyses menées s'appuient, essentiellement, sur des ratios et des indicateurs synthétiques pertinents, à même d'apporter des éclairages sur les différents aspects liés aux domaines de l'emploi, du travail et de la protection sociale, mais également sur la gouvernance et le rôle du Ministère en tant que régulateur du marché du travail, ainsi que sur ses programmes d'appui et de renforcement de compétences (Partenariats et Coopération internationale – Ressources humaines...).

L'information y est structurée de manière à procurer une vue d'ensemble du marché du travail marocain. Eu égard à la diversité et la multitude de sources d'informations, un effort considérable est déployé pour la collecte et le traitement des données, mais aussi dans la confection des indicateurs et l'élaboration des illustrations pour une analyse fine et globale des dimensions et des mécanismes de fonctionnement du marché du travail aux niveaux national, régional et sectoriel. Cela est dit, force est de constater que le système d'information sur le marché du travail reste incomplet et nécessite des améliorations quantitatives et qualitatives. C'est un chantier d'envergure que le Ministère a entamé, avec l'appui d'organismes nationaux et internationaux, pour construire progressivement un système intégré d'observation du marché du travail impliquant l'ensemble des acteurs nationaux et régionaux.



SOMMAIRE

I. CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIODÉMOGRAPHIQUE	11
II. OFFRE DE TRAVAIL	19
III. DEMANDE DE TRAVAIL.....	43
IV. PRODUCTIVITÉ ET SALAIRES	59
V. EMPLOYABILITÉ ET INSERTION PROFESSIONNELLE	71
VI. PROTECTION SOCIALE	93
VII. RELATIONS PROFESSIONNELLES ET CLIMAT SOCIAL.....	103
VIII. BILAN LÉGISLATIF ET CONVENTIONS INTERNATIONALES	119

Liste des abréviations :

ACAPS	Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale
AECID	Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement
AFD	Agence Française de Développement
AGRs	Activités génératrices de revenus
AMO	Assurance Maladie Obligatoire
ANAM	Agence Nationale de l'Assurance Maladie
ANAPEC	Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences
ANLCA	Agence Nationale de Lutte Contre l'Analphabétisme
ARP	Agences de Recrutements Privées
AT	Accidents du Travail
ATMP	Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
BO	Bulletin Officiel
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CCC	Conventions Collectives Conclues
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CDT	Confédération Démocratique du Travail
CERED	Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques
CESE	Conseil Economique Social et Environnemental
CI	Contrat d'Insertion
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
CNEC	Commission Nationale d'Enquête et de Conciliation
CNOPS	Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale
CNRA	Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CPEC	Commission Provinciale d'Enquête et de Conciliation
DEPF	Direction des Etudes et des Prévisions Financières
DFP	Département de la Formation Professionnelle
ESU	Enseignement Supérieur Universitaire
FCE	Formation Contractualisée pour l'Emploi
FDT	Fédération Démocratique du Travail
FP	Formation Professionnelle
FQR	Formation Qualifiante ou de Reconversion
FSE	Formation d'appui aux Secteurs Emergents
GIP Inter	Groupement d'Intérêt Public International
GIZ	Agence Allemande de Coopération Internationale pour le Développement
HCP	Haut-Commissariat au Plan
IMME	Industries Métallurgiques, Mécaniques et Electromécaniques
INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
IPC	Indice des Prix à la Consommation

IPE	Indemnité pour Perte d'Emploi
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
ISFOL	Institut pour le Développement de la Formation Professionnelle des Travailleurs
ISMIG	Indice SMIG à base 100
ITC	Instances Tripartites de Conciliation
JINT	Journées Individuelles Non Travaillées
MDH	Millions de Dirhams
MICIEN	Ministère de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Économie Numérique
MLC	Convention du Travail Maritime
MM. DH	Milliards de Dirhams
MS	Ministère de la Santé
ND	Information non disponible
NEETs	Ni en emploi, ni en éducation, ni en formation (Not in Education, Employment (or Training)
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de Communication
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OFII	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
OFPPT	Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail
OIT	Organisation Internationale du Travail
DONMT	Direction de l'Observatoire National du Marché du Travail
PA	Population active
PAC	Population Active en Chômage
PAE	Programmes Actifs de l'Emploi
PAO	Population active occupée
PI	Population Inactive
PIB	Produit Intérieur Brut
PL	Professions Libérales
PPA	Parité de Pouvoir d'Achat
PV	Procès-Verbal
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RI	Revenu Inférieur
RMI	Revenu Moyen Inférieur
RMS	Revenu Moyen Supérieur
RS	Revenu Supérieur
SGG	Secrétariat Général du Gouvernement
SMIG	Salaire Minimum interprofessionnel Garanti
SNAPP	Sans appartenance syndicale
SST	Santé et Sécurité au Travail
TFP	Taxe de Formation Professionnelle
TPEs	Très Petites Entreprises
UE	Union Européenne
UGTM	Union Générale des Travailleurs du Maroc
UMT	Union Marocaine du Travail

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIODÉMOGRAPHIQUE

Le contexte économique de 2017 a été marqué par une reprise de la croissance qui aurait enregistré selon les comptes provisoires du HCP un taux de 4% en 2017, contre 1,2% en 2016, bénéficiant d'une bonne année agricole et une dynamisation des exportations notamment du secteur de l'automobile, d'une relative stabilité de l'ensemble des équilibres macroéconomiques et d'une maîtrise de l'inflation.

Les équilibres extérieurs restent marqués par une stabilité du déficit du compte courant de la balance des paiements aux environs de 4,4% du PIB et un déficit de la balance commerciale de l'ordre de 17,8% du PIB. De leur côté, les finances publiques auraient connu un allègement du déficit budgétaire en 2017 atteignant 3,5% du PIB contre 4,1% en 2016. La dette du trésor reste relativement stable avec un taux de 64,5%, alors que le taux global d'endettement serait accentué puisqu'il aurait dépassé les 80% du PIB en 2017.

Au niveau des prix, le taux d'inflation a enregistré en 2017 un des niveaux les plus bas soit 0,2% contre 1,7% en 2016.

Etant une tendance lourde, le contexte sociodémographique, quant à lui, est marqué par une décélération continue de l'accroissement de la population totale conjuguée à une tendance à l'inversion de la pyramide des âges et à une forte urbanisation. Selon le RGPH 2014, la population légale du Maroc a atteint 33,8 millions d'habitants, soit un accroissement annuel moyen de 1,25% durant la période 2004 -2014 contre 1,38% durant la période intercensitaire 1994-2004. Les projections du HCP prévoient une tendance à la baisse du taux d'accroissement naturel de la population avoisinant

0,7% à l'horizon 2030 (près de 260.000 personnes de plus chaque année). Cette baisse du taux d'accroissement de la population annonce l'entrée du Maroc dans la phase finale de sa transition démographique caractérisée par une baisse conjointe des taux de fécondité et des taux de mortalité.

D'une forme triangulaire, la pyramide des âges se transforme progressivement en une forme en cloche où la population en activité représente la partie prépondérante. Le vieillissement de la population est une tendance lourde de la démographie marocaine. Le poids relatif de la tranche d'âge 60 ans et plus, est passé de 6,3% en 1982 à 9,6% en 2014 et pourrait atteindre 15,3% à l'horizon 2030, induisant une forte pression sur les régimes de retraite et sur les services de santé. Quant aux personnes en âge d'activité (15 - 59 ans), leur part est passée de 60,7% en 2004 à 62,4% en 2014 et pourrait atteindre un maximum de 68% en 2018, d'où la forte pression démographique sur le marché du travail.

En dépit des efforts déployés en matière d'alphabétisation et de scolarisation, le niveau d'éducation de la population adulte demeure faible et impacte négativement la qualité de l'offre potentielle du travail. Les données du RGPH 2014 révèlent que 45% de la population âgée de 25 ans et plus ne dispose d'aucun niveau d'instruction à l'échelle nationale. Selon le milieu de résidence, cette proportion atteint 66,4% en milieu rural contre 32,6% dans les zones urbaines. La répartition de ladite population selon le niveau d'instruction montre également qu'au niveau national, 21,2% dispose d'un niveau d'enseignement primaire, tandis que seulement 8% d'entre elle dispose d'un niveau supérieur.

1. Contexte macro-économique : chiffres clés

Tableau 1 : Principaux indicateurs économiques (%)

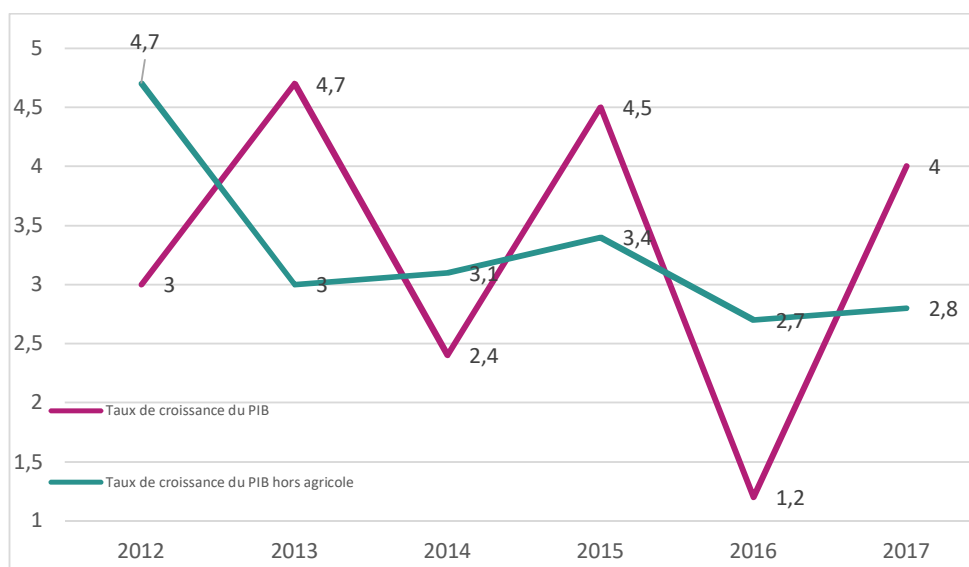
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
PIB *	3	4,70	2,40	4,5	1,2	4
PIB hors agriculture	4,7	3	3,1	3,4	2,7	2,8
Echanges extérieurs- %-						
Taux de couverture	47,8	48,3	51,7	58,4	54,8	56,3
Solde du compte courant / PIB	-9,5	-7,9	-5,7	-2,4	-4,4	-4,4
Finances publiques - %-						
Solde budgétaire	-6,8	-5,1	-4,6	-4,3	-4,1	-3,5
Dette totale du trésor	58,2	61,5	63,4	64,1	64,7	64,5
Prix- %-						
Taux d'inflation	1,3	1,9	0,4	1,6	1,7	0,2

Source : HCP, MEF

*Taux de croissance du PIB en volume (croissance au prix de l'année précédente en %) - Base 2007-

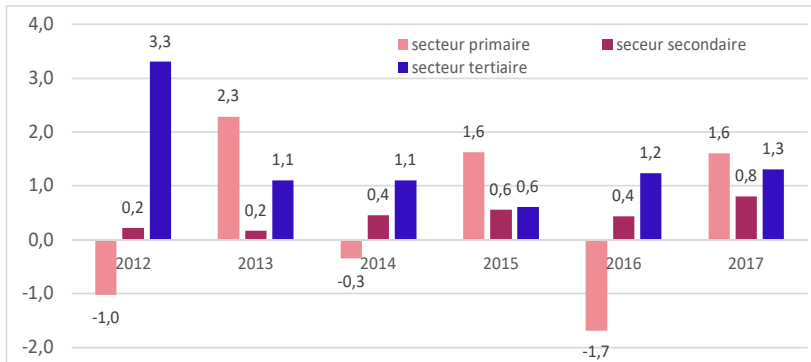
- Le taux de croissance du PIB a connu une hausse importante, il est passé de 1,2% en 2016 à 4% en 2017. De son côté, le taux de croissance du PIB hors agriculture a enregistré une certaine stabilité en passant de 2,7% à 2,8%, sur la même période.
- Légère baisse de la dette totale du trésor pour atteindre un taux de 64,5% en 2017 contre 64,7% en 2016.

Figure 1 : Evolution du taux de croissance du PIB et du PIB hors agriculture -en%-



Source : HCP

Figure 2 : Contribution des secteurs à la croissance du PIB (en points)

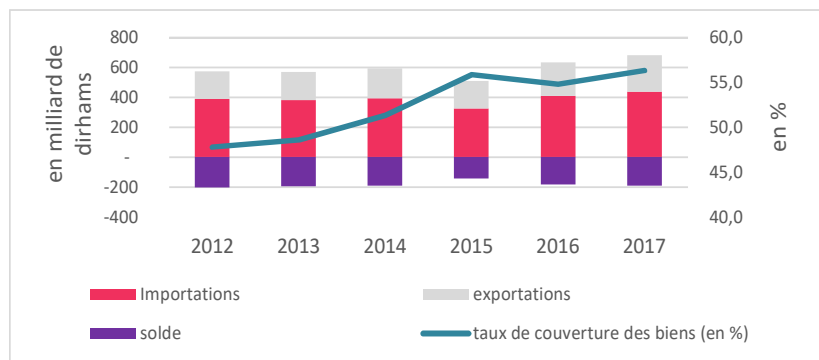


Source : HCP et élaboration de la DONMT

- Une contribution relativement stable du secteur tertiaire à la croissance en 2016 et en 2017 (1,3%).
- Un doublement de la contribution du secteur secondaire à la croissance en 2017 (0,8%).
- Un renflouement de la situation du secteur primaire : d'une contribution négative de 1,7% en 2016, à une contribution positive de 1,6% en 2017.

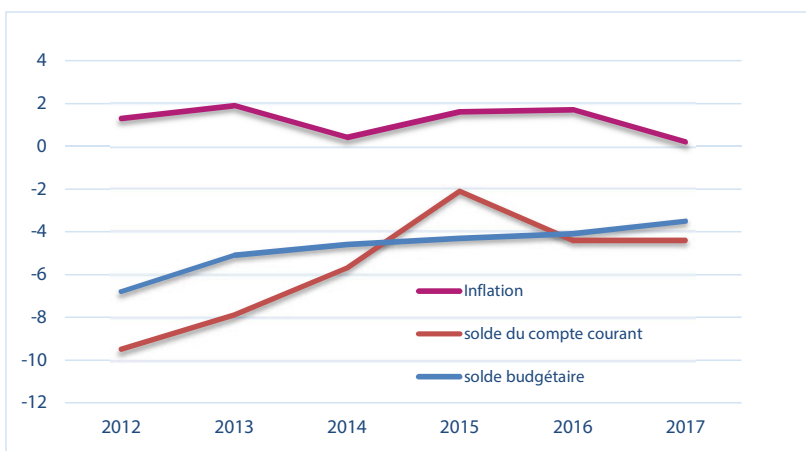
Figure 3 : Evolution de la balance commerciale

- Le taux de couverture des biens a augmenté de 54,8% en 2016 à 56,3% en 2017.



Source : MEF et élaboration de la DONMT

Figure 4 : Evolution du solde budgétaire, du solde du compte courant et du taux d'inflation -% -



Source : MEF et élaboration de la DONMT

- Allègement du déficit budgétaire pour se situer à 3,5% contre 4,1% un an auparavant.
- Stabilité du déficit du compte courant au niveau de 4,4% du PIB.
- Baisse du taux d'inflation pour atteindre 0,2% en 2017 contre 1,7% en 2016.

2. Tendances socio-démographiques

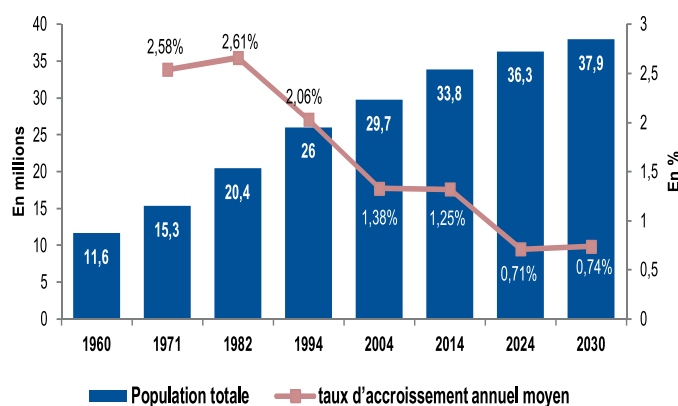
Tableau 2 : Evolution des indicateurs sociodémographiques de 1960 à 2030

	1960	1971	1982	1994	2004	2014	2024 ^(*)	2030 ^(*)
Population totale (en millions)	11,6	15,3	20,4	26	29,7	33,8	36,3	37,9
Taux d'accroissement annuel moyen (TAAM)	-	2,58	2,61	2,06	1,38	1,25	0,71	0,74
Taux de féminisation	50	49,9	49,9	50,3	50,7	50,1	51,2	51,2
Taille moyenne des ménages	4,8	5,6	6	5,9	5,2	4,6	4,1	3,8
Indice synthétique de fécondité (ISF)	7,2(a)	5,9(b)	5,5	3,3	2,5	2,2	1,9	1,8
Taux d'urbanisation	29,1	35,1	42,7	51,4	55,1	60,3	62,8	64,3
Rapport de dépendance démographique	1,07	1,13	0,94	0,79	0,65	0,57	0,56	0,57

Source : HCP – RGPH + calculs de la DONMT

(*) : Projections de la population totale – CERED – HCP (a) : ISF en 1962 et (b) : ISF en 1975.

Figure 5 : Evolution du taux d'accroissement annuel moyen de la population légale



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données du HCP.

Décélération continue de l'accroissement de la population totale conjuguée à une forte urbanisation

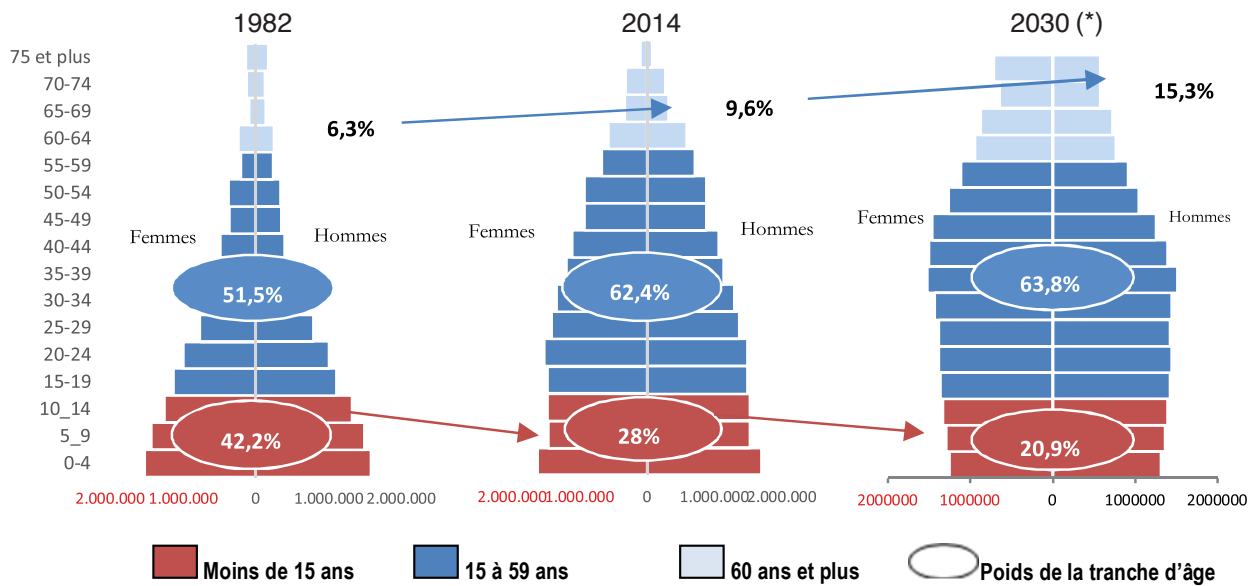
- Baisse continue du taux d'accroissement de la population totale, passant de 2,6% durant la période intercensitaire 1960-1971 à 1,25% durant la période 2004-2014, il pourrait atteindre 0,74% à l'horizon 2030 ; Cette décélération de l'accroissement de la population est imputée à la baisse conjointe des taux de fécondité et des taux de mortalité, justifiant ainsi l'entrée du Maroc dans la phase finale de sa transition démographique.

- Hausse considérable du taux d'urbanisation atteignant 60,3% en 2014 contre 29% en 1960. Cette hausse est la résultante de l'effet combiné d'au moins trois facteurs : une croissance démographique accélérée dans le passé, un exode massif et continu des ruraux vers les villes à la recherche de meilleures conditions de vie et d'un emploi et le reclassement de certaines zones rurales et l'extension du périmètre urbain.

Tendance à l'inversion de la pyramide des âges

- La configuration des pyramides des âges s'est métamorphosée principalement aux extrémités des groupes d'âges. De forme triangulaire, la pyramide des âges se transforme progressivement en une forme en cloche, où la population en âge d'activité représente la partie prépondérante.
- L'autre aspect que révèle la pyramide des âges au Maroc est le vieillissement de la population. En effet, le poids relatif de la tranche d'âge 60 ans et plus, est passé de 6,3% en 1982 à 9,6% en 2014 pour atteindre 15,3% à l'horizon 2030, induisant plus exactement l'inversion de la pyramide des âges et, surtout, la diminution de la force de travail et la pression sur les régimes de retraite.

Figure 6 : Evolution des pyramides des âges

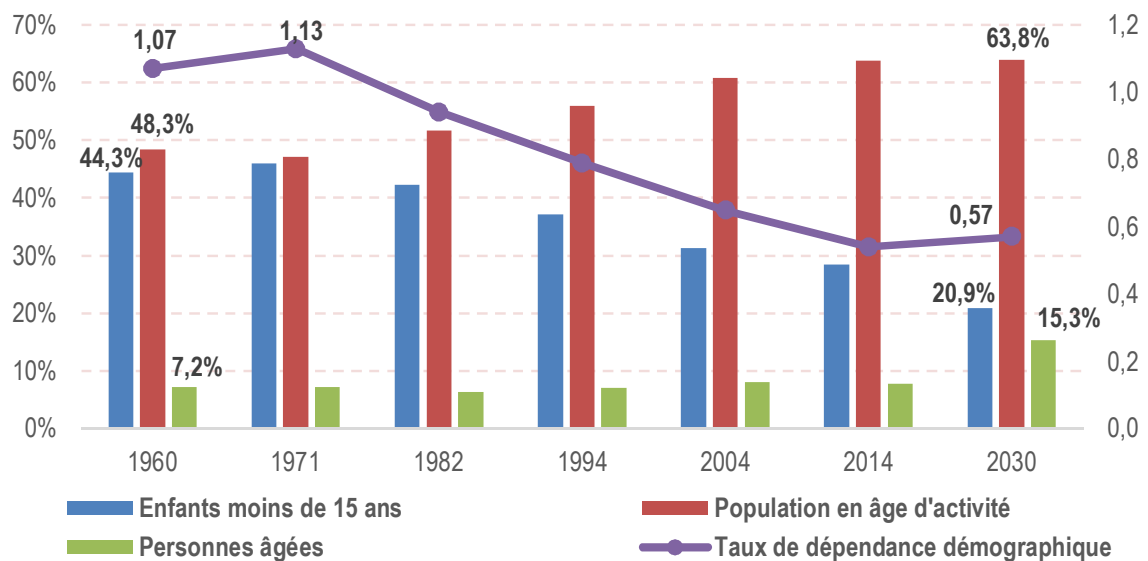


(*) Projections de la population totale - CERED - HCP
 Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données du HCP.

Forte pression démographique sur le marché du travail

- La part des personnes en âge d'activité est passée de 60,7% en 2004 à 63,7% en 2014 et pourrait atteindre un maximum de 68% en 2018 (selon les projections du HCP). Ce qui induira une forte pression démographique sur le marché du travail dans les années à venir.

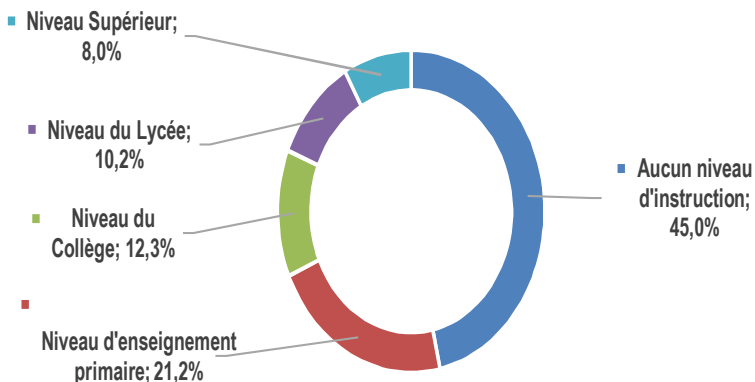
Figure 7 : Evolution de la structure de la population totale par tranche d'âge et du taux de dépendance démographique



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données du HCP.

Un niveau d'éducation des adultes demeurant globalement faible

Figure 8 : Répartition de la population âgée de 25 ans et plus selon le niveau d'instruction (RGPH 2014)

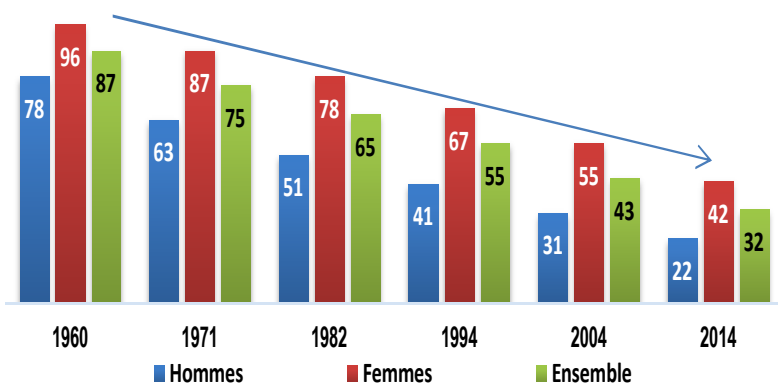


Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données du HCP.

- Le niveau d'éducation de la population adulte demeure faible et impacte négativement la qualité de l'offre potentielle du travail (45% de la population âgée de 25 ans et plus ne dispose d'aucun niveau d'instruction, 66,4% en milieu rural et 32,6% dans les zones urbaines - (HCP-RGPH 2014);
- 21,2% disposent d'un niveau d'enseignement primaire, tandis que seule 8% dispose d'un niveau supérieur;
- Le nombre moyen d'années d'étude de la population adulte s'est établi à 4,4 années en 2014 (5,8 années dans les villes et 1,9 années dans les zones rurales).

Un taux d'analphabétisme demeurant élevé

Figure 9 : Evolution du taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus selon le genre (1960 – 2014) (en %)



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données du HCP.

- Il en ressort que le niveau de l'analphabétisme, quoiqu'en régression, demeure encore élevé parmi la population et cache d'importantes disparités.

- Avancées majeures en matière de lutte contre l'illettrisme : le taux d'analphabétisme des personnes âgées de 10 ans et plus est passé de 87% en 1960 à 32% en 2014 (RGPH).
- Baisse du taux d'analphabétisme plus marquée en milieu rural et parmi les hommes;
- Près de 6,8 millions de personnes ont bénéficié des programmes d'alphabétisation durant cette dernière décennie, soit une moyenne de 680.000 bénéficiaires par an (source : Unesco et l'ANLCA).
- L'analphabétisme demeure élevé parmi les jeunes de 15 à 24 ans (près de 36%), se répercutant sur le niveau de qualification de la population active occupée et sur la productivité du travail;

Concepts et Définitions

Taux d'accroissement annuel moyen de la population

Il s'agit du taux d'évolution moyen de la population totale légale au Maroc généralement au cours des périodes intercensitaires observées.

Taux d'urbanisation

Il représente la part de la population résidante dans les zones urbaines dans la population totale.

Rapport de dépendance démographique

Il mesure le rapport entre les populations de moins de 15 ans et les 60 ans et plus (population en âge d'inactivité) d'une part, et la population en âge d'activité d'autre part. Ce ratio peut être décomposé pour tenir compte des deux périodes d'inactivité, la jeunesse et la vieillesse. On obtient alors un indice de jeunesse (inactifs jeunes / population d'âge actif), et un indice de vieillesse (inactifs âgés / population d'âge actif).

Taux d'analphabétisme

Il correspond à la proportion de personnes dans une population donnée, incapables de lire et d'écrire. Le taux d'analphabétisme est le nombre estimé d'analphabètes âgés de 10 ans et plus, exprimé en pourcentage de la population dans le groupe d'âge correspondant.

Indice synthétique de fécondité

Il s'agit du nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme à la fin de sa vie féconde si les conditions du moment demeurent constantes au cours de la vie de procréation.

Parité de pouvoirs d'achats (PPA\$)

Le PPA est un facteur de conversion qui permet la comparaison internationale d'agrégats

Le produit intérieur brut (PIB)

Le PIB est l'agrégat qui représente la richesse créée au cours de l'année, autrement dit, il mesure l'apport de l'activité de production à l'économie nationale. Le PIB est la somme des valeurs ajoutées générées par les différents agents économiques et des droits et taxes à l'importation (et sur la production). Ainsi, l'évolution en volume du PIB mesure le niveau de la croissance de l'économie nationale.

Solde du compte courant de la balance des paiements/ PIB

Le solde du compte courant de la balance des paiements/ PIB est le solde des transactions courantes de la balance des paiements rapporté au PIB.

Le taux de couverture du commerce extérieur : INSEE

Le taux de couverture du commerce extérieur est le rapport entre la valeur des exportations et celle des importations réalisées entre deux pays (ou deux zones). Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges de produits (biens et services).

L'inflation

L'inflation est définie comme étant la hausse généralisée et durable du niveau des prix.

Elle est généralement mesurée par le biais d'un indice des prix à la consommation qui synthétise l'évolution des prix des différents biens et services.

Solde du compte courant de la balance des paiements/ PIB

Le solde du compte courant de la balance des paiements/ PIB est le solde des transactions courantes de la balance des paiements rapporté au PIB.

Source : HCP, INSEE, MF



OFFRE DE TRAVAIL

Le cadrage de l'offre de travail se fait selon une double approche traitant, d'une part, les traits saillants des tendances, à caractère démographique, liées à la participation de la population à l'activité économique (aspect quantitatif) et, d'autre part, les niveaux de qualification et les motivations de cette population (aspect qualitatif). Pour ce faire, l'analyse de l'offre de travail porte essentiellement sur les données de l'Enquête nationale sur l'emploi du HCP (indicateurs de stock obtenus selon l'approche ménage qui est par nature déclarative), complétées par l'ensemble des données des systèmes d'enseignement supérieur et de la formation professionnelle.

Partant des statistiques disponibles, l'année 2017 a connu la poursuite de la tendance baissière des taux d'activité et d'emploi, atteignant respectivement 46,7% et 41,9%. Ce phénomène, qui devient de plus en plus problématique et structurel, signale un désintérêt à l'égard de l'activité économique de pans importants de la population en âge de travailler et, plus particulièrement, des femmes et des jeunes. La population inactive continue, en conséquence, de croître à un rythme plus élevé que la population active, ce qui accroîtrait la dépendance économique.

Outre les explications classiques telles que les contraintes familiales, pour les femmes, et la poursuite

de la scolarisation, pour les jeunes, ce phénomène reste partiellement inexpliqué en l'absence d'études approfondies ; en témoigne le nombre important des NEETs (les jeunes de 15 à 24 ans qui ne sont ni en scolarisation, ni en emploi, ni en formation) dont le taux a atteint 29,3% en 2017 contre 25% en 2016.

De son côté, le taux de chômage qui a dépassé, en 2017, la barre de 10%, continue de présenter des disparités importantes selon le milieu de résidence, l'âge et le diplôme. Le chômage reste plus élevé parmi les actifs urbains, les jeunes et les diplômés.

En termes de flux, le marché du travail a connu, en 2017, l'entrée potentielle de plus de 98.000 lauréats de l'enseignement supérieur universitaire (public). Il a connu, également, l'entrée de près de 182.100 lauréats de de la formation professionnelle en 2016. L'effectif global des diplômés du système éducatif et de formation (universitaire public et privé, formation des cadres et formation professionnelle) était de 292.500 en 2016. En dépit de la faiblesse de ces chiffres qui montre le modeste niveau de qualification de la main d'œuvre, cette catégorie de la population active reste exposée au chômage et trouve des difficultés à s'insérer sur le marché du travail. Les plus désavantagés sont les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur délivré par les facultés ; ils sont six fois plus exposés au chômage que les non-diplômés.

1. Flux des nouveaux entrants potentiels au marché du travail

Diplômés de l'enseignement supérieur universitaire (ESU)

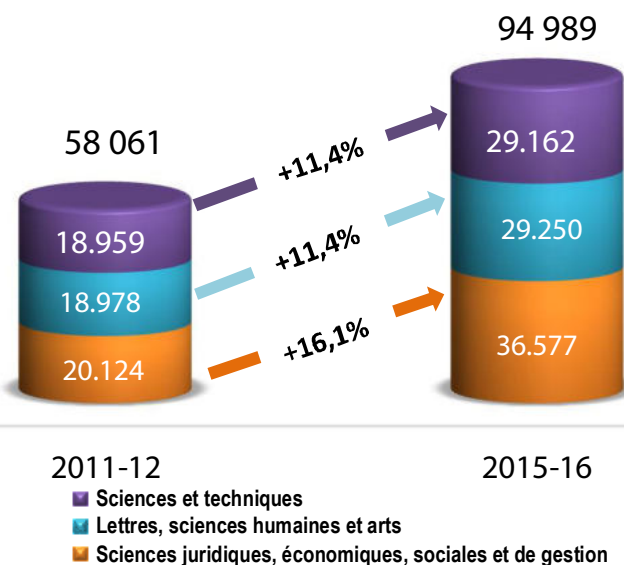
Tableau 3 : Evolution du nombre des nouveaux inscrits, étudiants et diplômés de l'enseignement supérieur universitaire

	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18*
Nouveaux inscrits	157 677	191 614	186 401	197 035	213 449	202 613	209 143
Dont Féminin (en %)	47,9	48,3	47,7	47,5	47,8	48,8	-
Effectif des étudiants	447 801	541 375	607 145	677 391	750 130	781 505	822 191
Dont Féminin (en %)	47,6	48	48,5	48,2	47,8	48,2	49
Dont Etranger (en%)	2	1,6	1,5	1,4	1,2	1,4	-
Nombre de diplômés	58 061	62 931	71 486	87 857	94 989	98 129	-
Dont Féminin (en %)	47,7	50,3	49	49	49,2	-	-

Source : MENFPESRS
*Données provisoires

- La population des étudiants de l'enseignement supérieur universitaire s'est inscrite dans une tendance haussière entre les années universitaires 2011/2012 et 2017/2018 avec un doublement de son effectif passant de **447.801** en 2011/2012 à **822.191** en 2017/2018, dont 49% sont des filles.
- L'effectif des diplômés de l'ESU a progressé de 11,1% en moyenne annuelle durant les cinq dernières années universitaires, atteignant plus de **98.000** en 2016-2017.

Figure 10 : Evolution de l'effectif des diplômés de l'enseignement supérieur universitaire par type de formation

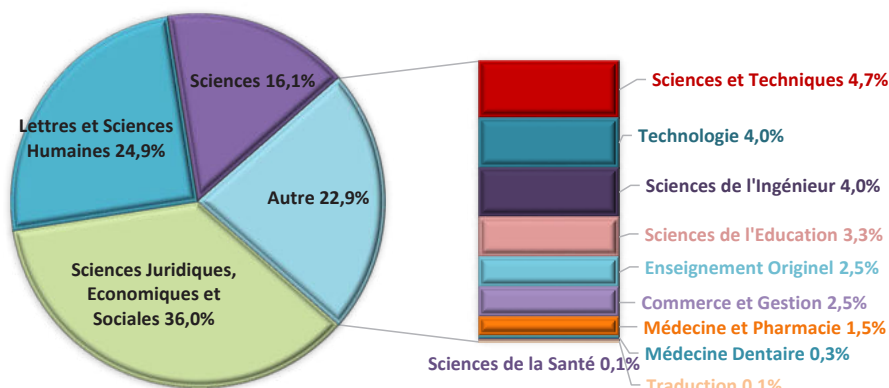


- L'augmentation de l'effectif des diplômés de l'ESU a été particulièrement marquée chez les diplômés des facultés de sciences juridiques, économiques, sociales et de gestion, qui ont vu leur part passée de 34,7% en 2012 à 38,5% en 2016

Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données de la MENFPESRS

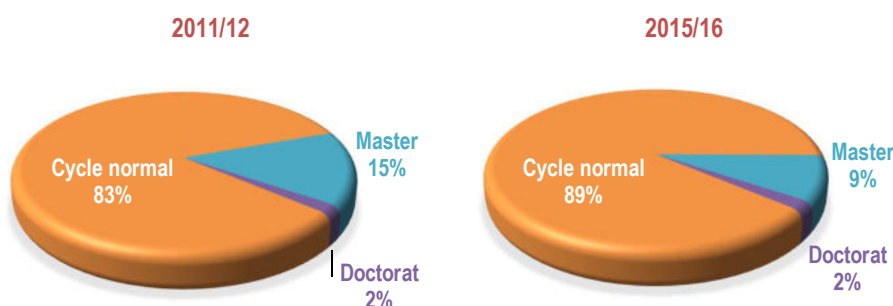
Figure 11 : Effectif des diplômés de l'enseignement supérieur universitaire par domaine d'étude (2015/2016)

- Près des deux tiers (61%) des étudiants de l'ESU sont issus des facultés de sciences juridiques économiques et sociales et de lettres et sciences humaines, suivi des facultés des sciences avec une part de 16%. Les autres domaines d'étude affichent des parts variant de 0,1% à 4,7%.



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données de la MENFPESRS

Figure 12 : Structure des diplômés de l'enseignement universitaire selon le cycle de formation entre 2012 et 2016

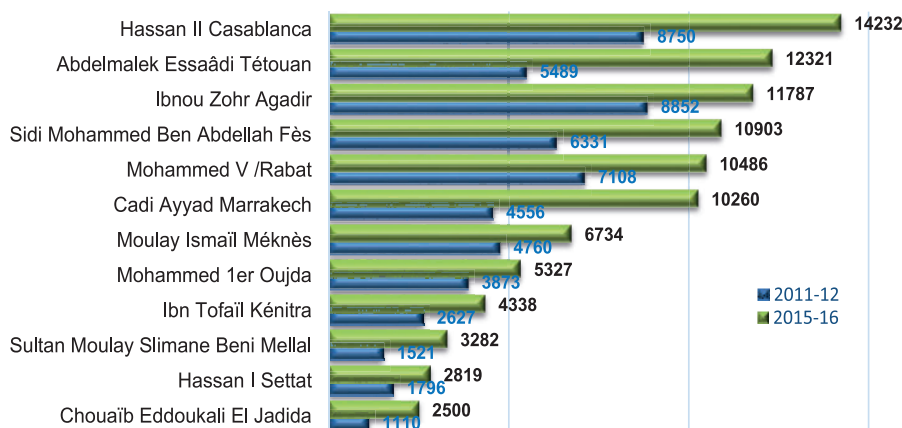


Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données de la MENFPESRS

- Entre 2012 et 2016, la répartition des diplômés de l'ESU selon le cycle de formation, laisse apparaître un ralentissement de la part des diplômés de Master atteignant 9% en 2016 en recul de 6 points par rapport à l'année 2012, en faveur de celle du cycle normal qui s'est accrue de 6 points à 89%.

Figure 13 : Evolution des diplômés de l'enseignement supérieur tous cycles selon l'université entre 2012 et 2016

- Augmentation remarquable des effectifs des diplômés de l'ensemble des universités durant la période 2012-2016.
- Quatre universités du Royaume s'accaparent plus de la moitié (51,4%) des diplômés de l'ESU.



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données de la MENFPESRS

Lauréats de l'enseignement supérieur - secteur privé

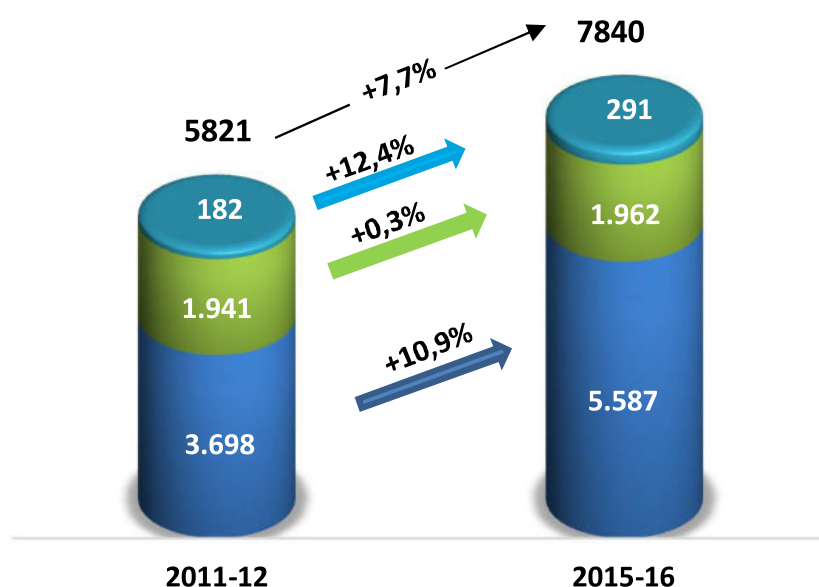
Tableau 4 : Evolution du nombre de nouveaux inscrits, étudiants et diplômés de l'enseignement supérieur privé

	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17
Nombre de Nouveaux inscrits	8 314	9 137	7 881	8 363	9 566	10 623
Nombre des étudiants	36 434	37 920	35 509	37 153	38 528	41 555
Dont Féminin (%)	44,2	42,9	34,6	39,7	46,2	46,2
Dont Etranger (%)	10,0	10,6	16,6	13,7	17,6	16,9
Effectifs diplômés ¹	5 821	11 339	8 957	8 186	7 840	-

Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données de la MENFPESRS

- L'effectif des étudiants de l'enseignement supérieur privé s'est accru aussi bien pour les nouveaux inscrits que pour les étudiants en formation. Ainsi, plus de 10.600 jeunes ont choisi de rejoindre des écoles supérieures privées en 2016/2017, enregistrant une hausse de plus de 5% en moyenne annuelle durant les cinq dernières années.
- L'effectif des diplômés de l'enseignement supérieur privé s'est accru de 7,7% en moyenne annuelle durant la même période, s'élevant à plus de 7800 étudiants en 2016.

Figure 14 : Evolution des lauréats de l'enseignement supérieur privé par champ disciplinaire



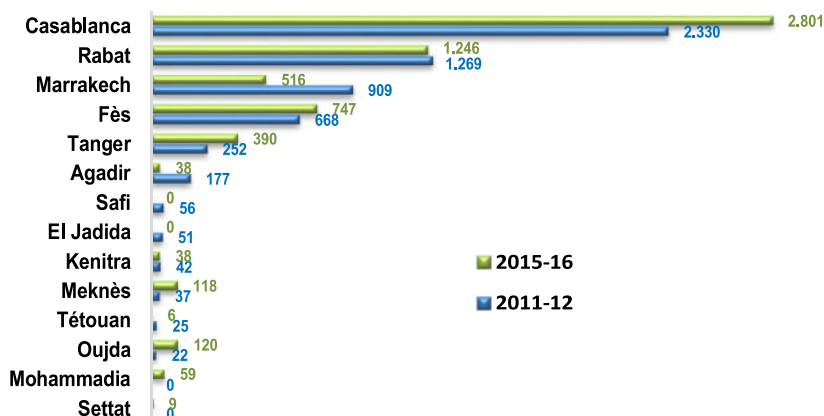
- La branche Commerce et Gestion s'accapare 71% des lauréats de l'enseignement privé contre 25% pour celle des Sciences et Technique et seulement 4% pour la branche des Sciences de la santé.

■ Commerce et Gestion ■ Sciences et Techniques ■ Sciences de la Santé

Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données de la MENFPESRS

¹ L'effectif des diplômés d'Al Akhawayne n'est pas comptabilisé.

Figure 15 : Evolution des diplômés de l'enseignement supérieur privé par ville d'implantation entre 2011 et 2016



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données de la MENFPESRS

- Plus de 92% des diplômés de l'enseignement privé en 2016, sont concentrés dans cinq villes, à savoir, Casablanca (46%), Rabat (20%), Marrakech (9%), Fès (12%), et Tanger (6%). Les autres régions affichent des parts variant entre 0,1% et 2%.

Lauréats de la formation des cadres

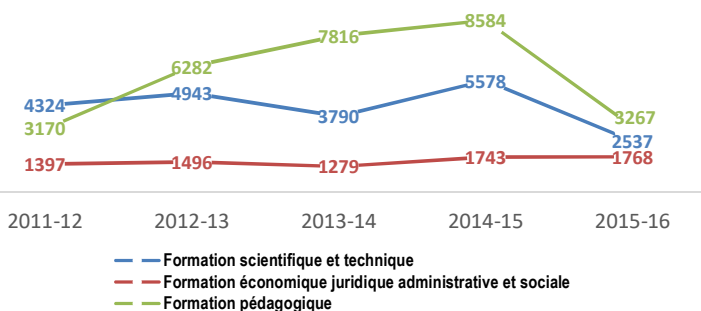
Tableau 5 : Evolution du nombre de nouveaux inscrits, des étudiants et des diplômés de la formation des cadre

	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17 ²
Nouveaux inscrits	9 987	14 235	14 480	16 370	16 959	8 787
Dont Féminin (%)	52,5	53,3	52,3	50,8	48,4	49,9
Nombre des étudiants	22 897	29 090	29 860	31 299	31 801	29 218
Dont Féminin (%)	53,7	55,3	55,4	55,3	53,3	53,5
Dont Etranger (%)	4,8	3,5	3,1	3,0	2,8	3,3
Effectifs diplômés	8 891	12 721	12 885	15 905	7 572	-
Dont Féminin (%)	49,2	53,0	47,2	50,5	35,5	-
Dont Etranger (%)	9,2	4,8	3,7	2,7	5,5	-

Source : MENFPESRS

- L'effectif des lauréats a atteint environ 7.500 en 2015-2016 contre 8.891 en 2011-2012. La part des filles a regressé passant de 49,2% à 35,5%.

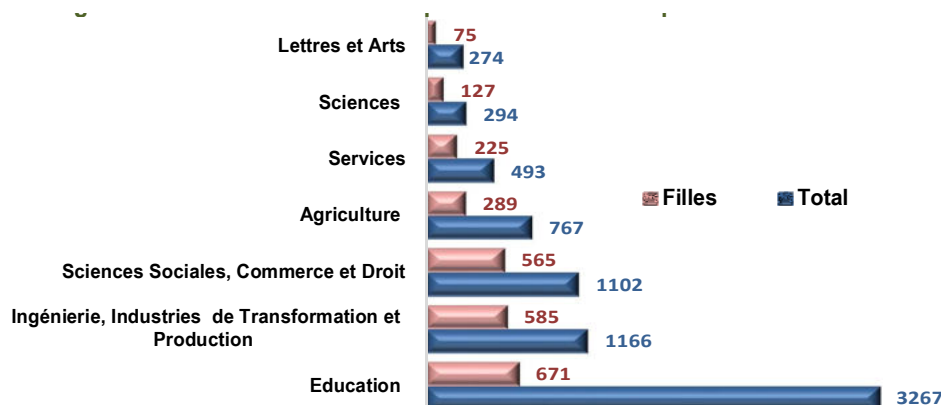
Figure 16 : Evolution de l'effectif des lauréats des établissements de la formation des cadres par type de formation



- Hausse considérable des lauréats des établissements de la formation des cadres ayant suivi des formations pédagogiques passant de 3.170 lauréats en 2011-12 à 8.584 en 2014-15 (soit une hausse d'environ 40%).

² Au titre de l'année 2016-2017, l'effectif des nouveaux inscrits aux Centres Régionaux des Métiers de l'Education et de la Formation a accusé une baisse due au remplacement de l'ancien système par la contractualisation, celui des diplômés aussi a connu une variation qui peut être expliquée par le fait que la promotion des stagiaires inscrits en 2015-2016 n'a quitté les centres qu'au cours de l'année 2016-2017 (source : MENFPESRS).

Figure 17 : Effectifs des lauréats par domaine d'étude pour l'année 2015/2016



- Environ 75% des lauréats sont issus des spécialités : Education, Ingénierie, Industries de Transformation et Production et Sciences Sociales, Commerce et Droit, dont 32,9% sont des filles.

Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données de la MENFPESRS

Lauréats de la formation professionnelle

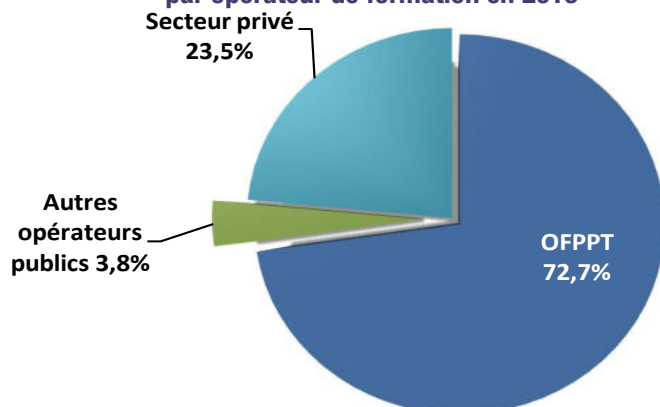
Tableau 6 : Evolution de l'effectif des stagiaires et des lauréats selon le mode de formation

		2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Formation résidentielle et Alternée	Stagiaires	293447	301463	319586	359672	388785	406274
	Lauréats	130342	133576	140462	151620	164939	-
Formation par apprentissage	Stagiaires	34302	30518	30979	31660	30079	30345
	Lauréats	17719	16953	18510	17508	17154	-
Total	Stagiaires	327749	331981	350565	391332	418864	436619
	Lauréats	148061	150529	158972	169128	182093	-

Source : DFP – MENFP

- L'offre de formation professionnelle initiale (FPI)³ s'est fortement accrue ces dernières années. Les établissements de la Formation professionnelle ont accueilli plus de 436.000 stagiaires au titre de l'année 2016-2017 contre près de 328.000 en 2011-2012. Cet effectif a plus que doublé depuis 2002-2003.
- L'effectif des lauréats de la FP a considérablement progressé (soit plus de 5% en moyenne annuelle) atteignant 182.093 lauréats en 2016.

Figure 18 : Lauréats de la formation Résidentielle et Alternée par opérateur de formation en 2016



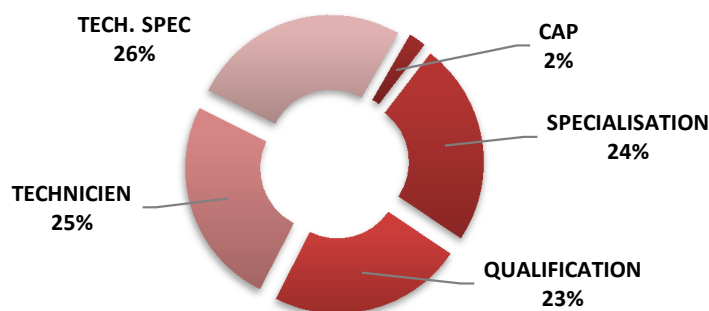
- Plus de 7 lauréats sur 10 sont issus des établissements relevant de l'OFPPT, dont les effectifs connaissent une évolution importante chaque année.
- Le secteur privé encadre 23% des lauréats de la FP, témoignant ainsi l'engouement des jeunes aux formations professionnalisantes offertes par le privé.

Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données du DFP.

³ La FPI englobe la formation résidentielle et alternée et la formation par apprentissage.

Figure 19 : Répartition des lauréats FP par niveau de formation en 2016

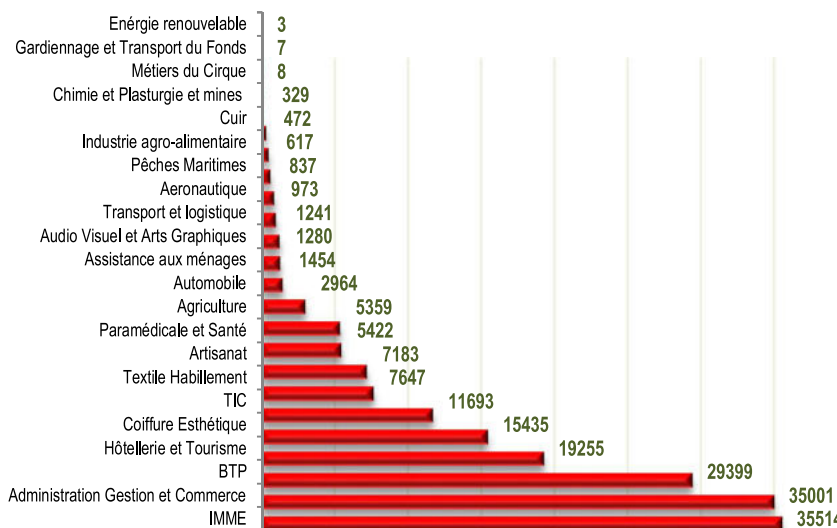
- A l'exception des lauréats du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP), qui représentent uniquement 2% du total, les parts des autres niveaux de formation restent globalement très proche, variant de 23% pour le niveau de qualification à 26% pour celui de technicien spécialisé.



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données du DFP.

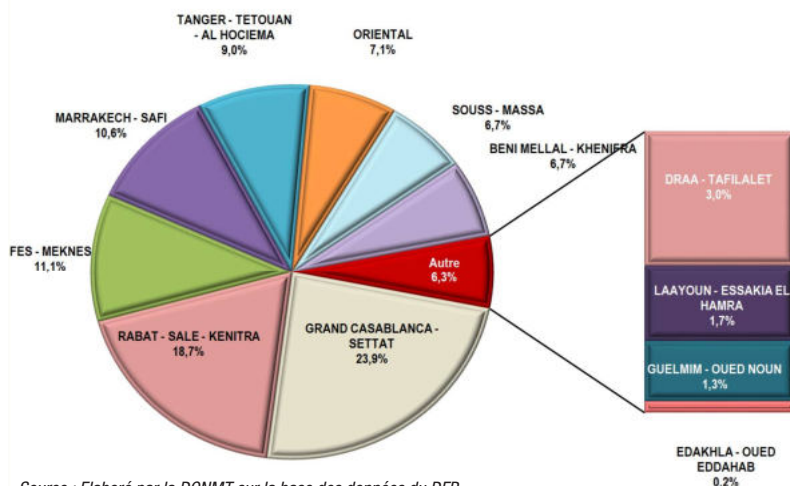
Figure 20 : Lauréats FP par secteur de formation en 2016

- Les secteurs des Industries Métallurgiques, Mécaniques et Electromécaniques, de l'Administration, du Gestion et Commerce et du BTP présentent les effectifs des lauréats les plus élevés et s'accaparent plus de la moitié en 2016.



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données du DFP.

Figure 21 : Répartition des lauréats de la FP par région en 2016

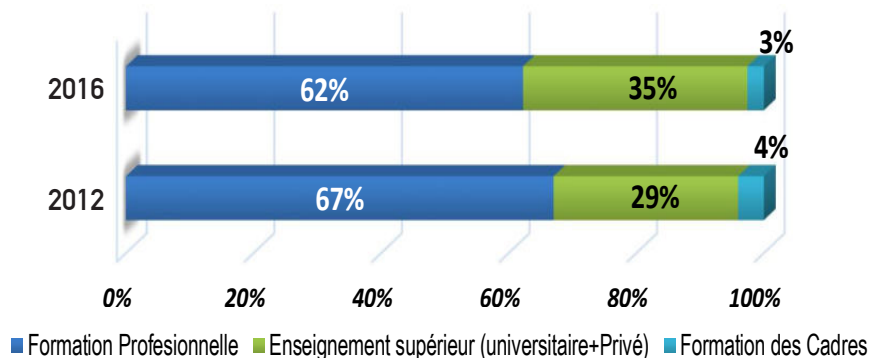


Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données du DFP.

- Au niveau régional, les effectifs des lauréats les plus élevés sont enregistrés dans les régions du Grand Casablanca-Settat avec près de 24%, de Rabat-Salé-Kenitra 18,7% et de Fès-Méknes 11,1%. Les régions de Sud, en revanche, concentrent moins de 3% des lauréats.

Nouveaux entrants potentiels au marché du travail des diplômés de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle

Figure 22 : Evolution des diplômés du système de l'enseignement supérieur et de formation professionnelle entre 2011 et 2016



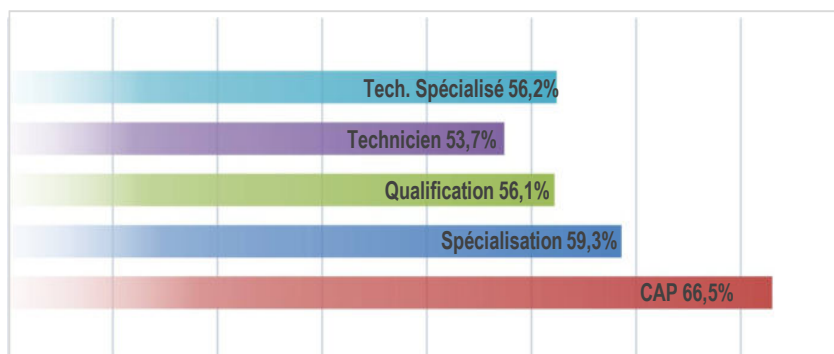
Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données du DFP.

- L'effectif global des diplômés du système éducatif et de formation⁴, a atteint environ 292.500 en 2016 contre près de 220.800 diplômés en 2012, soit une offre potentielle additionnelle de travail en hausse de 7,3% en moyenne annuelle durant cette période.
- L'évolution de la structure des diplômés a été marquée par une baisse de la part des lauréats de la FP de 5 points pour atteindre 62% en 2016 au profit de celle des diplômés de l'enseignement supérieur qui s'est accrue de 6 points à 32%.

Insertion des lauréats de la Formation professionnelle (y compris ceux de la formation par apprentissage)

Figure 23 : Taux d'emploi⁵ des lauréats de la FP selon le niveau de formation (Promotion 2015)

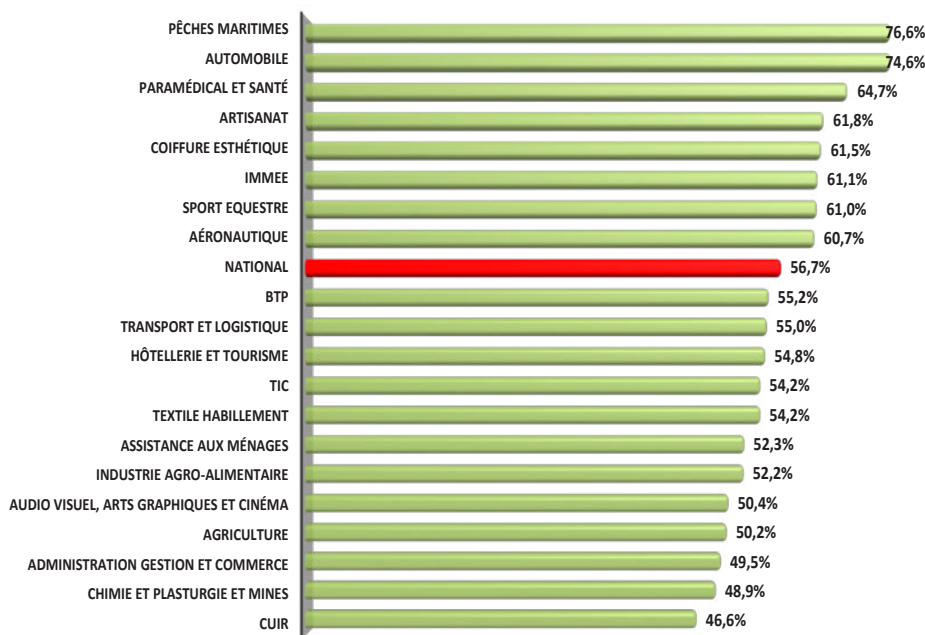
- Le taux d'emploi des lauréats de la FP varie entre 53,7% pour le niveau technicien à 66,5% pour les lauréats ayant un certificat d'apprentissage. Les taux d'emploi des lauréats du niveau spécialisation et du CAP dépassent la moyenne nationale pour la promotion 2015.



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données du DFP.

⁴ Y compris les diplômés de l'enseignement supérieur universitaire et privé, les établissements de la formation des cadres et de la formation professionnelle.
⁵ La part des lauréats actifs en emploi, neuf mois après la sortie des établissements de la FP.

Figure 24 : Taux d'emploi selon le secteur de formation en 2015

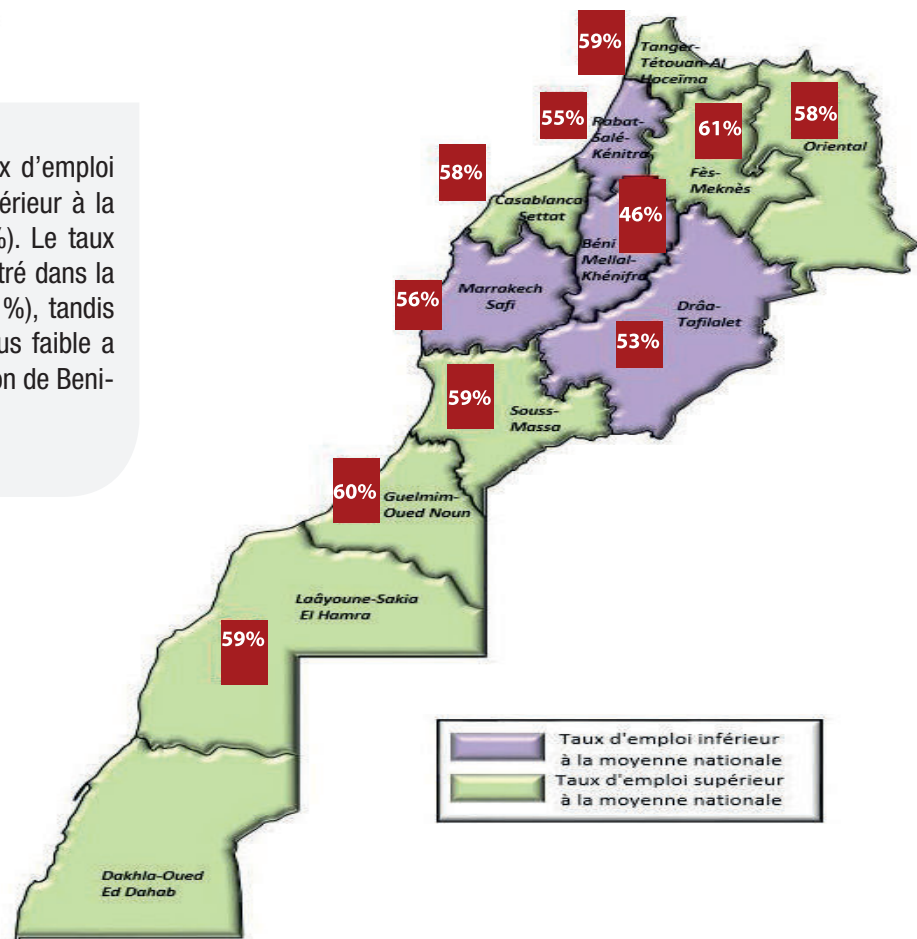


Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données du DFP.

- Pour la promotion 2015, les lauréats de huit secteurs de formation enregistrent des taux d'emploi supérieurs à la moyenne nationale (56,7%). Les taux les plus élevés ont été enregistrés chez les lauréats du secteur de la Pêche Maritime avec 76,6%, suivi de ceux du secteur de l'Automobile avec 74,6%, tandis que le taux le plus faible a été connu auprès des lauréats du secteur du Cuir avec 46,6%.

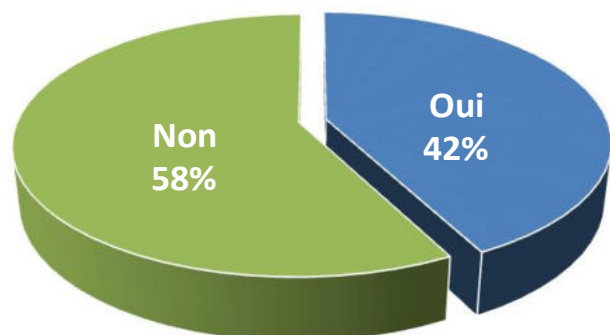
Figure 25 : Taux d'emploi des lauréats de la formation professionnelle (Neuf mois après la sortie) selon la région (promotion 2015)

- 8 régions affichent un taux d'emploi des lauréats de la FP, supérieur à la moyenne nationale (56,7%). Le taux le plus élevé a été enregistré dans la région de Fès Meknès (61%), tandis que le taux d'emploi le plus faible a été enregistré dans la région de Beni-Mellal Khénifra (46%).



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données du DFP.

Figure 26 : Répartition des lauréats insérés selon la couverture par une sécurité sociale (en 2015)

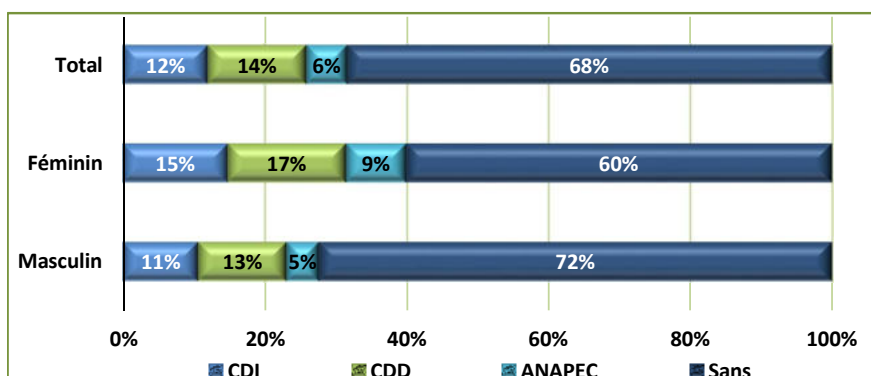


- La part des lauréats de la FP insérés ne disposant pas d'une couverture par une sécurité sociale, a atteint 58% en 2015, en nette amélioration par rapport à l'année 2012 (40,4%).

Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données du DFP.

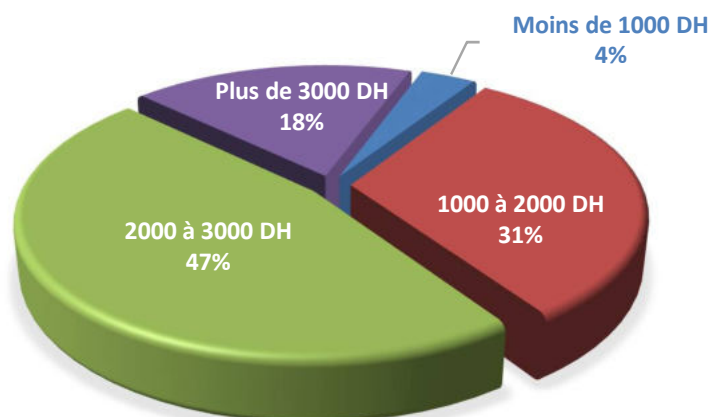
Figure 27 : Répartition des lauréats insérés selon le genre et le type de contrat en 2015

- Plus des deux tiers des lauréats insérés dans le marché du travail ne disposent pas de contrat qui formalise leur relation avec l'employeur (68%), cette part a atteint 72% pour les lauréats du sexe masculin.
- Seulement 6% des lauréats FP ont été insérés dans le cadre des contrats "ANAPEC".



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données du DFP.

Figure 28 : Répartition des lauréats insérés selon les tranches de salaires perçus (en 2015)



- Près de la moitié des lauréats perçoivent un salaire aux alentours du SMIG (entre 2000 et 3000 DH) et pas moins de 18% perçoivent un salaire supérieur à 3000 DH et un peu plus d'un tiers (35%) des lauréats insérés gagnent moins de 2000 DH.

Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données du DFP.

2. Participation à l'activité économique

- La population en âge d'activité a enregistré une augmentation d'environ 11% entre 2010 et 2017, passant de 23 à 25,5 millions personnes.
- De même, la population active a enregistré une hausse de 4,1% (passant de 11,4 millions en 2010 à 11,9 millions personnes en 2017). Cette population est de moins en moins féminisée avec la baisse continue de son taux de féminisation qui est passé de 26,8% en 2010 à 24,4% en 2017 (-2,4 points). Et elle est de plus en plus urbanisée (+5,4 points de la part des citadins : de 52,4% à 57,8%).
- Le taux d'activité a perdu 2,9 points au profit de l'inactivité, passant de 49,6% à 46,7% au cours de ladite période.

Tableau 7 : Niveau et caractéristiques de la population active

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016(*)	2017
Population d'âge actif (15 ans et+) (en milliers)	23 081	23 469	23 854	24 230	24 601	24 965	25 078	25 533
Population active (15 ans et+) (PA) (en milliers)	11 442	11 538	11 549	11 705	11 813	11 827	11 780	11 915
Taux de féminisation de la PA (%)	26,8	26,7	26,3	26,8	27,2	27,1	24,2	24,4
Part des citadins (%)	52,4	52,8	53,2	53,1	53,4	53,5	57,8	57,8
Part des jeunes (15-24 ans) (%)	20,1	19,2	18,3	17,3	17,2	15,9	14,9	ND
Part des diplômés (%)	37,7	38,7	40,0	40,2	41,4	42,3	43,2	ND
Offre additionnelle de travail (en milliers)	128	96	11	156	108	364	-47	135
Taux d'activité (15 ans et+) (%)	49,6	49,2	48,4	48,3	48	47,4	47	46,7

Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données du HCP.

(*) : données réajustées sur la base des nouvelles projections de la population basées sur les données du RGPH de 2014.

Evolution de la population active entre 2016 et 2017

- Entre 2016 et 2017, la population active a augmenté de 135 mille personnes (on compte 54 000 actifs de plus en milieu rural et 81 000 actifs de plus en milieu urbain).

Tableau 8 : Evolution de la population active par milieu de résidence

	2016	2017	Evolution 2017/2016
Population active (En milliers)	11780	11915	135
Urbain	6806	6887	81
Rural	4974	5028	54

Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données du HCP.

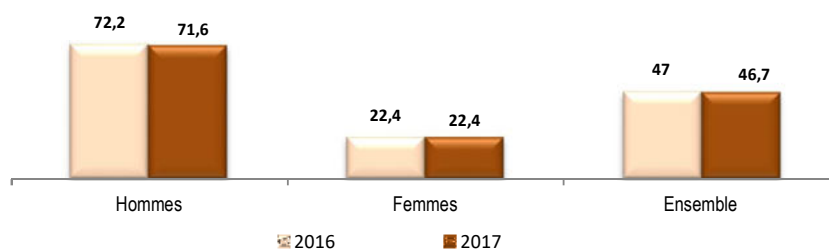
Tableau 9 : Evolution du taux d'activité (en %)

	2016			2017		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Taux d'activité	43	53,8	47	42,4	54,1	46,7
Hommes	68,7	78,2	72,2	67,6	78,4	71,6
Femmes	18,5	29,3	22,4	18,4	29,6	22,4
Jeunes 15-24 ans	22,1	35,5	27,5	22,9	36,2	28,2
Diplômés	47	46,8	47	47,1	48,1	47,3
Non diplômés	38	56,2	47	36,7	56,7	46,5

Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données du HCP.

- le taux d'activité des jeunes âgés de 15 à 24 ans a légèrement progressé (+ 0,7 point), il est passé de 27,5 % en 2016 à 28,2 % en 2017.
- Celui des diplômés a crû de 0,3 point pour s'établir à 47,3 %, tandis que celui des non-diplômés a baissé de 0,5 point pour s'établir à 46,5%.

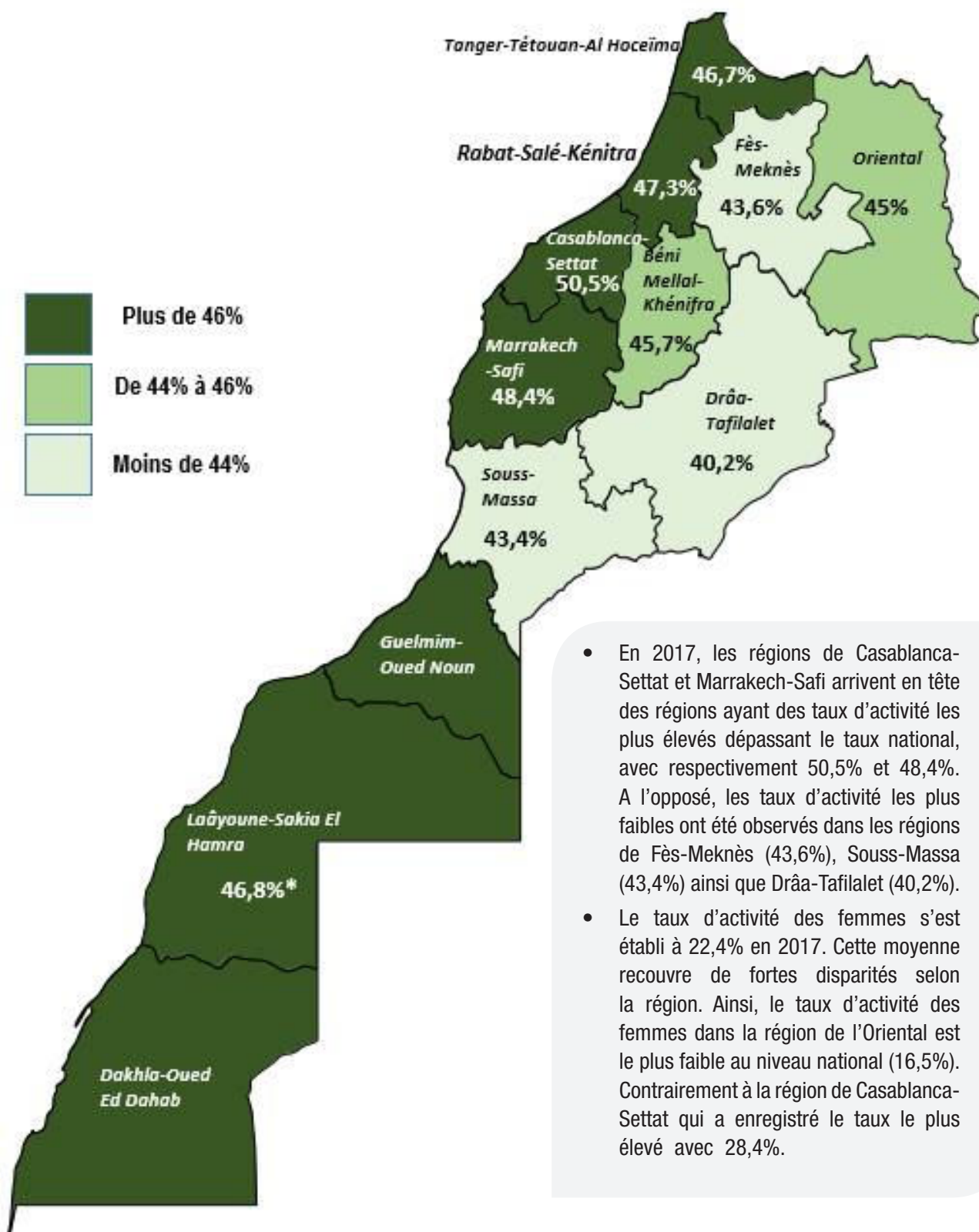
Figure 29 : Evolution du taux d'activité par sexe (en %)



Source : HCP.

- En 2017, le taux d'activité des hommes a baissé de 0,6 point pour atteindre 71,6%. Quant à celui des femmes, il est resté stable à 22,4%.
- L'écart du taux d'activité entre les hommes et les femmes demeure important : la participation des femmes à l'activité est inférieure de 49,2 points à celle des hommes.

Figure 30 : Taux d'activité par région en 2017



- En 2017, les régions de Casablanca-Settat et Marrakech-Safi arrivent en tête des régions ayant des taux d'activité les plus élevés dépassant le taux national, avec respectivement 50,5% et 48,4%. A l'opposé, les taux d'activité les plus faibles ont été observés dans les régions de Fès-Meknès (43,6%), Souss-Massa (43,4%) ainsi que Drâa-Tafilalet (40,2%).
- Le taux d'activité des femmes s'est établi à 22,4% en 2017. Cette moyenne recouvre de fortes disparités selon la région. Ainsi, le taux d'activité des femmes dans la région de l'Oriental est le plus faible au niveau national (16,5%). Contrairement à la région de Casablanca-Settat qui a enregistré le taux le plus élevé avec 28,4%.

(*) Il s'agit du taux d'activité dans les trois régions du sud (Guelmim-Oued Noun, Laâyoune-Sakia El Hamra et Dakhla-Oued Ed Dahab)

Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données du HCP.

3. Découragement à l'entrée en activité

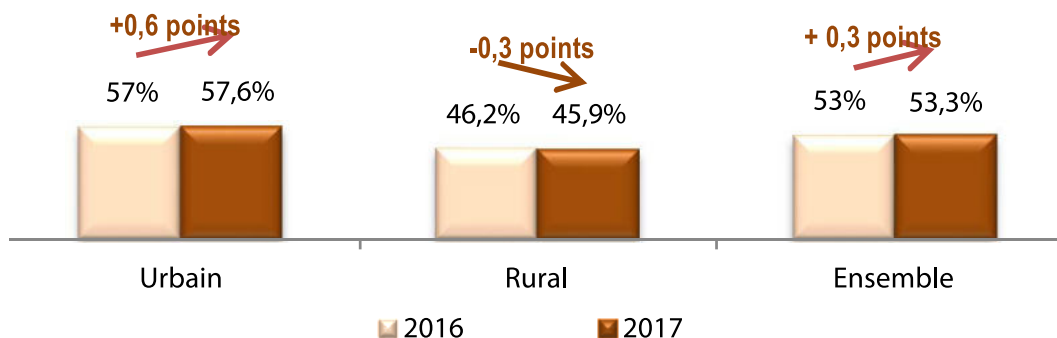
- La population inactive est en augmentation continue, passant de 11,6 millions en 2010 à 13,6 millions en 2017, soit un taux de croissance égal à 17,2% au cours de cette période.
- En 2017, la part des inactifs dans la population d'âge actif représente 53,3% (contre 53% en 2016). Cette situation recouvre, toutefois, une évolution contrastée par milieu de résidence. La part des inactifs au milieu rural a baissé depuis 2016 (-0,3 points) et inversement, la proportion des inactifs au milieu urbain a augmenté (+0,6 point).
- Les femmes au foyer représentent plus de la moitié de la population inactive (56,6%) suivies des personnes qui sont encore en scolarisation ou suivent une formation (22,8%).

Tableau 10 : Evolution de la population inactive (15 ans et plus) entre 2010 et 2017

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Personnes inactives (PI) (En millions)	11,6	11,9	12,3	12,5	12,8	13,1	13,3	13,6
Femmes au foyer (%)	59,6	58,9	58,9	58,5	-	-	-	56,6
Elèves / étudiants (%)	22	22,4	22,4	22,8	-	-	-	22,8
Autres (%)	18,5	18,7	18,7	18,7	-	-	-	20,6
Taux de croissance de la PI (%)	2,4	2,5	3,1	1,8	2,1	2,7	1,2	2,4

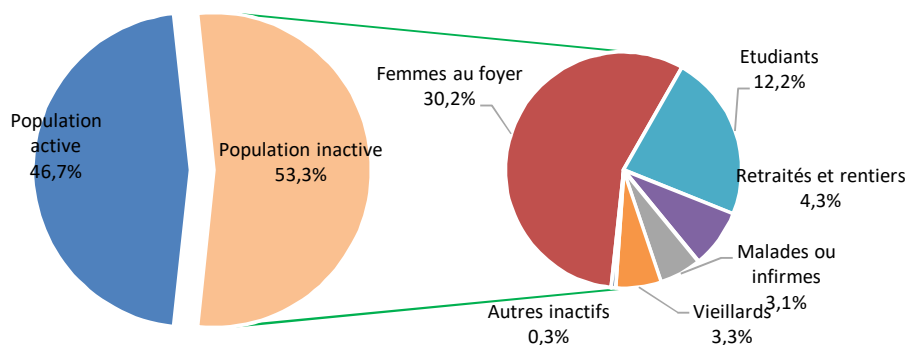
Source : HCP.

Figure 31 : Evolution de la part des inactifs dans la population d'âge actif



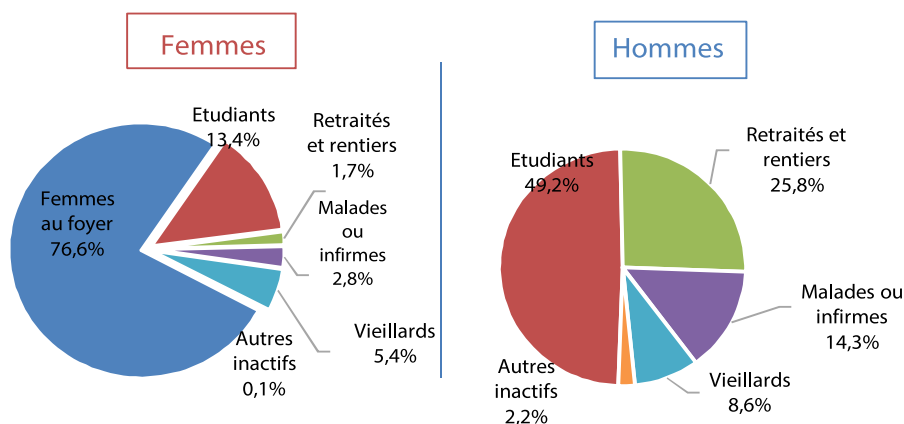
Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données du HCP.

Figure 32 : Population d'âge actif (15 ans et +) par type d'activité en 2017



- En 2017, les femmes représentent environ les trois quarts de la population inactive âgée de 15 ans et plus (soit 10,5 millions de femmes inactives).

Figure 33 : Structures des personnes inactives âgées de 15 ans et plus selon le sexe et le type d'inactivité (en%) en 2017



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données du HCP.

- Chez les femmes, l'inactivité est non seulement plus importante, mais d'une nature différente. En effet si l'inactivité masculine est justifiée par la scolarisation dans la moitié des cas (49,1% contre 13,4% pour les femmes), les femmes inactives sont majoritairement composées de femmes au foyer (76,6%).

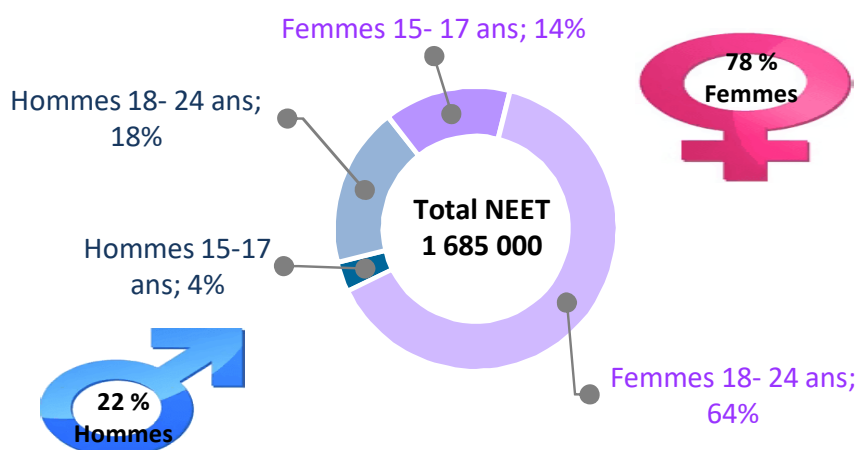
- En 2016, plus de 1,6 millions de jeunes âgés de 15 à 24 ans sont ni en scolarisation, ni en emploi, ni en formation, ce qui représente une proportion importante de la main-d'œuvre potentielle au Maroc. 78% de cette population des NEETs est composée de jeunes femmes.

Tableau 11 : Jeunes ni en éducation, ni en emploi, ni en formation (NEET) en 2016 par sexe et par groupe d'âge

	15-17 ans	18-24 ans	15-24 ans*
Population NEETs (en milliers)	300	1385	1685
Taux de NEET (%)	14,2	34,6	25
Hommes	5,1	15,5	11,7
Femmes	24,6	53,5	44,0

(*) :En 2017 , le taux de NEET (15-24 ans) atteint 29,3% .les chiffres détaillées par groupe d'âge ne sont pas encore disponibles.
Source : HCP

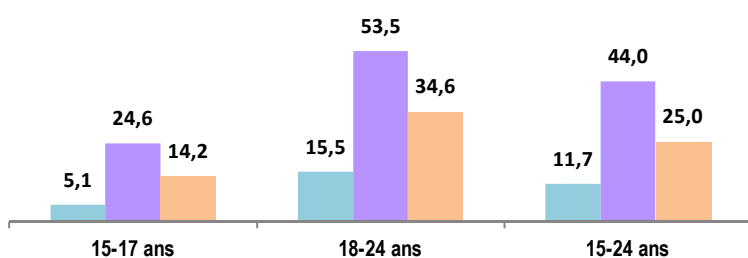
Figure 34 : Répartition de la population NEETs en 2016 par sexe et par groupe d'âge



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données du HCP.

- 78% des NEETs sont des femmes, en particulier celles âgées entre 18 et 24 ans.

Figure 35 : Taux de NEET par groupe d'âge et sexe en 2016 (en %)

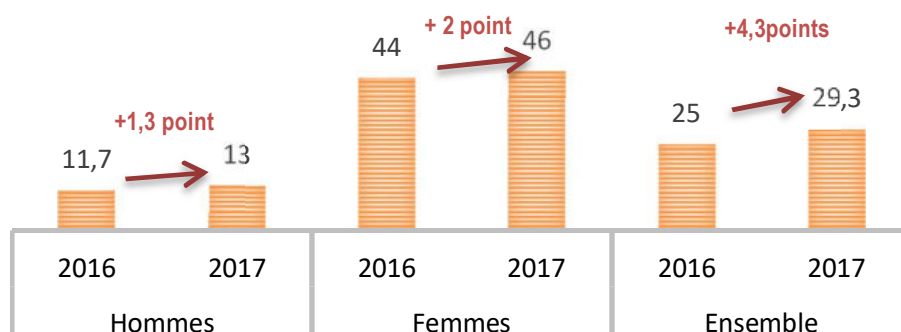


Source : HCP.

- En 2016, près de 25 % des jeunes âgés de 15-24 ans ne sont ni en éducation, ni en emploi, ni en formation, soit 1 jeune sur 4. Ce taux est plus faible pour les 15-17 ans (14,2 %) que pour les 18-24 ans (34,6%).
- Les différences sont encore plus marquées entre genre : Pour les 15-17 ans, ce taux a atteint 5,1 % pour les garçons et 24,6% pour les filles en 2016. Entre 18 et 24 ans, le taux de NEET pour les jeunes femmes est nettement plus élevé atteignant 53,5% (soit plus d'une jeune femme sur deux) contre 15,7 % pour les jeunes hommes.

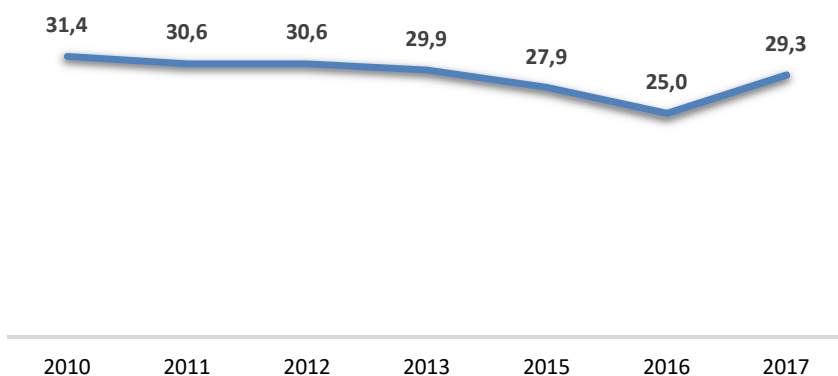
Figure 36 : Evolution du taux de NEET entre 2016 et 2017 par sexe (en %)

- Le taux de NEET des 15-24 ans a augmenté de 4,3 points entre 2016 et 2017, passant de 25% à 29,3%. Cela correspond à une hausse de 2 points chez les femmes et de 1,3 point chez les jeunes hommes.



Source : HCP.

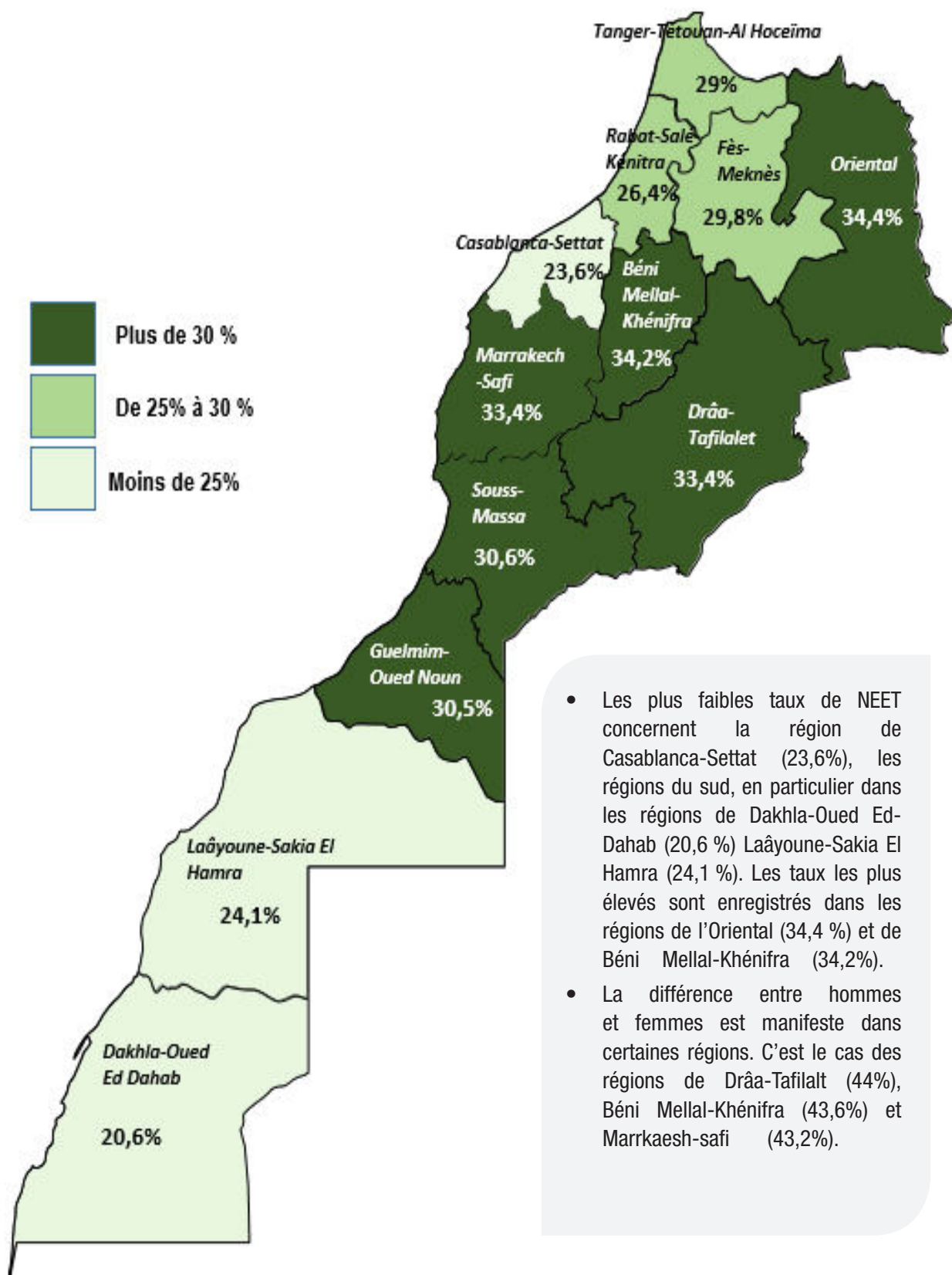
Figure 37 : Evolution du taux de NEET entre 2010 et 2017 (en %)



Source : HCP et estimations de la DONMT (2010-2013).
Pour l'année 2014, les données ne sont pas disponibles.

- Sur une longue période, l'évolution du taux de NEET est caractérisée par une légère baisse entre 2010 et 2013 (-1,5 points) et une diminution plus accentuée entre 2013 et 2016 (-4,9 points) pour atteindre 25% en 2016. En 2017, le taux national de NEET s'est établi à 29,3 %.

Figure 38 : Taux de NEETs par région en 2017



- Les plus faibles taux de NEET concernent la région de Casablanca-Settat (23,6%), les régions du sud, en particulier dans les régions de Dakhla-Oued Ed-Dahab (20,6 %) Laâyoune-Sakia El Hamra (24,1 %). Les taux les plus élevés sont enregistrés dans les régions de l'Oriental (34,4 %) et de Béni Mellal-Khénifra (34,2%).
- La différence entre hommes et femmes est manifeste dans certaines régions. C'est le cas des régions de Drâa-Tafilalt (44%), Béni Mellal-Khénifra (43,6%) et Marrkaesh-safi (43,2%).

Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données du HCP.

4. Prévalence et disparités du chômage

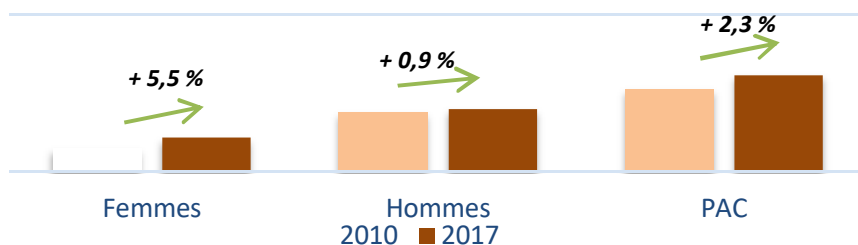
- En 2017, 1,2 millions d'actifs sont au chômage, soit 179 000 de plus qu'en 2010. Le taux de féminisation s'est établi à 35,1% en 2017, ce pourcentage a progressé de 6,8 points par rapport à 2010 où il atteignait 28,3 %.
- L'accroissement de la population active en chômage a été plus important dans les villes que dans les campagnes. En milieu urbain, le nombre de chômeurs a crû annuellement entre 2010 et 2017 de 3%. A l'opposé, le taux d'accroissement annuel moyen de la population active en chômage au milieu rural a baissé de 0,9 %.

Tableau 12 : Niveau et caractéristiques du chômage (*)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Population active en chômage (PAC) (en milliers)	1037	1028	1038	1081	1167	1148	1167	1216
PAC urbaine	823	817	824	871	934	924	966	1015
PAC Rurale	214	211	214	210	233	224	201	201
Taux de féminisation de la PAC (%)	28,3	30,6	29,1	27,8	28,6	29,2	34,5	35,1

Source : HCP / (*) : Il est à noter que la population en chômage, telle qu'elle est estimée par le HCP, intègre également les personnes découragées par la recherche active d'emploi.

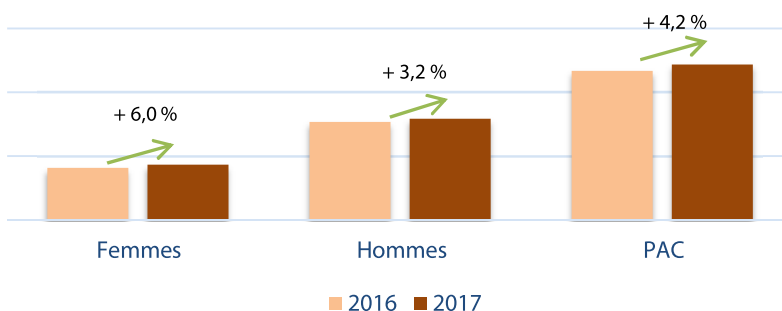
Figure 39 : Taux d'accroissement annuel moyen de la population active en chômage (2010-2017)



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données du HCP.

- Entre 2010 et 2017, la population active en chômage a augmenté à un taux de croissance annuel moyen de 2,3%. Le taux de croissance moyen de la population active en chômage féminine (5,5 %) a été comparativement supérieur à celui des hommes (0,9 %).

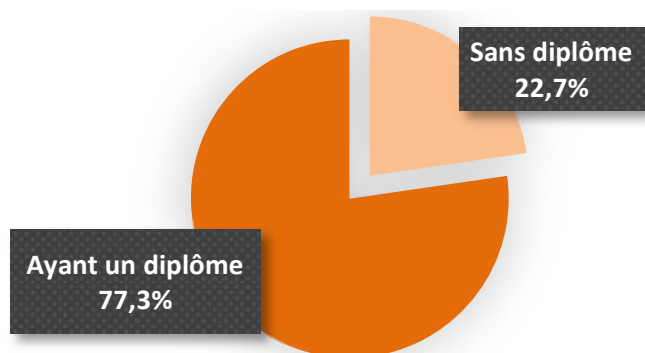
Figure 40 : Evolution de la PAC par sexe entre 2016 et 2017



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données du HCP.

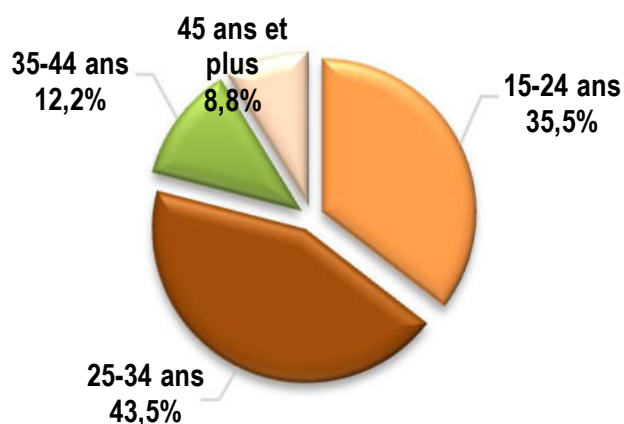
- La tendance des dernières années s'est poursuivie en 2017, année pendant laquelle la population active en chômage a crû de 3,2 % pour les hommes et de 6 % pour les femmes.

Figure 41 : Population active en chômage par diplôme en 2016



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données du HCP.

Figure 42 : Population active en chômage par tranches d'âge en 2016



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données du HCP.

- Le chômage touche fortement les jeunes et les diplômés. En 2016, les 15-24 ans représentaient plus que le tiers de la population active (35,5%) et les diplômés plus que les trois quarts des chômeurs (77,3%).

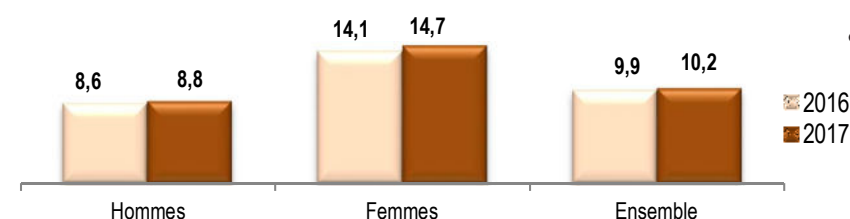
Tableau 13 : Evolution du taux de chômage (en %)

Taux de chômage	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de chômage (national)	9,1	8,9	9,0	9,2	9,9	9,7	9,9	10,2
Urbain	13,7	13,4	13,4	14,0	14,8	14,6	14,2	14,7
Rural	3,9	3,9	4,0	3,8	4,2	4,1	4,0	4,0
Hommes	8,9	8,4	8,7	9,1	9,7	9,4	8,6	8,8
Femmes	9,6	10,2	9,9	9,6	10,4	10,5	14,1	14,7
Jeunes (15-24 ans)	17,6	17,9	18,6	19,3	20,1	20,8	25,8	26,5
Sans diplôme	4,5	4,0	4,0	4,5	4,7	4,1	3,8	3,8
Ayant un diplôme	16,7	16,7	16,4	16,3	17,2	17,3	17,6	17,9

Source : HCP.

- En 2010, le taux de chômage avait atteint 9,1% et après une relative stabilité entre (2010-2013), il a progressé de nouveau pour se stabiliser autour de 9,9 % entre 2014-2016, avant de s'élever à 10,2% en 2017.
- Les femmes ont été les plus affectées par cette hausse, leur taux de chômage a augmenté de 5,1 points entre 2010 et 2017, contre une baisse de 0,1 point pour les hommes.

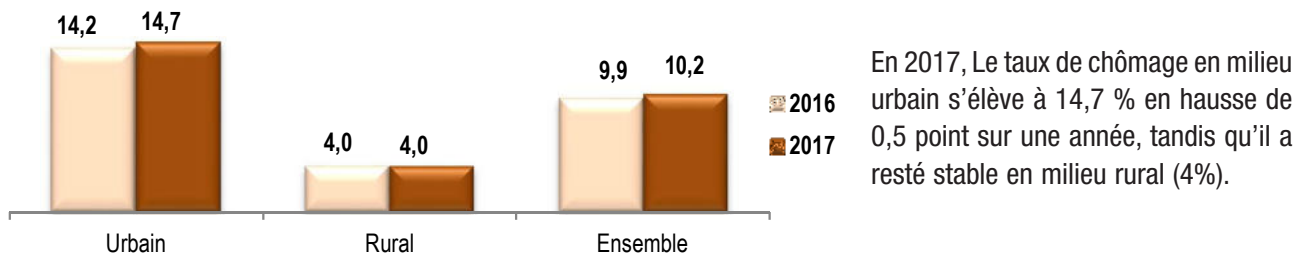
Figure 43 : Evolution du taux de chômage par genre (en %)



Source : HCP.

- Entre 2016 et 2017, le taux de chômage des femmes a augmenté plus fortement (+0,6 point) que celui des hommes (+0,2 point). En 2017, ces taux atteignent respectivement à 14,7 % et 8,8 %.

Figure 44 : Evolution du taux de chômage par milieu de résidence (en %)

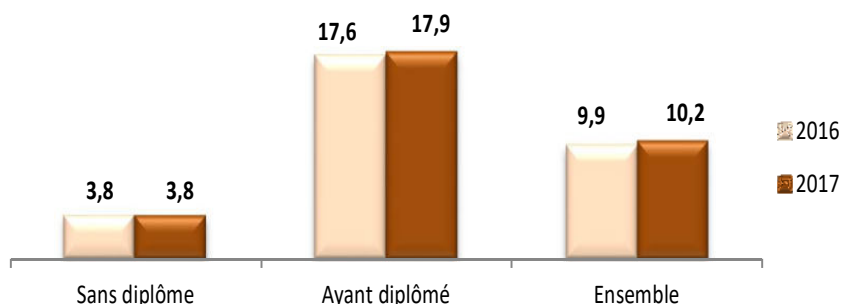


Source : HCP.

En 2017, Le taux de chômage en milieu urbain s'élève à 14,7 % en hausse de 0,5 point sur une année, tandis qu'il a resté stable en milieu rural (4%).

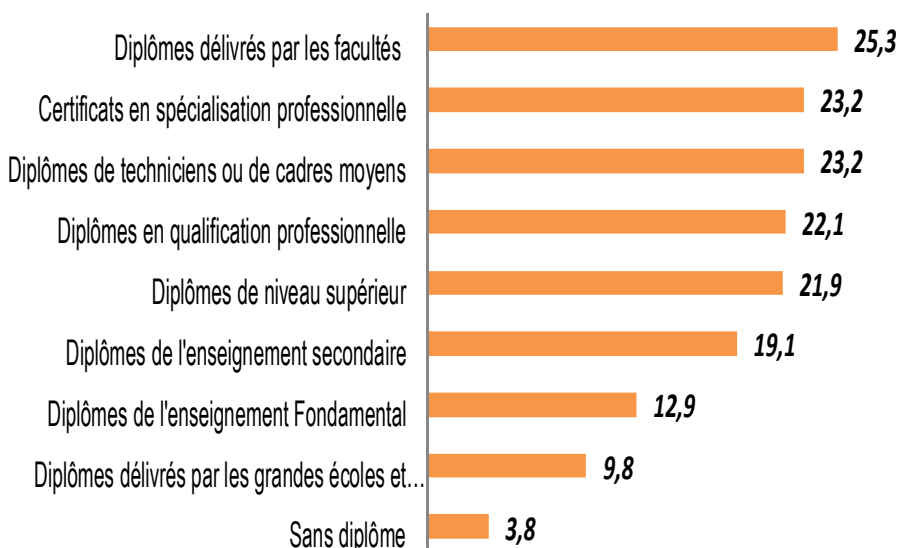
Figure 45 : Evolution du taux de chômage par niveau de diplôme (en %)

- Le taux de chômage des diplômés est 5 fois plus élevé que celui des non diplômés. En 2017, le taux de chômage des non-diplômés demeure stable à 3,8 %. Pour les diplômés, le taux de chômage a augmenté de +0,3 point pour s'établir à 17,9%



Source : HCP.

Figure 46 : Taux de chômage selon le diplôme en 2016 (en %)

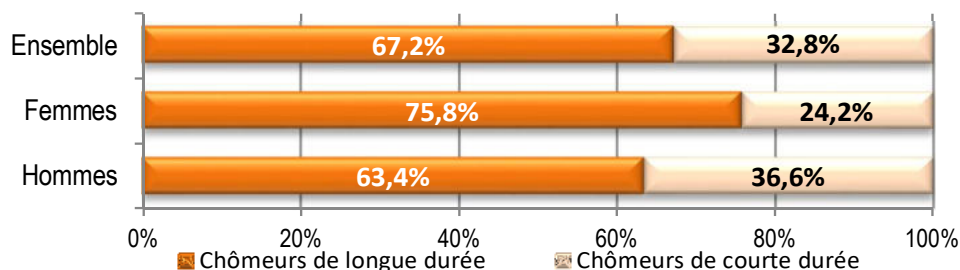


- En 2016, le taux de chômage s'élevait à 25,3% pour les diplômés de l'enseignement supérieur délivrés par les facultés, était de 23,2% pour les titulaires du certificat en spécialisation professionnelle et les diplômés de techniciens ou de cadres moyens et 22,1% pour diplômés de qualification professionnelle

Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données du HCP.

Forte incidence du chômage de longue durée

Figure 47 : Population active en chômage selon la durée de chômage et le sexe en 2016

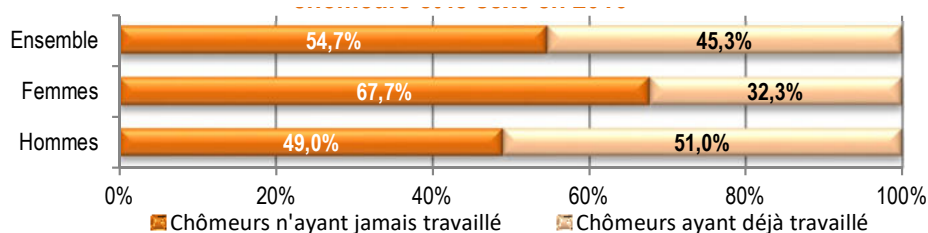


Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données du HCP.

- En 2016, le chômage de longue durée (d'un an ou plus) concernait les deux tiers des chômeurs (67,2%).
- Les femmes avec une proportion de 75,8% sont plus exposées à ce type de chômage que les hommes (63,4%).

Forte sélectivité à l'entrée au marché du travail

Figure 48 : Population active en chômage selon le type de chômeurs et le sexe en 2016



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données du HCP.

- Parmi les chômeurs, 45,3 % ont déjà travaillé et 54,7 % n'ont jamais travaillé en 2016. La répartition est différente selon le genre : 67,2% des femmes en chômage n'ont jamais travaillé et 51% des hommes en chômage ont déjà travaillé.

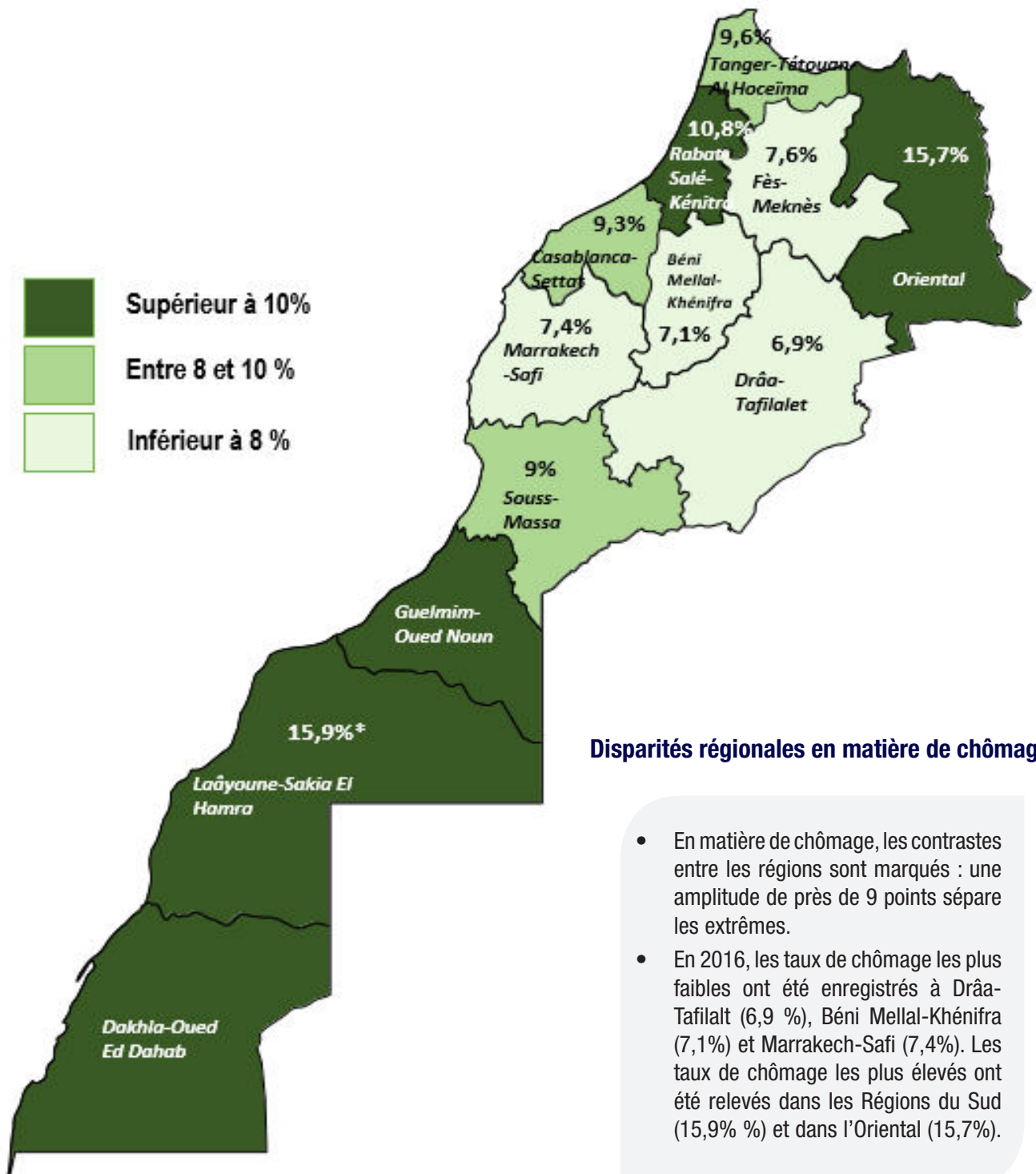
Profil des chômeurs

- En 2017, l'analyse des données sur la population active en chômage fait apparaître que les chercheurs d'emploi sont majoritairement des hommes (64,9%), urbains (83,5%), de jeune âge (65,2% des chômeurs sont âgés de 25 à 29 ans), et qui chôment depuis plus d'une année (71,2%).

Profil des chômeurs (2017)	
- 65,2% sont des jeunes âgés de 15 à 29 ans	- 58,4% sont des primo-demandeurs d'emploi
- 36% sont des diplômés de niveau supérieur	- 71,2% chôment depuis plus d'une année (longue durée)

Source : HCP.

Figure 49 : Taux de chômage par région en 2016



Disparités régionales en matière de chômage

- En matière de chômage, les contrastes entre les régions sont marqués : une amplitude de près de 9 points sépare les extrêmes.
- En 2016, les taux de chômage les plus faibles ont été enregistrés à Drâa-Tafilalet (6,9 %), Béni Mellal-Khénifra (7,1%) et Marrakech-Safi (7,4%). Les taux de chômage les plus élevés ont été relevés dans les Régions du Sud (15,9% %) et dans l'Oriental (15,7%).

(*) Il s'agit du taux de chômage dans les trois régions du sud (Guelmim-Oued Noun, Laâyoune-Sakia El Hamra et Dakhla-Oued Ed Dahab)

Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données du HCP.

Concepts et Définitions

Population active

Elle comprend toutes les personnes faisant partie de la main d'oeuvre disponible pour la production de biens et services. La population active est composée de la population active occupée (actifs occupés) et de la population active en chômage (chômeurs).

Population inactive

Est considérée inactive toute personne qui n'est ni active occupée, ni en chômage. La population inactive comprend les élèves, les étudiants, les femmes au foyer, les retraités, les rentiers, les infirmes ou malades, les vieillards et les autres inactifs.

Taux d'activité

Il indique la part des personnes qui participent ou cherchent à participer à la production de biens et services dans une population donnée. Il est calculé, pour la population âgée de 15 ans et plus, comme suit :

$$\left[\frac{\text{Population active âgée de 15 ans et plus}}{\text{Population totale âgée de 15 ans et plus}} \right] \times 100$$

Taux de NEET (Not in Employment, Education or Training)

Indicateur introduit en 2010 par la Commission Européenne pour identifier les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation. Il concerne une catégorie, plus large que les jeunes au chômage, qui recouvre des situations très diverses dont certaines cumulent les facteurs de vulnérabilité : jeunes qui, pour une raison ou une autre, ne peuvent pas ou ne veulent pas travailler, jeunes au foyer familial, jeunes volontaires, jeunes en situation d'handicap, jeunes en recherche d'orientation et autres jeunes inactifs.

Chômeurs

La population active en chômage est constituée des personnes âgées de 15 ans et plus, qui n'ont pas une activité professionnelle et qui sont à la recherche d'un emploi.

La notion de recherche d'un emploi est utilisée au sens large. Ainsi, les enquêtés qui avancent une raison de «non recherche» qui est indépendante de leur volonté, sont considérés comme chômeurs (personnes découragées par la recherche active). C'est le cas des personnes qui i) croient que le travail est non disponible dans leur localité de résidence ii) déclarent ne pas avoir le niveau de formation, de qualification ou d'expérience nécessaire, pour accéder à un emploi iii) sont trop jeunes ou trop âgées pour être embauchées par les employeurs iv) ont un handicap personnel pour trouver un emploi v) ont une promesse d'embauche vi) attendent une réponse de l'employeur

Taux de chômage

Le taux de chômage renseigne sur le déséquilibre entre l'offre et la demande d'emplois. Il exprime la part de la population dépourvue d'un emploi, et qui le cherche activement ou passivement, parmi la population active âgée de 15 ans et plus. Il est calculé comme suit :

$$\left[\frac{\text{Population active en chômage}}{\text{Population active âgée de 15 ans et plus}} \right] \times 100$$

Taux d'emploi des lauréats de la formation professionnelle

C'est la proportion des lauréats actifs employés au cours de la période de référence de l'enquête.

Aussi, le concept de l'emploi a été retenu au sens large du terme qui considère comme actif occupé toute personne ayant participé à la production des biens et services pour au moins une heure pendant la période de référence de l'enquête

SOURCE : HCP, DFP

DEMANDE DE TRAVAIL

La demande de travail traduit dans une large mesure les besoins des entreprises aussi bien quantitatifs que qualitatifs en main d'œuvre. En l'absence d'opérations statistiques adéquates réalisées auprès des entreprises, ces besoins restent faiblement identifiés et insuffisamment détaillés. Pour une meilleure compréhension de la dynamique de l'emploi, il est nécessaire d'étudier les structures désagrégées de l'emploi et les mouvements de main d'œuvre (les taux d'entrée et de sortie, la rotation de main d'œuvre, les mobilités sectorielles, professionnelles et régionales, la démographie des entreprises...). Le besoin se manifeste, aussi, aux niveaux des déterminants macroéconomiques et microéconomiques de l'emploi et aux niveaux des politiques et institutions du marché du travail (coût du travail, productivité, intermédiation, réglementation, etc.).

En l'absence de ces informations, la demande du travail au Maroc demeure partiellement appréhendée à travers les données déclaratives des ménages

émanant de l'Enquête nationale sur l'emploi où les créations d'emplois sont approchées par une simple variation de stock de la population active occupée.

Sur cette base, on peut constater que le volume d'emploi a augmenté d'environ 86 mille postes d'emploi nets en 2017 portant, ainsi, le total de la population active occupée à 10,699 millions, dont 23,2% sont des femmes, 54,9% des urbains et 41,4% sont des diplômés.

Cette population reste majoritairement employée dans les services (40,9%) et l'agriculture (38%). L'emploi dans le secteur public (administrations publiques et collectivités locales, établissements publics) représente 8,2%.

Autre fait marquant est lié à la qualité de l'emploi et la prévalence du sous-emploi en relation avec la durée du travail et aux autres formes d'emplois inadéquats. En effet, en 2017 le sous-emploi a touché plus d'un million d'actifs occupés âgés de 15 ans et plus, soit un taux de sous-emploi de 9,8%. Ce taux reste, relativement, plus élevé dans le secteur des BTP avec 15,8%.

1. Evolution de la demande du travail

Contenu en emplois de la croissance économique

- Au cours de la période allant de 2000 à 2017, le ralentissement des créations d'emploi a accompagné celui de la croissance. En rythme annuel, le taux de croissance annuel moyen a atteint 3,6% entre 2010 et 2017 contre 4,9% au cours de la période 2000-2010. Parallèlement au rythme de la croissance du PIB, celle de l'emploi est passée de 1,6% (2000-2010) à 0,4% (2010-2017).
- Par ailleurs, le contenu en emplois de la croissance suit une tendance nettement baissière. Ainsi, durant la période 2010-2017, une hausse de la croissance de 1 point de pourcentage a entraîné une augmentation de l'emploi de 0,11 point de pourcentage en moyenne contre 0,33 point de pourcentage pour la période 2000-2010.

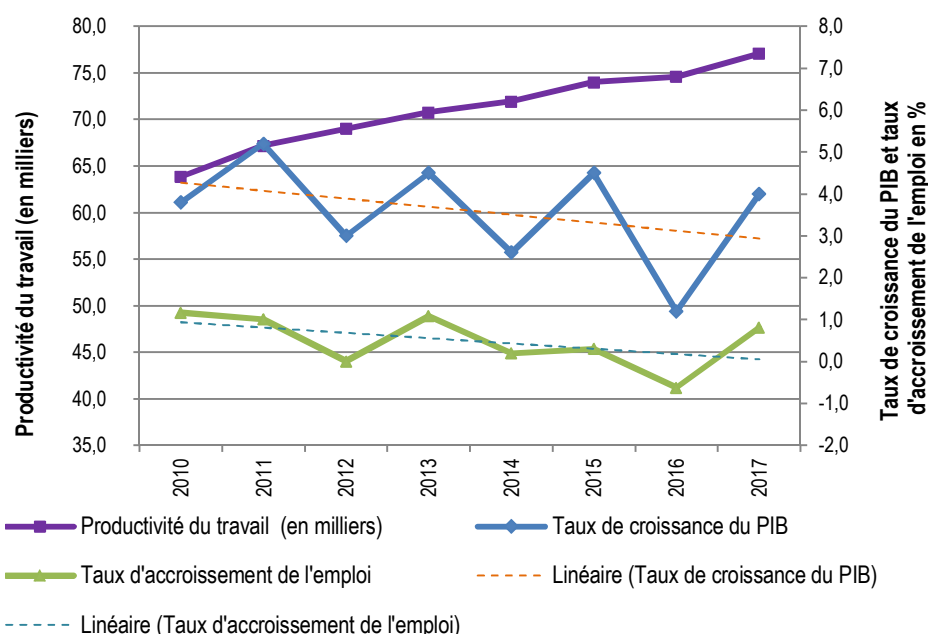
Tableau 14 : Contenu en emplois de la croissance

	2000-2010	2010-2017
Taux de croissance du PIB (en moyenne/an) (2000-2010 : base 1998 ; 2010-2017 : base 2007) (%)	4,9	3,6
Taux d'accroissement annuel moyen de l'emploi (15 ans et +) (%)	1,6	0,4
Contenu en emplois de la croissance (*)	0,33	0,11
Création moyenne d'emploi pour 1 point du PIB	29000	11600

(*) il s'agit de l'élasticité de l'emploi par rapport à la croissance du PIB. Cet indice renseigne sur la réaction de l'emploi à la croissance c'est-à-dire la proportion dans laquelle un point de croissance permet une création d'emploi.

Source : HCP + calculs de la DONMT.

Figure 50 : Evolution de la productivité du travail, taux d'accroissement de l'emploi et taux de croissance du PIB



Source : HCP + calculs de la DONMT.

Niveau et caractéristiques de l'emploi

- Au cours de la période 2010-2017, la création annuelle moyenne de l'emploi a atteint 52.000 emplois, contre 144.000 emplois pour la période 2000-2009.
- Entre 2016 et 2017, le volume de l'emploi est passé de 10.613.000 à 10.699.000 actifs occupés, soit 86.000 emplois nets supplémentaire:
- 55.000 emplois créés pour les hommes contre 31.000 pour les femmes ;
- 31.000 en milieu urbain et 55.000 en milieu rural ;
- 57.000 emplois rémunérés et 29.000 non rémunérés.

Tableau 15 : Evolution du volume de l'emploi

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Emploi (15 ans et plus en milliers)	10405	10510	10511	10625	10646	10679	10613	10699
Taux de féminisation (%)	26,7	26,3	26,1	26,7	27,0	26,8	23,1	23,2
Part des citadins (%)	49,7	50,2	50,6	50,3	50,5	50,6	55,0	54,9
Part des diplômés (%)	34,5	35,4	36,8	37,0	38,0	38,8	39,6	41,4
Taux d'emploi (15 ans et+) (%)	45,1	44,8	44,1	43,8	43,3	42,8	42,3	41,9

Source : HCP + calculs de la DONMT.

Figure 51 : Evolution volume de l'emploi (15 ans et plus) entre 2010 et 2017

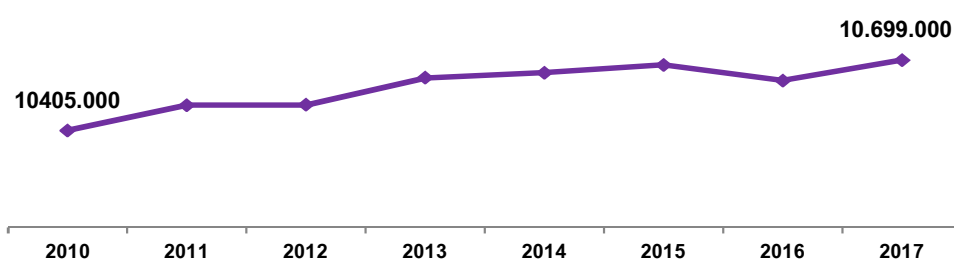
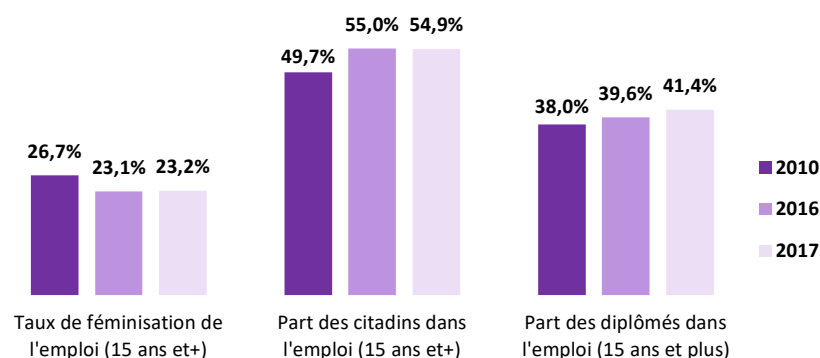


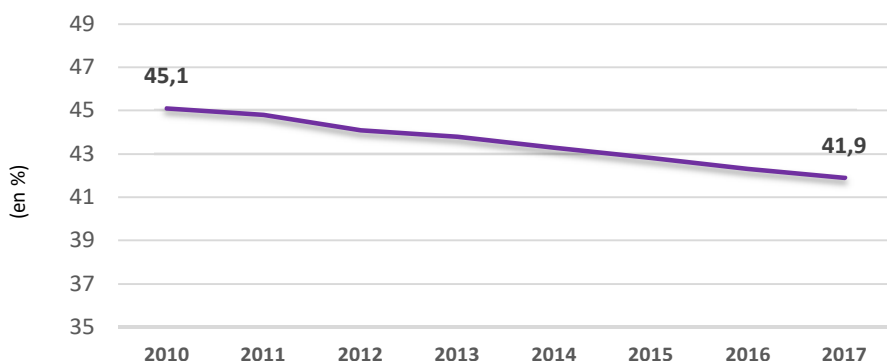
Figure 52 : Parts des femmes, des citadins et des diplômés dans l'emploi (2010-2016-2017)



Source : HCP.

- En 2017, les femmes représentent 23,2 % de la population active occupée, soit 3,5 points de moins par rapport à l'année 2010.
- Quant aux citadins, leur part en emploi a enregistré une augmentation de 5,2 points, passant de 49,7% en 2010 à 54,9% en 2017.

Figure 53 : Evolution du taux d'emploi (15 ans et plus)

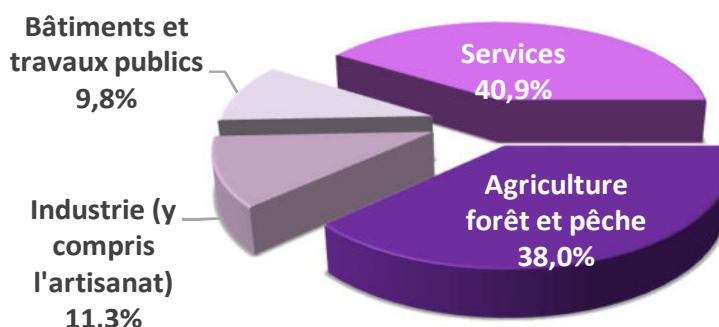


Source : HCP.

- Le taux d'emploi a nettement fléchi au cours de la même période, passant de 45,1 % à 41,9 %. Ce recul est dû principalement à la baisse du taux d'activité des femmes (22,4 % en 2017 et 25,9% en 2010).

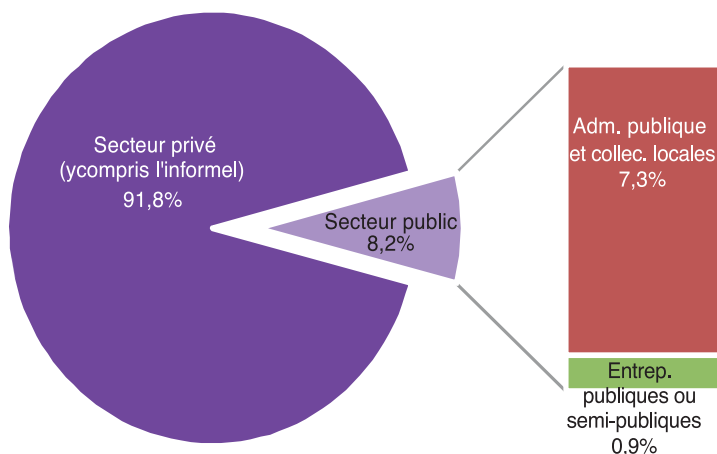
Figure 54 : Emploi (15 ans et plus) par secteur d'activité en 2016

- La ventilation en 2016 de l'emploi par secteur d'activité montre que 40,9 % des personnes en emploi (15 ans ou plus) travaillent dans le secteur des services, 38% dans le secteur de l'agriculture, 11,3 % dans l'industrie et 9,8 % dans le BTP.



Source : HCP + calculs de la DONMT.

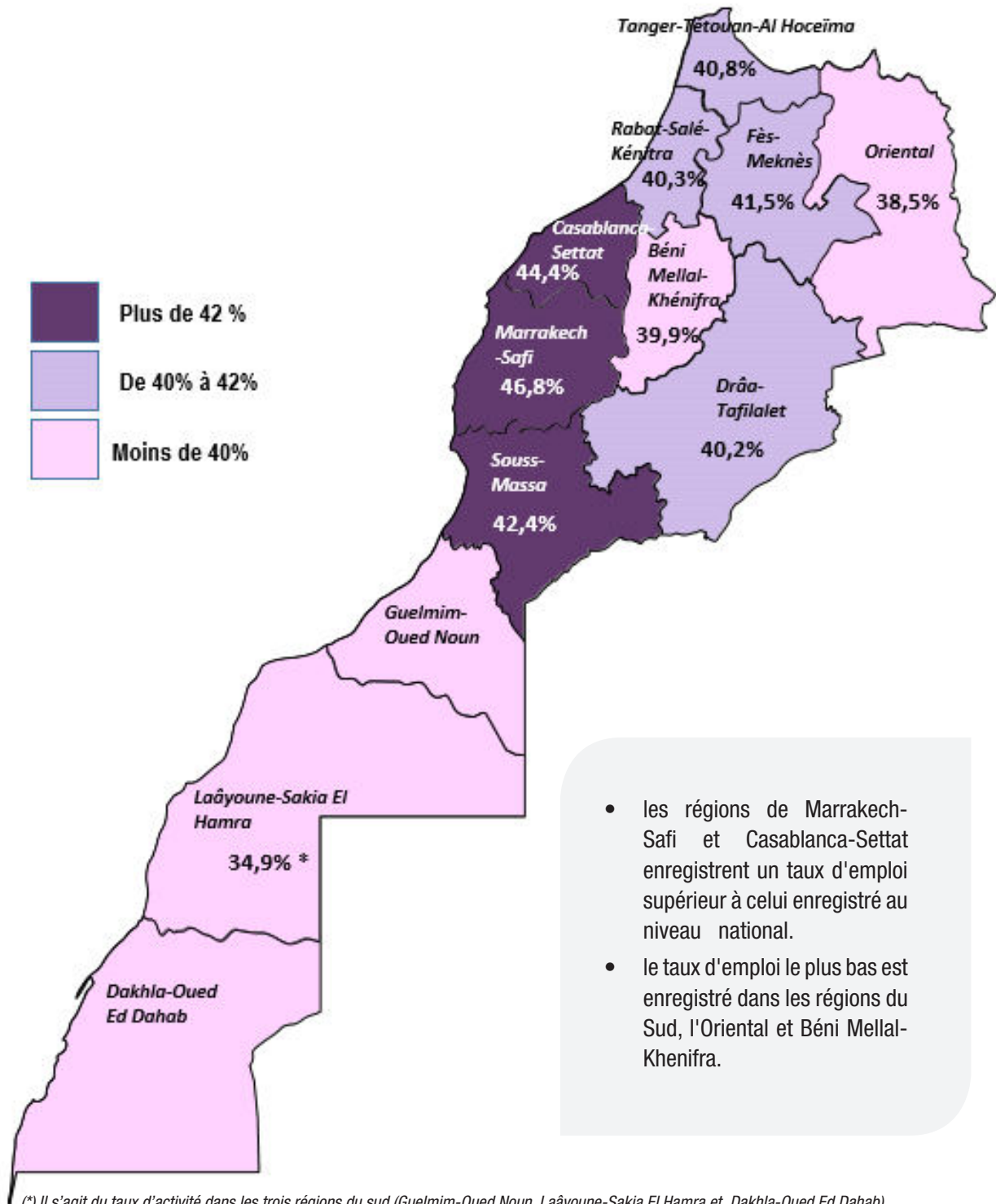
Figure 55 : Répartition de l'emploi (15 ans et plus) entre le public et le privé (2016)



Source : HCP

- L'emploi dans le secteur public représente 8,2% de l'emploi total, dont environ 90% dans les administrations et les collectivités locales et 10% dans des entreprises publiques ou semi-publiques

Figure 56 : Taux d'emploi par région en 2016

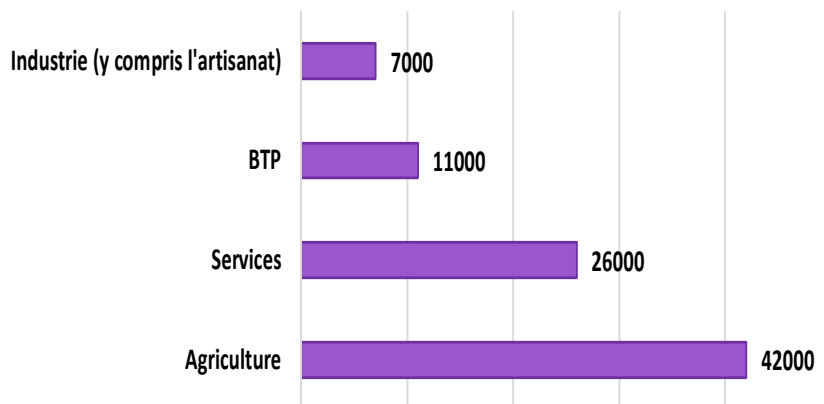


- les régions de Marrakech-Safi et Casablanca-Settat enregistrent un taux d'emploi supérieur à celui enregistré au niveau national.
- le taux d'emploi le plus bas est enregistré dans les régions du Sud, l'Oriental et Béni Mellal-Khenifra.

Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données du HCP.

Contribution sectorielle à la création d'emploi

Figure 57 : Création nette d'emplois en 2017

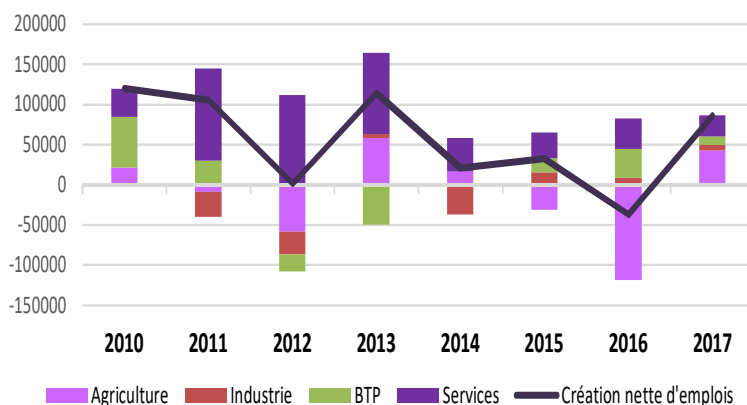


- En 2017, l'emploi dans l'agriculture s'est raffermi avec la création de 42 000 postes supplémentaires grâce notamment à une bonne campagne agricole.
- Les services ont créés 26.000 emplois, alors que l'industrie et l'artisanat n'ont créé que 7000.

Source : HCP

- Entre 2010 et 2017, le secteur des services a créé près de 500 mille emplois au total, malgré le ralentissement du mouvement des créations nettes d'emplois constaté au cours des quatre dernières années. Ce dynamisme s'oppose à la tendance constatée dans les autres secteurs, qui affichent, durant la même période, soit une hausse plus modérée avec le BTP (+ 87000), soit une baisse des effectifs, à l'instar de l'agriculture (-82.000) et de l'industrie (- 61.000).

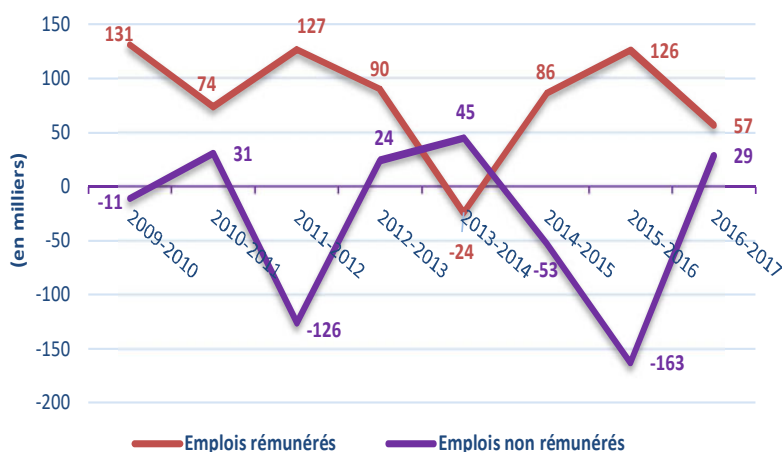
Figure 58 : Contribution sectorielle à la création nette d'emplois



Source : HCP + calculs de la DONMT.

Evolution favorable de l'emploi rémunéré

Figure 59 : Evolutions des créations nettes d'emplois rémunérés et non rémunérés



Source : HCP + calculs de la DONMT.

- Durant la période 2010-2017, la part de l'emploi non rémunéré (aides-familiales et apprentis) a nettement fléchi, passant de 23,3% à 16,8% du total de l'emploi. C'est essentiellement l'emploi non rémunéré rural qui avait fortement baissé, en passant de 41,6% à 33,5%.
- Après la forte création de l'emploi rémunéré en 2016 avec 126.000 postes, l'année 2017 s'est soldée avec un total de 57.000 emplois rémunérés. En revanche, les non rémunérés ont pris de la place avec la création de 29.000 emplois après une chute de 163.000 postes en 2016.

Salarisation croissante de l'emploi

Figure 60 : Evolution du taux de salariat (2010-2017) (en %)

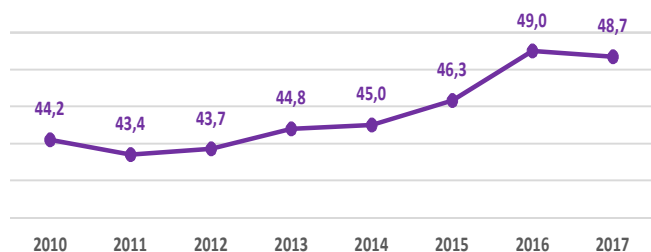
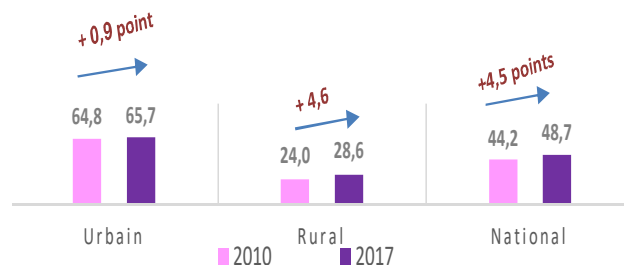


Figure 61 : Evolution du taux de salariat par milieu de résidence entre 2010 et 2017 (en %)

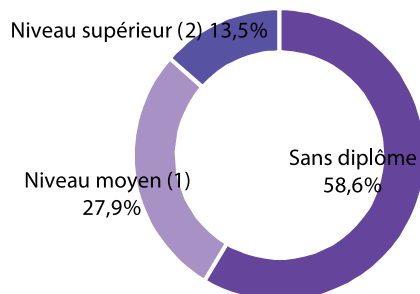


Source : HCP + calculs de la DONMT.

- Les salariés représentent 48,7 % des actifs occupés en 2017.
- Le salariat est près de deux fois plus fréquent en milieu urbain qu'en milieu rural avec respectivement 65,7% contre 28,6 %.
- La part du salariat dans les zones rurales a progressé sur la période 2010-2017. Elle représentait près de 24,0% en 2010 contre 28,6 % en 2017. Quant au milieu urbain, la part des salariés a légèrement progressé en passant de 64,8 % à 65,7%.

Qualité de l'emploi

Figure 62 : Emploi (15 ans et plus) par diplôme en 2017

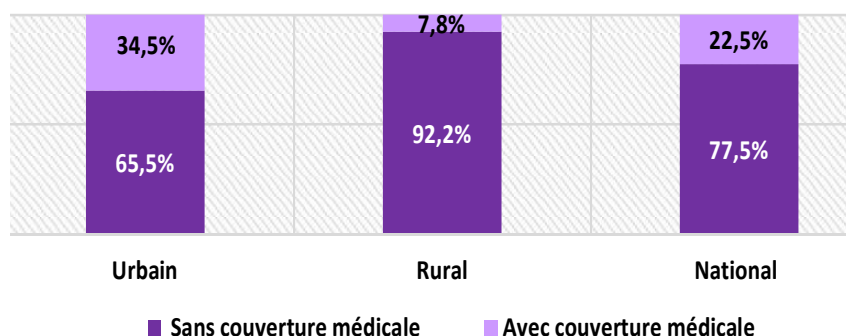


Source : HCP + calculs de la DONMT.

- En 2017, on compte 58,6 % des non diplômés, contre 27,9 % ayant un diplôme de niveau moyen et 13,8 % détenteurs d'un diplôme de niveau supérieur.
- 59,5% des emplois dans le secteur tertiaire sont occupés par des diplômés et 49,7% des effectifs dans l'industrie. Inversement, plus d'un tiers des emplois (38,9%) dans le secteur du BTP sont occupés par des diplômés et deux sur dix dans celui de l'agriculture (17,2%).

- En 2017, seuls 22,5 % des personnes ayant un emploi, bénéficiaient d'une affiliation à un système de couverture médicale. Les zones rurales en souffraient davantage puisque le taux de la couverture y atteint seulement 7,8% contre 34,5 % dans les villes.
- Le taux de couverture médicale a atteint 41,9% parmi les salariés, soit 49% en milieu urbain et 22,4% en milieu rural.

Figure 63 : Emploi (15 ans et plus) selon l'affiliation ou non à un système de couverture médicale (2017)



Source : HCP + calculs de la DONMT.

(1) Les diplômes de niveau moyen regroupent les certificats de l'enseignement primaire, ceux du secondaire collégial et les diplômes de qualification ou de spécialisation professionnelle.
 (2) Les diplômes de niveau supérieur regroupent les baccalauréats, les diplômes de techniciens ou de techniciens spécialisés et les diplômes d'enseignement supérieur (facultés, grandes écoles et instituts).

Figure 64 : Parts des actifs occupés ayant effectué une durée de travail excessive par milieu de résidence en 2017

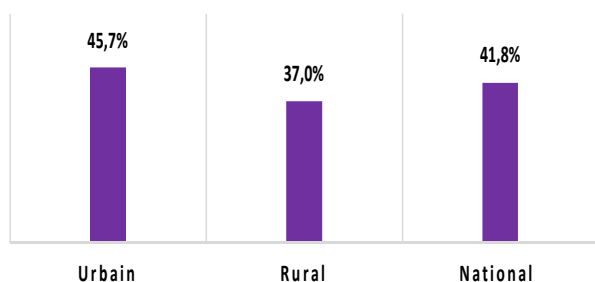
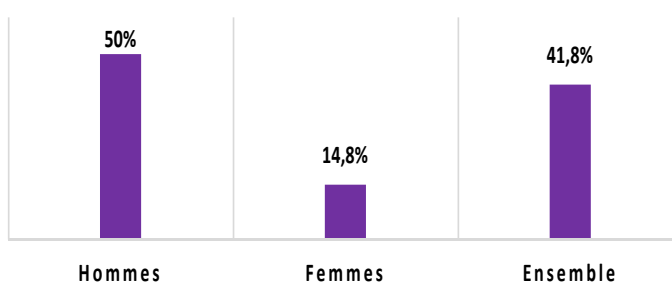


Figure 65 : Parts des actifs occupés ayant effectué une durée de travail excessive par sexe en 2017



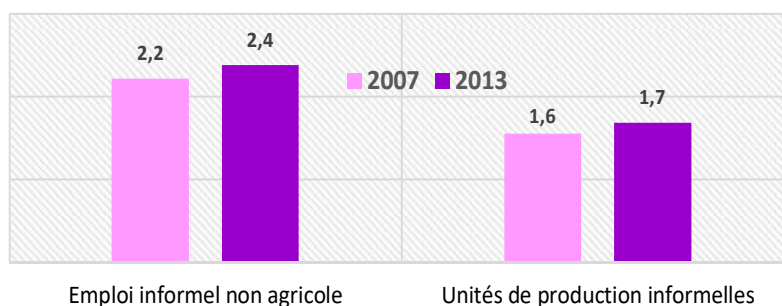
Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données du HCP

- En 2017, 41,8 % des actifs occupés ont effectué une durée de travail excessive (horaires effectifs de travail dépassant 48 heures par semaine).
- Cette part a atteint 45,7% parmi les citadins, et elle est plus élevée chez les hommes (un homme sur deux) que chez les femmes avec 14,8 %.

Contribution du secteur informel à l'emploi (2013)

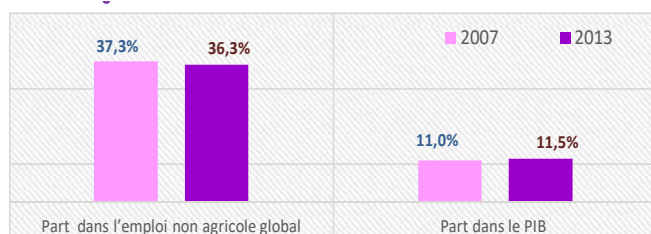
- En 2013, 2,376 millions de travailleurs occupaient un emploi informel non agricole (contre 2,216 millions en 2007). Le nombre d'Unités de Production Informelles, quant à lui, est passé de 1,55 million en 2007 à 1,68 million unités en 2013 (soit + 19 mille unités).

Figure 66 : Evolution de l'emploi et des unités de production informelles entre 2007 et 2013 (en millions)



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats de l'enquête nationale sur le secteur informel du HCP 2013

Figure 67 : Contribution du secteur informel à l'économie nationale



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats de l'enquête nationale sur le secteur informel du HCP

- On estime que l'économie informelle représentait, en 2013, 11,5 % du PIB. Hors agriculture, la part des emplois informels aurait atteint 36,6 % (contre 37,3 % en 2007).

Tableau 16 : Taux de salariat et de féminisation de l'emploi (informel, non agricole global) en 2013

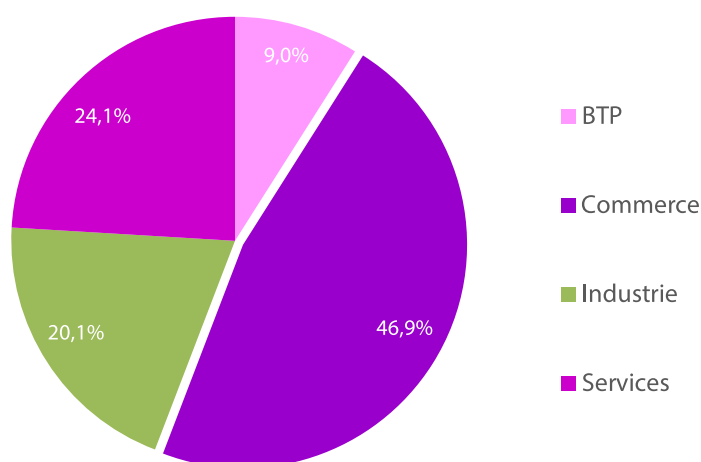
	Emploi du secteur informel	Emploi non agricole global
Taux de féminisation (*)	10,5%	17,4%
Taux de salariat	17,2%	64,4%

Source : Enquête nationale sur le secteur informel réalisée par le HCP (2013).

(*) : Pour le secteur informel, il s'agit du taux de féminisation de l'emploi permanent du secteur.

- La part des femmes dans l'emploi informel a atteint 10,5 % contre 17,4% pour l'emploi non agricole globale.
- La répartition de l'emploi selon le statut dans la profession montre que le salariat représente plus de 17,2 % des emplois informels et 64,4% dans l'emploi non agricole globale

Figure 68 : Emploi informel par secteur en 2013



- En 2013, le commerce regroupe à lui seul environ la moitié des emplois informels (46,9 %). Les services représentent (24,6 %), l'industrie (20,1%) et le BTP (9 %).

Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats de l'enquête nationale sur le secteur informel du HCP

Prévalence du sous-emploi

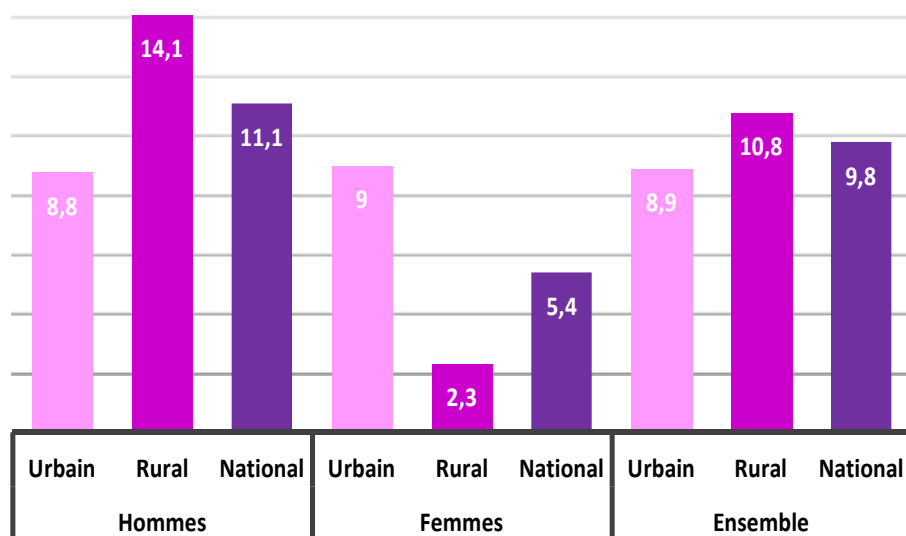
- En 2017, 1,044 million de personnes sont en situation de sous-emploi, soit 9,8 % des actifs occupés. Depuis 2010, cette part a fléchi de 1,8 point.
- Les femmes représentent 12,9 % de la population active occupée sous-employée en 2017, contre 14,4% % en 2010.

Tableau 17 : Niveau et caractéristiques du sous-emploi

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Population active occupée sous employée (15 ans et+) (en milliers)	1 208	1 106	966	978	1100	1154	1018	1044
Taux de féminisation (%)	14,4	12,9	13	13,2	16,1	16,3	12,7	12,9
Taux de sous-emploi (%)	11,6	10,5	9,2	9,2	10,3	10,8	9,6	9,8
Hommes	13,6	12,4	10,8	10,9	11,9	12,4	10,9	11,1
Femmes	6,3	5,2	4,6	4,6	6,1	6,6	5,3	5,4
Urbain	10	9,3	8,6	8,4	9,5	9,9	8,7	8,9
Rural	13,2	11,8	9,8	10,1	11,2	11,8	10,7	10,8

Source : HCP

Figure 69 : Taux de sous-emploi par sexe et milieu de résidence en 2017 (en %)

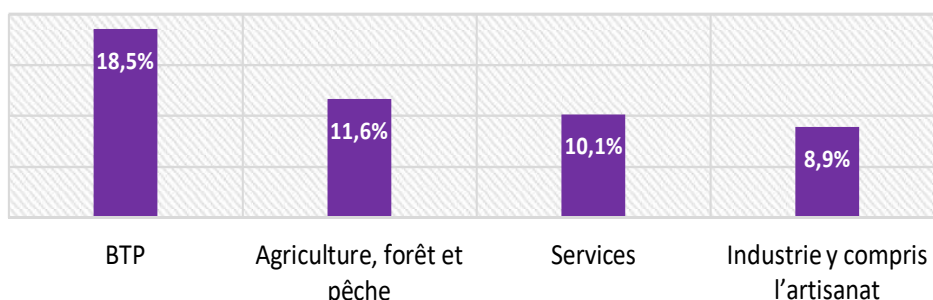


Source : HCP

- En 2017, Le sous-emploi touche 10,8 % des actifs occupés en milieu rural, contre 8,9 % des actifs occupés au milieu urbain. Il demeure plus répandu chez les hommes (11,1%) que chez les femmes (5,4%).
- Chez les femmes, le taux de sous-emploi s'établit à 9 % dans les villes contre 2,3% en zones rurales. Pour les hommes, le taux de sous-emploi atteint 8,8% en milieu urbain et 14,1% au milieu rural.

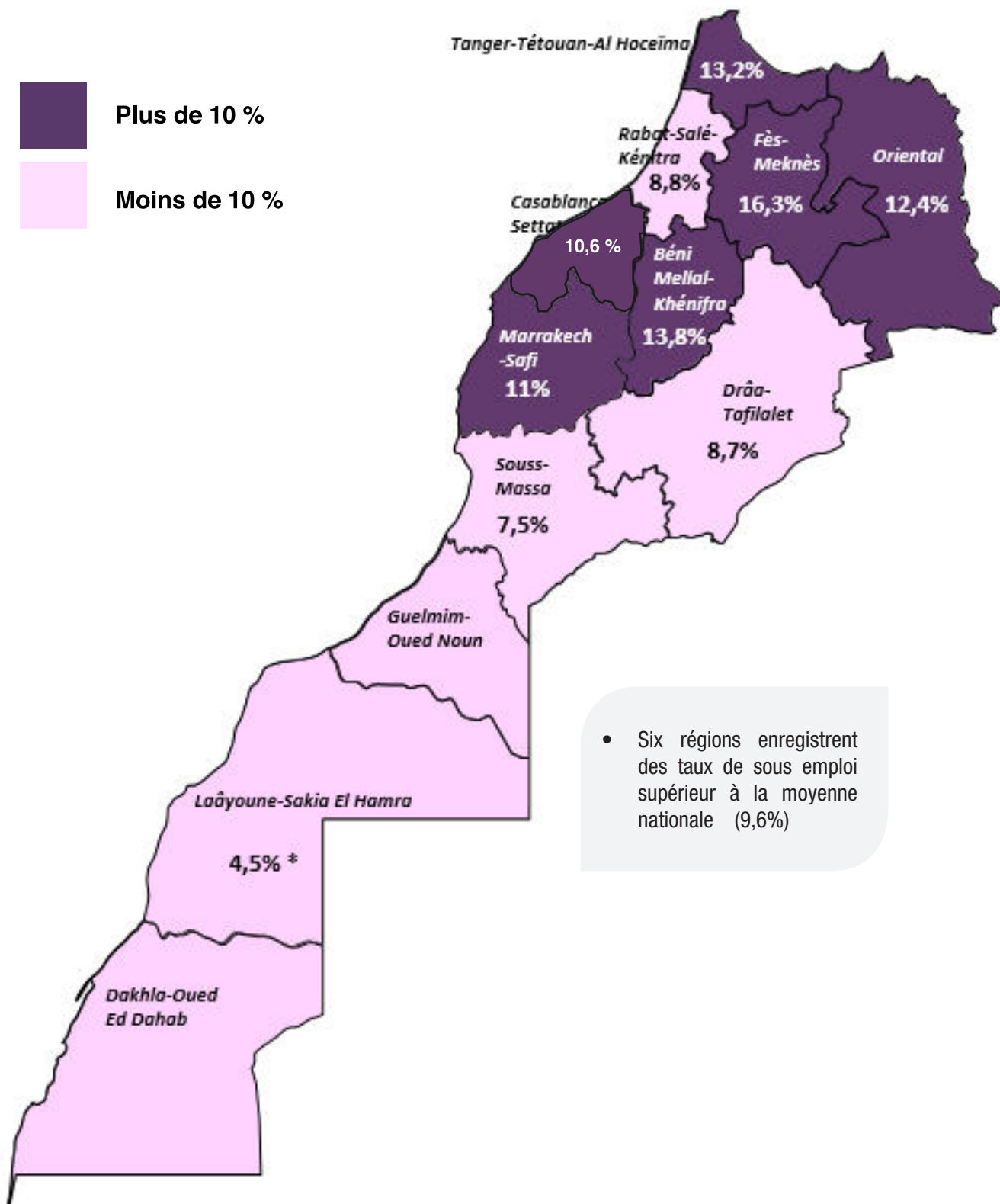
Figure 70 : Taux de sous-emploi par secteur d'activité en 2016

- Le sous-emploi concerne 18,5 % des emplois dans le BTP, contre 11,6 % dans l'agriculture, 10,1% dans le tertiaire et 8,9 % dans l'industrie (y compris l'artisanat).



Source : HCP

Figure 71 : Taux de sous-emploi par région en 2016



(*) Il s'agit du taux de sous-emploi dans les trois régions du sud (Guelmim-Oued Noun, Laâyoune-Sakia El Hamra et Dakhla-Oued Ed Dahab)

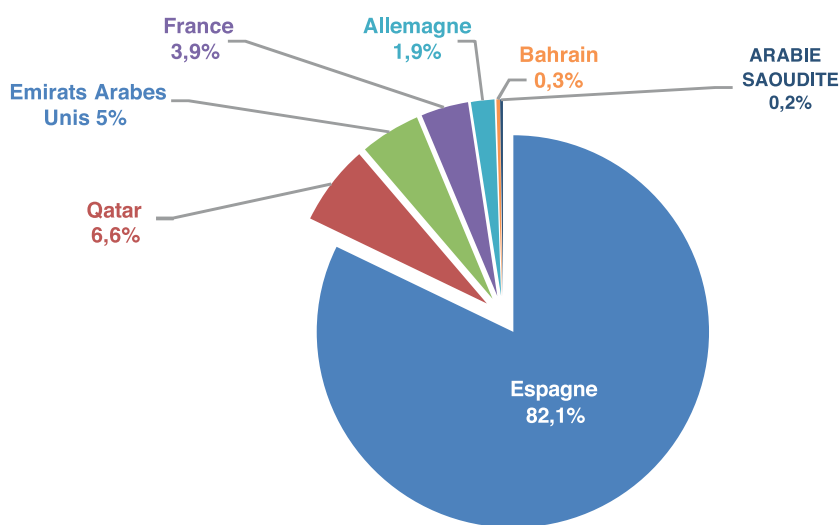
Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données du HCP.

2. Migration du travail

Placement à l'international (ANAPEC)

- 5.634 personnes ont bénéficié du placement à l'international par l'ANAPEC au titre de l'année 2017, en progression de 107 % par rapport à 2016.

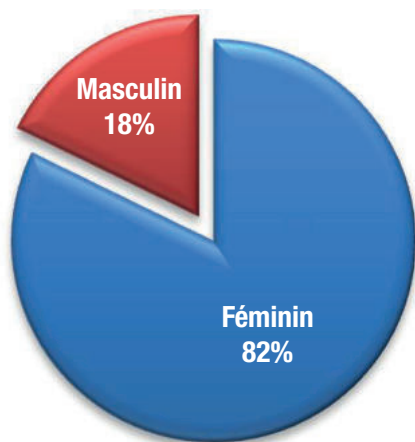
Figure 72 : Répartition des bénéficiaires du placement à l'international par pays d'accueil (2017)



- L'Espagne accueille le plus grand nombre (82%) de travailleurs marocains à l'étranger dans le cadre du placement à l'international réalisé par l'ANAPEC. Ces derniers sont majoritairement des femmes (82%) et travaillent principalement en agriculture (86%).

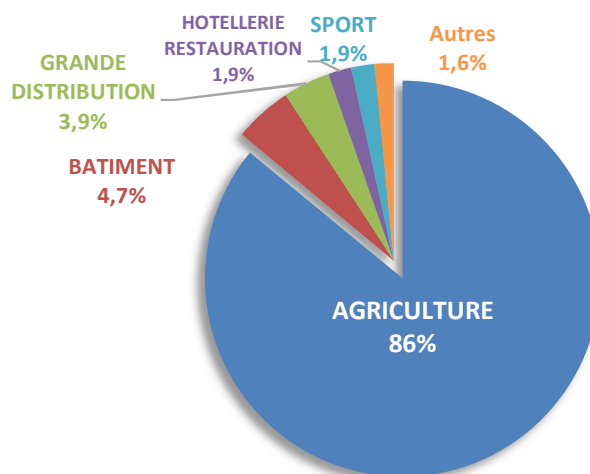
Source : ANAPEC.

Figure 73 : Répartition des bénéficiaires du placement à l'international selon le genre (2017)



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données de l'ANAPEC.

Figure 74 : Répartition des bénéficiaires du placement à l'international par secteur d'activité



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données de l'ANAPEC.

Flux migratoires légaux des salariés

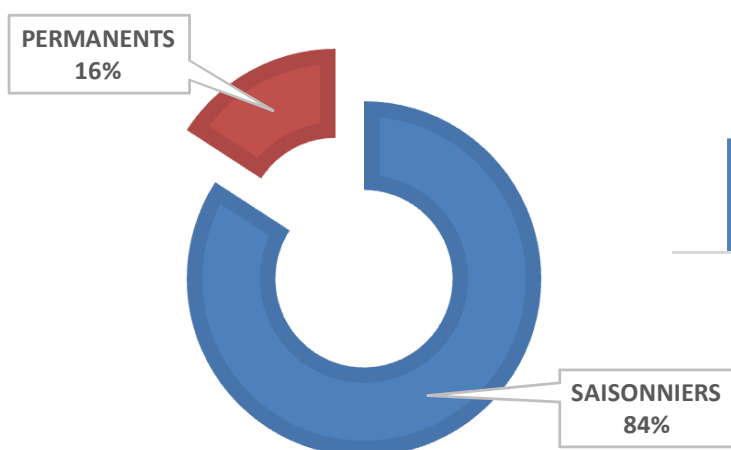
- Selon les données de la Direction de l'Emploi du MTIP, 12.467 travailleurs marocains ont émigré à l'étranger dans le cadre des contrats de travail au titre de l'année 2017, en majorité des saisonniers (84%), enregistrant ainsi une augmentation de 42% par rapport à l'année 2016.

Tableau 18 : Evolution de l'effectif des travailleurs marocains émigrés à l'étranger

Emigration	2016			2017		
	Saisonniers	Permanents	Ensemble	Saisonniers	Permanents	Ensemble
OFII France	5239	813	6052	5644	1189	6833
MTIP /ANAPEC	2289	429	2718	4847	787	5634
Total	7528	1242	8770	10491	1976	12467

Source : MTIP

Figure 75 : Répartition des travailleurs marocains émigrés selon le type de contrat



Source : MTIP

Figure 76 : Evolution de l'effectif des travailleurs marocains émigrés

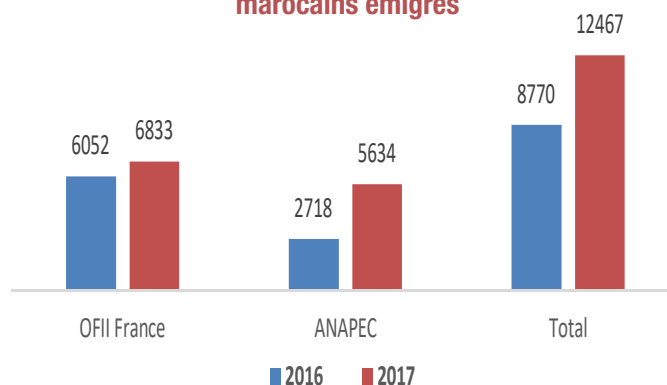
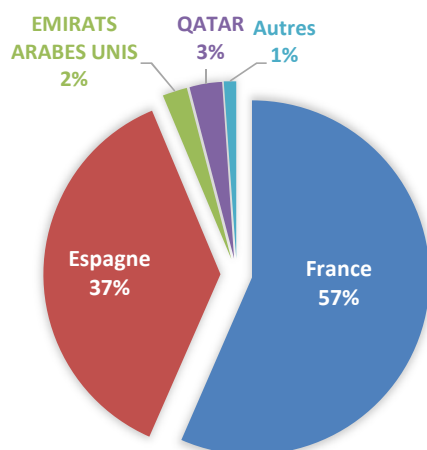


Figure 77 : Répartition des bénéficiaires par pays d'accueil



Source : MTIP

- La France accueille plus que la moitié (57%) des travailleurs émigrés marocains, suivie de l'Espagne avec une part de 37%.

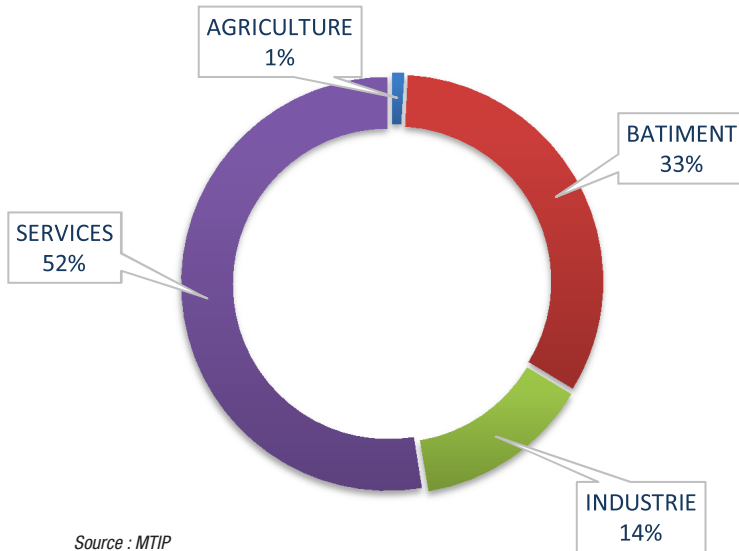
Tableau 19 : Contrats visés en faveur des salariés étrangers au Maroc

Type de contrat	2014	2015	2016	2017
1 ^{er} établissement	2295	2560	2850	4516
Renouvellement	5396	4995	4456	4466
Total	7691	7555	7306	8982

Source : MTIP

- 8.982 Contrats de travail visés en 2017 au profit des salariés étrangers (50% au titre d'un premier établissement), enregistrant une augmentation de 23% par rapport à l'année 2016.

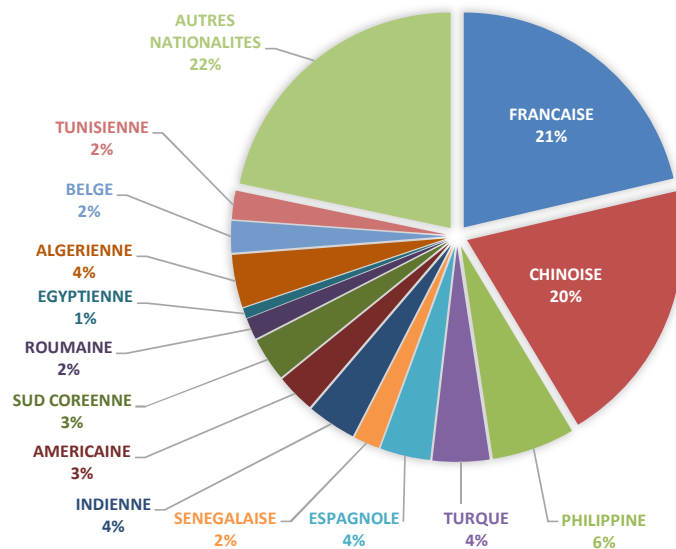
Figure 78 : Contrats visés en faveur des salariés étrangers selon les secteurs d'activité en 2017



Source : MTIP

- Plus de la moitié (52%) des contrats des étrangers visés ont été en faveur des salariés exerçant dans le secteur des services, suivi du bâtiment avec 33% et l'industrie 14%.

Figure 79 : Contrats visés en faveur des salariés étrangers selon la nationalité en 2017



Source : MTIP

- Les français et les chinois sont les plus employés au Maroc à parts quasi-égales (21% , 20%), suivis des philippins (6%).

Concepts et Définitions

Population active occupée

La population active occupée comprend toutes les personnes âgées de 15 ans et plus participant à la production de biens et services, ne serait-ce que pour une heure, pendant une brève période de référence spécifiée, et toutes les personnes pourvues normalement d'un emploi, mais absentes de leur travail pour un empêchement temporaire. Il s'agit d'un concept large qui englobe tous les types d'emplois, y compris le travail occasionnel, le travail à temps partiel et toutes les formes d'emplois irréguliers.

Taux d'emploi

Il exprime la part de la population active occupée dans une population donnée.

Population active occupée sous-employée

La population active occupée sous-employée est constituée :

Des actifs occupés âgés de 15 ans et plus disposés à faire des heures complémentaires, disponibles pour le faire et ayant travaillé au cours de la semaine de référence moins de 48 heures ;

Des actifs occupés âgés de 15 ans et plus, ayant travaillé plus que le seuil fixé cidessus et qui sont à la recherche d'un autre emploi ou disposés à changer d'emploi pour l'une des deux raisons suivantes : i) inadéquation de leur emploi avec leur formation ou leur qualification ii) insuffisance du revenu procuré par leur travail.

Taux de sous-emploi

Ce taux renseigne sur l'importance des principales formes de sous-utilisation des actifs occupés. Il exprime la part des actifs occupés sous-employés dans la population active occupée âgée de 15 ans et plus. Il se calcule comme suit :

$$\left[\frac{\text{Population active occupée sous employée}}{\text{population active occupée âgée de 15 ans et plus}} \right] \times 100$$

Durée de travail excessive

La notion de durée de travail excessive, telle que définie par le Bureau International du Travail (BIT), se réfère à la proportion de population occupée dont les horaires effectifs de travail dans tous les emplois dépassent 48 heures par semaine.

Source : HCP - BIT

PRODUCTIVITÉ ET SALAIRE

Suite aux revalorisations du salaire minimum effectuées ces dernières années, les employés touchant le SMIG ont vu leur pouvoir d'achat augmenter en moyenne annuelle de 2,2% au cours de la période 2010-2017. Cette situation est la conséquence d'une tendance de progression du salaire minimum plus élevée que celle des prix à la consommation, soit 3,4% contre 1,2% en moyenne annuelle.

D'un autre côté, selon les données de la Caisse nationale de sécurité sociale, le salaire mensuel moyen a progressé de 1,8% en 2017 au lieu de 3,1% une année auparavant. L'évolution moyenne sur la période 2010-2017 est de 2,5%.

Le coût salarial par unité produite dans l'ensemble du tissu économique, représente 35,9% en 2016. Selon les secteurs, les salaires les plus élevés par rapport à la valeur ajoutée créée par le secteur, sont distribués dans le tertiaire (44,9%), suivi du secteur secondaire 29,5%, et puis le primaire avec 12%.

La volatilité de la productivité du travail du secteur primaire marque nettement celle de l'économie nationale. Si elle a enregistré un accroissement de 2,7% en 2015, grâce à son amélioration dans

le secteur primaire de 12,1%, cette productivité a chuté à un taux d'accroissement de moins d'un point en 2016, à cause de son repli de plus de 8% dans le secteur primaire.

Les compétences des ressources humaines sont à la base de l'amélioration de la production et de la création des richesses. Ainsi, au cours de la période 2011-2014, le taux d'encadrement du personnel des industries de transformation, a gagné deux points de pourcentage, 14,4% en 2014, au moment où la productivité dans ce secteur a gagné 1,6% en moyenne annuelle sur la période.

L'examen des corrélations entre le taux d'encadrement, les rémunérations et la productivité par « industrie » du secteur des industries de transformation, montre une relation positive entre ces indicateurs, à l'exception toutefois, du secteur des « industries agroalimentaires ». Au niveau de cette dernière industrie, quand la productivité est de 1,2 fois la productivité moyenne dans l'ensemble du secteur, le rapport des salaires relatifs distribués, n'est que de 0,9.

1. Progression du salaire minimum

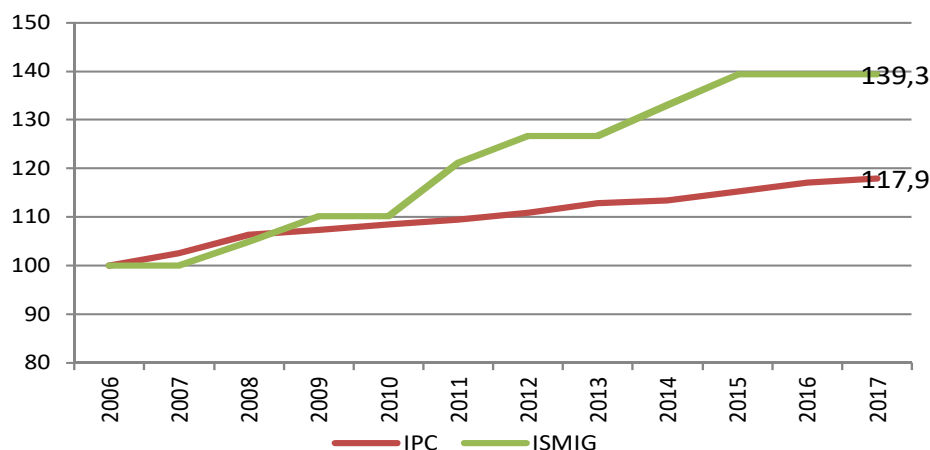
- Amélioration du pouvoir d'achat du salaire minimum de 2,2% en moyenne annuelle sur la période 2010-2017, malgré sa stabilité au cours des deux dernières années à son taux de 2015. C'est la conséquence d'un accroissement différencié du salaire minimum (3,4%) et des prix à la consommation (1,2%).

Tableau 20 : Evolution du salaire minimum en dhs

Année	Secteur non agricole		Secteur agricole	
	SMIG horaire	SMIG mensuel	SMAG journalier	SMAG mensuel
2010	10,64	2032	55,12	1433
2011	11,7	2235	60,63	1576
2012	12,24	2338	63,39	1648
2013	12,24	2338	63,39	1648
2014	12,85	2454	66,56	1731
2015	13,46	2571	69,73	1813
2016	13,46	2571	69,73	1813
2017	13,46	2571	69,73	1813

Sources : MTIP

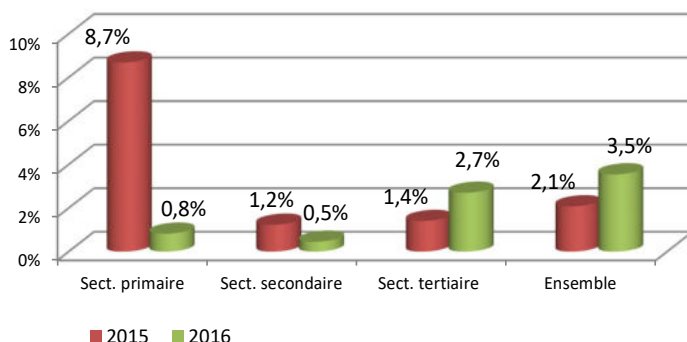
Figure 80 : Evolution des indices du salaire minimum et des prix à la consommation. Base 100, 2006.



Sources : HCP et calculs de la DONMT.

2. Evolution des salaires

Figure 81 : Accroissement des rémunérations par travailleur par grand secteur d'activité économique

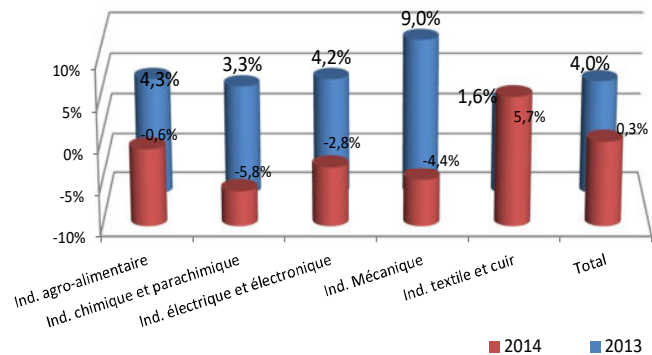


Sources : HCP et calculs de la DONMT.

- Accroissement du salaire moyen de 3,5% en 2016, selon les données de la Comptabilité nationale, au lieu de 2,1% une année auparavant. C'est le secteur tertiaire qui a bénéficié le plus de cette revalorisation avec une hausse de 2,7%.

- Les données sur les industries de transformation montrent un faible taux de revalorisation des salaires en 2014 (0,3%) après une amélioration de 4,4% en 2013. Contre toute attente, contribuant à limiter les pertes de l'année 2014, le secteur des « industries textile et cuir » a enregistré une amélioration des salaires de 5,7%, au moment où tous les autres secteurs ont connu une détérioration nette dans cet indicateur.
- Les données de la Caisse nationale de sécurité sociale font ressortir un taux d'évolution du salaire mensuel moyen de 1,8% en 2017 au lieu de 3,1% une année auparavant. L'évolution moyenne sur la période 2010-2017 est de 2,5%.

Figure 82 : Accroissement des frais de personnel par travailleur et par secteur dans les industries de transformation



Sources : Ministère de l'Industrie et calculs de la DONMT.

3. Distribution des salaires dans le secteur privé structuré

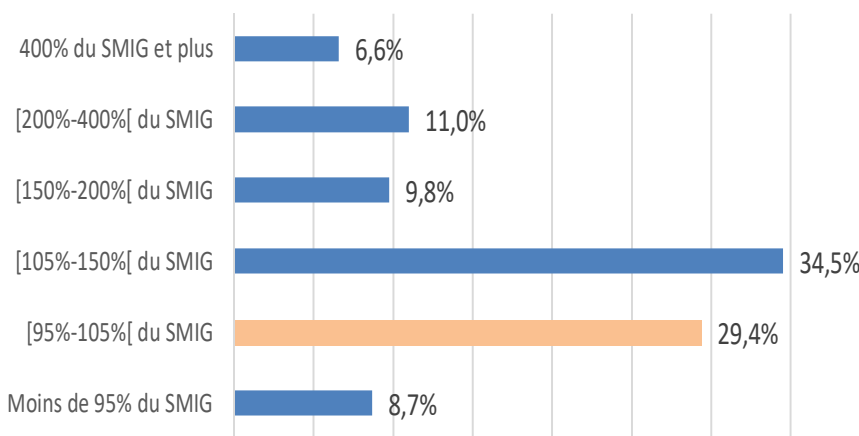
- La répartition des salariés déclarés en 2014 à la Caisse nationale de sécurité sociale, par tranches de salaires journaliers et par rapport au salaire minimum, donne un taux de présence de smigards de 29,4% dans le tissu économique structuré. Ceux qui touchent moins du salaire minimum ne représentent que 8,7% de l'ensemble des salariés déclarés.

Tableau 21 : Evolution de la structure de l'emploi par tranche de salaires journalier (en %)

Année	Moins de 95% SMIG	(95%-105%) SMIG)105%-110%) SMIG	(110%-150%) SMIG	(150%-200%) SMIG	(200%-400%) SMIG	400% SMIG et plus	Total
2006	5,1	13,6	18,9	32,3	10,8	11,8	7,4	100
2007	4,9	11,9	18,8	32,6	11,5	12,5	7,9	100
2008	5,7	22,6	10,7	29,7	11,0	12,5	7,8	100
2009	4,9	13,7	9,7	38,7	12,0	13,0	8,0	100
2010	4,7	10,1	7,1	43,9	12,7	13,3	8,1	100
2011	12,1	26,8	8,1	25,2	9,8	11,0	7,0	100
2012	9,3	27,1	10,0	26,1	9,7	10,9	6,8	100
2013	6,7	24,4	11,2	28,8	10,5	11,4	6,9	100
2014	8,7	29,4	8,8	25,8	9,8	11,0	6,6	100

Sources : CNSS et calculs de la DONMT.

Figure 83 : Structure de l'emploi par tranche de salaires journaliers. Année 2014



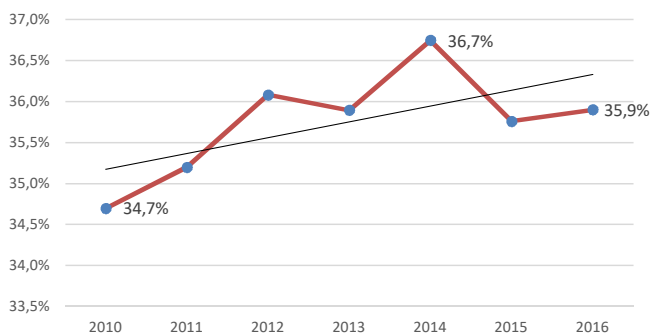
Sources : CNSS et calculs de la DONMT.

- Au cours des dernières années, la tranche des smigards a connu un entassement des salariés affluant directement des tranches supérieures et dont le salaire journalier ne dépassant pas 1,5 fois le salaire minimum. En effet, durant la période 2006-2014, cette tranche a absorbé 16% des salariés, au moment où la tranche de « 105% - 150% le SMIG », a relâché la même part en passant de 51% à 35% de l'ensemble des salariés déclarés à la CNSS.

4. Evolution des coûts de travail

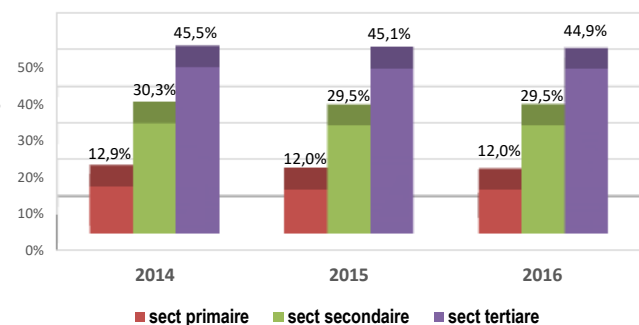
- La courbe de coût salarial unitaire affiche une tendance haussière durant cette dernière décennie. Ainsi, cet indicateur a gagné un point de pourcentage, dans l'ensemble de l'économie nationale, en passant de 34,7% en 2010 à 35,9% en 2016. Quant aux industries de transformation, les coûts ont absorbé, entre 2010 et 2014, quatre points de pourcentage de la richesse créée par ce secteur.
- Par grand secteur de l'économie nationale, les salaires les plus élevés par rapport à la valeur ajoutée créée, sont distribués dans le secteur tertiaire avec un coût salarial unitaire de quelque 45%, suivi par le secteur secondaire avec une part de 30%, et puis, le secteur primaire avec 12%.
- Dans les industries de transformation, le secteur le moins payant est le secteur des « industries agroalimentaires » avec une part de 27,8% en 2014, qui est à l'autre extrémité par rapport au secteur des industries « textiles et de cuir » avec une part de 70% de la valeur ajoutée créée la même année par ce secteur.

Figure 84 : Evolution du coût salarial par unité produite dans l'ensemble de l'économie



Sources : HCP et calculs de la DONMT

Figure 85 : Evolution du coût salarial par unité produite, par grand secteur d'activités économiques



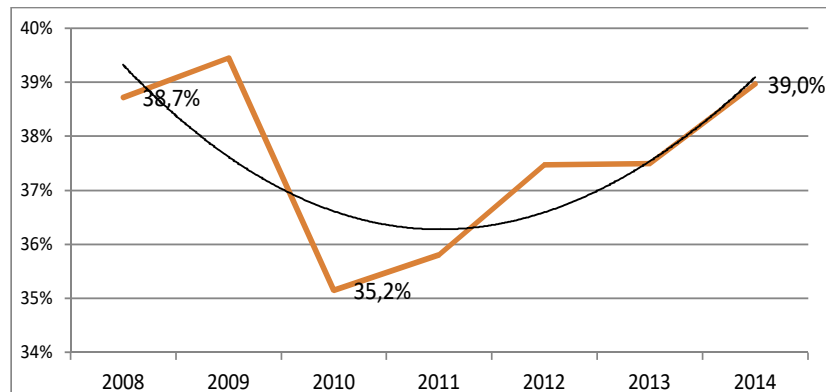
Sources : HCP et calculs de la DONMT

Tableau 22 : Evolution du coût salarial par unité produite par secteur (en %)

Secteurs	2006	2008	2010	2012	2014
Ind Agroalimentaire	28,3	28,6	24,3	25,8	27,8
Ind chimique-parachi	39,3	33,3	29,6	32,4	34,3
Ind électrique-électro	58,8	62,7	55,9	64,4	58,6
Ind métallique-mécan	41,7	36,8	46,8	45,1	45,1
Ind textiles-cuir	67,2	68,4	66,7	71,0	70,0
Total	41,6	38,7	35,2	37,5	39,0

Sources : Ministère de l'Industrie et calculs de la DONMT.

Figure 86 : Evolution du coût salarial par unité produite dans les industries de transformation

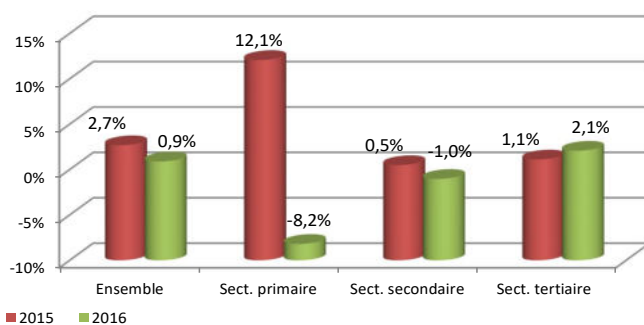


Sources : Ministère de l'Industrie et calculs de la DONMT.

5. Evolution des gains de productivité

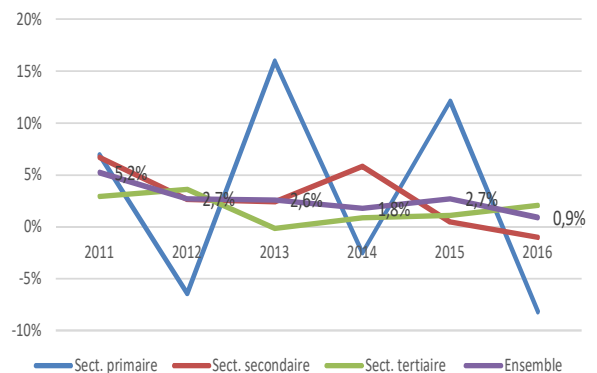
- La productivité de l'économie nationale souffre de la volatilité de celle du secteur primaire. Si elle a enregistré un accroissement de 2,7% en 2015, grâce à son amélioration dans ce secteur de 12,1%, ce taux a chuté à moins d'un point de pourcentage en 2016 ; en parallèle, le secteur primaire qui s'est replié de plus de 8% la même année.

Figure 87 : Taux d'accroissement de la productivité du travail par grand secteur d'activités économiques



Sources : Ministère de l'Industrie et calculs de la DONMT.

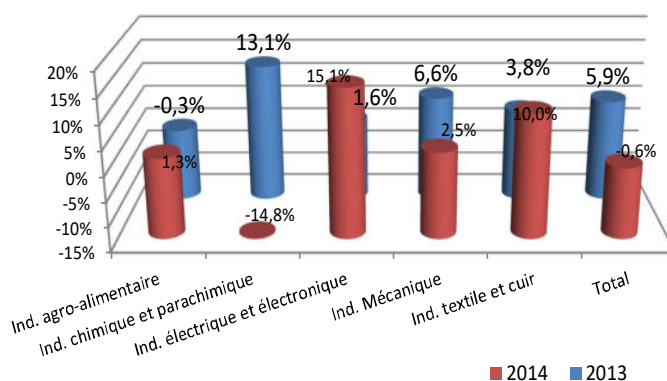
Figure 88 : Evolution de la productivité par grand secteur d'activités



Sources : HCP et calculs de la DONMT

Figure 89 : Taux d'accroissement de la productivité du travail par secteur dans les industries de transformation

- Malgré une nette amélioration dans les secteurs des industries « électriques et électroniques » (15,1%) et des industries « textiles et de cuir » (10,0%), la productivité dans le secteur des industries de transformation a connu un repli de 0,6% en 2014, au lieu d'un taux d'accroissement de 5,9% une année auparavant.



Sources : HCP et calculs de la DONMT

6. Relation taux d'encadrement – salaire - productivité

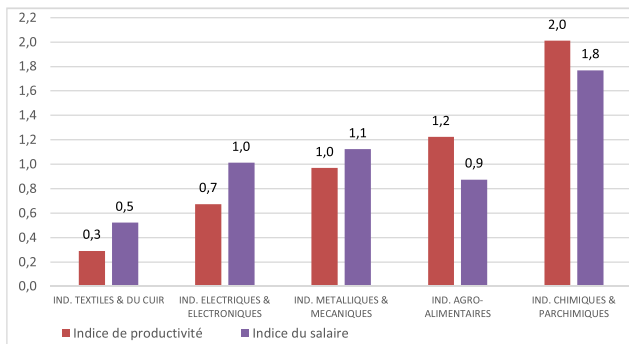
- Il est économiquement connu que les charges du personnel des unités économiques ainsi que leur productivité, évoluent positivement avec le taux d'encadrement, de même que pour la relation entre la productivité et ces charges. Ces corrélations sont vérifiées, à travers l'examen des données disponibles sur les industries de transformation par secteur d'activités économiques, à l'exception toutefois, du secteur des « industries agroalimentaires » qui englobe des activités dont la formation des salaires ne semble pas répondre à ce constats.
- Au cours de la période 2011-2014, le taux d'encadrement du personnel des industries de transformation, a gagné deux points de pourcentage. Il était de 14,4% en 2014.
- Les secteurs disposant de plus de compétences sont les secteurs des « industries chimiques et parachimiques » (27,2%) et des « industries métalliques et mécaniques » (17,2%). Le secteur des « industries textiles et de cuir » emploie des cadres dans la limite de 8,0% de l'ensemble de ses ressources humaines.

Tableau 23 : Evolution du taux d'encadrement (en %) de l'emploi permanent dans les industries de transformation

SECTEURS	2011	2012	2013	2014
IND. AGRO-ALIMENTAIRES	11,8	12,8	14,2	14,7
IND. CHIMIQUES & PARCHIMIQUES	24,6	25,2	26,2	27,2
IND. ELECTRIQUES & ELECTRONIQUES	9,9	13,1	15,9	14,2
IND. METALLIQUES & MECANIQUES	17,3	16,9	16,0	17,2
IND. TEXTILES & DU CUIR	7,8	8,3	8,5	8,0
TOTAL	12,5	13,4	14,0	14,4

Sources : Ministère de l'Industrie et calculs de la DONMT.

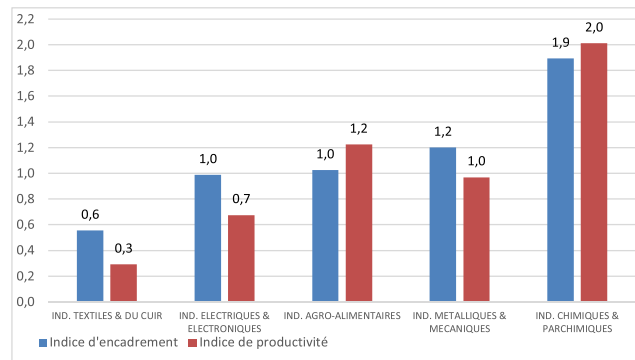
Figure 90 : Relation productivité-salaire par secteur : indices⁽⁶⁾ de comparaison. Exercice 2014.



Sources : Ministère de l'Industrie et calculs de la DONMT.

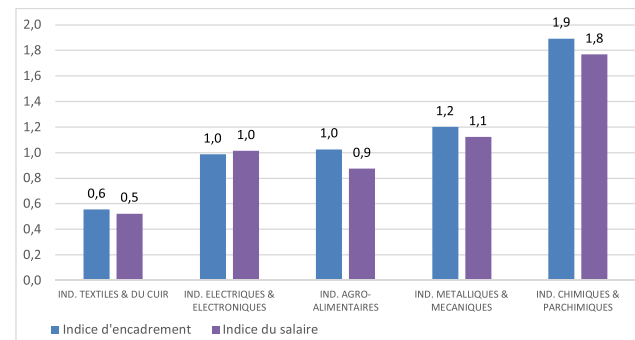
- Quand la productivité des industries agro-alimentaires est de 1,2 fois la productivité moyenne dans le secteur des industries de transformation, le rapport entre les deux salaires distribués relatifs n'enregistre qu'une part de 0,9.

Figure 91 : Relation taux d'encadrement-productivité par secteur : indices de comparaison. Exercice 2014.



Sources : Ministère de l'Industrie et calculs de la DONMT.

Figure 92 : Relation taux d'encadrement-salaire par secteur : indices de comparaison. Exercice 2014.



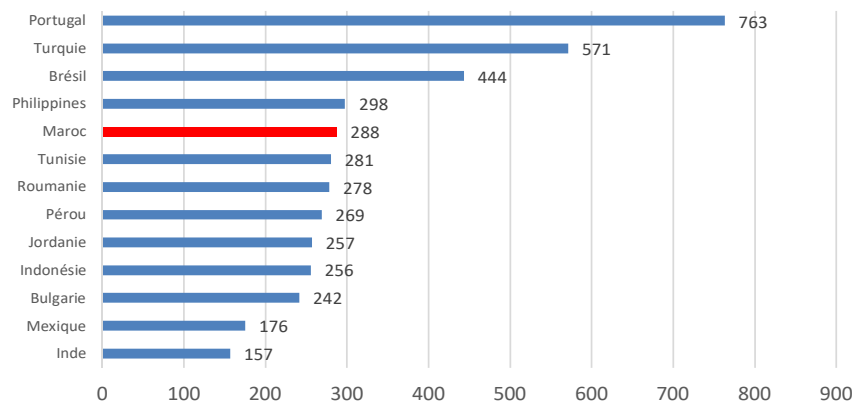
Sources : Ministère de l'Industrie et calculs de la DONMT.

7. Comparaison internationale

Position en termes de salaires

- En dollar américain, le niveau du salaire minimum en 2016, positionne le Maroc dans la tranche moyenne supérieure des pays compétitifs ou comparables (288 \$) sur un interval de salaires minima de 157 \$ à 763 \$ promulgués dans ces pays.

Figure 93 : Salaire minimum en dollar américain. Année 2016



Sources : Base de données Doing Business

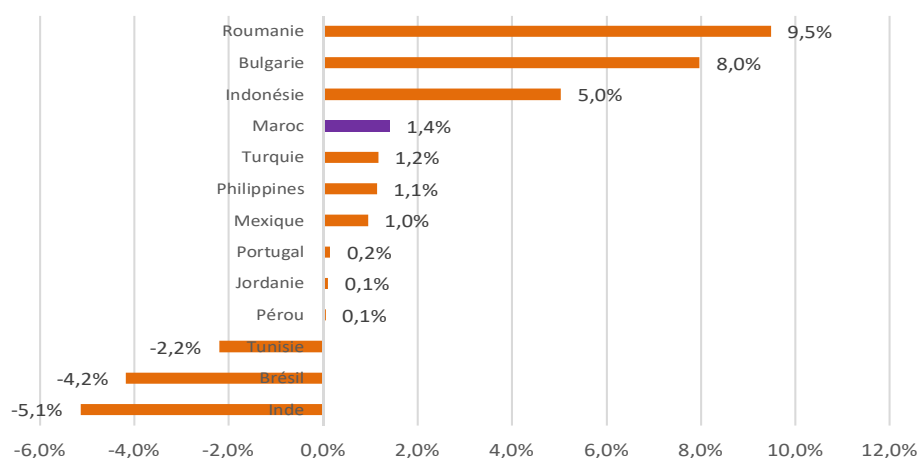
(6) Indice d'encadrement = rapport taux d'encadrement du secteur par rapport au taux d'encadrement dans l'ensemble des industries.

(6) Indice de productivité = rapport productivité du secteur par rapport à la productivité dans l'ensemble des industries.

(6) Indice de salaire = rapport salaire du secteur par rapport au salaire dans l'ensemble des industries.

Figure 94 : Evolution annuelle du salaire minimum en dollar américain : 2016/2014

- En termes d'évolution, le niveau de salaire minimum exprimé en dollar, au cours de la période 2014-2016, le Maroc se trouve dans la tranche moyenne supérieure (1,4%) sur un éventail de croissance annuelle moyenne réalisée par les pays comparables de (-5,1%) à 9,5%.



Sources : Base de données Doing Business et calculs de la DONMT

Tableau 24 : Evolution du salaire réel (%)

Pays	2013	2014	2015
Brésil	1,9	2,7	-3,7
Indonésie	10,1	-4,3	-0,4
Mexique	-0,6	-4,3	0,5
Tunisie	0,3	0,6	1,3
Maroc	0,3	1,7	1,5
Philippines	1,6	1,0	4,1
Inde	5,2	5,7	5,4
Turquie	6,4	6,1	5,6
Bulgarie	5,6	7,7	9,9
Portugal	-0,6	0,1	-
Pérou	0,4	2,5	-
Roumanie	0,8	6,4	-
Jordanie	1,1	-2,8	-
Egypte	11,0	-3,8	-

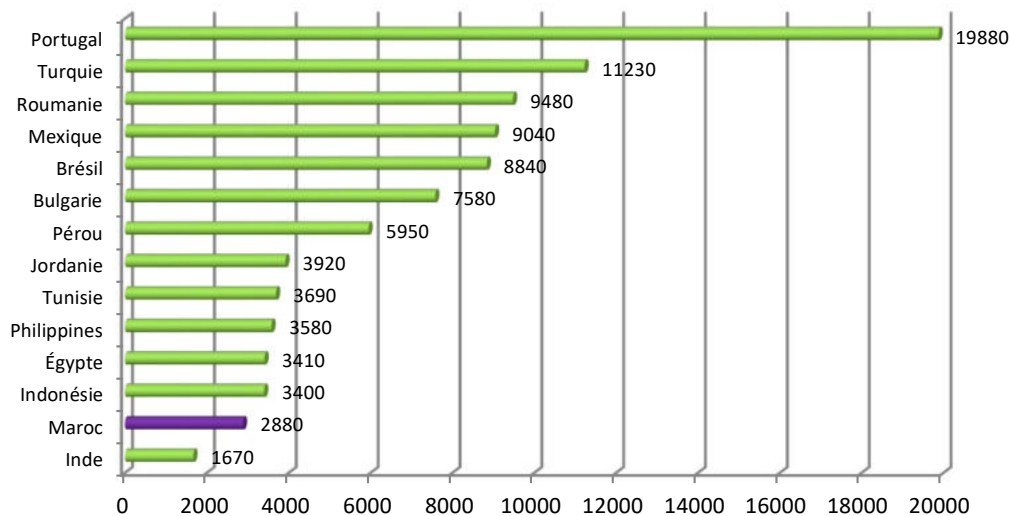
- En termes d'évolution du salaire réel, il semble que le Maroc occupe une position intermédiaire : un taux d'accroissement de 1,7% et de 1,5%, respectivement en 2014 et en 2015.

Sources : Rapport de l'OIT, « Global Wage Report 2016/17 »

Position en termes de revenu

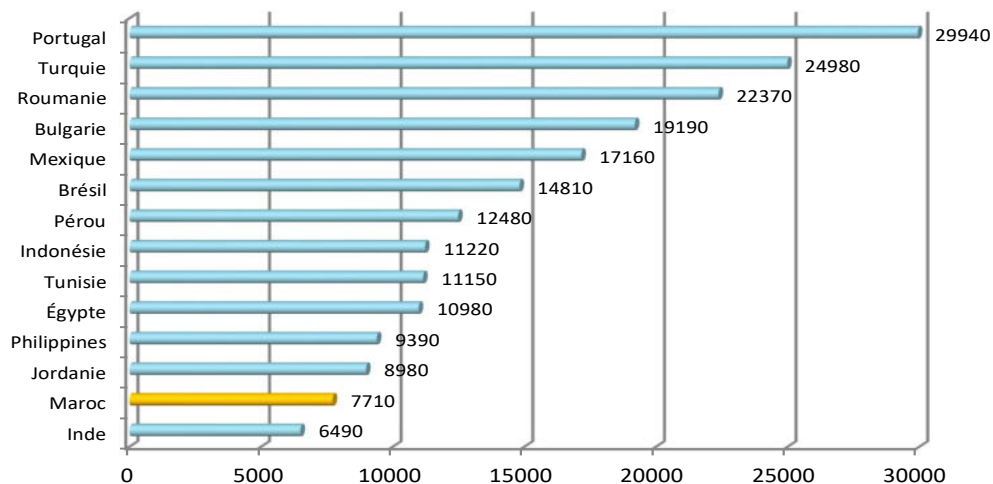
- Prenant comme indicateur de positionnement le revenu national brut par habitant, le Maroc se trouve en bas de l'échelle, en considérant aussi bien comme unité de mesure, le dollar américain ou le dollar PPA.
- En termes d'accroissement sur la période 2006-2016, le Maroc s'emble s'améliorer, principalement en considérant le revenu par tête en dollar PPA qui prend en considération le pouvoir d'achat des différents pays de comparaison. Il occupe une position moyenne (4,0%) sur un éventail de taux d'accroissement annuel moyen de 0,4% à 7,6%.

Figure 95 : Revenu national brut par habitant en dollar américain. Année 2016



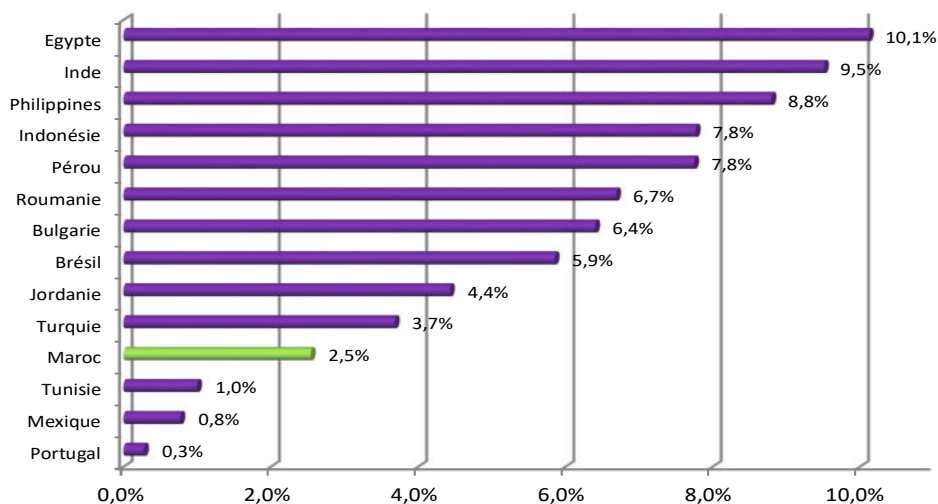
Sources : Base de données de la Banque Mondiale

Figure 96 : Revenu national brut par habitant en PPA\$ courant. Année 2016



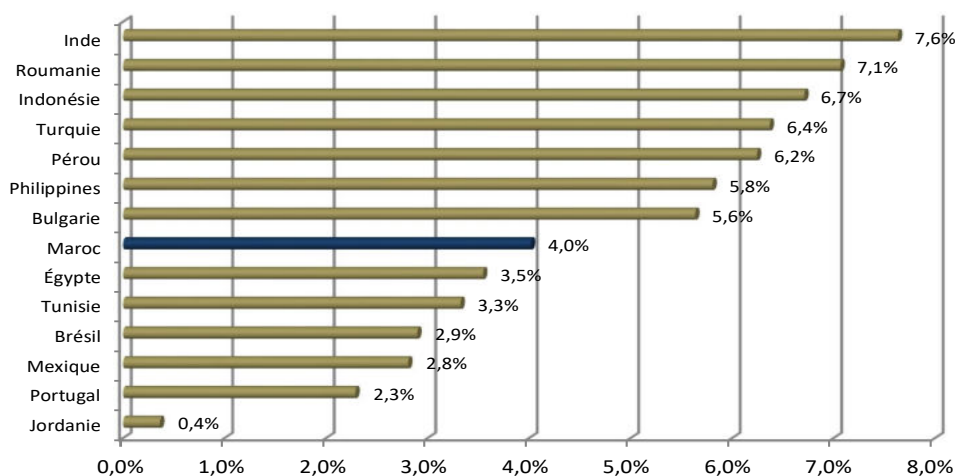
Sources : Base de données de la Banque Mondiale

Figure 97 : Accroissement du revenu national brut en dollar par habitant. 2006-2016



Sources : Base de données de la Banque Mondiale et calculs de la DONMT

Figure 98 : Accroissement du revenu national brut par habitant en PPA\$ courant. 2006-2016

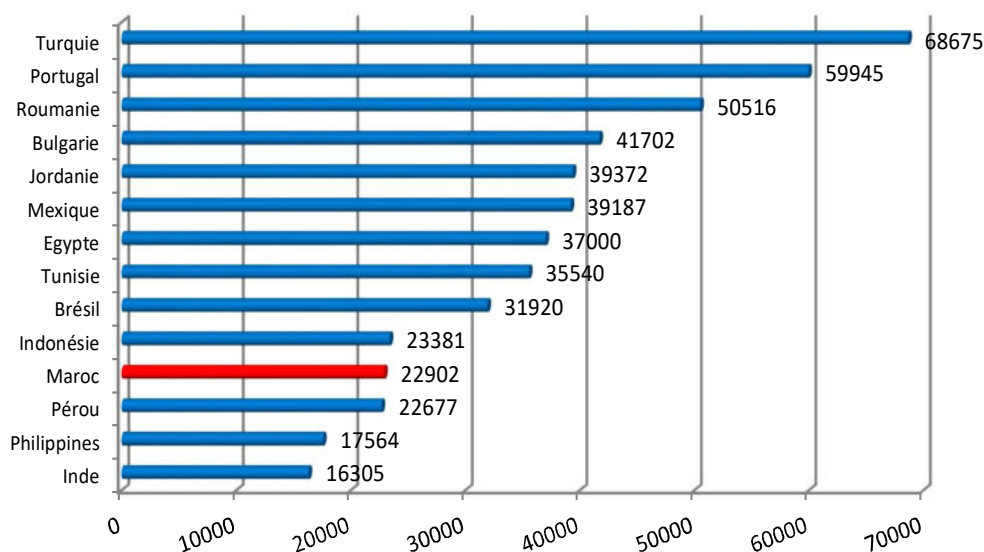


Sources : Base de données de la Banque Mondiale et calculs de la DONMT

Position en termes de productivité du travail

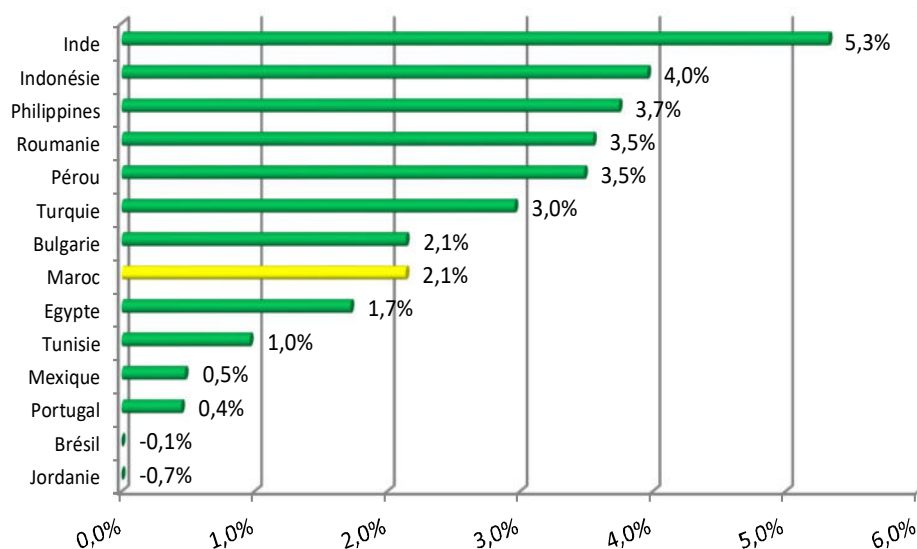
La productivité du travail, mesurée en dollar PPA constant de 2011, positionne le Maroc dans le groupe inférieur des pays comparateurs. Toutefois, le taux d'accroissement de cette productivité le renfloue et le positionne dans un niveau intermédiaire avec une amélioration de la productivité de 2,1% sur un éventail de taux d'accroissement annuel moyen de (-0,7%) à 5,3%, sur la période 2010-2016.

Figure 99 : Productivité du travail en PPA\$ constant de 2011. Année 2016



Sources : Base de données de l'OIT

Figure 100 : Accroissement annuel moyen de la productivité du travail en PPA\$ constant de 2011. 2010-2016



Sources : Base de données de l'OIT et calculs de la DONMT

Concepts et Définitions

Pouvoir d'achat du salaire minimum

Le pouvoir d'achat du salaire minimum correspond à la quantité de biens et de services que le ménage d'un smigard peut acquérir grâce à ce salaire. Son évolution est liée à celles des prix et des salaires. C'est ainsi que, si les prix augmentent dans un environnement où les salaires sont constants, le pouvoir d'achat diminue alors que si la hausse des salaires est supérieure à celle des prix le pouvoir d'achat augmentera.

Dollar parité de pouvoirs d'achats (PPA\$)

Le PPA est un facteur de conversion qui permet la comparaison internationale d'agrégats économiques en s'alignant sur une même unité de mesure prenant en considération le niveau d'inflation des différents pays. Il se définit comme le nombre d'unités d'une devise d'un pays nécessaires à l'achat d'un même panier de biens et services sur le marché intérieur qu'un dollar américain permettrait d'acheter aux États-Unis.

Frais de personnel

Les frais du personnel sont considérés comme l'ensemble des rémunérations du personnel employé et des charges sociales engendrées par cet emploi (concept utilisé par l'enquête du Ministère de l'Industrie auprès des industries de transformation).

Coût salarial par unité produite

Le coût salarial par unité produite est un indicateur composite qui permet d'apprécier en partie l'importance des charges occasionnées par le facteur travail par unité produite. Il est également important dans la mesure où l'analyse de son évolution permet de saisir la tendance de l'évolution de la répartition des richesses créées par l'entreprise entre le facteur travail et le facteur capital. Il est approché ici par le rapport des frais de personnel à la valeur ajoutée générée.

Productivité du travail

La productivité du travail est le rapport entre l'ensemble de la valeur ajoutée générée et l'emploi total.

Revenu national brut

Le revenu national brut correspond à l'ensemble des revenus perçus, pendant une période donnée, par les agents économiques nationaux. Ces revenus sont constitués des salaires et des revenus financiers. Traduit par tête ce revenu est souvent utilisé comme indicateur de richesse, surtout en comparaison entre les différents pays.

EMPLOYABILITÉ ET INSERTION PROFESSIONNELLE

En parallèle avec les politiques publiques d'ordre macro-économiques ou sectorielles, la politique d'emploi est renforcée par la mise en œuvre de programmes ciblés de promotion de l'emploi salarié, d'amélioration de l'employabilité et d'encouragement de l'auto-emploi.

Le programme Idmaj, qui comprend le contrat de droit commun à durée déterminée ou indéterminée et le contrat d'insertion, a permis l'insertion de plus de 89.000 jeunes en 2017, dont 5.634 dans le cadre du placement à l'international. Sur la période 2012-2017, le nombre d'insertions a atteint 410.000 bénéficiaires, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 10% durant cette période.

Le programme Taehil a bénéficié à plus de 18.600 chercheurs d'emploi en 2017 (12,5% par rapport à 2016), dont 2.856 ont bénéficié d'une formation qualifiante ou de reconversion, 3.752 de la formation contractualisée pour l'emploi et 8.817 de la formation au profit des secteurs émergents. Près de 105.700 personnes ont bénéficié du programme durant la période 2012-2017, soit plus de 17.600 bénéficiaires en moyenne annuelle.

Le programme Auto-Emploi a permis la création de 1.296 entreprises en 2017 (TPE, coopératives et activités individuelles) et a généré plus de 2.700 emplois directs, soit près de 2 emplois en moyenne par projet. Entre 2010 et 2017, plus de 7.200 entreprises ont été créées grâce à ce programme, générant plus de 15,4 mille emplois et plus de 20.500 candidats ont été accompagnés par les guichets ANAPEC dédiés à l'auto-emploi.

D'avril 2016 à 2017, le programme Tahfiz, qui vise la promotion de l'emploi via un dispositif incitatif au profit des entreprises et associations nouvellement créées, a fait l'objet de 5.446 protocoles de bénéfice déposés et validés par l'ANAPEC, dont ont bénéficié 2.155 entreprises et 5.446 salariés.

Par ailleurs, les indicateurs déduits des études d'évaluation montrent que 66% des bénéficiaires du contrat d'insertion en 2014 ont été déclarés à la CNSS après la date de signature du contrat et 55% en 2017. De même, le programme Idmaj a contribué à la réduction de la durée moyenne pour l'accès à un emploi durable et a permis de satisfaire les besoins des entreprises en matière de ressources humaines.

1. Service Public de l'Emploi (ANAPEC)

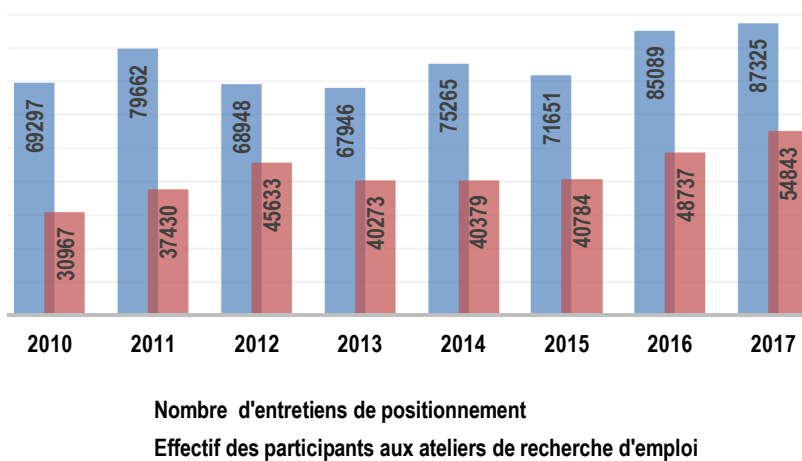
Tableau 25 : Prestations de l'ANAPEC au titre des années 2016 et 2017

	2016	2017
Nombre d'entretiens de positionnement	85089	87325
Effectif des participants aux ateliers de recherches d'emploi	48737	54843
Nombre d'offres d'emploi recueillies	90232	102054

Source : ANAPEC

- Le nombre d'entretiens de positionnements réalisés au profit des chercheurs d'emploi, a atteint plus de 87.300 entretiens au titre de l'année 2017, soit une progression de 2,6% par rapport à l'année 2016;
- Plus de 75.600 entretiens de positionnement en moyenne annuel, ont été effectués par les conseillers en emploi à l'ANAPEC, durant la période 2010-2017;
- Tendance haussière de l'effectif des participants aux ateliers de recherche d'emploi, durant les quatre dernières années, atteignant plus de 54.800 en 2017.

Figure 101 : Evolution des prestations de l'ANAPEC



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données de l'ANAPEC.

Figure 102 : Evolution des offres d'emploi Recueillies 2010 - 2017

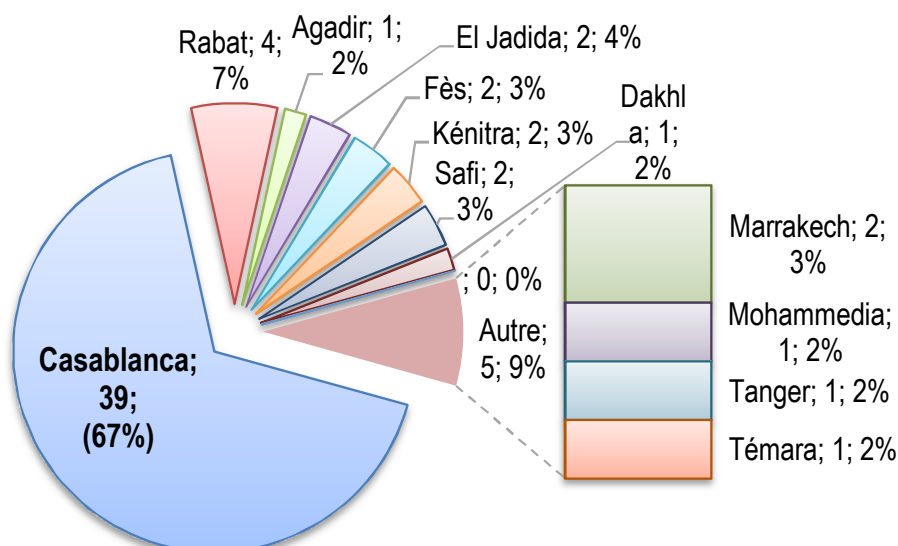


Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données de l'ANAPEC.

- Les visites des conseillers en emploi de l'ANAPEC, ont permis la collecte de 102.054 offres d'emploi au titre de l'année 2017, soit en progression de 13% par rapport à 2016.

2. Agences de recrutement privées

Figure 103 : Répartition des Agences de Recrutements Privées (ARP)



Source : MTIP.

- 58 agences de recrutement privées sont autorisées à exercer l'intermédiation en matière de recrutement et d'embauchage, dont les deux tiers sont localisées à Casablanca.

3. Bilan des programmes actifs de l'emploi (PAE)

Programme Idmaj

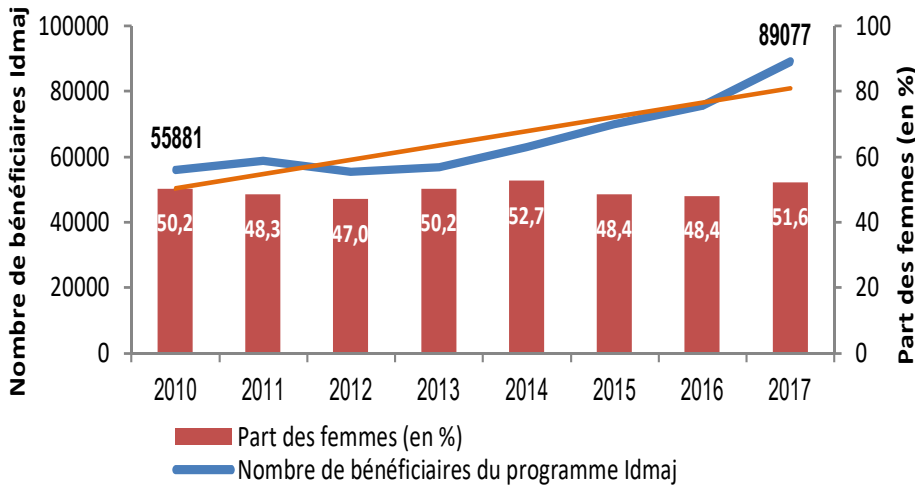
- Depuis son lancement en 2006 et à fin 2017, plus de 697.000 personnes ont bénéficié du programme Idmaj, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 9,5% durant cette période ;
- Après avoir enregistré une baisse entre 2010 et 2012, le nombre de bénéficiaires Idmaj a connu une hausse remarquable depuis 2013, enregistrant un taux d'accroissement annuel moyen de près de 12% entre 2013 et 2017.

Tableau 26 : Evolution des bénéficiaires du programme Idmaj

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de bénéficiaires Idmaj (*)	55881	58740	55399	56716	63143	70123	75613	89077
Part des femmes (en %)	50,2	48,3	47	50,2	52,7	48,4	48,4	51,6
Structure des bénéficiaires par type de contrat (en %)								
CI	56,3	59,5	67,8	67,4	76,4	67,6	67,5	71,1
CDD	38,2	36,2	28,5	27,1	20,1	28,6	27,5	24,6
CDI	5,4	4,3	3,7	5,6	3,4	3,8	5	4,3
Taux de croissance du nombre de bénéficiaires Idmaj (en %)								
	6,9	5,1	-5,7	2,4	11,3	11,1	7,8	17,8
Taux de réalisation annuel des objectifs fixés (Idmaj) (en %)								
	101,6	97,9	85,2	94,5	114,8	116,9	116,3	118,8

Source : ANAPEC + calculs de la DONMT. (*) : y compris le placement à l'international.

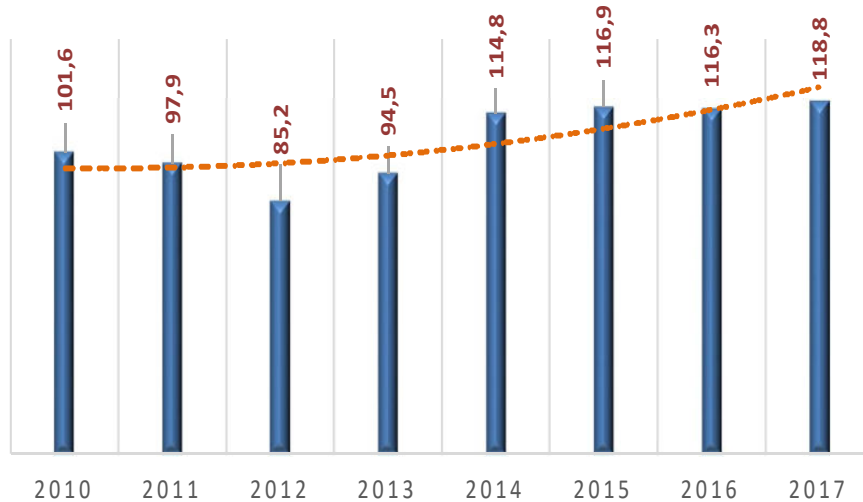
Figure 104 : Evolution du nombre de bénéficiaires du programme Idmaj



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données de l'ANAPEC.

- Plus de 89.000 personnes ont bénéficié du programme Idmaj en 2017, enregistrant ainsi une croissance de près de 18% par rapport à 2016 et un taux de réalisation de 118,8% de l'objectif fixé en 2017 ;
- Selon le genre, l'analyse des indicateurs de réalisation fait ressortir un léger écart entre les hommes et les femmes (51,6% des bénéficiaires sont des femmes et 48,4% sont des hommes) ;

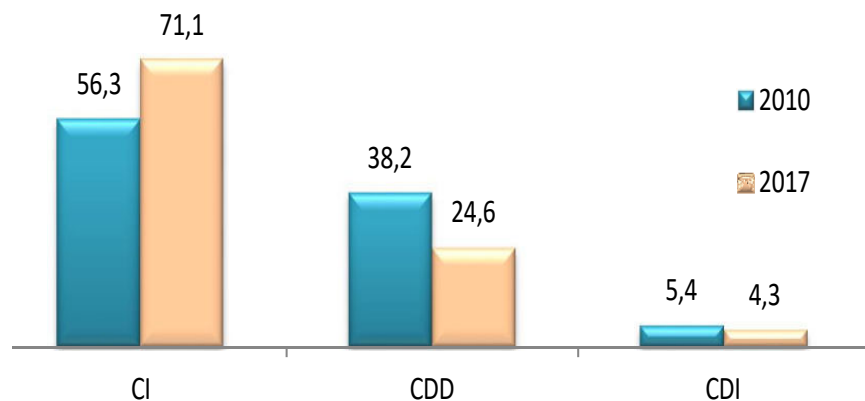
Figure 105 : Taux de réalisation annuels des objectifs fixés (en %) -Programme Idmaj-



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données de l'ANAPEC.

Figure 106 : Evolution des parts de bénéficiaires du programme Idmaj par type de contrat (en%)

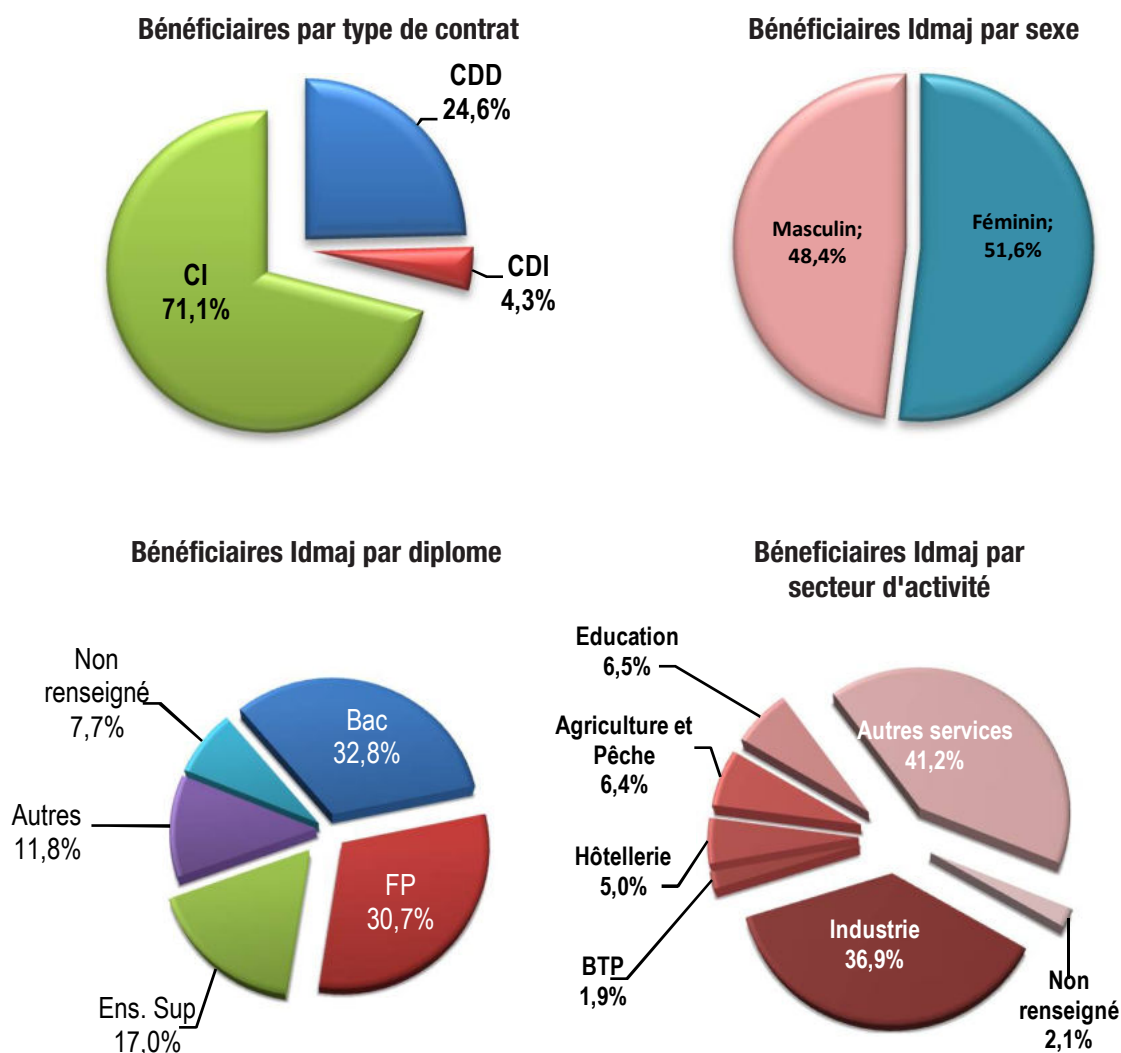
- Près des trois quarts des bénéficiaires (71,1%) sont insérés dans le cadre des contrats de formation insertion (contre 24,6% CDD et 4,3% CDI). Ces taux sont respectivement de 56,3%, 38,2% et 5,4% en 2010.



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données de l'ANAPEC

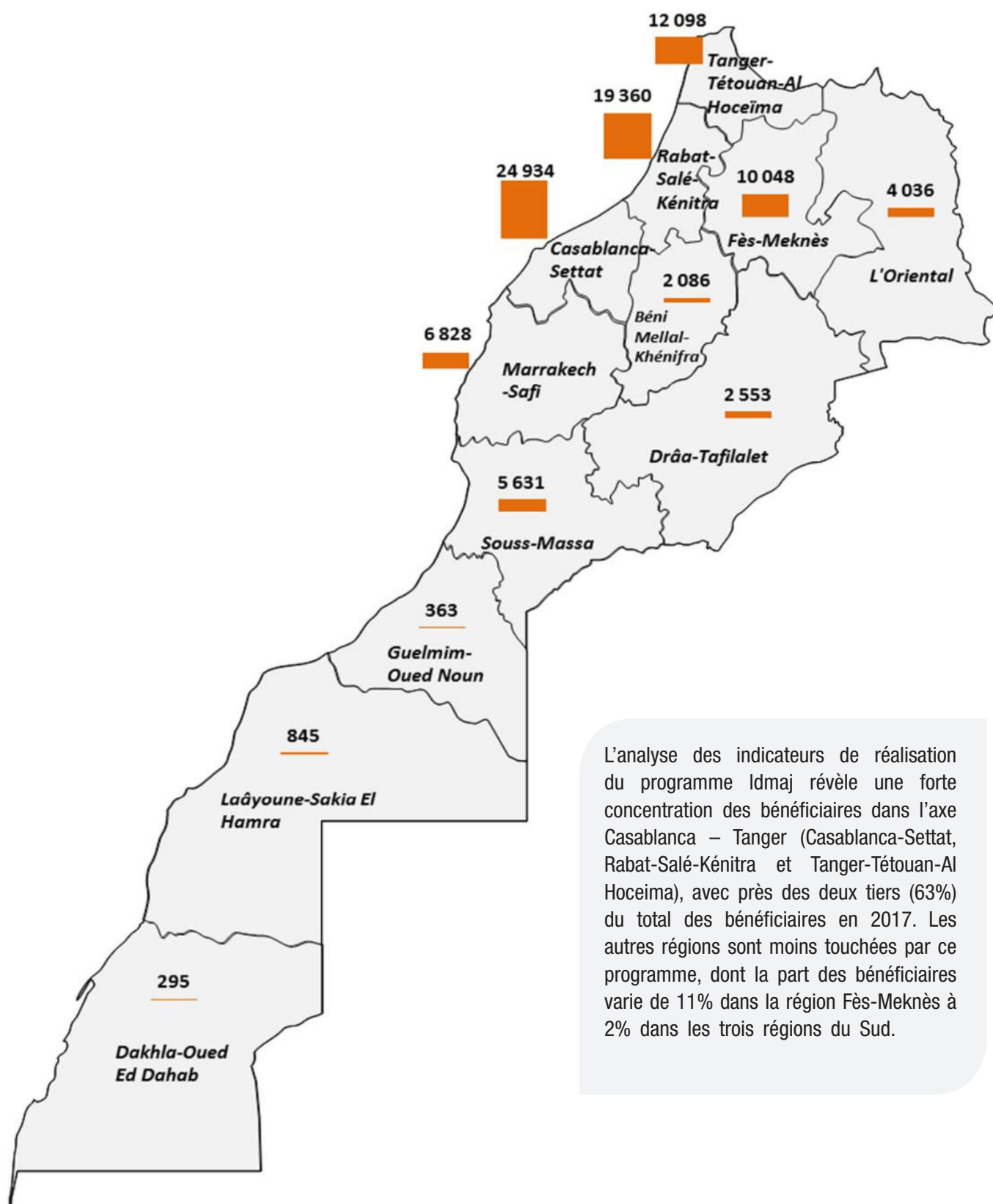
- Selon le diplôme, près des deux tiers des bénéficiaires Idmaj (64%) sont des bacheliers ou diplômés de la formation professionnelle en 2017. Les diplômés de l'enseignement supérieur représentent 17% du total des bénéficiaires ;
- Sur le plan sectoriel, le secteur des services se positionne au premier rang en termes de recours à ce programme en 2017 (53%), suivi du secteur de l'industrie (37%), de l'agriculture et pêches et du BTP.
- En termes d'évolution, force est de constater une nette évolution entre 2016 et 2017 du nombre de bénéficiaires Idmaj dans les secteurs de l'agriculture et pêche (+47,2%), de l'industrie (+23,4%) et des services (+8,3%). Le secteur du BTP a enregistré un repli de 4% du nombre de bénéficiaires durant cette période. Cette baisse est liée au ralentissement enregistré des activités dudit secteur.

Figure 107 : Caractéristiques des bénéficiaires du programme Idmaj (2017)



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données de l'ANAPEC.

Figure 108 : Bénéficiaires du programme Idmaj en 2017 par région



L'analyse des indicateurs de réalisation du programme Idmaj révèle une forte concentration des bénéficiaires dans l'axe Casablanca – Tanger (Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra et Tanger-Tétouan-Al Hoceïma), avec près des deux tiers (63%) du total des bénéficiaires en 2017. Les autres régions sont moins touchées par ce programme, dont la part des bénéficiaires varie de 11% dans la région Fès-Meknès à 2% dans les trois régions du Sud.

Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données de l'ANAPEC.

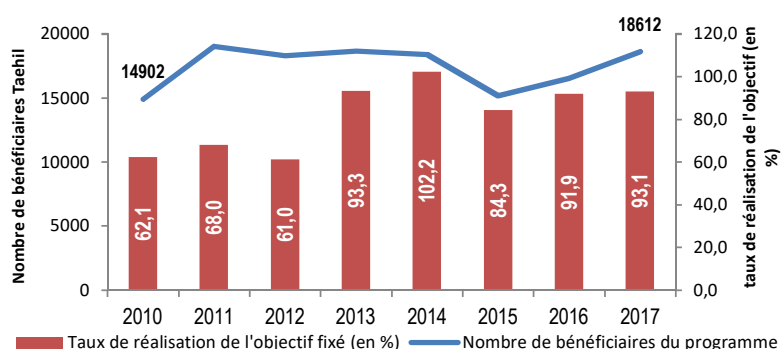
Programme Taehil

Tableau 27 : Evolution des bénéficiaires du programme Taehil

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre total de bénéficiaires du programme Taehil	14902	19040	18313	18658	18390	15171	16542	18612
Nombre de bénéficiaires par type de composante								
FCE	2994	4761	3141	4285	2138	2183	3986	3752
FQR	2313	3522	3152	2610	1852	1945	2793	2856
FSE	7856	9247	10483	11763	12798	8892	7395	8817
Partenariat (national et régional ^(*))	1739	1510	1537	-	1602	2151	2368	3187
Taux de croissance du nombre de bénéficiaires Taehil (en %)								
	6,2	27,8	-3,8	1,9	-1,4	-17,5	9,0	12,5
Taux de réalisation de l'objectif fixé (en %)								
	62,1	68,0	61,0	93,3	102,2	84,3	91,9	93,1

Source : ANAPEC + calculs de la DONMT. (*) : y compris les actions partenariales dans le cadre du programme PEJ, pour 2016 et 2017. FCE : Formation Contractualisée pour l'Emploi. FQR : Formation Qualifiante ou de Reconversion. FSE : Formation Secteurs Emergents (FSE)

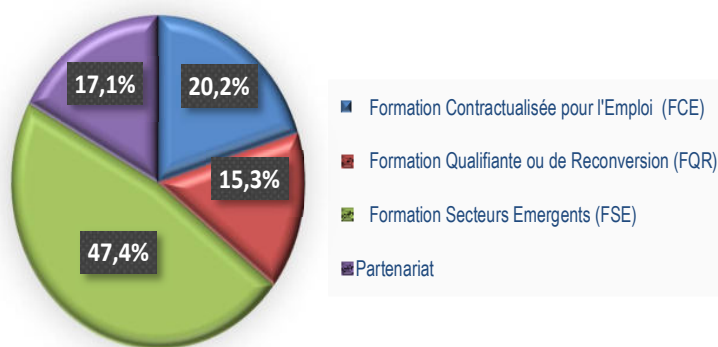
Figure 109 : Evolution du nombre de bénéficiaires du programme Taehil



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données de l'ANAPEC.

- Le programme Taehil a bénéficié à plus de 174700 personnes depuis son lancement en 2007 et à fin 2017, soit près de 16000 bénéficiaires en moyenne par an et un taux d'accroissement annuel moyen de 7% durant cette période ;
- Après avoir enregistré une hausse importante de 19% entre 2007 et 2011, le nombre de bénéficiaires Taehil a connu une baisse de 5,5% en moyenne par an entre 2011 et 2015. Cependant, une hausse du nombre de bénéficiaires est enregistrée à partir de 2015, avec un taux d'accroissement annuel moyen de près de 11%.

Figure 110 : Bénéficiaires du programme Taehil par composante



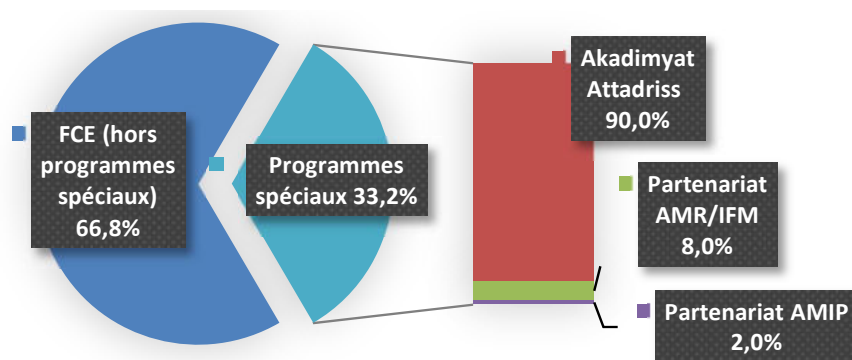
Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données de l'ANAPEC

- En 2017, ce programme a bénéficié à 18612 demandeurs d'emploi, soit un taux de croissance de 12,5% par rapport à 2016 et un taux de réalisation de 93,1% de l'objectif fixé en 2017 ;
- Selon le type de composante, les actions de formation ont bénéficié davantage à la FSE avec près 47,4% du total des bénéficiaires en 2017, suivie de la FCE (20,2%) et de la FQR (15,3%). Les autres actions de formations (partenariat national et régional) totalisent plus de 17% du total d'opportunités de formation menées dans le cadre du programme Taehil, soit près de 3200 opportunités de formation.

Formation Contractualisée pour l'Emploi (FCE)

- Repli de près de 6% du nombre de bénéficiaires de la FCE entre 2016 et 2017, passant respectivement de 3986 à 3752 personnes.
- Près d'un tiers (33,2%) des bénéficiaires de la FCE ont été formés dans le cadre de programmes spéciaux, particulièrement celui de « Akadimyat Attadriiss ».

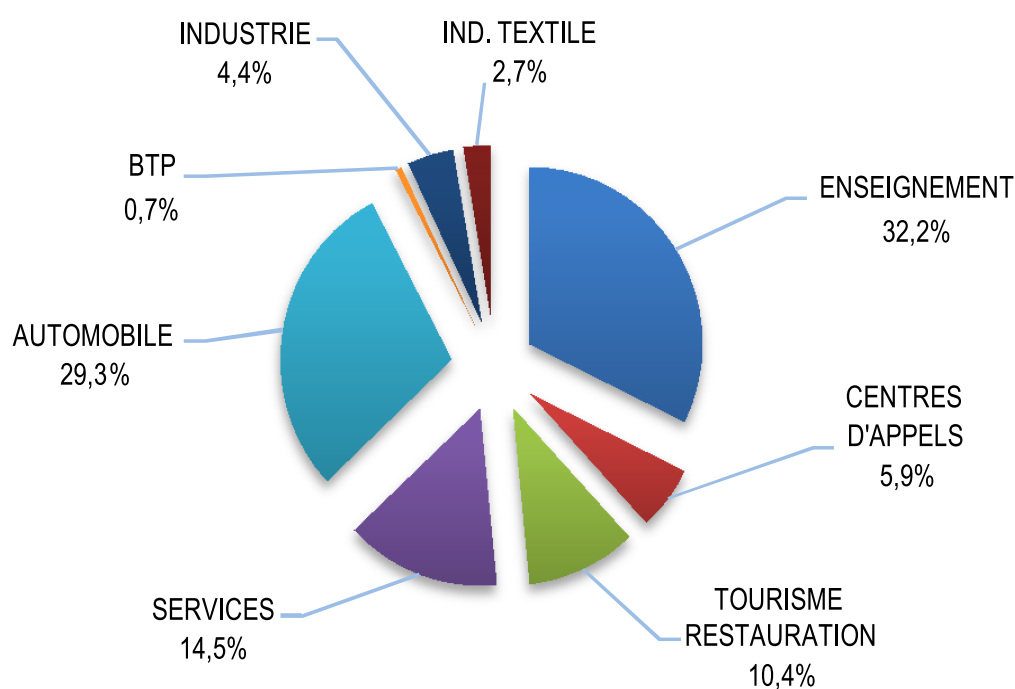
Figure 111 : Bénéficiaires de la FCE (2017)



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données de l'ANAPEC

- Selon le diplôme, la formation contractualisée pour l'emploi a bénéficié davantage aux bacheliers et lauréats de la formation professionnelle ;
- Au niveau sectoriel, la FCE profite essentiellement aux secteurs de l'enseignement et de l'automobile avec, respectivement, 32,2% et 29,3% des bénéficiaires en 2017 ;
- Sur le plan territorial, à l'instar des autres programmes d'emploi, l'axe Casablanca –Tanger (Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra et Tanger-Tétouan-Al Hoceima) concentre plus de 59% du total des bénéficiaires de cette composante.

Figure 112 : Bénéficiaires de la FCE par secteur d'activité (2017)

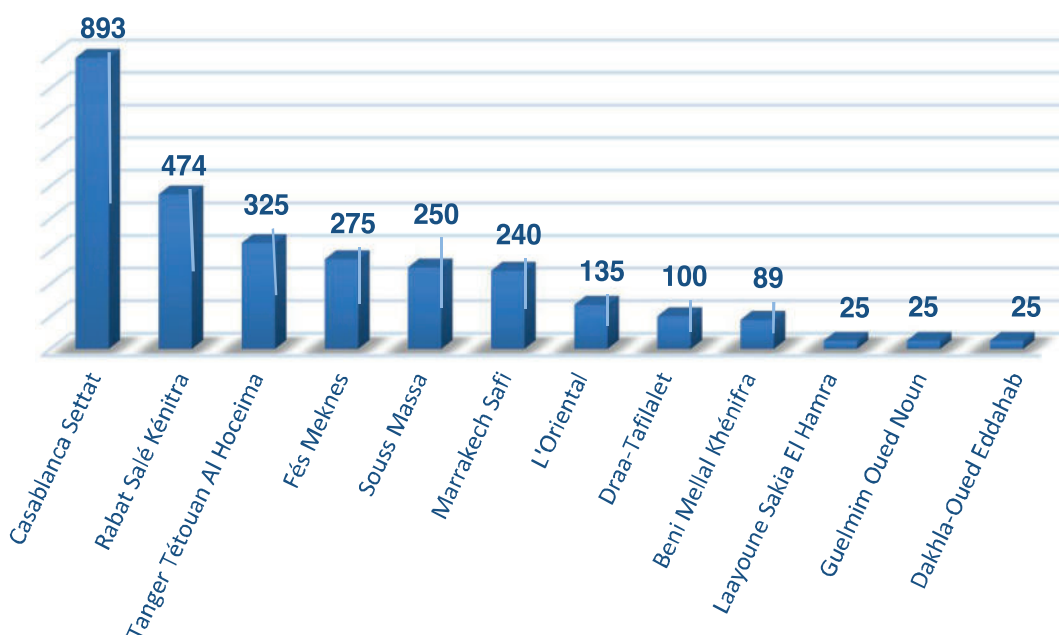


Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données de l'ANAPEC

Formation Qualifiante ou de Reconversion (FQR)

- Baisse du rythme d'évolution du nombre de bénéficiaires de la FQR en 2017, enregistrant une hausse de 2,3% par rapport à 2016 contre une hausse de 43,6% une année auparavant ;
- Près de la moitié (48%) des bénéficiaires des actions de formation qualifiante ou de reconversion sont concentrés dans deux régions : Casablanca-Settat et Rabat -Salé -Kénitra.

Figure 113 : Bénéficiaires de la FQR en 2017 par région

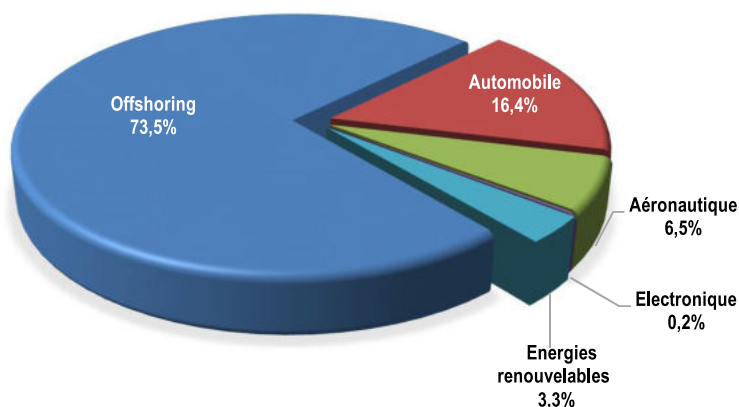


Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données de l'ANAPEC.

Formation au profit des secteurs émergents (FSE)

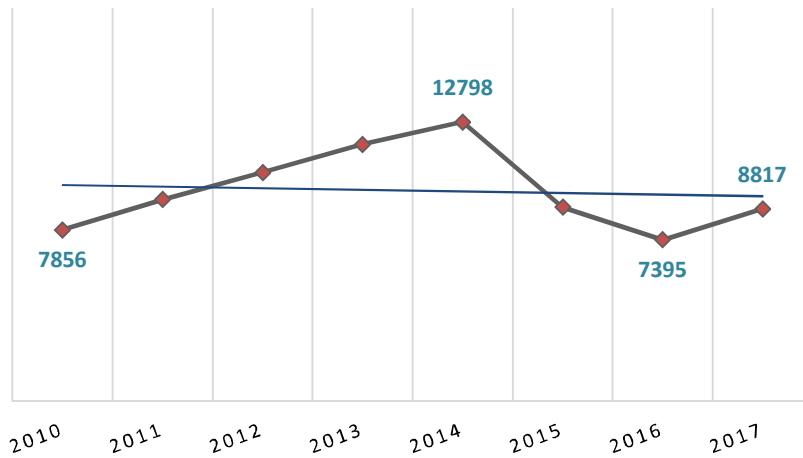
- Hausse de 19,3% du nombre de bénéficiaires de la FSE, passant de 7395 à 8817 personnes respectivement entre 2016 et 2017 ;
- Au niveau sectoriel, le secteur de l'Offshoring se positionne au premier rang en termes de recours à ce type de formation, avec près des trois quarts (73,5%) du total des bénéficiaires de la FSE en 2017, suivi du secteur de l'Automobile (16,4%). Les autres secteurs totalisent moins de 10% du total des bénéficiaires.

Figure 114 : Bénéficiaires FSE par secteur (2017)



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données de l'ANAPEC.

Figure 115 : Evolution du nombre de bénéficiaires FSE



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données de l'ANAPEC.

Auto-emploi

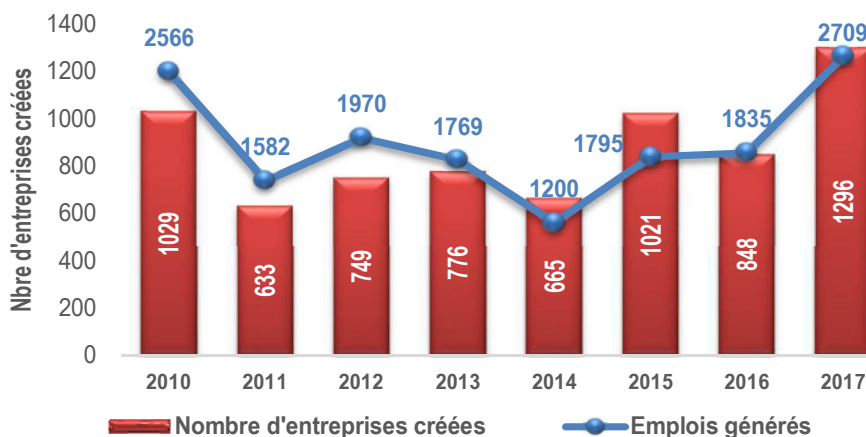
Tableau 28 : Réalisations du programme de l'Auto-Emploi au titre des années 2016 et 2017

	2016	2017	Evolution (%)
Nombre d'inscrits	3058	2992	-2
Porteurs de projet formés ou en cours de formation	1904	2425	27
Entreprises créées* (dont)	848	1296	53
Projets autofinancés	274	414	51
Projets financés INDH	434	626	44
Autres financement	140	256	83
Emplois générés	1835	2709	48

Source : ANAPEC

(*) : Comporte les TPE, coopératives et activités individuelles financées par l'INDH

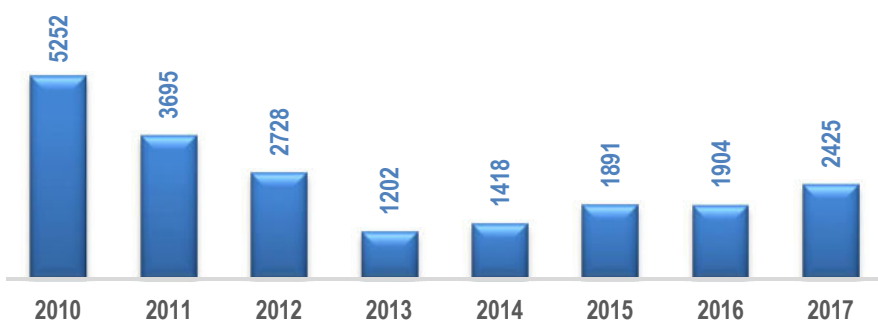
Figure 116 : Evolution du nombre d'entreprises créées et des emplois générés dans le cadre du programme de l'Auto-emploi de 2010 à 2017



- 1.296 structures ont démarré leur activité dans le cadre du programme «Auto-Emploi» au titre de l'année 2017, marquant une évolution de 53% par rapport à l'année précédente. Ces structures ont permis en conséquence la génération de plus de 2.700 emplois directs, soit environ 2 emplois générés en moyenne par entreprise créée.

Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données de l'ANAPEC.

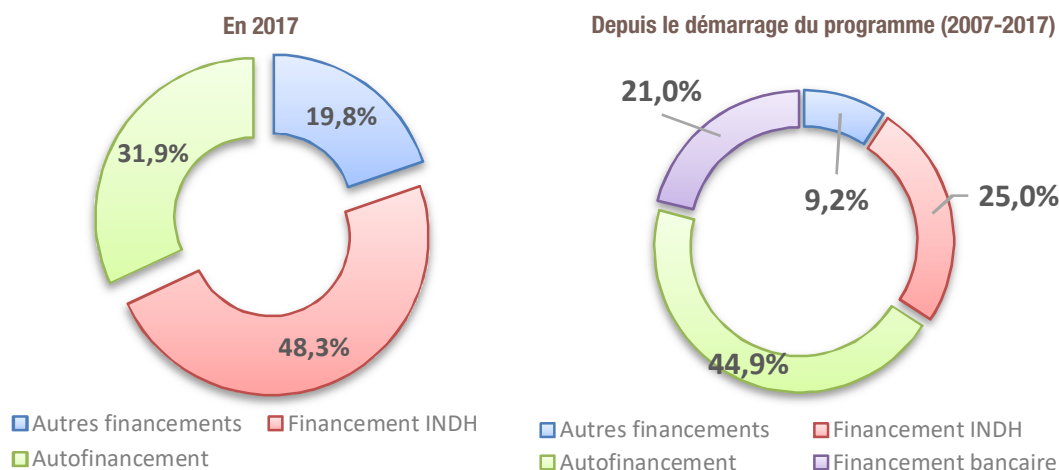
Figure 117 : Evolution du nombre de porteurs de projet accompagnés



- Le nombre de porteurs de projet accompagnés ou en cours d'accompagnement, il s'est accru de 27% passant de 1.904 à 2.425 candidats

Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données de l'ANAPEC

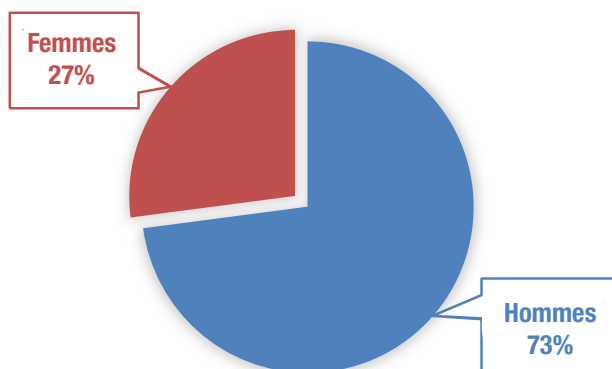
Figure 118 : Répartition du nombre d'entreprises créées selon la nature du financement



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données de l'ANAPEC.

- Depuis le démarrage du programme, l'autofinancement demeure le moyen de financement auquel les porteurs de projets ont le plus recours avec une part de 44.9%, suivi par les financements à travers l'INDH et celui des banques, avec des parts respectives de 25% et 21% ;
- Au titre de l'année 2017, près de la moitié des projets ont été financés dans le cadre de l'INDH, suivi de l'autofinancement avec une part de 32%.

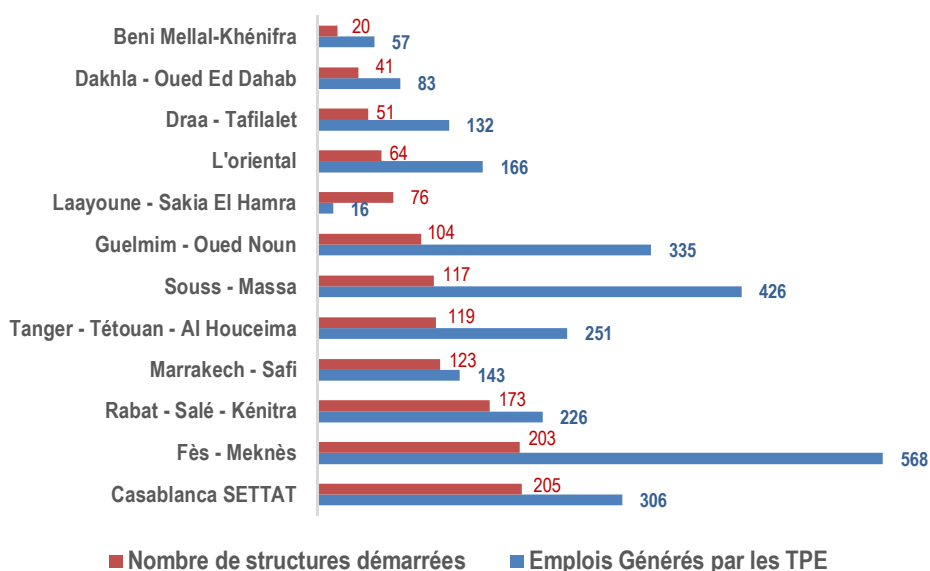
Figure 119 : Répartition des structures démarrées selon le genre (2017)



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données de l'ANAPEC.

- Dans le cadre du programme de l'auto-emploi, plus de 7 structures démarrées sur 10 ont été effectuées par des hommes au titre de l'année 2017.

Figure 120 : Répartition des structures démarrées et des emplois générés par région (2017)



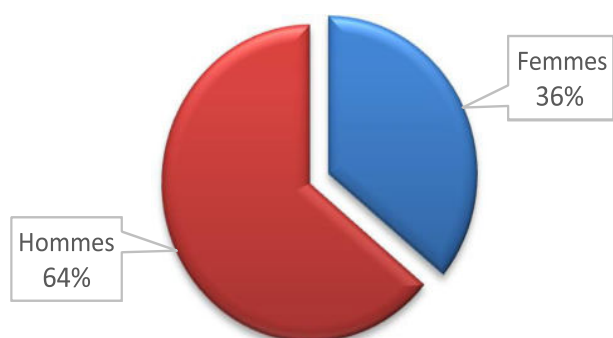
- Près de 3 structures sur 10, ont démarré sur l'axe Casa-Kénitra, suivi des régions de Fès-Meknès et Marrakech-Safi, qui ont abritées respectivement 203 et 123 structures dans le cadre du programme «Auto-emploi».
- Près de la moitié des emplois générés par ces structures (49%), a été localisé dans 3 régions (Fès-Meknès, Souss-Massa et Guelmim-oued noun).

Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données de l'ANAPEC.

Programme Tahfiz

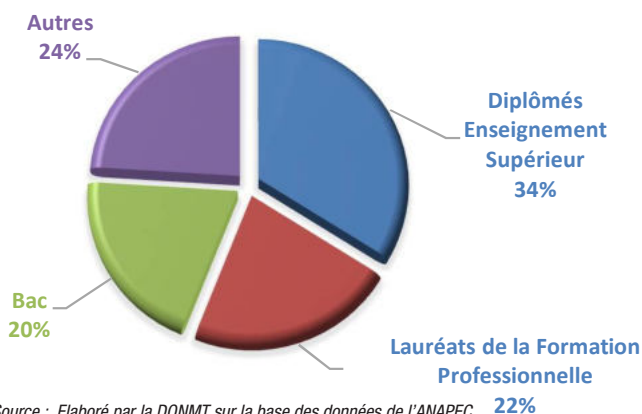
- Depuis son démarrage en Avril 2016, 5.446 protocoles de bénéfice du programme Tahfiz ont été déposés et validés au niveau de l'ANAPEC pour 5.446 salariés et 2.155 entreprises. Durant l'année 2017, 3.211 protocoles Tahfiz ont été validés pour 3.211 salariés et 1.450 entreprises.

Figure 121 : Répartition des bénéficiaires du programme Tahfiz selon le genre



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données de l'ANAPEC.

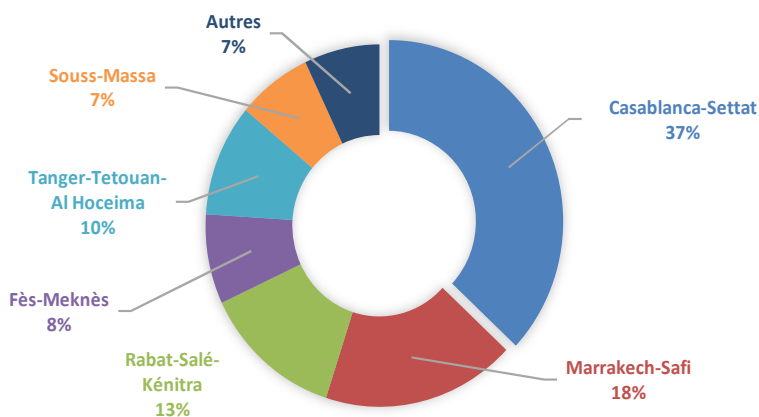
Figure 122 : Répartition des bénéficiaires du Programme Tahfiz par Diplôme



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données de l'ANAPEC.

- Près des deux tiers des bénéficiaires (64%) sont des hommes.
- Les profils des bénéficiaires sont départagés principalement entre trois catégories : Diplômés de l'enseignement supérieur (34%), lauréats de la formation professionnelle (22%) et bacheliers (20%)

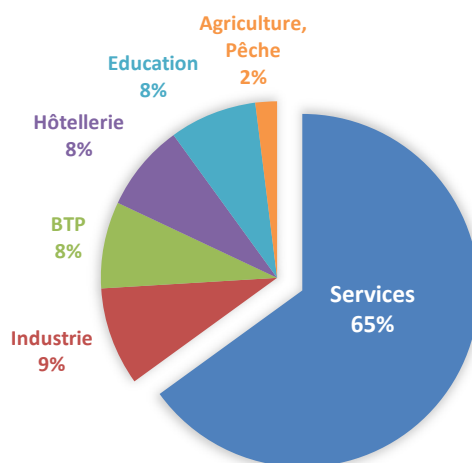
Figure 123 : Répartition des bénéficiaires du Programme Tahfiz par région



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données de l'ANAPEC.

- L'axe Casablanca-Kénitra s'accapare la moitié des bénéficiaires du programme Tahfiz, suivi de la région Marrakech-Safi, avec une part de 18%.

Figure 124 : Répartition des bénéficiaires du Programme Tahfiz par secteur d'activité



- Près des deux tiers des bénéficiaires du programme Tahfiz exercent dans le secteur des services.

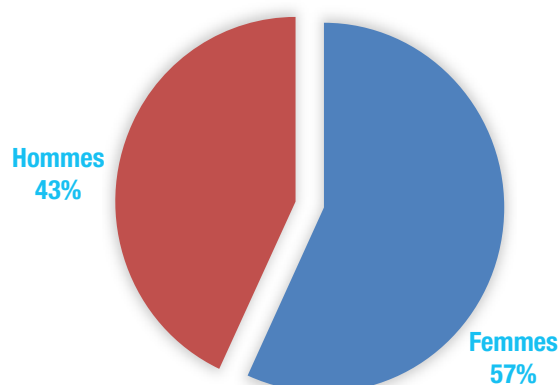
4. Insertion professionnelle des bénéficiaires du contrat d'insertion

Les travaux d'appariement des fichiers des bénéficiaires du contrat d'insertion (CI) et du fichier de déclarations de salaires à la CNSS réalisés en 2018, ont porté sur 48.256 bénéficiaires du CI au titre de l'année 2014. Ils permettent de renseigner sur l'insertion professionnelle des bénéficiaires du CI dans un emploi déclaré dans le secteur formel de l'économie.

Caractéristiques des bénéficiaires du CI

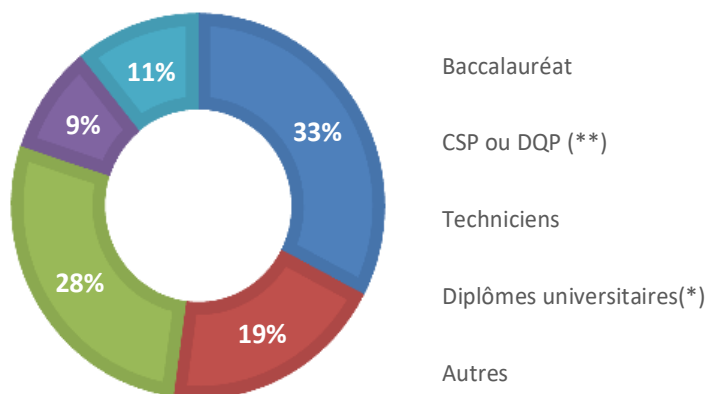
- En 2014, 48.256 demandeurs d'emploi ont bénéficié du CI, dont :
 - 57% des femmes
 - 33% des bacheliers
 - 28% des techniciens
 - 20% des diplômés de qualification ou de spécialisation
 - 9% des diplômés universitaires
 - 61% des bénéficiaires âgés de moins de 25 ans
 - 28% des bénéficiaires âgés de 25 à 29 ans
- Un écart significatif entre les hommes et les femmes bénéficiaires du CI en 2014, dont plus de la moitié (57%) sont des femmes.
- La majorité des bénéficiaires du CI en 2014 sont des jeunes âgés de 20 à 29 ans, qui représentent 90% du total des bénéficiaires.
- Les profils sont diversifiés selon le diplôme, près d'un tiers (33%) sont des bacheliers, 28% sont des techniciens, 20% ayant des diplômes de qualification ou spécialisation professionnelle et plus de 9 % ayant des diplômes universitaires.

Figure 125 : Bénéficiaires du CI en 2014 par sexe



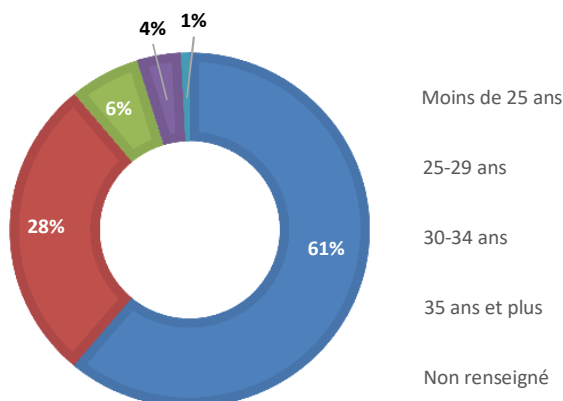
Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données de l'ANAPEC.

Figure 126 : Bénéficiaires du CI en 2014 par diplôme



Source : Elaborés par la DONMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2018) / (**): CSP : Certificat de spécialisation professionnelle, DQP : Diplôme de qualification professionnelle. / (*): Diplômes des 1er, 2ème et 3ème cycles universitaires.

Figure 127 : Bénéficiaires du CI en 2014 par âge



Source : Elaborés par la DONMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2018).

Insertion professionnelle des bénéficiaires du CI

L'indicateur « Taux d'insertion » est mesuré à des échéances différentes par rapport à la date de la dernière déclaration des bénéficiaires du CI à la CNSS :

- **Taux d'insertion 1** : C'est la proportion des bénéficiaires du CI dont la dernière déclaration à la CNSS s'est effectuée au cours de la période allant de la date de signature du contrat CI en 2014 jusqu'à fin 2017.
- **Taux d'insertion 2** : c'est la proportion des bénéficiaires du CI dont la dernière déclaration à la CNSS s'est effectuée en 2017.

- Sur un total de 48.256 bénéficiaires du CI en 2014, près de 31.900 bénéficiaires sont déclarés à la CNSS après la date de signature du contrat, soit un taux d'insertion 1 de 66%.
- Après environ trois ans de la date de signature du contrat (2017), près de 26.600 bénéficiaires du CI en 2014 sont déclarés à la CNSS, soit un taux d'insertion 2 de 55%.

Figure 128 : Parts des bénéficiaires du CI en 2014 déclarés à la CNSS après la date de signature de contrat par genre (Taux d'insertion1)

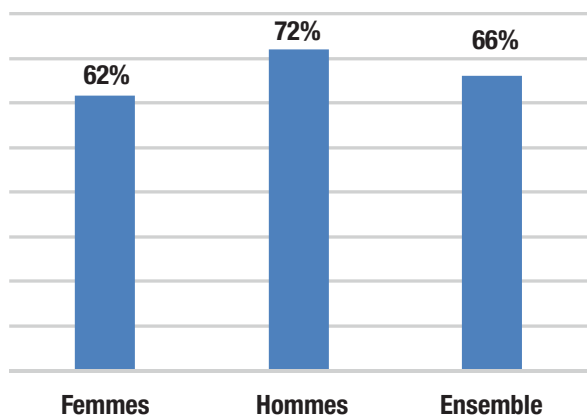
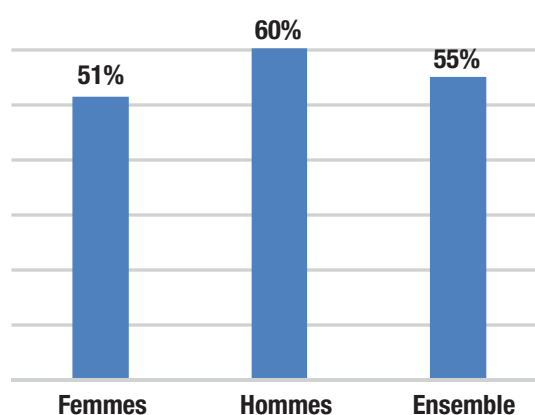


Figure 129 : Parts des bénéficiaires du CI en 2014 déclarés à la CNSS en 2017 selon le genre (Taux d'insertion2)



Source : Elaborés par la DONMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2018).

- Selon le genre, l'insertion professionnelle des bénéficiaires du CI en 2014 est plus favorable aux hommes qu'aux femmes. En effet, aussi bien le taux d'insertion 1 que le taux d'insertion 2 est plus élevée chez les hommes (respectivement 72% et 60%) que chez les femmes (62% et 51%)

Figure 130 : Parts des bénéficiaires du CI en 2014 déclarés à la CNSS après la date de signature de contrat selon l'âge (Taux d'insertion1)

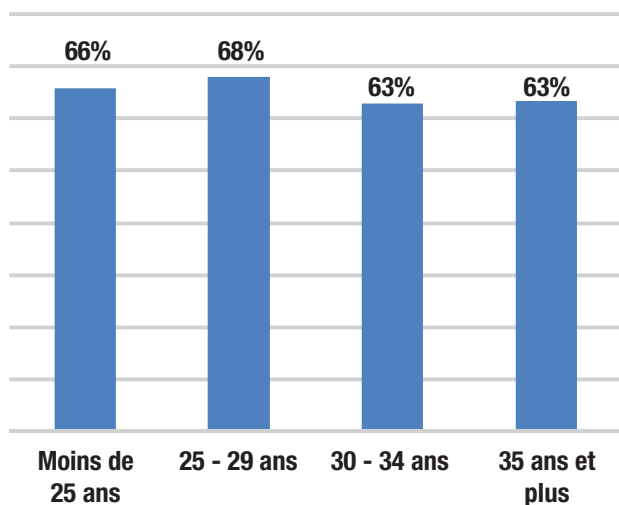
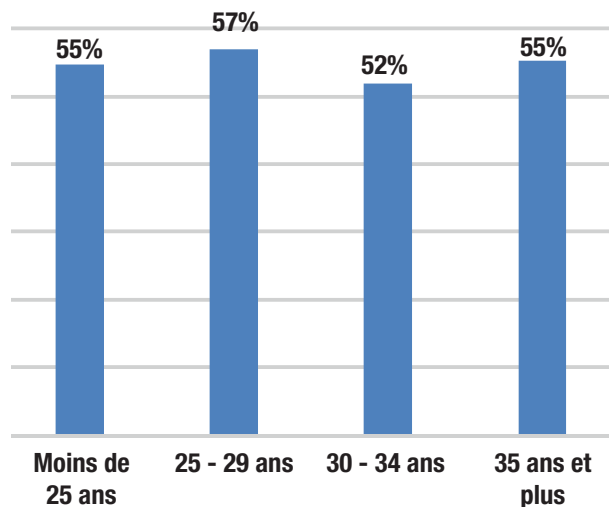


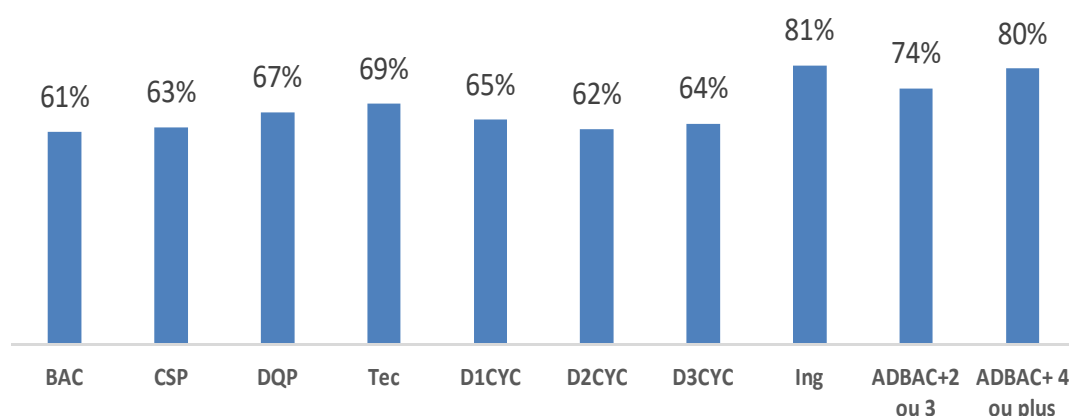
Figure 131 : Parts des bénéficiaires du CI en 2014 déclarés à la CNSS en 2017 selon l'âge (Taux d'insertion2)



Source : Elaborés par la DONMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2018)

- Selon l'âge, l'analyse révèle que ce sont les jeunes âgés de 25 à 29 ans bénéficiaires du CI qui sont relativement les plus déclarés à la CNSS, avec un taux d'insertion 1 de 68% et un taux d'insertion 2 de 57%. Par ailleurs, ces taux varient légèrement pour les autres tranches d'âges.
- L'analyse par diplôme révèle que les titulaires d'un diplôme d'ingénieur, les titulaires d'un bac+2 ou plus et les techniciens semblent avoir plus de chance d'être insérés dans un emploi déclaré dans le secteur formel de l'économie que les autres diplômés.

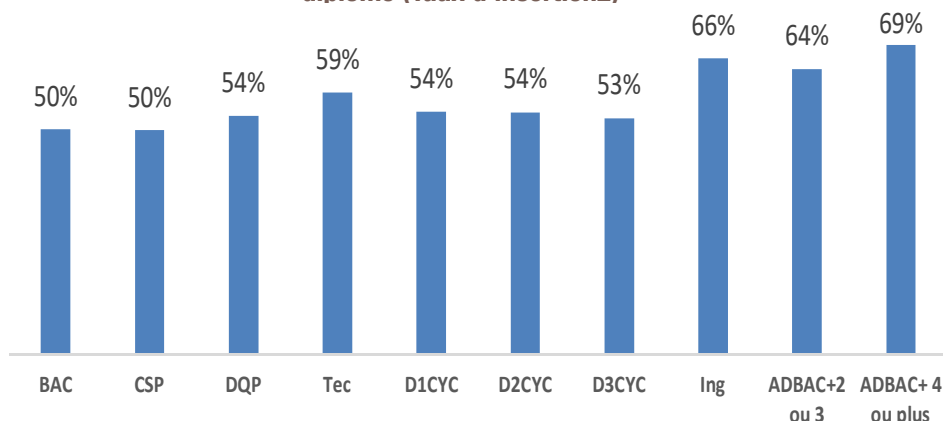
Figure 132 : Parts des bénéficiaires du CI en 2014 déclarés à la CNSS après la date de signature de contrat par diplôme (Taux d'insertion 1)



Source : Elaborés par la DONMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2018)

BAC : Baccalauréat; CSP : Certificat de spécialisation professionnelle; DQP : Diplôme de qualification professionnelle; Tec : Technicien; D1CYC : Diplôme du 1er cycle universitaire; D2CYC : Diplôme du 2ème cycle universitaire; D3CYC : Diplôme du 3ème cycle universitaire; Ing : Ingénieur; ADBAC+2ou 3 : Autres diplômes de niveau Bac + 2 ou 3; ADBAC+4 ou plus : Autres diplômes de niveau Bac +4 ou plus

Figure 133 : Parts des bénéficiaires du CI déclarés à la CNSS en 2017 selon le diplôme (Taux d'insertion2)



Source : Elaborés par la DONMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2018)

BAC : Baccalauréat; CSP : Certificat de spécialisation professionnelle; DQP : Diplôme de qualification professionnelle; Tec : Technicien; D1CYC : Diplôme du 1er cycle universitaire; D2CYC : Diplôme du 2ème cycle universitaire; D3CYC : Diplôme du 3ème cycle universitaire; Ing : Ingénieur; ADBAC+2ou 3 : Autres diplômes de niveau Bac + 2 ou 3; ADBAC+4 ou plus : Autres diplômes de niveau Bac +4 ou plus

Insertion professionnelle par région

L'analyse des disparités régionales d'insertion professionnelle est basée sur les résultats des travaux d'appariement des fichiers des bénéficiaires du contrat d'insertion (CI) et du fichier de déclarations de salaires à la CNSS réalisés en 2016 et qui ont porté sur 176.245 bénéficiaires du CI au cours de la période 2009-2013^(*).

- Au niveau national, 70% des bénéficiaires d'un contrat d'insertion au cours de la période 2009 – 2013, sont déclarés à la CNSS après la date de signature du contrat et 55% sont déclarés à la CNSS en 2015. Ces taux d'insertion des bénéficiaires du CI (2009-2013) sont marqués par des disparités structurantes selon le genre, les groupes d'âge, les secteurs d'activité et les régions.

Figure 134 : Taux d'insertion1 () des bénéficiaires du CI (2009-2013) par région (en%)**

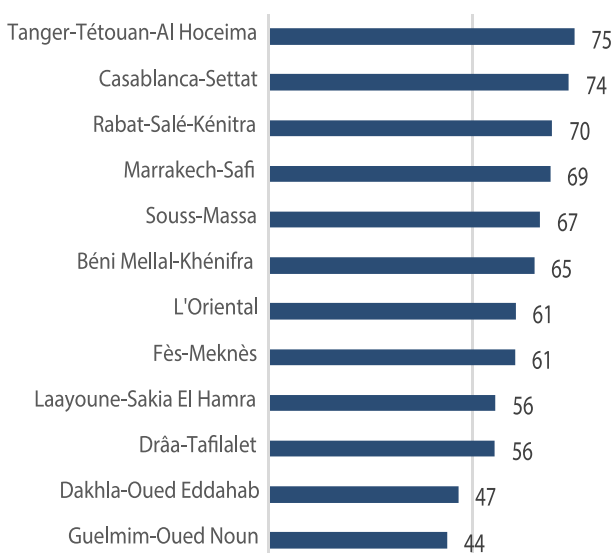
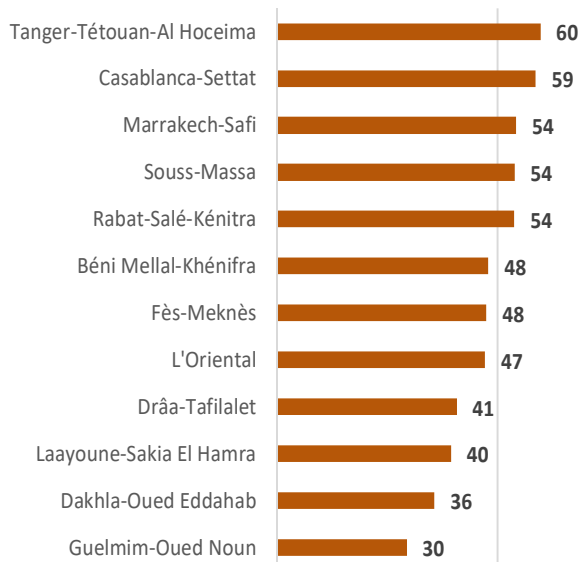


Figure 135 : Taux d'insertion2 des bénéficiaires du CI (2009-2013) par région (en%)



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2016).

- Selon l'âge, l'analyse révèle que ce sont les jeunes âgés de 20 à 29 ans bénéficiaires du CI qui sont les plus déclarés à la CNSS, avec un taux d'insertion1 de 71% (contre 60% chez les bénéficiaires âgés de 45 ans et plus). Ce taux varie considérablement selon les régions, allant de 50% dans les régions du Sud à 76% dans la région de Tanger- Tétouan-Al Hoceïma.

(*) : les résultats détaillés des travaux d'appariement relatifs aux bénéficiaires du CI au titre de l'année 2014 sont en cours de traitement et d'analyse (codification, apurement, etc.).

(**) : Pour les bénéficiaires du CI entre 2009 et 2013, la période de référence du taux d'insertion 1 est celle allant de la date de signature du contrat CI jusqu'à fin 2015. Pour le taux d'insertion 2, l'année de référence est 2015.

Figure 136 : Taux d'insertion 1 des bénéficiaires du CI (2009-2013) selon l'âge (en %)

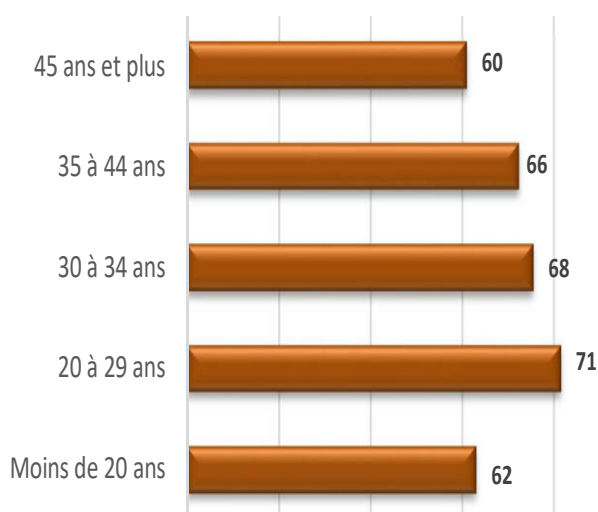
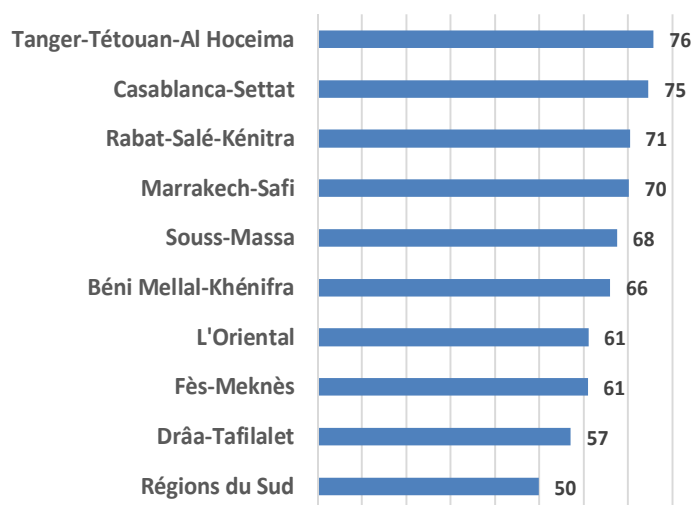


Figure 137 : Taux d'insertion 1 des jeunes âgés de 20-29 ans bénéficiaires du CI (2009-2013) selon les régions (en %)

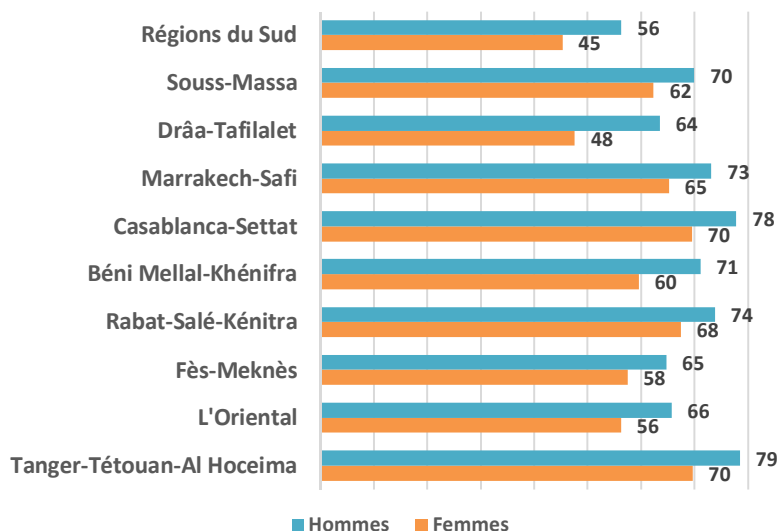


Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2016).

L'insertion professionnelle est plus favorable aux hommes et aux jeunes :

- L'analyse selon le genre révèle que l'insertion professionnelle des bénéficiaires du CI est plus favorable aux hommes. En effet, la part des bénéficiaires déclarés à la CNSS après la date de signature du contrat (taux d'insertion1) est de 74% chez les hommes contre 66% chez les femmes, soit un écart de 8 points de pourcentage.
- Selon les régions, cet écart varie de 6 points de pourcentage en défaveur des femmes dans la région de Rabat-Salé-Kénitra à 16 points dans la région de Drâa-Tafilalet.

Figure 138 : Taux d'insertion 1 des bénéficiaires du CI (2009-2013) selon le genre et les régions (en%)



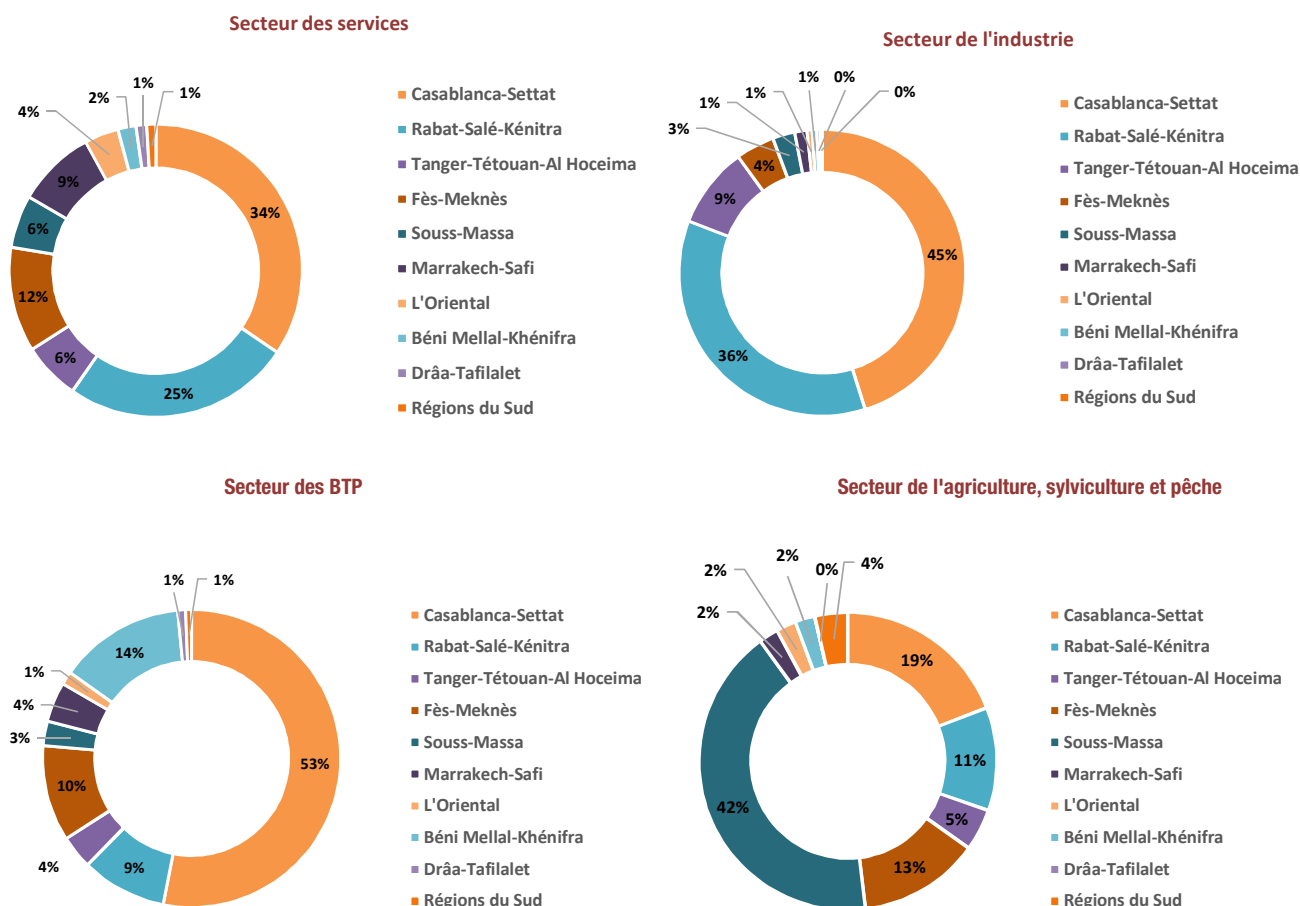
Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2016).

Le secteur des services concentre près de 60% des bénéficiaires insérés

- Sur le plan sectoriel, les entreprises des secteurs des services et de l'industrie sont celles qui affichent les taux d'insertion les plus élevés des bénéficiaires du CI au cours de la période 2009-2013.
- Près de 60% des bénéficiaires du CI ont été déclarés à la CNSS par des entreprises exerçant dans le secteur des services (taux d'insertion1), particulièrement les services administratifs et de soutien (19% du total des bénéficiaires insérés).

- Le secteur de l'industrie concentre près de 38% des bénéficiaires déclarés après la date de signature de contrat, dont la quasi-totalité de ces déclarations sont enregistrées dans les activités manufacturières (36,5%). En revanche, les autres secteurs ont enregistré des parts relativement faibles (moins de 3%) au cours de cette période.

Figure 139 : Bénéficiaires du CI (2009-2013) déclarés à la CNSS après la date de signature de contrat par secteurs d'activité et région



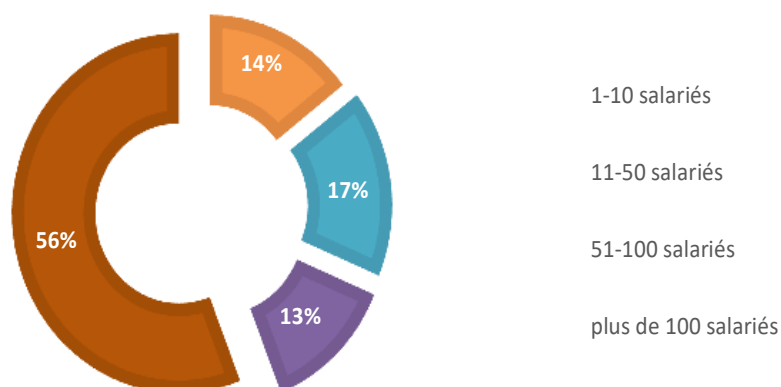
Source : Elaborés par la DONMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2016).

- L'analyse de la dimension territoriale de l'insertion professionnelle fait ressortir que la majorité des bénéficiaires du CI déclarés par les entreprises des secteurs de l'industrie et des services sont localisés principalement dans les régions du Casablanca-Settat et de Rabat-Salé- Kenitra.
- La région de Sous – Massa concentre plus de 42% des bénéficiaires insérés dans le secteur de l'agriculture, sylviculture et pêche, suivie de la région du Casablanca-Settat avec 19%. Quant au secteur des BTP, plus de la moitié (53%) des bénéficiaires du CI déclarés dans ce secteur sont localisés dans la région du Casablanca-Settat, suivie de la région de Béni Mellal-Khénifra (14%).

Ce sont les grandes entreprises qui insèrent le plus les bénéficiaires du CI

- La structure des bénéficiaires du CI déclarés dans un emploi formel selon la taille d'entreprise montre que ce sont les entreprises employant plus de 100 salariés qui insèrent le plus souvent les bénéficiaires du CI. En effet, plus de la moitié (56%) des bénéficiaires du CI insérés après la date de signature de contrat, ont été déclarés à la CNSS par les entreprises de plus de 100 salariés.

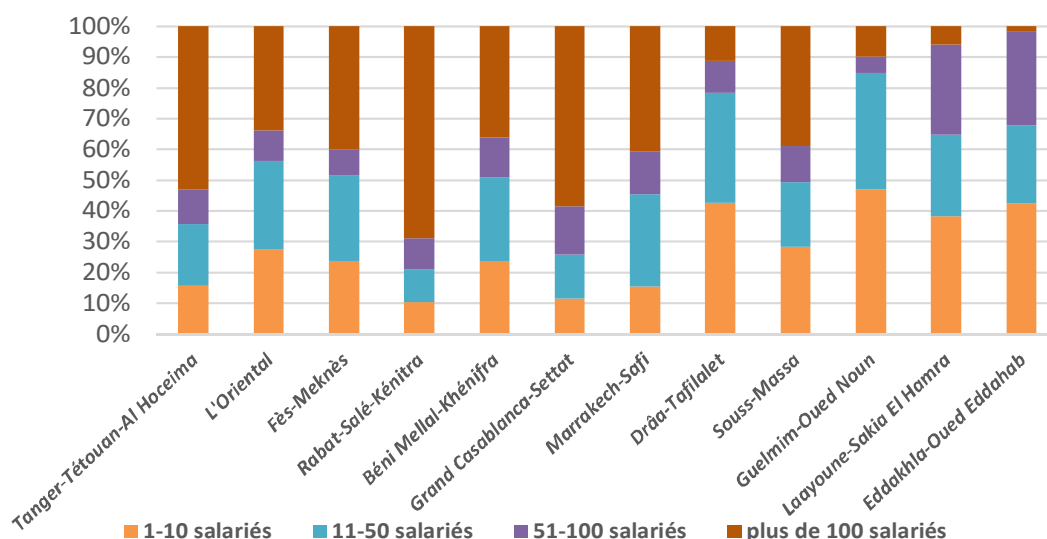
Figure 140 : Bénéficiaires du CI déclarés à la CNSS après la date de signature du contrat par taille d'entreprise



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2016).

- Selon la dimension territoriale, la proportion des bénéficiaires du CI déclarés à la CNSS par les entreprises de plus de 100 salariés varie largement selon les régions. Elle est plus élevée dans les régions qui se caractérisent par une prédominance des activités industrielles et tertiaires, atteignant 68% dans la région de Rabat-Salé-Kénitra, 58% dans la région du Casablanca-Settat et 52% dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma.
- Les neuf autres régions sont caractérisées par une proportion élevée des bénéficiaires du CI déclarés par les micros (1-10 salariés) et les petites entreprises (11-50 salariés) après la date de signature de contrat. Près de 50% des bénéficiaires du CI dans ces régions ont été déclarés à la CNSS par les micros et les petites entreprises. Cette proportion varie entre 44% dans la région de Marrakech-Safi et 78% dans la région de Guelmim-Oued Noun.

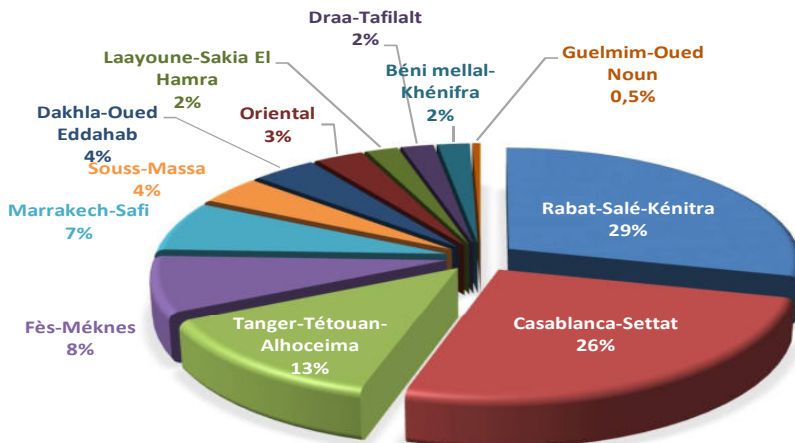
Figure 141 : Bénéficiaires du CI déclarés à la CNSS après la date de signature de contrat par taille d'entreprise et région.



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2016).

5. Veille prospective en matière de l'emploi

Figure 142 : Répartition des besoins en recrutement par région (en %)

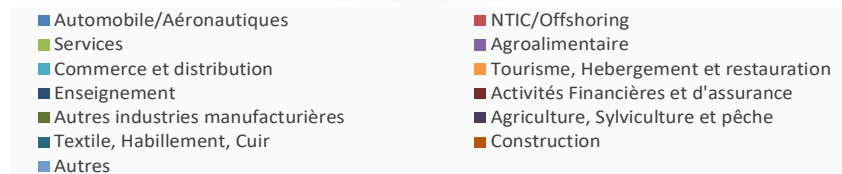
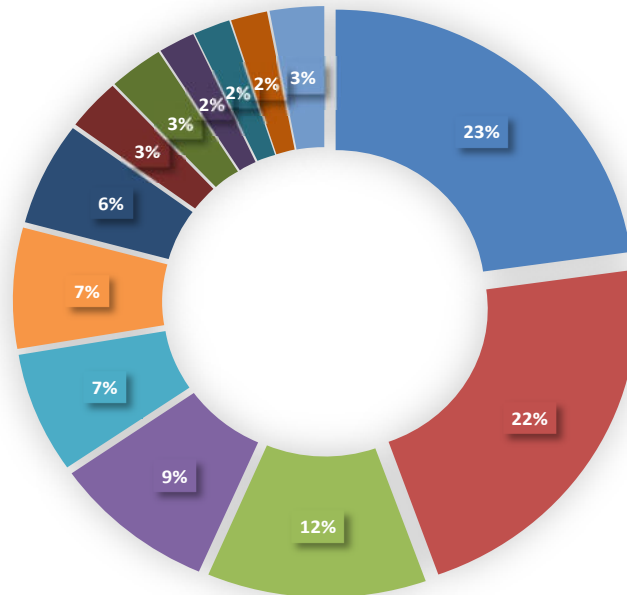


Source : ANAPEC

- Les résultats de l'enquête de veille prospective (ANAPEC, Edition 2017) sur l'évolution de l'emploi à court terme révèlent que le besoin prévisionnel national en recrutement s'élève à 79 652 à fin 2018 dont 68% sont concentrés sur l'axe Casablanca-Rabat-Tanger

Figure 143 : Répartition des besoins en recrutement (en %) selon le Secteur

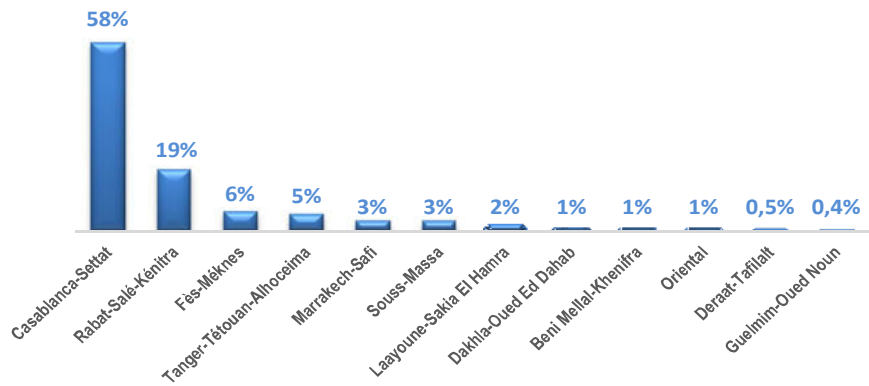
- Les besoins en recrutement exprimés par les entreprises opérant dans les secteurs émergents représentent 45% de l'ensemble des besoins. Le secteur des services se positionne au 3ième rang avec une part de 12% des besoins exprimés. Le secteur de l'agroalimentaire prend de l'ampleur et devient le 4ième secteur en termes de besoins (9%) à fin 2018



Source : l'ANAPEC.

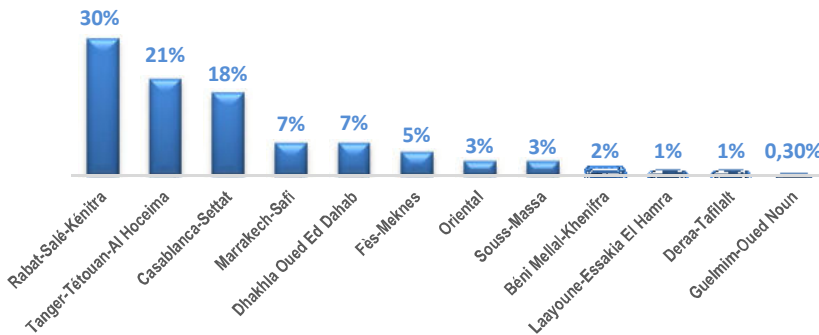
Figure 144 : Besoins en profils cadres et cadres intermédiaires par région

- Le besoin global en profils cadres et cadres intermédiaires est de 7.531, soit 9% du besoin prévisionnel national à fin 2018 dont 77% sont concentrés sur l'axe Casablanca- Settat, Rabat-Salé-Kénitra.



Source : l'ANAPEC.

Figure 145 : Besoins en profils qualifiés sans exigence de diplômes par région

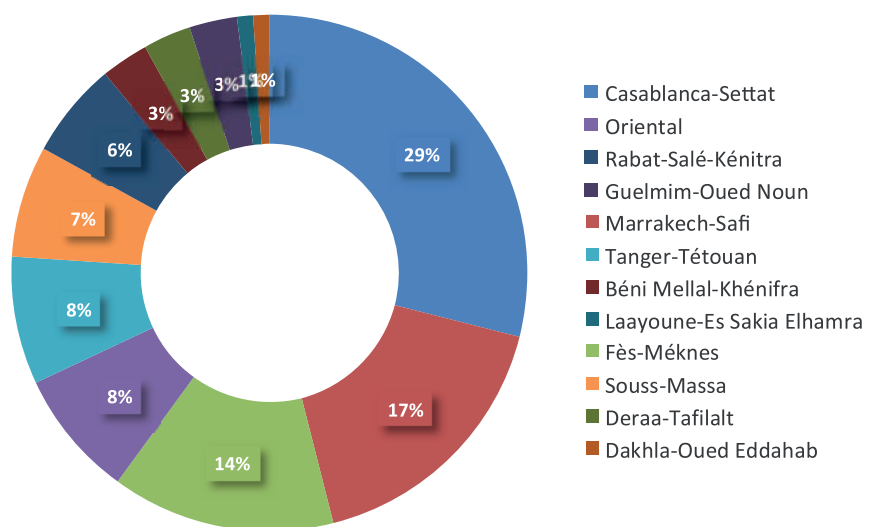


Source : l'ANAPEC.

- Le besoin en profils qualifiés sans exigence de diplôme a atteint 35.541 soit 45% du besoin national à fin 2018. Il est plus présent dans les régions à vocation industrielle tel que Rabat-Salé-Kénitra, Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Casablanca-Settat

Figure 146 : Professions libérales : Besoins prévisionnels en recrutement

- Le besoin national prévisionnel des professions libérales en matière de recrutement s'élève à 1.573 opportunités d'emploi.
- Celui de la région de Casablanca Settat présente 29% de l'ensemble des besoins, suivi de Marrakech-Safi avec une part de 17%.



Source : l'ANAPEC.

Concepts et Définitions

Programme Idmaj

Programme permettant aux jeunes diplômés d'acquérir une première expérience professionnelle au sein de l'entreprise pour favoriser leur insertion dans la vie professionnelle et de développer les ressources humaines de l'entreprise par le recrutement de jeunes diplômés.

Programme Taehil

Programme visant à améliorer l'employabilité des chercheurs d'emploi par l'acquisition des compétences professionnelles pour occuper des postes d'emploi dûment identifiés ou potentiels et ce, à travers trois dispositifs de formation :

- Formation Contractualisée pour l'Emploi (FCE)
- Formation Qualifiante ou de Reconversion (FQR)
- Formation d'appui aux Secteurs Emergents (FSE).

Programme « Auto-emploi »

Programme ayant pour objectif l'appui à la création de la Très Petite Entreprise (TPE). Il constitue une mesure stratégique pour l'insertion dans la vie active et la création d'emplois. La mise en oeuvre de ce programme implique plusieurs intervenants publics et privés, en l'occurrence les chambres de commerce, d'industrie et de services, l'OFPPT, des associations de micro crédit, des cabinets privés et des établissements de formation.

Programme Tahfiz

Ce programme a pour objectif de promouvoir l'emploi en mettant en place des mesures incitatives au profit des entreprises créées durant la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2019 et des associations qui embauchent les demandeurs d'emploi dans le cadre des contrats de travail à durée indéterminée.

Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

PROTECTION SOCIALE

Au Maroc, pays en transition démographique et économique, la protection sociale est une composante importante de la politique sociale et un vecteur vital pour le développement dans la mesure où elle consolide la cohésion sociale, renforce le capital humain, génère des opportunités de création de la richesse et offre un sentiment de sécurité et de confiance chez tous les citoyens.

Au regard des déficits enregistrés par le passé, des enjeux liés aux changements structurels touchant l'économie et le marché du travail et des mutations sociodémographiques, le Maroc a engagé plusieurs chantiers de réforme visant l'amélioration de sa politique sociale et le renforcement des mécanismes de son système de protection sociale, notamment par la réforme des retraites et la couverture médicale.

Ainsi, l'année 2017 a connu l'adoption de la loi 98.15 relative à la mise en place d'un régime de couverture médicale obligatoire au profit des travailleurs non-salariés. Cette loi va permettre à 11 millions de Marocains, entre assurés et ayants droit, de bénéficier d'une couverture médicale. L'année a connu aussi la promulgation de loi n°99-15 mettant en place le régime de retraite pour les travailleurs indépendants et

personnes non-salariées exerçant une activité libérale.

Pour ce qui est de l'année 2017, le nombre de salariés déclarés à la CNSS a atteint 3,38 millions personnes portant ainsi le taux de couverture des salariés du secteur privé à plus 82%. Plus de 40% des déclarés travaillent dans les services et 18% dans l'industrie. La masse salariale déclarée au titre de l'année 2017 était de l'ordre de 138 MMDh. Le nombre de bénéficiaires des prestations quant à lui a été de 1.960.700, pour un montant de 16,52 MMDh.

Pour ce qui est de la couverture médicale de base, l'effectif des assurés actifs de l'AMO a atteint 3,2 millions de personnes en 2017 et celui des ayants droits 5,3 millions. Les bénéficiaires du RAMED étaient 10,429 millions en 2016. Quant à l'assurance maladie obligatoire, le total des bénéficiaires a atteint 9,55 millions en 2017, dont 3,03 millions immatriculés à la CNOPS et 6,52 à la CNSS.

Sur un autre registre, plus de 27.300 personnes ont déposé une demande pour bénéficier de l'indemnité pour perte d'emploi, dont 39,9% ont pu être indemnisés pour une durée moyenne avoisinant les 6 mois.

1. Indicateurs de sécurité sociale (secteur privé)

Tableau 29 : Evolution du taux de couverture sociale des salariés du secteur privé

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Population active occupée(en millions)	10,4	10,5	10,5	10,6	10,6	10,7	10,6	10,7
Salariés du secteur privé(en millions)	3,6	3,5	3,5	3,7	3,8	3,9	4	-
Nombre de salariés déclarés à la CNSS(en millions)	2,4	2,5	2,7	2,9	3	3,1	3,28	3,38
Taux de couverture sociale des salariés du secteur privé	66%	72%	77%	78%	79%	80%	82%	-

Source:HCP –CNSS-

- Le nombre de salariés déclarés à la CNSS au titre de l'exercice 2017 s'est accru de 3,05 % par rapport à 2016. Ainsi, le taux de couverture sociale des salariés du secteur privé atteint 82% en 2016.

Figure 147 : Evolution du nombre de salariés déclarés (en millions) et du taux de couverture sociale

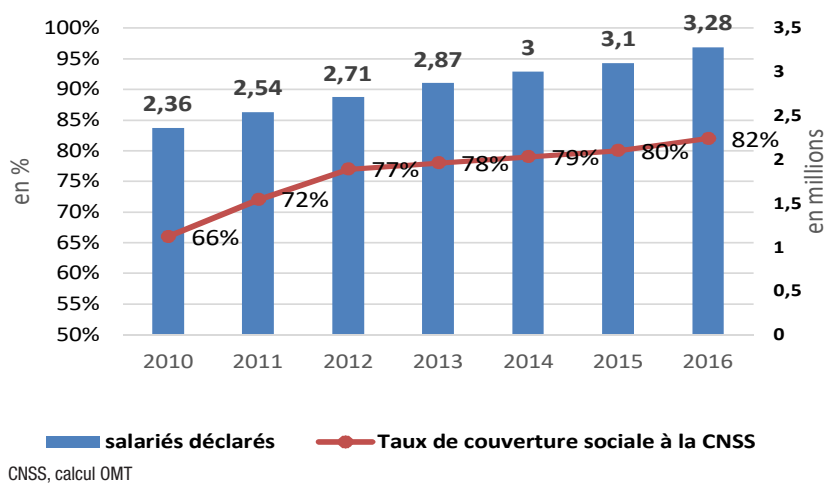


Figure 148 : Evolution de la répartition sectorielle du nombre de salariés déclarés à la CNSS entre 2016-2017

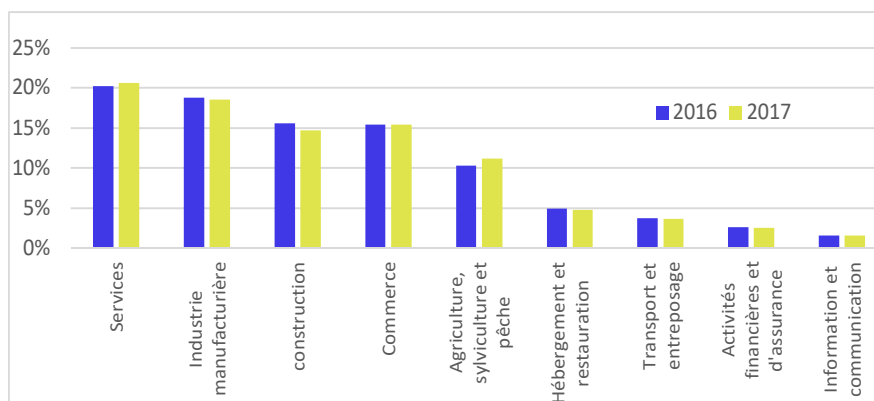
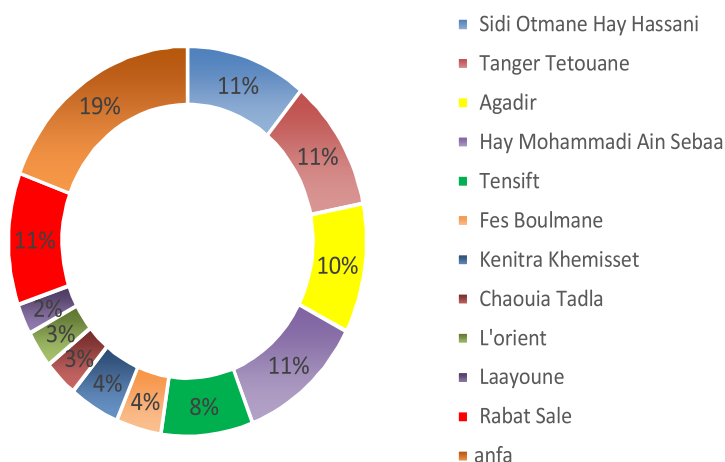


Figure 149 : Répartition géographique du nombre de salariés déclarés à la CNSS en 2016



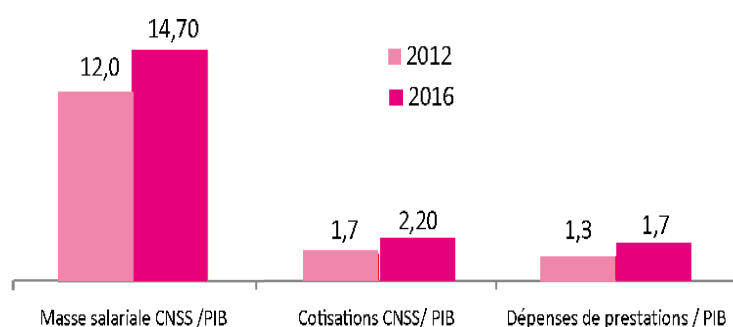
- Les trois directions régionales du Grand Casablanca, à savoir : Anfa, Sidi Othmane Hay Hassani et Hay Mohammadi Ain Sbaa concentrent 41% des entreprises affiliées déclarantes, suivies par la direction Rabat Salé (11%).
- Le secteur des services concentre plus de 40 % des salariés déclarés à la CNSS, suivi par les industries manufacturières (18%).

Tableau 30 : Évolution des recettes et dépenses de protection sociale (secteur privé)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'entreprises affiliées	155 560	170 910	181 112	194 300	206 000	228 000
Masse salariale déclarée à la CNSS (MM. DH)	99,9	106,1	114,3	122,4	130,9	138
Masse salariale CNSS / PIB* (%)	11,78	11,82	12,37	11,86	14,3	14,7
Montant des cotisations CNSS/ PIB (%)	1,78	1,77	1,92	2,26	2,2	-
Montant des dépenses de prestations CNSS / PIB (%)	1,37	1,43	1,47	1,71	1,7	1,8

Source : CNSS ; (*) : PIB estimé par le FMI

Figure 150 : Evolution des cotisations et des prestations CNSS en % du PIB



- Le nombre d'entreprises affiliées à la CNSS est passé de 155 560 en 2012 à 228 000 en 2017 avec un taux d'évolution moyen de 6,6% sur toute la période.
- La masse salariale déclarée au titre de l'année 2017 est de 138 MMDh contre un montant d'environ 100 milliards DH en 2012.
- Le ratio prestations CNSS par rapport au PIB a connu une hausse de 1,37% en 2012 à 1,8% en 2017. Le ratio cotisations par rapport au PIB a atteint 2,2% en 2016 contre 1,37% en 2012.

Tableau 31 : Evolution du nombre de bénéficiaires et du montant des prestations servies par la CNSS

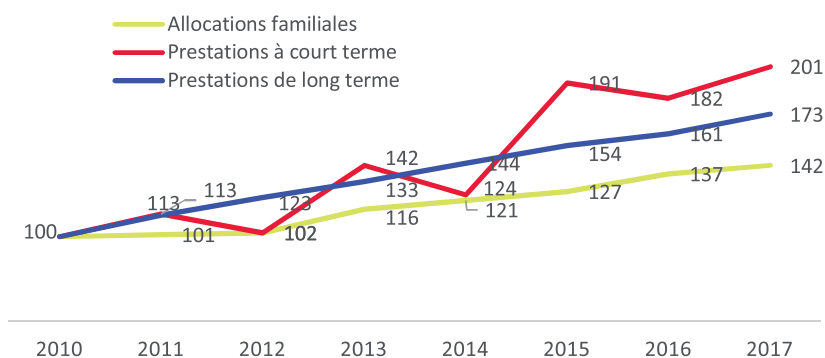
		2012	2013	2014	2015	2016	2017
Allocations familiales	Nombre de bénéficiaires (en milliers)	964	1023	1093	1150	1191	1248
	Montant des dépenses (MM. DH)	3,72	4,23	4,42	4,61	4,99	5,2
Prestations à court terme	Nombre de bénéficiaires (en milliers)	86	87	93	129	130	144
	Montant des dépenses (MM. DH)	0,46	0,64	0,56	0,86	0,82	0,9
Prestations de long terme	Nombre de bénéficiaires (en milliers)	435	452	479	508	535	560
	Montant des dépenses (MM. DH)	7,41	7,97	8,63	9,03	9,71	10,4
Remboursement des cotisations salariales (*)	Nombre de bénéficiaires (en milliers)	-	-	-	29,5	20,41	8,7
	Montant des dépenses (M.DH)	-	-	-	121,988	89,40	63,32
Total des dépenses		11,59	12,84	13,61	14,51	15,58	16,52

Source : CNSS + calculs OMT

(*) : Dahir N° 1.14.115 du 02 ramadan 1435 (30 juin 2014) portant promulgation de la loi n°117.12 du 15 jourmada II 1392 (27 juillet 1972), relatif au régime de la sécurité sociale.

- L'effectif des bénéficiaires des prestations servies en 2017 par la CNSS a enregistré globalement une hausse de 4,05% par rapport à 2016 pour un montant global de 16 MM.DH.

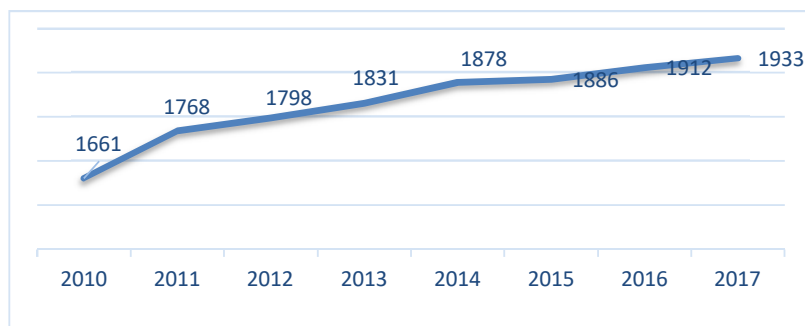
Figure 151 : Evolution des prestations sociales servies par la CNSS (Indice base 100 : 2010)



- Les prestations à long terme ont connu une évolution plus importante sur la période 2010- 2017 par rapport aux prestations de court terme.
- Les prestations de court terme ont progressé de 0,46 MMDH en 2012 à 0,9 MMDH en 2017 alors que les prestations de long terme ont évolué de 7 MMDH en 2010 à 10,4 MMDH en 2017.

Source : CNSS

Figure 152 : Evolution de la pension vieillesse moyenne-CNSS (en DH)



- La pension vieillesse moyenne a connu une valorisation passant de 1600 dirhams en 2010 à 1900 dirhams versée en 2017.

2- Couverture Médicale de Base (CMB)

Tableau 32 : Population immatriculée à la couverture médicale de base (En milliers)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Actifs-AMO	2 704	2 820	2 919	2 993	3 060	3263
Pensionnés-AMO	727	770	812	853	881	936
Ayants Droit-AMO	4 201	4 456	4 697	4 890	5 162	5350
Population bénéficiaire des dispositions de l'Article 114*	1 552	1 577	1 273	1 279	627	633
Population bénéficiaire du RAMED	2 642	6 044	7 881	9 133	10 429	-

Source: ANAM, CNOPS CNSS, calcul OMT

* Les données sur l'effectif de la population bénéficiaire des dispositions de l'article 114- Secteur public- ne sont pas disponibles pour les années 2016 et 2017.

- Les assurés actifs de l'AMO ont atteint 3,2 millions en 2017 contre 2,7 millions assurés en 2012, les pensionnés assurés de leur côté ont atteint 936 milles contre 727 milles en 2012.
- Les ayants droits assurés par l'AMO ont atteint 5,3 millions en 2017 contre 4,2 millions en 2012.
- Le nombre des bénéficiaires du Régime d'assistance médicale (RAMED) s'est établi à 10.429 millions en 2016 contre 2,6 millions en 2012.

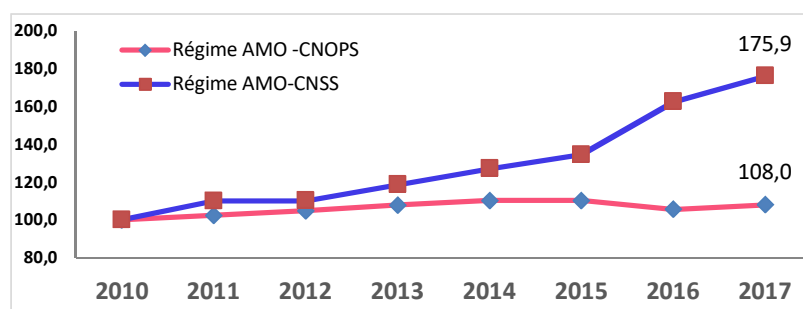
Assurance Maladie Obligatoire (AMO)

Tableau 33 : Population immatriculée à l'assurance maladie obligatoire (En milliers)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
CNOPS	2 662	2 720	2 940	2 982	3 030	3 049	3024	3030
CNSS	3 981	4 037	4 692	5 063	5 398	5 687	6 080	6520
Total des bénéficiaires	6 643	6 757	7 632	8 045	8 428	8 736	9 104	9550

Source: CNOPS CNSS

Figure 153 : Evolution du nombre d'assurés cotisants (actifs et pensionnés) de l'AMO par secteur d'emploi (indice base 100 : 2010)



Source: CNOPS CNSS, calcul OMT

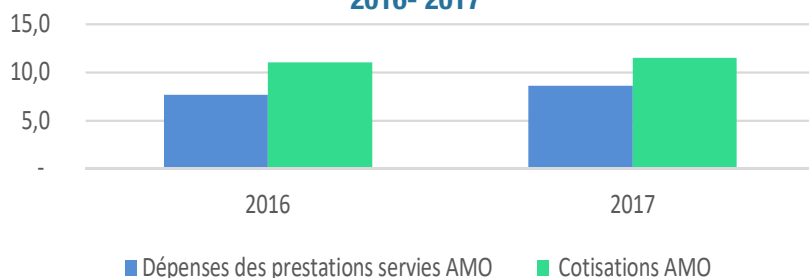
- La population immatriculée à l'assurance maladie obligatoire a connu une hausse de 5% entre 2016 et 2017, la population immatriculée à la CNSS a évolué de 6,2% alors que celle de la CNOPS a évolué de 0,2% par rapport à 2016.

Tableau 34 : Evolution des dépenses des prestations servies AMO (en MM. DH)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Régime AMO-CNOPS	3,32	3,4	3,51	3,51	4,1	4,32	4,51	4,98
Régime AMO-CNSS	1,13	1,38	1,6	1,75	2,34	2,8	3,1	3,6

Source: CNOPS CNSS

Figure 154 : Evolution des prestations servies et des cotisations 2016- 2017



- Les dépenses de prestations servies au titre de l'AMO ont connu une hausse de 12 % entre 2016 et 2017.
- Les cotisations au titre de l'AMO ont connu une hausse de 4,07% entre 2016 et 2017.

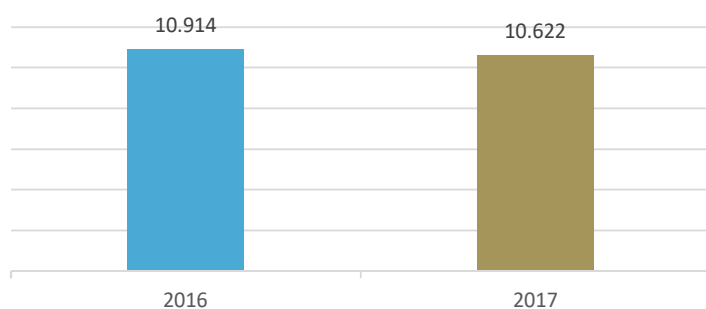
3- Indemnité pour Perte d'Emploi

Tableau 35 : Evolution des principaux indicateurs d'évolution de l'IPE

	2015	2016	2017
Nombre de demandes déposées	21 031	24 090	27 388
Part des dossiers liquidés (%)	40,8	46,3	39,9
Part des dossiers rejetés (%)	51,6	48	53
Part des dossiers en instance (%)	7,6	5,2	7
Montant global des indemnités (en DH)	113 277 428	149 000 681	128 784 607
Durée moyenne d'indemnisation	5,4 mois	5,7 mois	-

Source : Données de la CNSS

Figure 155 : Evolution du nombre de bénéficiaires IPE



Source : CNSS

- Le nombre de demandes déposées pour bénéficier de l'IPE a connu une baisse de 3% entre 2016 et 2017.
- Le nombre de dossiers liquidés a atteint 10 622 dossiers en 2017 contre 8581 en 2015 (année du lancement du dispositif) pour un montant global des indemnités qui atteint 128 784607 DH en 2017 contre 113 277 428 DH en 2015.
- La durée moyenne d'indemnisation avoisine 6 mois.

Figure 156 : Répartition sectorielle des bénéficiaires de l'IPE

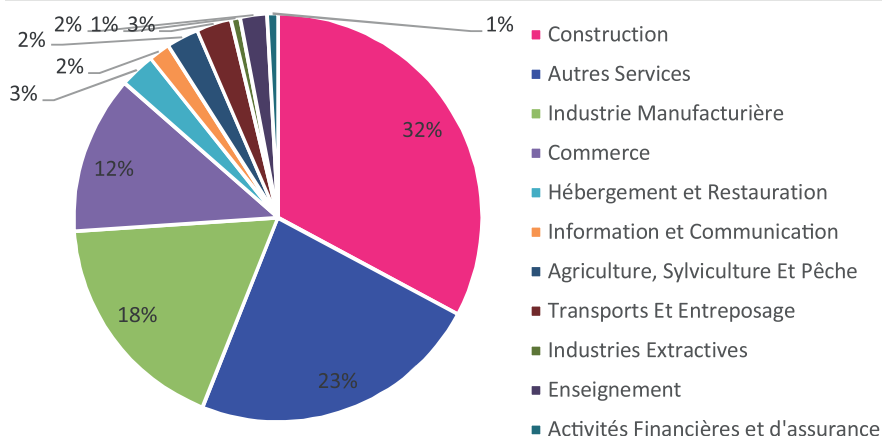
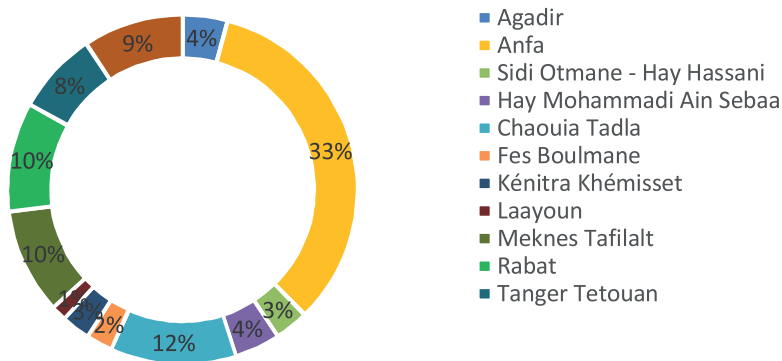


Figure 157 : Répartition géographique des bénéficiaires de l'IPE -2017-

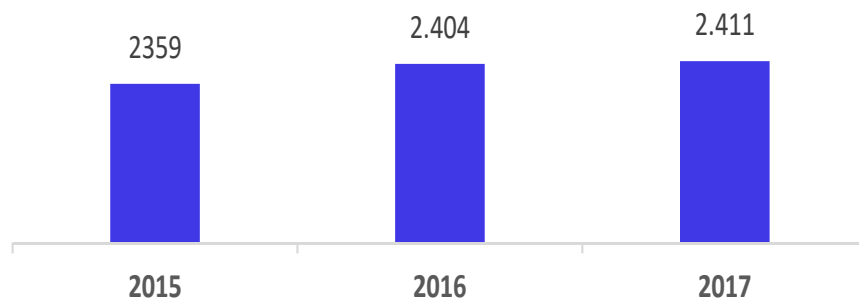


Source : CNSS

Le secteur de la construction s'accapare la majorité des bénéficiaires IPE.

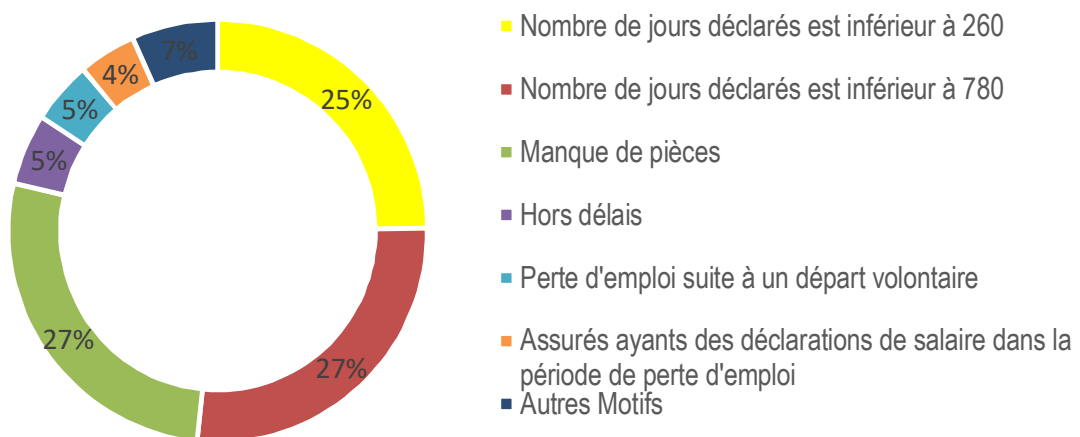
La région du Grand Casablanca concentre 40 % des bénéficiaires IPE, suivies par la direction Chaouia Tadla (12%), puis par la direction Rabat et de Meknès- Tafilalt (10%).

Figure 158 : Evolution de l'IPE moyenne par salarié



Source : CNSS

Figure 159 : Part des demandes rejetées par motif -2017-



Source : CNSS

- Le montant moyen de l'IPE par salarié a connu une valorisation de 2,2 % entre 2015 et 2017.
- En 2017, le nombre de dossiers rejetés a atteint 14515 dossiers, soit 53% de l'ensemble des demandes déposées, ces rejets sont dus essentiellement au non-respect des conditions du dispositif et au manque de pièces.

4- Accidents du travail et Maladies professionnelles (ATMP)

Tableau 36 : Bénéficiaires des rentes viagères permanentes et des majorations de rentes des agents non titulaires de l'Etat et autres catégories

	2013	2014	2015	2016	2017
Rentes viagères permanentes	2993	3006	3038	3048	3055
Majoration des rentes	575	55	47	12	0
Carnets de rentes renouvelés	220	127	122	166	188

Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

- Les bénéficiaires des rentes viagères permanentes et des majorations de rentes des agents non titulaires de l'Etat et autres catégories a évolué de 3226 en 2016 à 3243 bénéficiaires en 2017.

Tableau 37: Evolution des indicateurs sur les accidents de travail et des maladies professionnelles

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre polices d'assurance	217 101	172 682	184854	185319	-
Montant global des polices d'assurance (en MDH)	2 140	2 214	2 091	2174,1	2222,5
Nombre d'accidents du Travail déclarés /survenus	44 665	42 138	42317	41304	-
Montant global des prestations et indemnités (en MDH)	1 107	1 153	1 462	1632	-

Source : ACAPS

- Le nombre de polices d'assurances a atteint 185 319 assurances en 2016, pour un montant global de 2174 MDH, contre 217 101 polices pour un montant de 2140 MDH en 2013.
- Le nombre d'accident du travail déclarés en 2016 a baissé de 44 665 accidents en 2013 à 41 304 accidents en 2016. Le montant global des prestations et indemnités a augmenté pour atteindre 1632 MDH en 2016 contre 1107 MDH en 2013.

Tableau 38 : Etat global des paiements des rentes des Fonds du Travail (CNRA)

	Nombre de bénéficiaires		Montant Total Payé	
	2016	2017	2016	2017
Fonds de Majoration	54.627	37.210	183.504,9	224.158,9
Fonds de Garantie	122	122	753,6	1.548,9
Fonds de Solidarité	15	15	96,9	96,9
Totaux	54.764	37.347	184.355,4	225.804,7

Source : CNRA

- Le nombre de bénéficiaires des fonds du travail a atteint 37 347 bénéficiaires en 2017, pour un montant global de 225,8 MDH

Concepts et Définitions

Taux de couverture des salariés du secteur privé

Il représente le rapport entre l'effectif des salariés déclarés au cours d'une année et le total des salariés du secteur privé structuré assujettis au régime de sécurité sociale.

Dépenses de prestations sociales du régime CNSS (régime général) :

Elles représentent toutes les prestations sociales versées sous forme de transferts en espèces aux assujettis du régime de sécurité sociale géré par la CNSS. Il s'agit des prestations suivantes :

- **Les allocations familiales** : Prestations en espèce payée directement aux salariés et aux pensionnés ayant des enfants ne dépassant pas un certain âge et sous certaines conditions. Le montant mensuel des allocations familiales est de 200 DH par enfant pour les 3 premiers enfants et 36 DH pour les 3 suivants.
- **Les prestations de long terme** : Elles comprennent les pensions mensuelles allouées par la CNSS au titre des risques liés à la vieillesse, l'invalidité et les survivants. La pension de vieillesse est allouée à l'assuré qui a atteint l'âge légal de départ en retraite et ayant cotisé au minimum 3240 jours. Le montant mensuel minimum de cette prestation est fixé à mille dirhams.
- **Les prestations sociales à court terme** : Indemnités journalières versées par la CNSS en cas de maladie ou d'accident non régis par la législation sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, des indemnités journalières de maternité et des allocations au décès.
- **Les dépenses de l'AMO** : Prestations servies pour la couverture des risques et frais de soins de santé garanties pour les assurés des régimes AMO-CNOPS et AMO-CNSS et les membres de leur famille à charge.

Taux de couverture de l'AMO des salariés du secteur privé : Il s'agit du nombre d'assurés salariés du secteur privé couverts le régime AMO-CNSS par rapport à la population des travailleurs de secteur privé.

Indemnité pour Perte d'Emploi (IPE) : Il s'agit d'un minimum de revenu servi par la CNSS au salarié qui perd de manière involontaire son emploi, et qui est en recherche active d'un nouvel emploi, et ce pendant une période pouvant aller jusqu'à 6 mois. Cette indemnité constitue l'un des mécanismes mis en oeuvre pour accompagner le bénéficiaire à réintégrer de nouveau le marché du travail.

Durée moyenne IPE : L'indicateur permet de calculer la durée moyenne passée dans le dispositif par les bénéficiaires qui en sont sortis.

source : CNSS, MTIP



RELATIONS PROFESSIONNELLES ET CLIMAT SOCIAL

Le Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle, via ses Directions provinciales et régionales, effectue des visites d'inspection auprès des entreprises pour veiller à l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives au travail. Touchant plusieurs établissements du secteur privé, ces visites couvrent des aspects relatifs à la tenue des registres, au paiement des salaires, au SMIG, à l'hygiène et sécurité au travail, etc. L'Inspection du Travail intervient également pour contribuer à l'amélioration du climat social et à la création de conditions favorisant la stabilité et le développement des relations professionnelles pérennes et équitables au sein des entreprises tout en œuvrant pour la résolution des conflits individuels et collectifs et la promotion du droit conventionnel du travail. Ces visites constituent également une source d'information importante qui alimente l'observation du marché du travail en données régulières permettant l'établissement d'indicateurs approchant l'évolution du climat social et le fonctionnement du marché du travail.

En 2017, les Inspecteurs du travail ont effectué 35.000 visites et émis 933.000 observations dont les 3/4 sont liées à des dysfonctionnements d'ordre général, 7% à la sécurité sociale et 5% au non-respect du SMIG. En matière d'égalité au travail, l'Inspection a effectué plus de 19.500 visites ciblant les conditions du travail des femmes et émis 64.457 observations, en rapport,

principalement, avec la rémunération (89,1%) et le travail pendant la nuit (6%). D'un autre côté, 684 établissements ont fait l'objet de visites d'inspection de travail des enfants et ont recensé 85 enfants âgés de moins de 15 ans (dont 70 ont été retirés) et 542 âgés de 15 à 18 ans (dont 158 ont été retirés des travaux dangereux).

En 2017, il y a eu 58.181 conflits individuels et 142.627 réclamations dont 56% ont été satisfaites. Ces conflits avaient principalement pour causes le licenciement, les congés annuels, le SMIG et le paiement des salaires. En majorité, ils ont concerné les secteurs des services, de l'industrie et du BTP. En termes de conflictualité collective, l'action préventive de l'Inspection du travail a permis d'éviter le déclenchement de 1.784 grèves qui avaient comme motifs le retard de paiement des salaires, le licenciement ou la durée du travail.

Le nombre de grèves déclenchées, en 2017, a été de 154 et ont concerné 121 établissements, avec un total de journées de travail perdues de l'ordre de 178.289. Le taux de participation globale des salariés à ces grèves se situait à près de 10% et l'intensité des conflits a atteint 14 jours. Les motifs de ces grèves concernent principalement le retard ou le non versement des salaires suivi des autres motifs liés au licenciement, aux avantages sociaux, etc.

1. Contrôle de l'application de la législation du travail

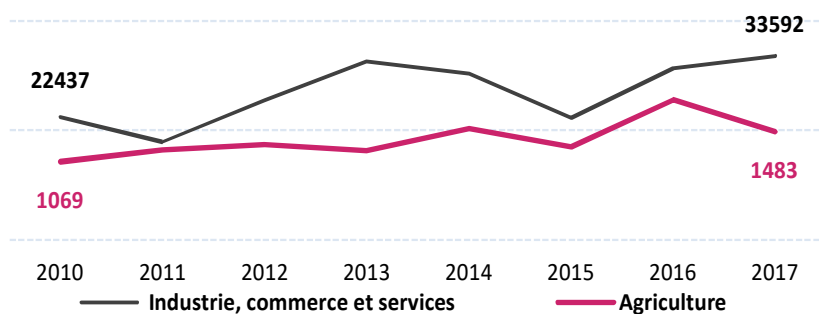
- Le nombre de visites effectuées par le corps d'inspection du travail au niveau des entreprises a connu une augmentation continue. Il a passé de 23 mille en 2010 à 35 mille en 2017, soit un taux d'accroissement annuel moyen d'environ 6%.
- Entre 2010 et 2017, le nombre d'observations a enregistré une augmentation de 21,6% ainsi qu'une baisse du nombre de procès-verbaux (- 59 %).
- Durant la même période, la tendance générale des infractions reste orientée à la baisse, le nombre de contraventions diminue annuellement de 13% pour s'établir à 5 226 en 2017. Il en est de même des délits (333 constatés en 2017) soit une baisse annuelle moyenne de 13,7 %.

Tableau 39 : Evolution du nombre de visites, d'observations formulées et de PV

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de visites (En milliers)	23	19	27	34	32	23	33	35
Nombre d'observations (En milliers)	767	633	855	878	877	537	797	933
Nombre de PV	612	437	508	284	248	184	214	251
Nombre de Contraventions	13896	12694	11665	5872	6018	3570	6320	5226
Nombre de Délits	934	714	804	474	357	237	433	333

Source : MTIP

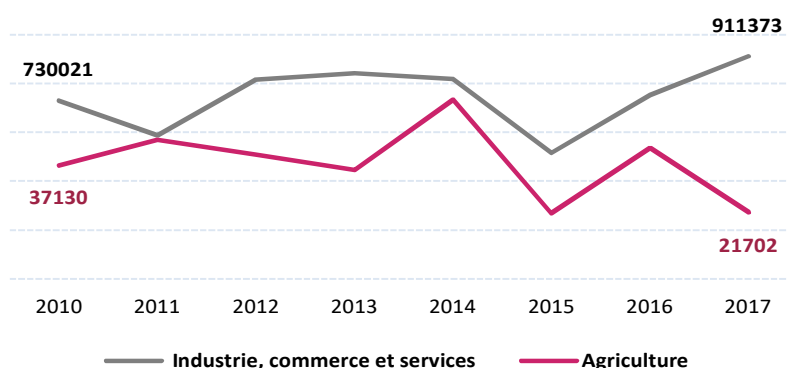
Figure 160 : Evolution des visites de contrôle selon le secteur d'activité



Source : MTIP

- Au niveau sectoriel, les visites concernant le secteur agricole sont passés de 1 069 en 2010 à 1 483 en 2017 ; les contrôles sur les entreprises de l'industrie commerce et services sont passées de 22 437 en 2010 à 33 592 en 2017.

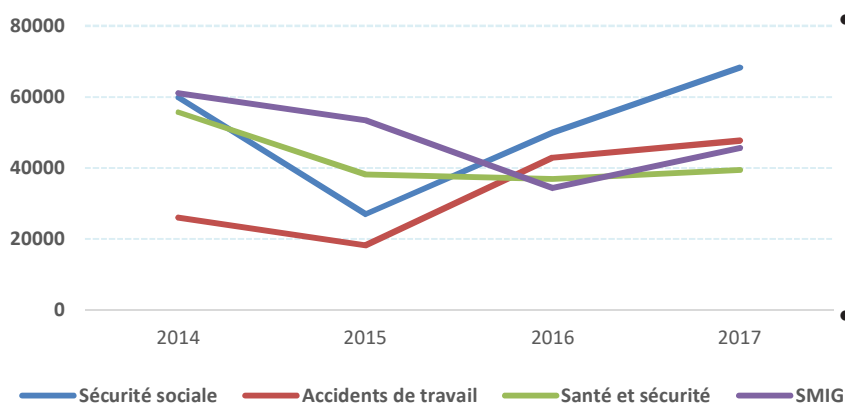
Figure 161 : Evolution des observations formulées selon le secteur d'activité



Source : MTIP

- Le nombre d'observations s'est élevé à 933 mille en 2017, soit en moyenne 22 mille observations de plus chaque année depuis 2010.

Figure 162 : Evolution des principaux Motifs des observations formulées



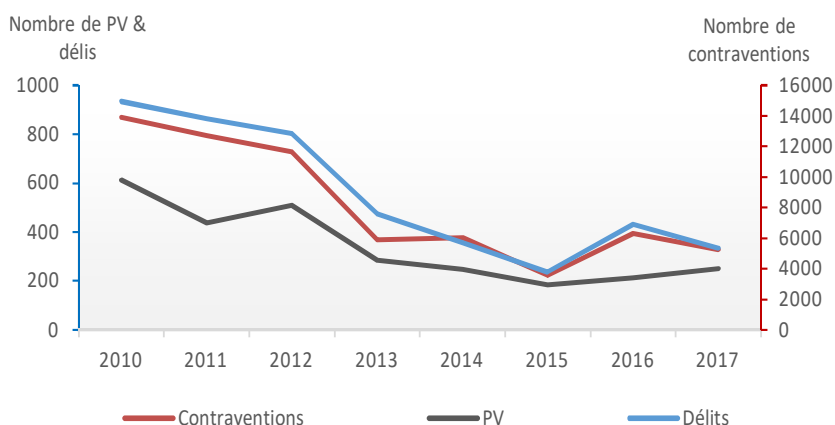
- Trois quart des observations formulées par les agents d'inspection du travail en 2017 sont liées à des dysfonctionnements d'ordre général, le reste est lié à la sécurité sociale (7%), le non-respect du SMIG (5%), les accidents de travail (5%) et d'autres motifs.

- Les observations relatives à la sécurité sociale ont enregistré une hausse remarquable à partir de l'année 2015, passant de 27 mille à 68 mille observations.

Source : MTIP

- Le nombre de procès-verbaux élaborés par les agents de contrôle s'inscrit dans une tendance baissière depuis 2010. Toutefois, on observe qu'à partir de 2016 un léger revirement de la tendance avec une hausse des PV qui va augmenter pour s'établir à 251 procès-verbal en 2017. Et au niveau des infractions, le nombre des délits et des contraventions ont tous deux reculé durant la période 2010-2017.

Figure 163 : Evolution des PV, contraventions et délits



Source : MTIP

2. Santé et sécurité professionnelle

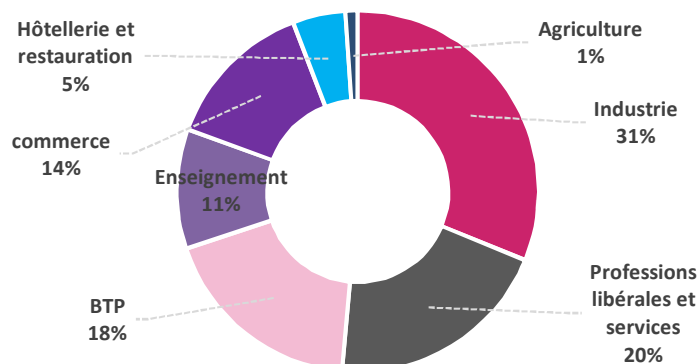
- Les inspecteurs de la santé et sécurité au travail ont effectué 2658 visites pendant l'année 2017, soit cinq fois plus que le nombre de visites effectuées en 2010.

Tableau 40 : Evolution du nombre de visites et d'observations

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de visites	511	532	1243	3238	3208	2113	3308	2658
Nombre d'observations	2919	2433	529	2977	2408	1075	1395	-

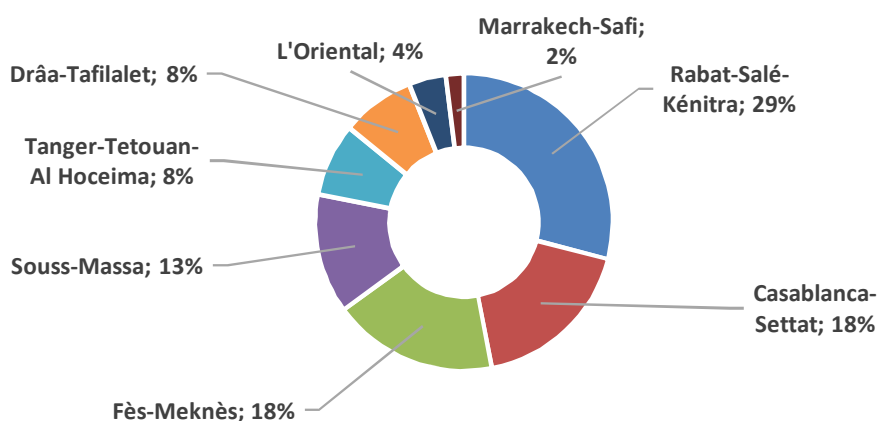
Source : MTIP

Figure 164 : Répartition du nombre d'établissements visités par secteur d'activité en 2017



- 31% de ces visites est réalisé dans le secteur de l'industrie, 20% dans celui des professions libérales et services et 18% dans le BTP.
- Près des deux tiers des visites sur la SST se sont déroulées dans trois régions : Rabat-Salé-Kénitra (29%), Casablanca-Settat (18%) et Fès-Meknès (18%).

Figure 165 : Répartition du nombre de visites sur la SST par région en 2017



Source : MTIP

3. Egalité au travail

- Au cours de l'année 2017, les agents de l'inspection du travail ont effectué 19 526 visites d'inspection ciblant les conditions de travail des femmes aux entreprises, soit 52,1% de plus par rapport à 2014.
- Les inspecteurs ont formulé un total de 64 457 observations relatives au travail des femmes, dont la majorité (89,1%) sont au sujet de leur rémunération et 6% sont en rapport avec le travail de nuit.

Tableau 41 : Visites d'inspection ciblant les conditions de travail des femmes

	2014	2015	2016	2017
Nombre de visites d'inspection effectuées	12833	17661	16762	19526
Nombre d'observations portant sur le travail des femmes	4856	3514	11892	64457
Réparation des observations soulevées par objet				
Salaires des femmes	3732	1627	10039	57452
Emploi des femmes	811	173	1208	1132
Promotion des femmes	222	1369	99	632
Maternité	37	174	225	1364
Travail de nuit des femmes	54	171	321	3877

Source : MTIP

4. Travail des enfants

- En 2017, Le contrôle qu'effectue les agents de l'inspection du travail a permis de retirer 70 enfants âgés de moins de 15 ans du travail et 158 enfants âgés de 15 à 18 ans des travaux dangereux.

Tableau 42 : Caractéristiques du travail des enfants

	2014	2015	2016	2017
Nombre d'établissements visités	610	443	543	684
Nombre d'observations	2573	2214	2103	2306
Nombre d'enfants au travail moins de 15 ans	112	78	90	85
d'enfants retirés du travail (moins de 15 ans) (%)	98,2	80,8	88,9	82,3
Nombre d'enfants âgés de 15 à 18 ans au travail	604	455	427	542
d'enfants (15 à 18 ans) retirés des travaux dangereux (%)	56%	58,2%	38,9%	29,1%

Source : MTIP

5. Climat social

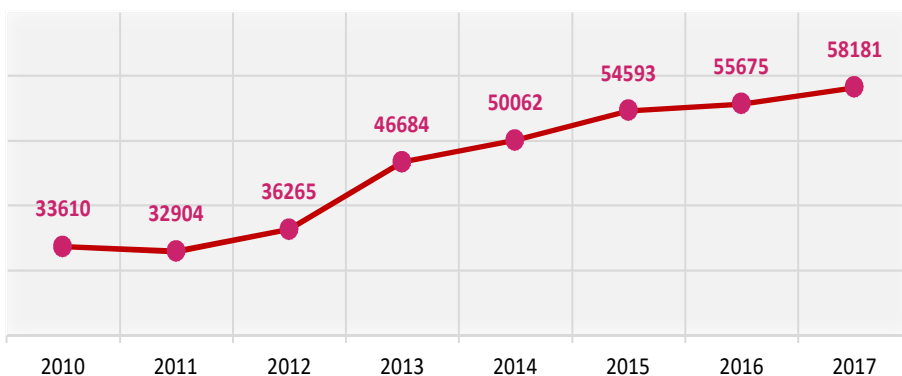
Conflits individuels

Tableau 43 : Evolution des conflits individuels

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de conflits individuels	33610	32 904	36265	46 684	50 062	54593	55675	58181
Nombre de réclamations	72084	74868	84339	117013	129050	139962	137205	142627
Taux de satisfaction des réclamations (%)	62,2	57,1	55,9	54,5	54,1	53,4	55,5	56,1
Sommes récupérées (en MDH)	410	401	514	849	1063	1585	2075	1207
Ouvriers réintégrés	4667	3677	4673	3971	4232	4129	4708	4126

Source : MTIP

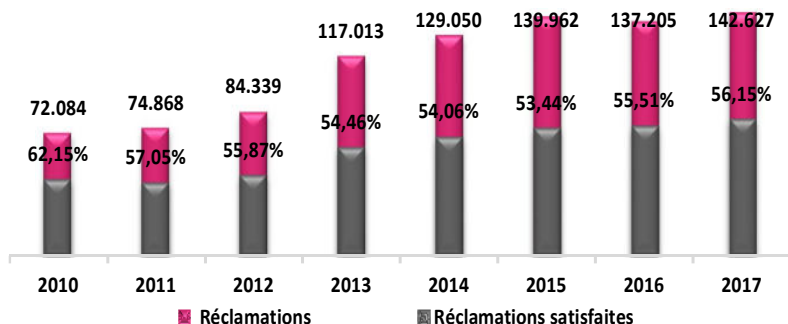
Figure 166 : Evolution des conflits individuels



Source : MTIP

- Le nombre de conflits individuels survenant entre employeurs et employés dans le cadre d'un contrat de travail a enregistré une tendance à la hausse depuis 2013. Ce nombre a atteint 58181 en 2017, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 5,7% au cours de la période 2013-2017.

Figure 167 : Evolution du nombre de réclamations enregistrées / satisfaites

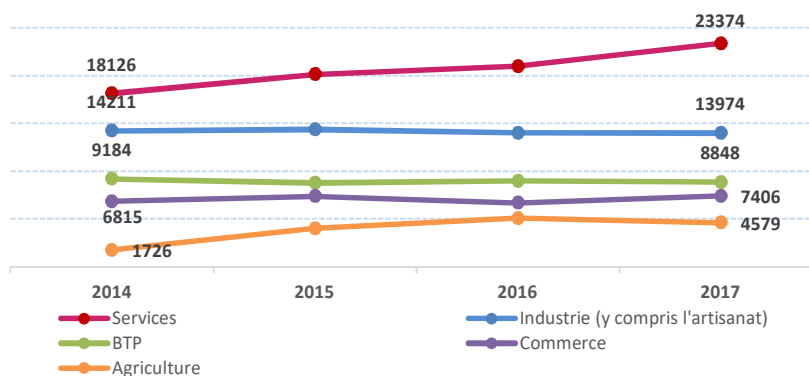


Source : MTIP

- Le nombre des réclamations a aussi augmenté, passant de 117013 à 142627 réclamations entre 2013 et 2017. Plus de la moitié de ces réclamations ont été satisfaites.

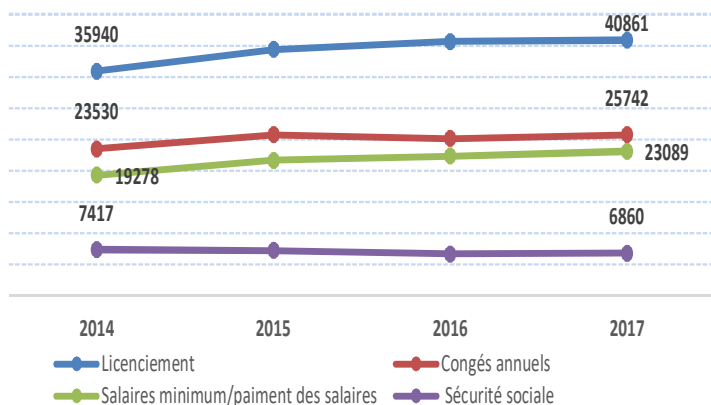
Figure 168 : Evolution des conflits individuels selon les secteurs d'activité

- L'analyse sectorielle des conflits individuels a permis de déclarer le secteur des services le plus conflictuel au cours de la période 2014-2017, en passant de 18126 à 23374 conflits, suivi par le secteur de l'industrie avec 13974 conflits en 2017 et le secteur des bâtiments et travaux publics BTP avec 8848 conflits.



Source : MTIP

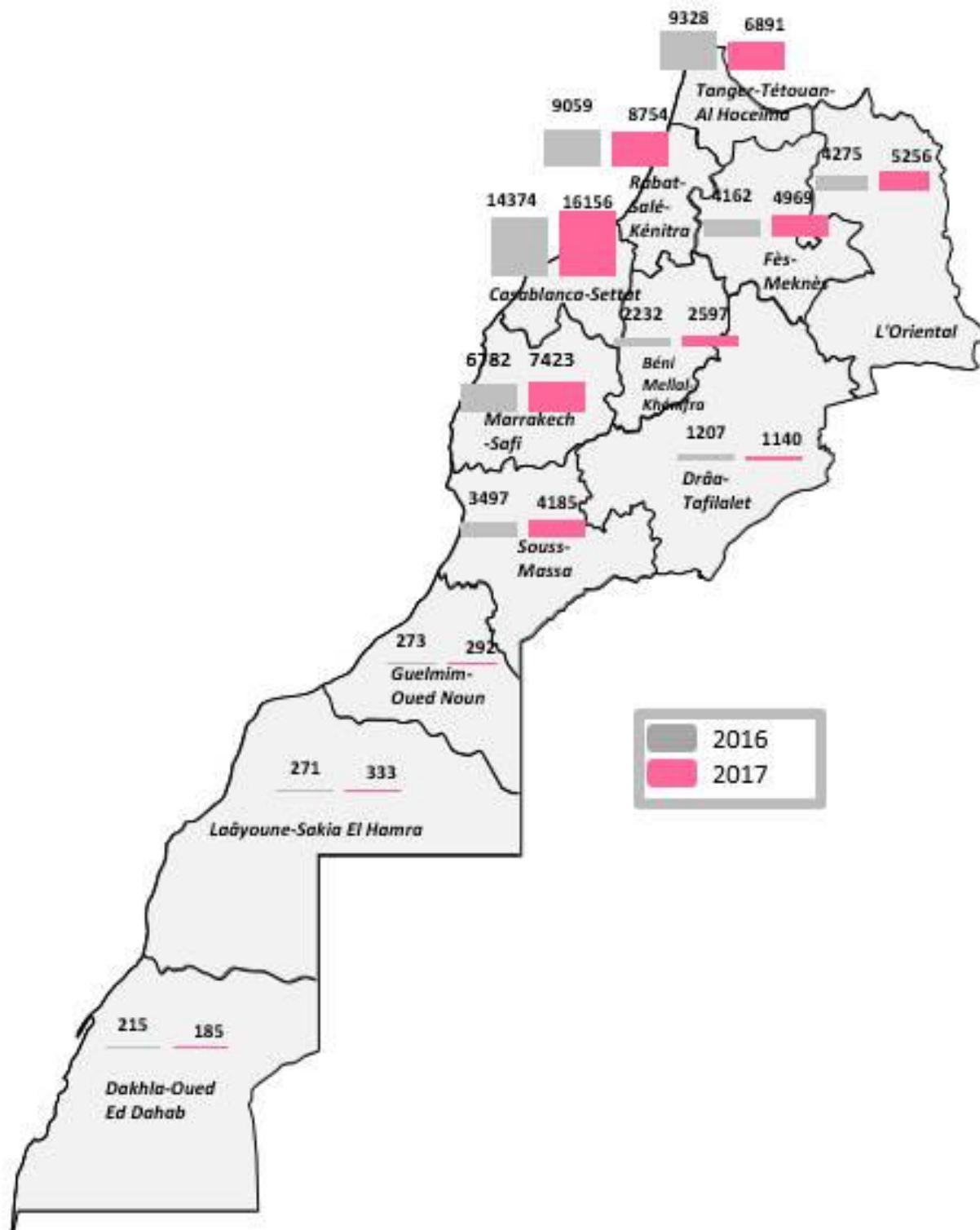
Figure 169 : Evolution des principaux motifs des réclamations



Source : MTIP

- Près de 63% des réclamations de conflits au cours de l'année précédente avait pour motifs : le licenciement (29%), les congés annuels (18%) et le paiement des salaires/ salaire minimum (16%).
- Tous ces motifs sont de plus en plus déclencheurs de réclamations d'un conflit au niveau de l'inspection du travail. Contrairement à la sécurité sociale qui a enregistré une baisse de 8% au cours de la période 2014-2017.

Figure 170 : Répartition géographique* des conflits individuels (2016-2017)



(*) : La ventilation des données selon le nouveau découpage régional a été basée sur la localisation géographique des délégations provinciales.

Source : MTIP

Conflits collectifs

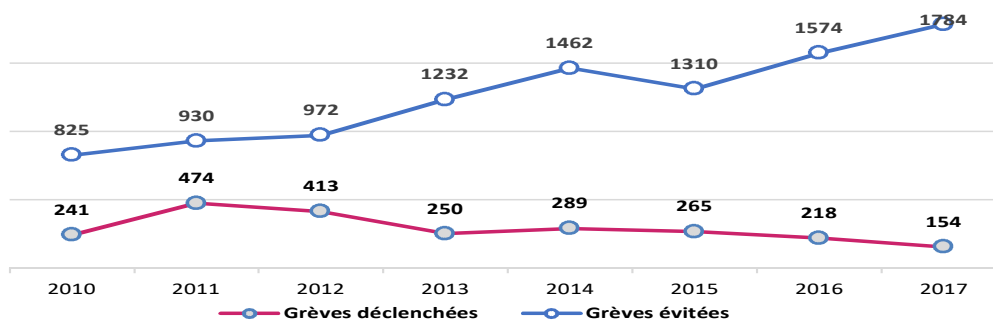
Le nombre de grèves déclenchées décroît fortement depuis 2010 (une baisse moyenne annuelle de 6%). Des pics de grèves en 2011-2012 ont été enregistrés, mais la tendance décrite par les statistiques est celle d'une décline. Du côté des grèves évitées, l'action des agents de l'inspection du travail a permis de désamorcer 1 784 conflits collectifs en 2017 contre 825 en 2010.

Tableau 44 : Evolution des grèves évitées et des grèves déclenchées

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de grèves évitées	825	930	972	1232	1462	1310	1574	1784
Nombre d'établissements concernés	669	749	776	1122	1285	1107	1282	1175
Nombre de grèves déclenchées	241	474	413	250	289	265	218	154
Nombre d'établissements touchés	194	348	322	203	239	221	176	121
Nombre de grévistes	22874	38275	28711	17640	18752	15865	14882	12977
Nombre de journées perdues (JINT)	175250	276928	286166	298002	220926	267656	497485	178289

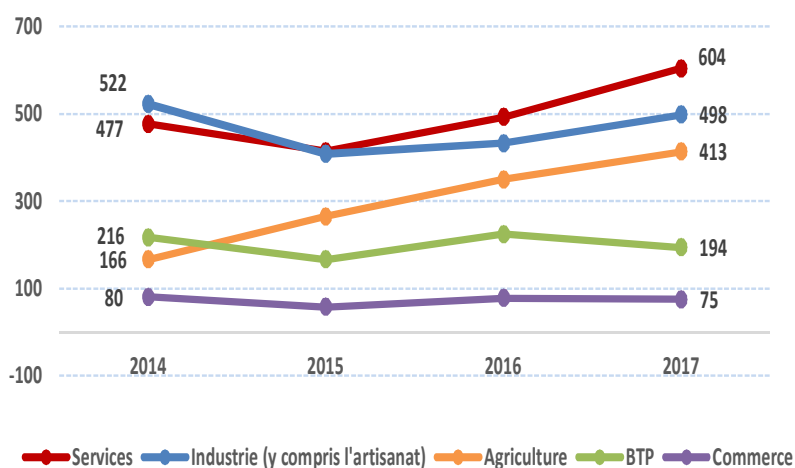
Source : MTIP

Figure 171 : Evolution des grèves évitées et des grèves déclenchées



Source : MTIP

Figure 172 : Evolution des grèves évitées selon le secteur d'activité

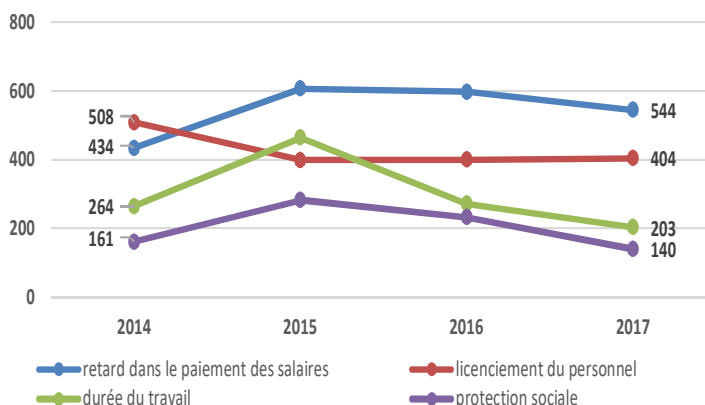


Source : MTIP

- En 2017, Les grèves évitées enregistrées dans le secteur des services représentent 34% du total des grèves évitées, avec une hausse de 27% des grèves évitées en 2014.
- Le secteur de l'industrie qui était en première position en 2014 avec 522 grèves évitées, a enregistré une baisse de 5% pour atteindre 498 grèves évitées en 2017.
- Quant au secteur de l'agriculture, le nombre de grèves évitées a connu une hausse continue depuis 2014, en passant de 166 à 413 grèves évitées en 2017.

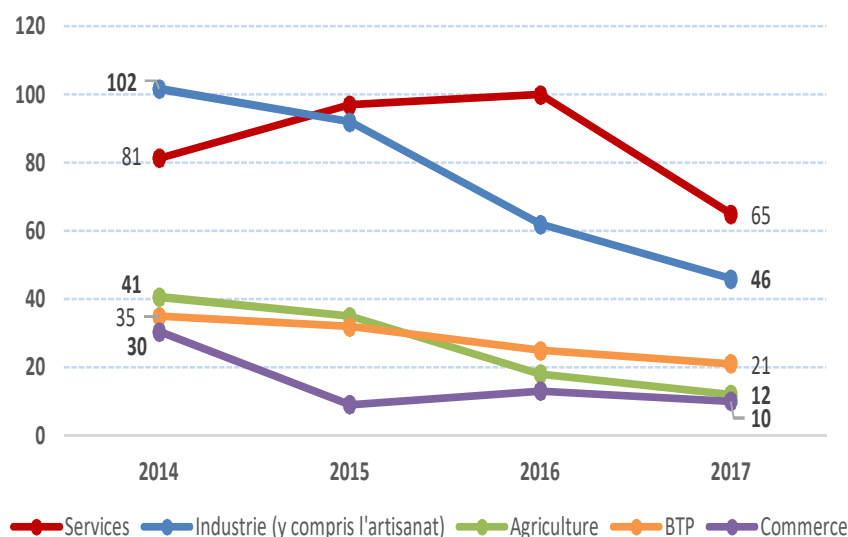
- Les principaux motifs des grèves évitées sont : le retard dans le paiement des salaires, le licenciement et la durée du travail.
- Depuis 2015, le licenciement n'est plus le premier motif des grèves évitées, les rémunérations sont devenues la cause la plus récurrente des conflits. Le poids de la durée du travail dans les motifs des grèves évitées baisse d'une manière continue.

Figure 173 : Evolution des principaux motifs des grèves évitées



Source : MTIP

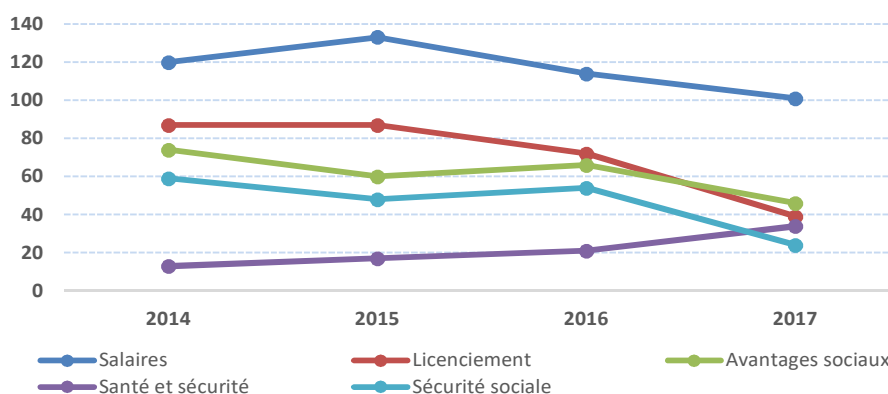
Figure 174 : Evolution des grèves déclenchées selon le secteur d'activité



Source : MTIP

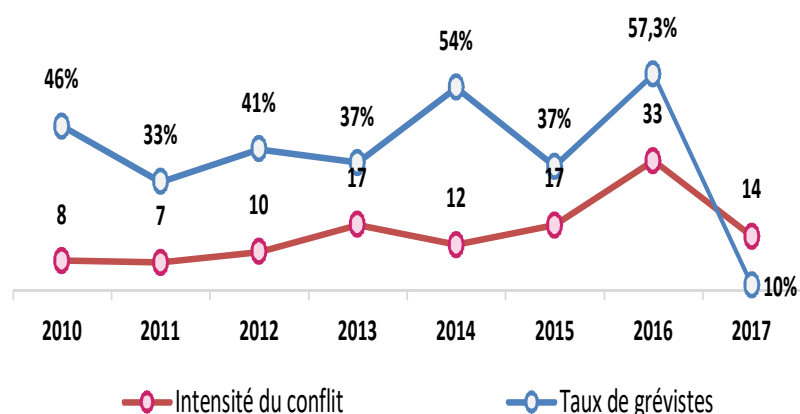
- Par secteur, 42 % des grèves déclenchées sont enregistrées dans le secteur des services en 2017, suivi de l'industrie (30%) et du BTP (14 %). Les secteurs de l'agriculture et du commerce, présentent un poids plus faible avec respectivement 8% et 6 %.
- Depuis 2010, Le nombre de grèves recule dans tous les secteurs et particulièrement dans le secteur de l'industrie. En 2017, le nombre de grèves dans le secteur de l'industrie a été deux fois moindre qu'en 2010. Par ailleurs, le secteur des services est passé devant l'industrie au niveau du nombre des grèves à partir de l'année 2015.

Figure 175 : Evolution des principaux motifs des grèves déclenchées



Source : MTIP

Figure 176 : Evolution du taux de grévistes et de l'intensité du conflit

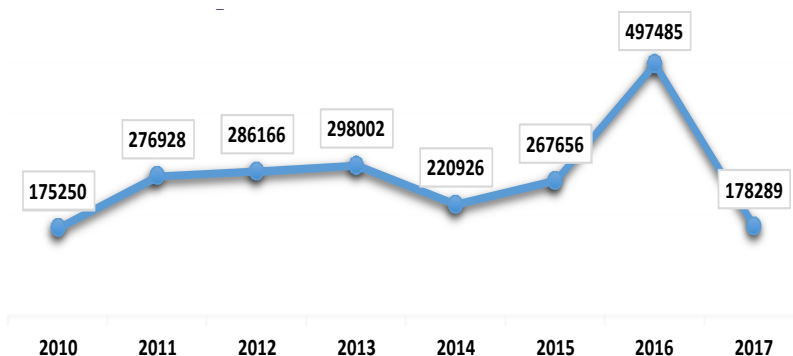


- Le taux de grévistes connaît en effet ces dernières années une évolution en dents de scie. Après une hausse en 2016 (57,3%), le taux est de nouveau reparti à la baisse.
- Hormis le pic de 2016, l'intensité des conflits, mesurée par la durée et le nombre de salariés impliqués dans ces grèves atteint 14 jours en 2017 soit à un niveau très proche de la moyenne de la période (2010-2017).

Source : MTIP

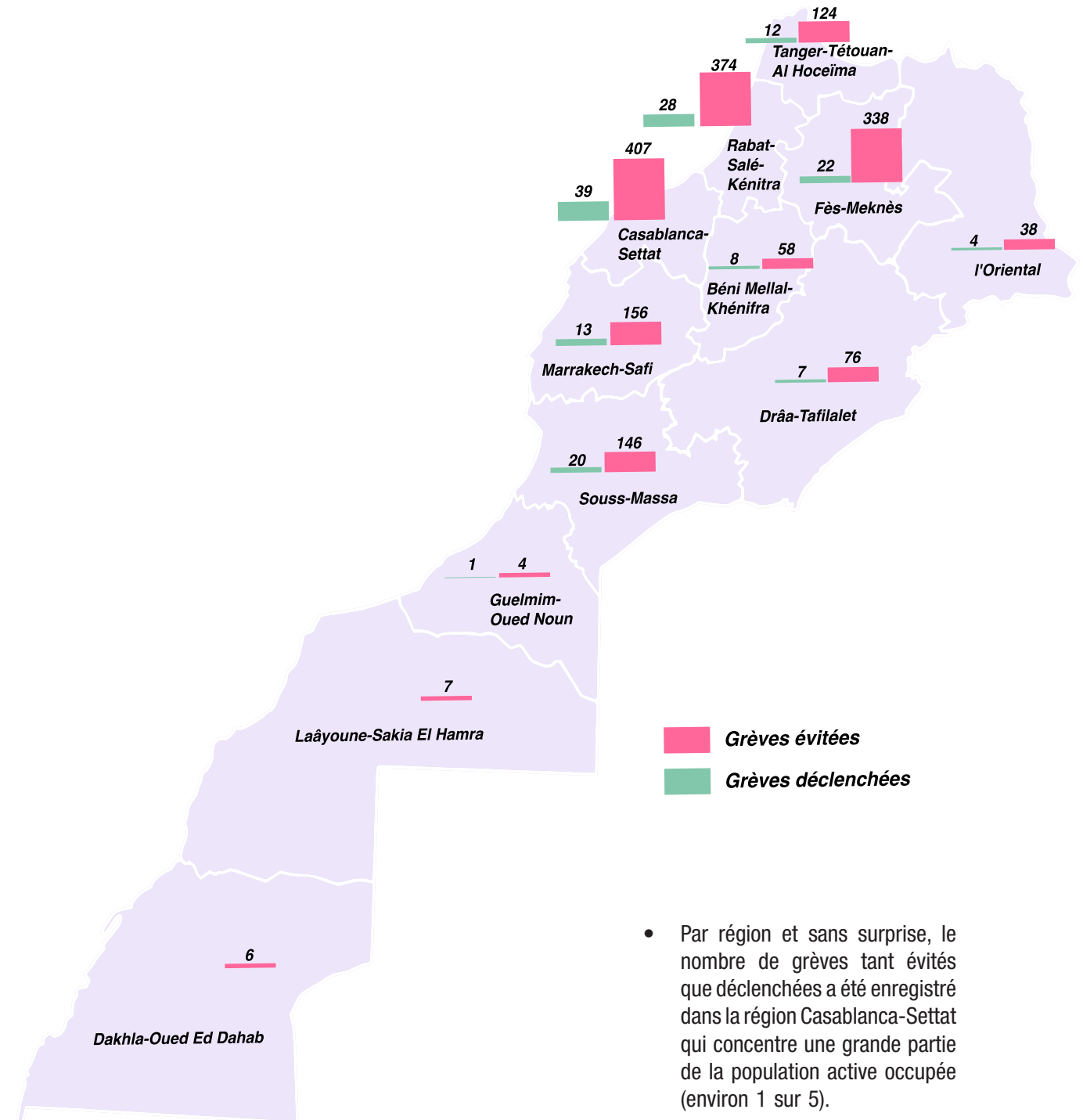
Figure 177 : Evolution du nombre de JINT

- Le nombre de journées individuelles non travaillées (JINT) s'établit à 178 pour 1.000 salariés en 2017. On est donc bien loin du pic de 2016 à 497 jours pour 1.000 salariés et de la moyenne annuelle pendant la période 2010-2017 située à 275 jours pour 1.000.



Source : MTIP

Figure 178 : Répartition géographique* des grèves évitées et des grèves déclenchées (2017)



Source : MTIP

- Par région et sans surprise, le nombre de grèves tant évitées que déclenchées a été enregistré dans la région Casablanca-Settat qui concentre une grande partie de la population active occupée (environ 1 sur 5).

(*) : La ventilation des données selon le nouveau découpage régional a été basée sur la localisation géographique des délégations provinciales. Les régions de Laâyoune-Sakia El Hamra et Dakhla-Oued Ed Dahab n'ont enregistré aucun conflit collectif.

6. Promotion du droit conventionnel au travail

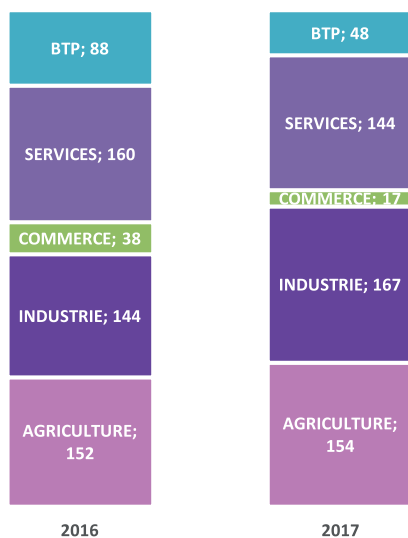
Protocoles d'accord

Tableau 45 : Evolution du nombre de protocoles d'accord

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de protocoles d'accord	193	185	162	364	406	467	582	530

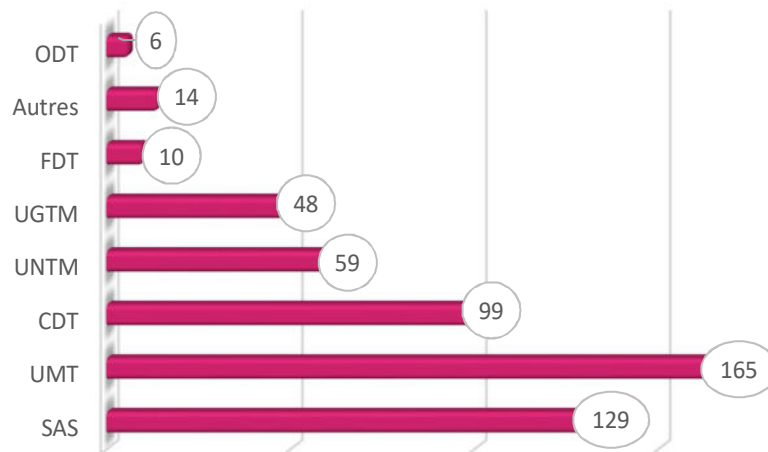
Source : MTIP

Figure 179 : Protocoles d'accord par secteur d'activité



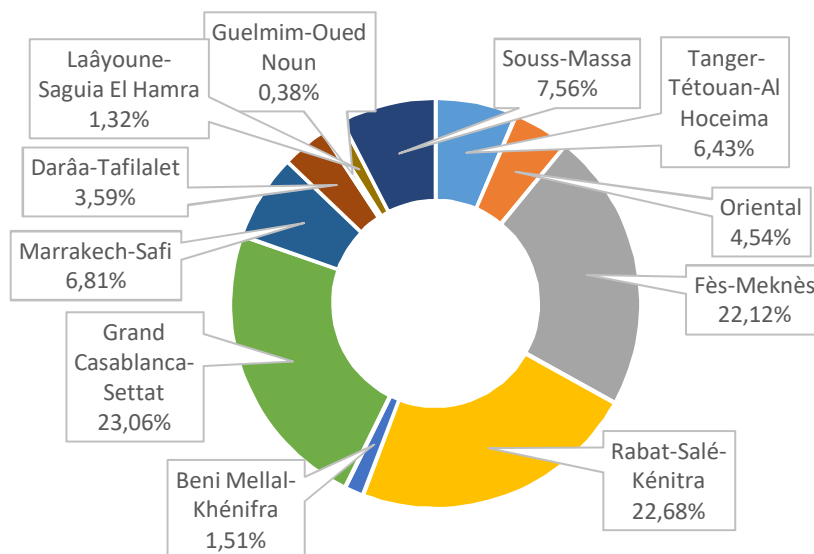
Source : MTIP

Figure 180 : Protocoles d'accord par syndicat (2017)



Source : MTIP

Figure 181 : Protocoles d'accord par région (2017)



Source : MTIP

Conventions collectives

Tableau 46 : Classification des conventions collectives conclues au Maroc entre 2010 et 2017

2010-2017		CCC par région	
Nombre total des conventions collectives conclues (CCC)	37	Tanger	11
CCC par secteur d'activité		Casablanca	14
Industrie	18	Rabat	3
PL & Service	13	Agadir	5
Agriculture	3	Fès	2
Commerce	2	Safi	1
CCC par syndicat signataire		Dakhla	1
CDT	12	Marrakech	1
UMT	13		
UNTM	6		
UGTM	2		
Autres	6		

Source : MTIP

Conseils tripartites de concertation

Conseils tripartites de concertation

Conseils tripartites	Nombres de sessions prévues	2017
Conseil de négociation collective	2 sessions par an	Une session 28 Mars
Conseil de la médecine du travail et de la prévention contre les risques professionnels		Une session 9 Mai
Conseil tripartite chargé du suivi de la bonne application des dispositions du code du travail concernant le travail temporaire		Une session 25 Décembre
Conseil supérieur de la mutualité		
Conseil supérieur de la promotion de l'emploi		
Commission tripartite chargée des consultations pour le renforcement de l'application des normes internationales du travail		
Commission tripartite chargée des consultations pour le renforcement de l'application des normes internationales du travail		Une session 28 Février

Instances tripartites de conciliation (ITC)

Tableau 47 : Conflits collectifs du travail traités au niveau des ITC en 2016

	Commissions Provinciales d'Enquêtes et de Conciliation	Commission Nationale d'Enquête et de Conciliation
Industrie	10	89
Professions libérales et services	11	81
Agriculture	2	91
Commerce	0	7
BTP	0	7
Total	23	275

Source : MTIP

Concepts et Définitions

Visite d'inspection du travail

Il s'agit de la visite qui s'inscrit dans le cadre des activités quotidiennes de l'inspecteur du travail et qui lui permet de contrôler l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives au travail dans les établissements assujettis.

Observations

Il s'agit des out-put d'une visite d'inspection, elles constituent l'un des outils juridiques à la disposition de l'inspecteur du travail lui permettant de persuader les employeurs de se conformer avec la législation du travail en vigueur.

Conflit individuel

Tout différend individuel de travail opposant un salarié agissant en sa qualité personnelle à un employeur, qui n'a pas été résolu dans le cadre des procédures internes de gestion, et ayant pour cause un litige portant sur la conclusion, l'exécution ou la cessation du contrat de travail. Le terme inclut également le cas d'un groupe de salariés en litige sur les mêmes questions mais où chacun agit en sa qualité personnelle.

Réclamation

Tout désaccord qui subsiste entre employé et employeur relatif aux conditions de travail découlant de l'application de la législation du travail, du contrat de travail, de la convention collective de travail ou du règlement intérieur.

Taux de satisfaction des réclamations

Il s'agit du ratio des plaintes qui ont obtenu partiellement ou totalement gain de cause par rapport au total des plaintes adressées aux agents de l'inspection de travail.

Conflit collectif

Constitue « un conflit collectif du travail » tout différend qui survient à l'occasion du travail et dont l'une des parties est une organisation syndicale de salariés ou un groupe de salariés, ayant pour objet la défense des intérêts collectifs et professionnels desdits salariés.

Sont également considérés comme des conflits collectifs du travail, tous les différends qui naissent à l'occasion du travail et dont l'une des parties est un ou plusieurs employeurs ou une organisation professionnelle des employeurs, ayant pour objet la défense des intérêts du ou des employeurs ou de l'organisation professionnelle des employeurs intéressés. (Art 549 du code du travail).

Grève évitée

Tout arrêt du travail évité suite à l'action préventive des agents de l'inspection du travail.

Grève déclenchée

Tout arrêt collectif du travail, convenu et pour une durée limitée, dans un ou plusieurs établissements pour défendre des revendications et des intérêts communs des grévistes.

Nombre de journées individuelles non travaillées (JINT)

C'est l'ensemble du temps de travail non effectué par les salariés impliqués dans des grèves et est exprimé en jours.

Taux de grévistes

C'est le nombre de grévistes par rapport à l'effectif total des salariés des entreprises concernées par les grèves. Cet indicateur permet de porter un éclairage sur l'implication des salariés aux grèves, plus il est élevé et plus l'implication est importante.

Intensité du conflit

Il s'agit du nombre de jours perdus pour faits de grève sur le nombre de grévistes.

Source :MTIP

BILAN LÉGISLATIF ET CONVENTIONS INTERNATIONALES

Dans le but d'assurer une mise à jour du corpus législatif et son harmonisation avec l'évolution du monde de l'emploi et du travail, le Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle contribue à l'élaboration du plan législatif du Gouvernement et mène des actions pour actualiser ou adopter des conventions avec les organisations internationales.

La production législative du Ministère a été enrichie, ces dernières années, par un ensemble de textes législatifs et réglementaires d'une importance capitale. Il s'agit, d'une part de parachever la mise en conformité législative avec les conventions internationales dans le domaine de l'emploi, du travail et de la protection sociale et d'adapter la matière législative aux attentes des différents acteurs économiques et sociaux du pays. Ainsi différents projets ont vu le jour, d'autres sont dans les circuits d'adoption et d'autres sont au stade de l'élaboration.

Cette partie présente les axes suivants :

- Les textes promulgués et mis en œuvre, répartis par champ d'action.
- Les textes de lois mis dans les circuits de l'adoption au parlement, relatifs aux domaines de l'emploi, du travail et de la protection sociale des travailleurs.
- Les projets de loi, décrets et décisions conjointes soumis au secrétariat général du gouvernement pour étude avant transmission au conseil de gouvernement.
- Les textes en cours d'élaboration par les directions concernées.
- Les conventions arabes et internationales du travail ratifiées ou en cours de ratification.

1. Textes juridiques adoptés et entrés en vigueur

Texte de loi	Situation actuelle
<p>Domaine du Travail :</p> <p>Loi n° 19-12 fixant les conditions du travail et d'emploi des travailleuses et travailleurs domestiques.</p> <p>Décrets modifiant la durée du mandat des membres des conseils consultatifs tripartites prévus par le code du travail (fixation de la durée à 6 ans pour tous les conseils. Il s'agit des institutions ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le conseil de la négociation collective ; ✓ Le conseil de la médecine et de la prévention des risques professionnels ; ✓ Le conseil supérieur de la promotion de l'emploi ; ✓ La commission spécialisée relative aux entreprises d'emploi temporaire. <p>Arrêté du Ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales n° 1048-15 du 25 Mars 2015 relatif aux dates et mesures des élections des représentants des salariés.</p> <p>Arrêté du Ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales n° 1263-16 du 26 Avril 2016 portant désignation des membres de la commission spécialisé relative aux entreprises d'emploi temporaire</p> <p>Arrêté du Ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales n° 1265-16 du 26 Avril 2016 portant désignation des membres du conseil de la négociation collective</p> <p>Arrêté du Ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales n° 1264-16 du 26 Avril 2016 portant désignation des membres du conseil de la médecine du travail et de la prévention des risques professionnelles</p> <p>Domaine de l'Emploi :</p> <p>Décret n° 2-15-906 du 27 Jourmada I 1437 (07 Mars 2016) en application du dahir n° 1-93-16 du 29 ramadan 1413 (23 mars 1993) portant loi fixant les mesures d'encouragement aux entreprises organisant des stages de formation-insertion professionnelle.</p> <p>Arrêté du Ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales n° 1262-16 du 26 Avril 2016 (18 rajab 1437) fixant les membres du Conseil Supérieur de Promotion de l'Emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - B.O n° 6493 du 22 Août 2016 - B.O n° 6420 du 10 Décembre 2015. - B.O n° 6347 du 30 Mars 2015. - B.O n° 6472 du 09 Juin 2016. - B.O n° 6472 du 09 Juin 2016. - B.O n° 6472 du 09 Juin 2016. - B.O n° 6449 du 21 Mars 2016. (version arabe) - BO n° 6472 du 09 Juin 2016. (version arabe)

1. Textes juridiques adoptés et entrés en vigueur (suite)

Texte de loi	Situation actuelle
Domaine de la Protection Sociale :	
Loi n° 85-15, promulguée par le Dahir n° 1-16-114 du 6 kaada 1437 (10 août 2016), approuvant la Convention de Sécurité Sociale conclue à Tunis le 5 muharam 1437 (19 octobre 2015), entre le Royaume du Maroc et la République de Tunisie.	- B.O n° 6493 du 22 Août 2016. (version arabe).
Arrêté du Ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales n° 2059-15 fixant le contenu de l'extrait de la loi n° 18-12 relative à la réparation des Accidents du Travail devant être collée par les entreprises et les établissements dans les lieux de travail des salariés et des employés.	- B.O n° 6447 du 14 Mars 2016 (version arabe).
Arrêté du Ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales n° 1137-15 fixant les modèles prévus par les articles 15,17,25,145 et 180 de la loi n° 18-12 relative à la réparation des accidents du travail.	- B.O n° 6447 du 14 Mars 2016 (version arabe).
Arrêté du Ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales n° 1138-15 fixant le modèle de l'attestation dont l'employeur est tenu de délivrer à la victime de l'accident du travail, à ses ayant droits ou à leur représentant.	- B.O n° 6447 du 14 Mars 2016 (version arabe).
Arrêté du Ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales n° 1139-15 fixant le modèle du procès-verbal de conciliation prouvant l'accord conclu entre la victime ou ses ayant droits et l'entreprise-assureur de l'Employeur.	- B.O n° 6447 du 14 Mars 2016 (version arabe).
Arrêté du Ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales n° 2609-15 fixant les frais funéraires et les critères retenus pour le calcul des frais de transport de la dépouille de la victime en cas de décès.	- B.O n° 6447 du 14 Mars 2016 (version arabe).
Arrêté du Ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales n° 2610-15 fixant la liste des pièces et des documents qui peuvent être demandés par l'entreprise-assureur à l'employeur.	- B.O n° 6447 du 14 Mars 2016 (version arabe).
Inspection Générale :	
Arrêté du Ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales n° 2893-16 fixant le nombre de fonctionnaires chargés des mission d'inspection à l'Inspection Générale du Ministère de l'emploi et des affaires sociales.	- B.O n° 6518 du 17 Novembre 2016. (version arabe)

2. Textes juridiques en cours de discussion au parlement

Texte de loi	Situation actuelle
<p>Domaine du Travail : Projet de loi organique fixant les conditions et les modalités d'exercice du droit de la grève</p>	<p>Au parlement</p>
<p>Domaine de la Protection Sociale : Projet de loi n° 109-12 portant Code de la Mutualité</p>	<p>Approbation du projet de loi par la chambre des représentants le 2 août 2016 (séance plénière); Transmission du projet de loi à la chambre des conseillers pour une deuxième lecture conformément à la procédure en vigueur.</p>
<p>Projet de Loi n° 98-15 relative à l'assurance maladie obligatoire des catégories de professionnels, des indépendants et des personnes non-salariées qui exercent une activité privée.</p>	<p>Le projet de loi a été déposé auprès de la commission de l'enseignement et des affaires culturelles et sociales le 10 Février 2016 et a été présenté par le Ministre de la Santé devant la même commission le 25 Mai 2016. Le projet de loi a été adopté par la chambre des conseillers le 5 Août 2016.</p>
<p>Projet de Loi n° 99-15 relative à la création du régime de pensions au profit des catégories de professionnels, des indépendants et des personnes non-salariées qui exercent une activité privée.</p>	<p>Le projet de loi n° 99-15 a été déposé auprès de la commission financière, de la planification et du développement économique à la chambre des conseillers le 16 Janvier 2016 et a été présenté devant cette commission le 25 Mai 2016 par le Ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales. Les discussions y afférant ont commencé le 3 Août 2016.</p>

3. Textes juridiques soumis au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG)

Texte de loi	Situation actuelle
<p>Domaine du Travail : Projet de loi n° 26-13 fixant les relations entre les employeurs et les salariés ainsi que les conditions de travail dans les secteurs à caractère purement traditionnel.</p>	<p>Au niveau du SGG</p>
<p>Projet de loi n° 78-13 relative à la santé et la sécurité au travail avec ses huit textes d'application.</p>	<p>Au niveau du SG</p>
<p>Décret n° 2-14-15 relatif à la détermination des secteurs et cas exceptionnels dans lesquels un contrat à durée déterminée doit être conclu.</p>	<p>Au niveau du SGG</p>
<p>Domaine de l'Emploi : Projet de loi n° 9-14 modifiant et complétant la loi n° 51-99 portant création de l'Agence Nationale de Promotion de l'emploi et des Compétences</p>	<p>Le projet a été présenté au CSPE le 23 Décembre 2013 et transmis au SGG en date du 7 Janvier 2014 et au MEF le 19 Février 2014.</p>
<p>Projet de décret 2-99-822 pris pour application de la loi n° 51-99 portant création de l'Agence Nationale de Promotion de l'emploi et des Compétences</p>	<p>Le projet a été présenté au CSPE le 23 Décembre 2013 et transmis au SGG en date du 7 Janvier 2014 et au MEF le 19 Février 2014.</p>
<p>Domaine de la Protection Sociale : Projet d'arrêté du chef du gouvernement portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse Nationale des Organismes de Protection Sociale.</p>	<p>Transmission au SGG du projet d'arrêté pour publication le 9 Janvier 2017 et le 27 Janvier 2017 (deuxième version).</p>
<p>Projet de loi n° 30-16 portant annulation des dettes minimales et de l'adoption de la réparation au Dirham supérieur pour le calcul des cotisations dues à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.</p>	<p>Le projet a été adressé au SGG le 5 Mai 2016.</p>
<p>Projet de loi n° 29-16 portant modification des articles 26, 27, 47 et 48 du Dahir portant loi n° 1-72-184 du 27 Juillet 1972 relatif au régime de sécurité sociale, pour la reconnaissance de la déclaration et du paiement des cotisations de l'employeur dues à la caisse par les moyens électroniques et l'exercice du contrôle médical par le médecin relevant de la Caisse pour l'incapacité.</p>	<p>Le projet a été adressé au SGG le 5 Mai 2016.</p>
<p>Projet de décret n° 2-16-365 relatif à la détermination des modalités d'affiliation de l'employeur à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et à l'immatriculation des salariés à ladite Caisse.</p>	<p>Le projet a été adressé au SGG le 5 Mai 2016.</p>

4. Textes juridiques en cours d'élaboration

Texte de loi	Situation actuelle
<p>Domaine du Travail : Révision des textes relatifs à l'octroi des agréments pour le contrôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Des installations électriques ; · Des appareils de levage autres que les ascenseurs et monte-charges. 	<p>-Un projet d'arrêté a été élaboré (version française) et transmis pour avis, au Ministère chargé de l'Energie et des Mines le 02 Janvier 2017.</p> <p>- La version française d'un projet d'arrêté a été élaborée, La version arabe est en cours d'élaboration</p>
<p>Révision du dahir du 31 Mai 1943 portant prolongation des dispositions relatives à réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles</p>	<p>En cours d'élaboration</p>
<p>Révision de l'arrêté n° 93-08 du 12 Mai 2008 fixant les mesures d'application relatives aux principes prévus par les articles de 281 à 291 du code du travail</p>	<p>En cours d'élaboration</p>
<p>Mise à jour des textes relatifs à la santé et à la sécurité dont certains secteurs d'activité par l'élaboration d'un projet d'arrêté relatif à la santé et sécurité dans le secteur du BTP</p>	<p>Un projet d'arrêté a été élaboré (version française et arabe) et transmis pour avis, au ministère de l'équipement, du transport et de la logistique et au ministère de l'habitat et de la politique de la ville le 03 aout 2016. Il sera transmis incessamment au Secrétariat Général du Gouvernement</p>

4. Textes juridiques en cours d'élaboration (suite)

<p>Domaine de la Protection Sociale : Les projets des textes d'application du projet de loi n° 98-15.</p>	<p>Dans le cadre des travaux de la Commission Interministérielle de Pilotage de la réforme de la Couverture Médicale de Base, deux (2) projets de décrets de portée générale pris pour l'application du projet de loi n° 98-15, un (1) projet de décret de portée générale pris pour l'application des projets de lois n° 98-15 et 99-15 et un (1) projet d'arrêté du Ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales pour application du projet de décret pris pour l'application des projets de lois n° 98-15 et 99-15 ont été préparés, en attente de la promulgation des deux projets de lois et leur publication au BO.</p>
<p>Les projets des textes d'application du projet de loi n° 99-15.</p>	<p>Dans le cadre des travaux de la Commission Interministérielle de Pilotage de la réforme de la Couverture Médicale de Base, un (1) projet de décret de portée générale pris pour l'application des projets de lois n° 98-15 et 99-15, un (1) projet de décret de portée générale pris pour l'application du projet de loi n° 99-15 et un (1) projet d'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances pour l'application du projet de décret de portée générale pris pour l'application de loi n° 99-15 ont été préparés, en attente de la promulgation des deux projets de lois et leur publication au BO.</p>
<p>Projet d'arrêté déterminant les conditions d'application du régime de sécurité sociale aux travailleurs domestiques.</p>	<p>Le projet de décret déterminant les conditions d'application du régime de sécurité sociale aux travailleurs domestiques a été préparé.</p>

4. Textes juridiques en cours d'élaboration (suite)

<p>Domaine de la Protection Sociale :</p>	<p>Les projets des textes d'application de la loi n° 18-12 relative à la réparation des accidents du travail.</p>	<p>Deux projets d'arrêtés ont été préparés. Ces projets concernent notamment la détermination des modèles de certificats prévus dans les articles 19, 20, 21, 22 et 24 de la loi n° 18-12 et la détermination des modalités de contrôle de l'application des dispositions de la loi n° 18-12.</p> <p>Les projets des modèles ont été adressés au Ministre de la Santé et au Président de la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurances pour avis le 7 février 2017.</p> <p>Le projet d'arrêté déterminant les modalités de contrôle a été adressé à la Direction du Travail pour avis le 27 janvier 2017.</p>
<p>Projet de décret complétant le décret n° 2-05-738 du 11 Joumada II 1426 (18 juillet 2005) déterminant les conditions d'affiliation et d'immatriculation au régime de l'Assurance Maladie Obligatoire de Base.</p>	<p>Le projet de décret a été préparé dans le cadre de la Commission Interministérielle de Pilotage de la Réforme de la Couverture Médicale de Base.</p>	<p>Transmission du projet d'arrêté au Ministère de l'Economie et des Finances pour visa le 02 septembre 2016.</p>
<p>Projet d'arrêté conjoint du Ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales et du Ministre de l'Economie et des finances portant approbation des modifications du Statut de la Mutuelle d'assistance Médicale de la Régie de Tabac (MAMT)</p>	<p>Transmission du projet d'arrêté au Ministère de l'Economie et des Finances pour visa le 19 septembre 2016.</p>	<p>Transmission du projet d'arrêté au Ministère de l'Economie et des Finances pour visa le 10 novembre 2016.</p>
<p>Projet d'arrêté conjoint du Ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales et du Ministre de l'Economie et des finances portant approbation des modifications du règlement fixant les modalités de constitution et de gestion de la Caisse Autonome de décès instituée par la MGPAP.</p>	<p>Transmission du projet d'arrêté au Ministère de l'Economie et des Finances pour visa le 10 novembre 2016.</p>	<p>Transmission du projet d'arrêté au Ministère de l'Economie et des Finances pour visa le 10 novembre 2016.</p>

5. Conventions internationales et arabes du travail ratifiées

Convention N°	Intitulé de la convention	Date d'entrée en vigueur (BIT) (j-m-a)	Date de publication B.O	Date d'enregistrement au BIT
2	Convention sur le chômage, 1919	14/07/1921	B.O 2487 du 24 /6/60	14/10/1960
4	Convention sur le travail de nuit (femme), 1919	13/06/1921	B.O 2363 du 7/2/58	13/06/1956
11	Convention sur le droit d'association (agriculture), 1921	11/05/1923	B.O 2363 du 7/2/58	20/05/1957
12	Convention sur la réparation des accidents du travail (agriculture), 1921	26/02/1923	B.O 2363 du 7/2/58	20/09/1956
13	Convention sur la céreuse (peinture), 1921	31/08/1923	B.O 2363 du 7/2/58	13/06/1956
14	Convention sur le repos hebdomadaire (industrie), 1921	19/06/1923	B.O 2363 du 7/2/58	20/09/1956
17	Convention sur la réparation des accidents du travail, 1925	01/04/1927	B.O 2363 du 7/2/58	20/09/1956
18	Convention sur les maladies professionnelles, 1925	01/04/1927	B.O 2363 du 7/2/58	20/09/1956
19	Convention sur l'égalité de traitement (accidents du travail), 1925	08/09/1926	B.O 2363 du 7/2/58	13/06/1956
22	Convention sur le contrat d'engagement des marins, 1926	04/06/1928	B.O 2377 du 16/5/58 (A)	14/03/1958
26	Convention sur les méthodes de fixation des salaires minima, 1928	14/06/1930	B.O 2377 du 16/5/58 (A)	14/03/1958
27	Convention sur l'indication du poids sur les colis transportés par bateau, 1929	09/03/1932	B.O 2363 du 7/2/58	20/09/1956
29	Convention sur le travail forcé, 1930	01/05/1932	B.O 2363 du 7/2/58	20/05/1957
30	Convention sur la durée du travail (commerce et bureaux), 1930	29/08/1933	B.O 3293 du 10/12/75	22/07/1974
41	Convention (révisée) du travail de nuit (femmes), 1934	22/11/1936	B.O 2363 du 7/2/58	13/06/1956
42	Convention (révisée) des maladies professionnelles, 1934	17/06/1936	B.O 2363 du 7/2/58	20/05/1957
45	Convention des travaux souterrains (femmes), 1935	30/05/1937	B.O 2363 du 7/2/58	20/09/1956
52	Convention sur les congés, 1936	22/09/1939	B.O 2363 du 7/2/58	20/09/1956
55	Convention sur les obligations de l'armateur en cas de maladie ou accident des gens de mer, 1936	29/10/1939	B.O 2377 du 16/5/58	14/03/1958
65	Convention sur les sanctions pénales (travailleurs indigènes), 1939	08/07/1948	B.O 2622 du 25/01/63	27/03/1963

5.1 Conventions internationales du travail ratifiées (suite)

Convention N°	Intitulé de la convention	Date d'entrée en vigueur (BIT) (j-m-a)	Date de publication B.O	Date d'enregistrement au BIT
80	Convention portant révision des articles finals, 1946	28/05/1947	B.O 2363 du 7/2/58	20/05/1957
81	Convention sur l'inspection du travail, 1947 [et protocole, 1995]	07/04/1950	B.O 2377 du 16/5/58 (A)	14/03/1958
94	Convention sur les clauses du travail (contrat public),	18/07/1951	B.O 2363 du 7/2/58	20/09/1956
98	Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949	23/08/1953	B.O 2363 du 7/2/58	20/05/1957
99	Convention sur les méthodes de fixation des salaires minima (agriculture), 1951	23/05/1953	B.O 2487 du 24/6/60	14/10/1960
100	Convention sur l'égalité de rémunération, 1951	24/07/1954	B.O 3539 du 27/8/80	11/05/1979
101	Convention sur les congés payés (agriculture), 1952	24/07/1954	B.O 2487 du 24/6/60	14/10/1960
102	La sécurité sociale (norme minimum), 1952	27/04/1955	BO 6140 du 04/04/2013	DOSSIER EN COURS
104	Convention sur l'abolition Des sanctions pénales (travailleurs indigènes), 1955	07/06/1958	B.O 2622 du 25/1/63	27/03/1963
105	Convention sur l'abolition du travail forcé, 1957	17/01/1959	B.O 2818 du 2/11/66	01/12/1966
106	Convention sur le repos hebdomadaire (commerce et bureau), 1957	04/03/1959	B.O 3293 du 10/12/75	22/07/1974
108	Sur les pièces d'identité des gens de mer, 1958	19/02/1961	B.O 5222 du 17/06/2004	15/10/2001
111	Convention concernant la discrimination (emploi et profession), 1958	15/06/1960	B.O 2622 du 25/01/63	27/03/1963
116	Convention portant révision des articles finals, 1961	05/06/1960	B.O 2594 du 13/7/62	14/11/1962
119	Convention sur la protection des machines, 1963	21/04/1965	B.O 3293 du 10/12/75	22/07/1974
122	Convention sur la politique de l'emploi, 1964	15/07/1966	B.O 3507 du 16/01/80	11/05/1979
129	Convention sur l'inspection du travail (agriculture), 1969	19/07/1973	B.O 3511 du 13/02/80	11/05/1979
131	Sur la fixation des salaires minima, 1970	29/04/1972	BO 6237 du 10/03/2014	16/05/2013
135	Concernant les représentants des travailleurs, 1971	30/06/1973	B.O 5188 du 19/02/2004	05/04/1902
136	Convention sur le benzène, 1971	27/07/1973	B.O 3293 du 10/12/75	22/07/1974
138	Convention sur l'âge minimum d'admission, 1973	19/06/1976	B.O 4818 du 20/07/00	06/01/2000

5.1 Conventions internationales du travail ratifiées (suite)

Convention N°	Intitulé de la convention	Date d'entrée en vigueur (BIT) (j-m-a)	Date de publication B.O	Date d'enregistrement au BIT
141	Les organisations des travailleurs ruraux, 1975	24/11/1977	B.O 6140 du 04/04/2013	DOSSIER EN COURS
144	Convention sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976	16/05/1978	B.O 6237 du 10/03/2014	16/05/2013
145	Convention sur la continuité de l'emploi (gens de mer), 1976	03/05/1979	B.O 3590 du 19/08/81	07/03/1980
146	Convention sur les congés payés annuels (gens de mer), 1976	13/06/1979	B.O 3590 du 19/08/81	10/07/1980
147	Convention sur la marine marchande (normes minima), 1976 et protocole 1996	28/11/1981	B.O 3725 du 21/03/82	15/06/1981
150	Convention sur l'Administration du Travail, 1978	11/10/1980	B.O 5982 du 29/09/2011	03/04/2009
151	Convention sur les relations du travail dans la fonction publique, 1978	25/02/1981	B.O 6336 du 19/02/2015	04/06/2013
154	Convention sur la promotion de la négociation collective, 1981	11/08/1983	B.O 5978 du 15/09/2011	03/04/2009
158	Convention sur le licenciement, 1982	23/11/1985	B.O 6062 du 5/07/2012	07/10/1993
162	Convention Sur l'amiante, 1986	16/06/1989	B.O 6100 du 15/11/2012	13/04/2011
163	Convention sur le bien être des gens de mer, 1987	03/10/1990	B.O 6228 du 06/02/2014	04/09/2012 *
164	Convention sur la protection de la santé et les soins médicaux (gens de mer) 1987	11/01/1991	B.O 6228 du 06/02/2014	64/09/2012 *
166	Convention sur le rapatriement des marins (révisée), 1987	03/07/1991	B.O 6228 du 06/02/2014	04/09/2012 *
176	Convention sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995	05/06/1998	B.O 336 du 19/02/2015	04/06/2013
178	L'inspection des conditions de travail et de vie des gens de mer – 1996	22/04/2000	B.O 5170 du 18/12/2003	01/12/2000

* Il est à signaler que l'entrée en vigueur de la convention MLC de 2006 pour le Maroc entraînera la dénonciation ipso jure des conventions n° 163, 164 et 166.

5.1 Conventions internationales du travail ratifiées (suite)

Convention N°	Intitulé de la convention	Date d'entrée en vigueur (j-m-a)	Date de publication B.O	Date d'enregistrement au BIT
179	Convention sur Le recrutement et le placement des gens de mer : 1996	22/04/2000	B.O 5188 du 19/02/2004	01/12/2000
180	La durée du travail des gens de mer et les effectifs des navires 1996	08/08/2002	B.O 5170 du 18/12/2003	01/12/2000
181	Sur les agences d'emploi privées 1997	10/05/2000	B.O 4878 du 01/03/01	10/05/1999
182	Les pires formes du travail des enfants, 1999	19/11/2000	B.O 5166 du 4/12/2003	26/01/2001
183	Sur la protection de la maternité 2000	07/02/2002	B.O 6098 du 08/11/2010	27/04/2011
186 (MLC)	Convention sur le travail Maritime, 2006	25/02/2006	B.O 6322 du 01/01/2015	10/09/2012
187	Sur le cadre promotionnel de la sécurité et la santé au travail, 2006	20/02/2009	B.O 6166 du 04/07/2013	DOSSIER EN COURS
188	Convention sur le travail dans la pêche, 2007	17/11/2016	B.O 6245 du 07/04/2014	16/05/2013
Constitution de l'OIT	Amendement de certains articles de la constitution de 1986	08/10/2015		10/09/2012

Déclenchement de la procédure de ratification des conventions internationales suivantes :

- La convention internationale du travail n° 172 de 1991 sur les conditions de travail dans les hôtels et restaurants
- La convention internationale du travail n° 143 de 1975 sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires)
- La convention internationale du travail n° 120 de 1964 sur l'hygiène dans le commerce et les bureaux
- La convention internationale du travail n° 95 de 1949 sur la protection des salaires

5.2 Conventions arabes du travail ratifiées

<u>Convention N°</u>	<u>Intitulé de la convention</u>	<u>Date d'adoption (BAT)</u>	<u>Date de publication B.O</u>	<u>Date d'enregistrement au BAT</u>
1	Convention sur les normes de travail, 1966	1966		1968
2	Convention sur la mobilité du travail, 1967	1967		1995
11	Convention sur la convention collective, 1979	1979	B.O 6037 du 09/04/2012	1992
14	Convention sur le droit du travailleur arabe aux assurances sociales lors de son déplacement pour travailler dans l'un des pays arabes, 1981	1981	B.O 6037 du 09/04/2012	1992
18	Convention sur le travail des enfants, 1996	1996		15/01/2014
19	Convention sur l'inspection du travail, 1998	1998		15/01/2014

Déclenchement de la procédure de ratification des conventions arabes suivantes :

- La convention arabe de travail n° 3 de 1971 sur le minimum des assurances sociales
- La convention arabe de travail n° 6 de 1976 sur les normes du travail (révisée)
- La convention arabe de travail n° 7 de 1977 sur la santé et la sécurité professionnelle
- La convention arabe de travail n° 8 de 1977 sur les libertés et les droits syndicaux
- La convention arabe de travail n° 12 de 1980 sur les travailleurs agricoles
- La convention arabe de travail n° 13 de 1981 sur l'environnement de travail
- La convention arabe de travail n° 15 de 1983 sur la fixation et la protection des salaires
- La convention arabe de travail n° 17 de 1993 sur la qualification et l'emploi des personnes en situation d'handicap

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES	12
TABLEAU 2 : EVOLUTION DES INDICATEURS SOCIODEMOGRAPHIQUES DE 1960 A 2030	13
TABLEAU 3 : EVOLUTION DU NOMBRE DE NOUVEAUX INSCRITS, ETUDIANTS ET DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR UNIVERSITAIRE	20
TABLEAU 4 : EVOLUTION DU NOMBRE DE NOUVEAUX INSCRITS, ETUDIANTS ET DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PRIVE	22
TABLEAU 5 : EVOLUTION DU NOMBRE DE NOUVEAUX INSCRITS, DES ETUDIANTS ET DES DIPLOMES DE LA FORMATION DES CADRES	23
TABLEAU 6 : EVOLUTION DE L'EFFECTIF DES STAGIAIRES ET DES LAUREATS SELON LE MODE DE FORMATION	24
TABLEAU 7 : NIVEAU ET CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ACTIVE	29
TABLEAU 8:EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE PAR MILIEU DE RESIDENCE	29
TABLEAU 9:EVOLUTION DU TAUX D'ACTIVITE (EN %).....	30
TABLEAU 10 : EVOLUTION DE LA POPULATION INACTIVE (15 ANS ET PLUS) ENTRE 2010 ET 2017	32
TABLEAU 11 : JEUNES NI AUX ETUDES, NI EN EMPLOI, NI EN FORMATION (NEET) EN 2016 PAR SEXE ET PAR GROUPE D'AGE	33
TABLEAU 12:NIVEAU ET CARACTERISTIQUES DU CHOMAGE (*)	36
TABLEAU 13:EVOLUTION DU TAUX DE CHOMAGE (EN %)	37
TABLEAU 14:CONTENU EN EMPLOIS DE LA CROISSANCE	44
TABLEAU 15:NIVEAU ET CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI	45
TABLEAU 16:TAUX DE SALARIAT ET DE FEMINISATION DE L'EMPLOI (INFORMEL, NON AGRICOLE GLOBAL) EN 2013.....	51
TABLEAU 17 : NIVEAU ET CARACTERISTIQUES DU SOUS-EMPLOI	51
TABLEAU 18 : EVOLUTION DE L'EFFECTIF DES TRAVAILLEURS MAROCAINS EMIGRES A L'ETRANGER	55
TABLEAU 19 : CONTRATS VISES EN FAVEUR DES SALARIES ETRANGERS AU MAROC	56
TABLEAU 20 : EVOLUTION DU SALAIRE MINIMUM EN DHS	60
TABLEAU 21 : EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE L'EMPLOI PAR TRANCHE DE SALAIRES (EN %).....	61
TABLEAU 22 : EVOLUTION DU COUT SALARIAL PAR UNITE PRODUITE PAR SECTEUR (EN %)	63
TABLEAU 23 : EVOLUTION DU TAUX D'ENCADREMENT (EN %) DE L'EMPLOI PERMANENT DANS LES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION	64
TABLEAU 24 : EVOLUTION DU SALAIRE REEL.....	66
TABLEAU 25 : PRESTATIONS DE L'ANAPEC AU TITRE DES ANNEES 2016 ET 2017	72
TABLEAU 26 : EVOLUTION DES BENEFICIAIRES DU PROGRAMME IDMAJ	73
TABLEAU 27 : EVOLUTION DES BENEFICIAIRES DU PROGRAMME TAEHIL.....	77
TABLEAU 28 : REALISATIONS DU PROGRAMME DE L'AUTO-EMPLOI AU TITRE DES ANNEES 2016 ET 2017	80
TABLEAU 29:EVOLUTION DU TAUX DE COUVERTURE SOCIALE DES SALARIES DU SECTEUR PRIVE	94
TABLEAU 30 : ÉVOLUTION DES RECETTES ET DEPENSES DE PROTECTION SOCIALE (SECTEUR PRIVE)	95
TABLEAU 31 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BENEFICIAIRES ET DU MONTANT DES PRESTATIONS SERVIES PAR LA CNSS	96
TABLEAU 32 : POPULATION IMMATICULEE A LA COUVERTURE MEDICALE DE BASE (EN MILLIERS)	97
TABLEAU 33 : POPULATION IMMATICULEE A L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE (EN MILLIERS)	97
TABLEAU 34 : EVOLUTION DES DEPENSES DES PRESTATIONS SERVIES AMO (EN MM. DH).....	97
TABLEAU 35 : EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS D'EVOLUTION DE L'IPE.....	98
TABLEAU 36: BENEFICIAIRES DES RENTES VIAGERES PERMANENTES ET DES MAJORATIONS DE RENTES DES AGENTS NON TITULAIRES DE L'ETAT ET AUTRES CATEGORIES	100
TABLEAU 37: EVOLUTION DES INDICATEURS SUR LES ACCIDENTS DE TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES	100
TABLEAU 38: ETAT GLOBAL DES PAIEMENTS DES RENTES DES FONDS DU TRAVAIL (CNRA)	100
TABLEAU 39 : EVOLUTION DU NOMBRE DE VISITES, D'OBSERVATIONS FORMULEES ET DE PV.....	104
TABLEAU 40 : EVOLUTION DU NOMBRE DE VISITES ET D'OBSERVATIONS	105
TABLEAU 41 : VISITES D'INSPECTION CIBLANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES FEMMES	106
TABLEAU 42 : CARACTERISTIQUES DU TRAVAIL DES ENFANTS	107
TABLEAU 43 : EVOLUTION DES CONFLITS INDIVIDUELS	107
TABLEAU 44 : EVOLUTION DES GREVES EVITEES ET DES GREVES DECLENCHEES	110
TABLEAU 45 : EVOLUTION DU NOMBRE DE PROTOCOLES D'ACCORD.....	114
TABLEAU 46: CLASSIFICATION DES CONVENTIONS COLLECTIVES CONCLUES AU MAROC ENTRE 2010 ET 2017	115
TABLEAU 47 : CONFLITS COLLECTIFS DU TRAVAIL TRAITES AU NIVEAU DES ITC EN 2016.....	116

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE DU PIB ET DU PIB HORS AGRICULTURE -EN%-.....	12
FIGURE 2 : CONTRIBUTION DES SECTEURS A LA CROISSANCE DU PIB (EN POINTS).....	13
FIGURE 3 : EVOLUTION DE LA BALANCE COMMERCIALE	13
FIGURE 4 : EVOLUTION DU SOLDE BUDGETAIRE, DU SOLDE DU COMPTE COURANT ET DU TAUX D'INFLATION -%-	13
FIGURE 5 : EVOLUTION DU TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL MOYEN DE LA POPULATION LEGALE	14
FIGURE 6 : EVOLUTION DES PYRAMIDES DES AGES	15
FIGURE 7 : EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE LA POPULATION TOTALE PAR TRANCHE D'AGE ET DU TAUX DE DEPENDANCE DEMOGRAPHIQUE	15
FIGURE 8 : REPARTITION DE LA POPULATION AGEE DE 25 ANS ET PLUS SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION (RGPH 2014).....	16
FIGURE 9 : EVOLUTION DU TAUX D'ANALPHABETISME DE LA POPULATION AGEE DE 10 ANS ET PLUS SELON LE GENRE (1960 – 2014) (EN %).....	16
FIGURE 10 : EVOLUTION DE L'EFFECTIF DES DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR UNIVERSITAIRE PAR TYPE DE FORMATION.....	20
FIGURE 11 : EFFECTIF DES DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR UNIVERSITAIRE PAR DOMAINE D'ETUDE (2015/2016)	21
FIGURE 12 : STRUCTURE DES DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SELON LE CYCLE DE FORMATION ENTRE 2012 ET 2016	21
FIGURE 13 : EVOLUTION DES DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TOUS CYCLES SELON L'UNIVERSITE ENTRE 2012 ET 2016	21
FIGURE 14 : EVOLUTION DES LAUREATS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PRIVE PAR CHAMP DISCIPLINAIRE	22
FIGURE 15 : EVOLUTION DES DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PRIVE PAR VILLE D'IMPLANTATION ENTRE 2011 ET 2016	23
FIGURE 16 : EVOLUTION DE L'EFFECTIF DES LAUREATS DES ETABLISSEMENTS DE LA FORMATION DES CADRES PAR TYPE DE FORMATION.....	23
FIGURE 17 : EFFECTIFS DES LAUREATS PAR DOMAINE D'ETUDE POUR L'ANNEE 2015/2016	24
FIGURE 18 : LAUREATS DE LA FORMATION RESIDENTIELLE ET ALTERNEE	24
FIGURE 19 : REPARTITION DES LAUREATS FP PAR NIVEAU DE FORMATION EN 2016.....	25
FIGURE 20 : LAUREATS FP PAR SECTEUR DE FORMATION EN 2016	25
FIGURE 21 : REPARTITION DES LAUREATS DE LA FP PAR REGION EN 2016	25
FIGURE 22 : EVOLUTION DES DIPLOMES DU SYSTEME EDUCATIF ET DE FORMATION ENTRE 2011 ET 2016	26
FIGURE 23 : TAUX D'EMPLOI DES LAUREATS DE LA FP SELON LE NIVEAU DE FORMATION	26
FIGURE 24 : TAUX D'EMPLOI SELON LE SECTEUR DE FORMATION EN 2015 (EN%)	27
FIGURE 25 : TAUX D'EMPLOI DES LAUREATS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (NEUF MOIS APRES LA SORTIE) SELON LA REGION (PROMOTION 2015) 27	27
FIGURE 26 : REPARTITION DES LAUREATS INSERES SELON LA COUVERTURE PAR UNE SECURITE SOCIALE EN 2015 (EN%)	28
FIGURE 27 : REPARTITION DES LAUREATS INSERES SELON ET LE GENRE ET LE TYPE DE CONTRAT EN 2015 (EN%)	28
FIGURE 28 : REPARTITION DES LAUREATS INSERES SELON LES TRANCHES DE SALAIRES PERÇUS (2015).....	28
FIGURE 29 :EVOLUTION DU TAUX D'ACTIVITE PAR SEXE (EN %)	30
FIGURE 30 : TAUX D'ACTIVITE PAR REGION EN 2017	31
FIGURE 31:EVOLUTION DE LA PART DES INACTIFS DANS LA POPULATION D'AGE ACTIF	32
FIGURE 32 : POPULATION D'AGE ACTIF (15 ANS ET +) PAR TYPE D'ACTIVITE EN 2017	32
FIGURE 33 :STRUCTURES DES PERSONNES INACTIVES AGEES DE 15 ANS ET PLUS SELON LE SEXE ET LE TYPE D'INACTIVITE (EN%) EN 2017	33
FIGURE 34 :REPARTITION DE LA POPULATION NEETS EN 2016 PAR SEXE ET PAR GROUPE D'AGE.....	33
FIGURE 35 :TAUX DE NEET PAR GROUPE D'AGE ET SEXE EN 2016 (EN %).....	34
FIGURE 36 :EVOLUTION DU TAUX DE NEET ENTRE 2016 ET 2017 PAR SEXE (EN %)	34
FIGURE 37 : EVOLUTION DU TAUX DE NEET ENTRE 2010 ET 2017 (EN %).....	34
FIGURE 38 : TAUX DE NEETS PAR REGION EN 2017	35
FIGURE 39:TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL MOYEN DE LA POPULATION ACTIVE EN CHOMAGE (2010-2017).....	36
FIGURE 40: EVOLUTION DE LA PAC PAR SEXE ENTRE 2016 ET 2017	36
FIGURE 41 : POPULATION ACTIVE EN CHOMAGE PAR DIPLOME EN 2016.....	37
FIGURE 42 : POPULATION ACTIVE EN CHOMAGE PAR TRANCHES D'AGE EN 2016.....	37
FIGURE 43 :EVOLUTION DU TAUX DE CHOMAGE PAR GENRE (EN %).....	37
FIGURE 44:EVOLUTION DU TAUX DE CHOMAGE PAR MILIEU DE RESIDENCE (EN %).....	38
FIGURE 45:EVOLUTION DU TAUX DE CHOMAGE PAR NIVEAU DE DIPLOME (EN %)	38
FIGURE 46 : TAUX DE CHOMAGE SELON LE DIPLOME EN 2016 (EN %)	38
FIGURE 47 : POPULATION ACTIVE EN CHOMAGE SELON LA DUREE DE CHOMAGE ET LE SEXE EN 2016	39
FIGURE 48 : POPULATION ACTIVE EN CHOMAGE SELON LE TYPE DE CHOMEURS ET LE SEXE EN 2016	39
FIGURE 49 :TAUX DE CHOMAGE PAR REGION EN 2016.....	40
FIGURE 50 :EVOLUTION DE LA PRODUCTIVITE DU TRAVAIL, TAUX D'ACCROISSEMENT DE L'EMPLOI ET TAUX DE CROISSANCE DU PIB.....	44
FIGURE 51 : EVOLUTION DE L'EMPLOI (15 ANS ET PLUS) ENTRE 2010 ET 2017	45
FIGURE 52 : PARTS DES FEMMES, DES CITADINS ET DES DIPLOMES DANS L'EMPLOI (2010-2016-2017).....	45
FIGURE 53 : EVOLUTION DE TAUX D'EMPLOI (15 ANS ET PLUS)	46
FIGURE 54 : EMPLOI (15 ANS ET PLUS) PAR SECTEUR D'ACTIVITE EN 2016	46
FIGURE 55 : RÉPARTITION DE L'EMPLOI (15 ANS ET PLUS) ENTRE LE PULIC ET LE PRIVÉ (2016)	46

FIGURE 56 : TAUX D'EMPLOI PAR REGION EN 2016	47
FIGURE 57 : CREATION NETTE D'EMPLOIS EN 2017	48
FIGURE 58 : CONTRIBUTION SECTORIELLE A LA CREATION NETTE D'EMPLOIS	48
FIGURE 59 : EVOLUTIONS DES CREATIONS NETTES D'EMPLOIS REMUNERES ET NON REMUNERES.....	48
FIGURE 60 : EVOLUTION DU TAUX DE SALARIAT (2010-2017) (EN %)	49
FIGURE 61:EVOLUTION DU TAUX DE SALARIAT PAR MILIEU DE RESIDENCE ENTRE 2010 ET 2017 (EN %).....	49
FIGURE 62:EMPLOI (15 ANS ET PLUS) PAR DIPLOME EN 2017	49
FIGURE 63:EMPLOI (15 ANS ET PLUS) SELON L'AFFILIATION OU NON A UN SYSTEME DE COUVERTURE MEDICALE (2017)	49
FIGURE 64 : PARTS DES ACTIFS OCCUPES AYANT EFFECTUE UNE DUREE DE TRAVAIL EXCESSIVE PAR MILIEU DE RESIDENCE EN 2017.....	50
FIGURE 65 : PARTS DES ACTIFS OCCUPES AYANT EFFECTUE UNE DUREE DE TRAVAIL EXCESSIVE PAR SEXE EN 2017	50
FIGURE 66: EVOLUTION DE L'EMPLOI ET DES UNITES DE PRODUCTION INFORMELLES ENTRE 2007 ET 2013 (EN MILLIONS)	50
FIGURE 67:CONTRIBUTION DU SECTEUR INFORMEL A L'ECONOMIE NATIONALE	46
FIGURE 68: EMPLOI INFORMEL PAR SECTEUR EN 2013.....	51
FIGURE 69:TAUX DE SOUS-EMPLOI PAR SEXE ET MILIEU DE RESIDENCE EN 2017 (EN %).....	52
FIGURE 70: TAUX DE SOUS-EMPLOI PAR SECTEUR D'ACTIVITE EN 2016	52
FIGURE 71 : TAUX DE SOUS-EMPLOI PAR REGION EN 2016	53
FIGURE 72 : REPARTITION DES BENEFICIAIRES DU PLACEMENT A L'INTERNATIONAL PAR PAYS D'ACCUEIL (2017).....	54
FIGURE 73 : REPARTITION DES BENEFICIAIRES DU PLACEMENT A L'INTERNATIONAL SELON LE GENRE (2017).....	54
FIGURE 74 : REPARTITION DES BENEFICIAIRES DU PLACEMENT A L'INTERNATIONAL PAR SECTEUR D'ACTIVITE	54
FIGURE 75 : REPARTITION DES TRAVAILLEURS MAROCAINS EMIGRES SELON LE TYPE DE CONTRAT	55
FIGURE 76 : EVOLUTION DE L'EFFECTIF DES TRAVAILLEURS MAROCAINS EMIGRES	55
FIGURE 77 : REPARTITION DES BENEFICIAIRES PAR PAYS D'ACCUEIL	55
FIGURE 78 : CONTRATS VISES EN FAVEUR DES SALARIES ETRANGERS SELON LES SECTEURS D'ACTIVITE EN 2017.....	56
FIGURE 79 : CONTRATS VISES EN FAVEUR DES SALARIES ETRANGERS SELON LA NATIONALITE EN 2017	56
FIGURE 80 : EVOLUTION DES INDICES DU SALAIRE MINIMUM ET DES PRIX A LA CONSOMMATION. BASE 100, 2006.....	60
FIGURE 81 : ACCROISSEMENT DES REMUNERATIONS PAR TRAVAILLEUR PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITE ECONOMIQUE	60
FIGURE 82 : ACCROISSEMENT DES FRAIS DE PERSONNEL PAR TRAVAILLEUR ET PAR SECTEUR DANS LES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION	61
FIGURE 83 : STRUCTURE DE L'EMPLOI PAR TRANCHE DE SALAIRES JOURNALIERS. ANNEE 2014	62
FIGURE 84 : EVOLUTION DU COUT SALARIAL PAR UNITE PRODUITE DANS L'ENSEMBLE DE L'ECONOMIE	62
FIGURE 85 : EVOLUTION DU COUT SALARIAL PAR UNITE PRODUITE, PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITES ECONOMIQUES	62
FIGURE 86 : EVOLUTION DU COUT SALARIAL PAR UNITE PRODUITE DANS LES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION.....	63
FIGURE 87 : TAUX D'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTIVITE DU TRAVAIL PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITES ECONOMIQUES	63
FIGURE 88 : EVOLUTION DE LA PRODUCTIVITE PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITES.....	63
FIGURE 89 : TAUX D'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTIVITE DU TRAVAIL PAR SECTEUR DANS LES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION	64
FIGURE 90 : RELATION PRODUCTIVITE-SALAIRE PAR SECTEUR : INDICES DE COMPARAISON. EXERCICE 2014.	65
FIGURE 91 : RELATION TAUX D'ENCADREMENT-PRODUCTIVITE PAR SECTEUR : INDICES DE COMPARAISON. EXERCICE 2014.	65
FIGURE 92 : RELATION D'ENCADREMENT-SALAIRE PAR SECTEUR : INDICES DE COMPARAISON. EXERCICE 2014.	65
FIGURE 93 : SALAIRE MINIMUM EN DOLLAR AMERICAIN. ANNEE 2016.....	65
FIGURE 94 : EVOLUTION ANNUELLE DU SALAIRE MINIMUM EN DOLLAR AMERICAIN : 2016/2014.....	66
FIGURE 95 : REVENU NATIONAL BRUT PAR HABITANT EN DOLLAR AMERICAIN. ANNEE 2016.....	67
FIGURE 96 : REVENU NATIONAL BRUT PAR HABITANT EN PPA\$ COURANT. ANNEE 2016	67
FIGURE 97 : ACCROISSEMENT DU REVENU NATIONAL BRUT EN DOLLAR PAR HABITANT. 2006-2016.....	68
FIGURE 98 : ACCROISSEMENT DU REVENU NATIONAL BRUT PAR HABITANT EN PPA\$ COURANT. 2006-2016	68
FIGURE 99 : PRODUCTIVITE DU TRAVAIL EN PPA\$ CONSTANT DE 2011. ANNEE 2016	69
FIGURE 100 : ACCROISSEMENT ANNUEL MOYEN DE LA PRODUCTIVITE DU TRAVAIL EN PPA\$ CONSTANT DE 2011. 2010-2016	69
FIGURE 101 : EVOLUTION DES PRESTATIONS DE L'ANAPEC	72
FIGURE 102 : EVOLUTION DES OFFRES D'EMPLOI RECUEILLIES 2010 - 2017	72
FIGURE 103 : REPARTITION DES AGENCES DE RECRUTEMENTS PRIVEES (ARP).....	73
FIGURE 104 : EVOLUTION DU NOMBRE DE BENEFICIAIRES DU PROGRAMME IDMAJ.....	74
FIGURE 105 : TAUX DE REALISATION ANNUELS DES OBJECTIFS FIXES.....	74
FIGURE 106 : EVOLUTION DES PARTS DE BENEFICIAIRES DU PROGRAMME IDMAJ.....	74
FIGURE 107 : CARACTERISTIQUES DES BENEFICIAIRES DU PROGRAMME IDMAJ (2017).....	75
FIGURE 108 : BENEFICIAIRES DU PROGRAMME IDMAJ EN 2017 PAR REGION.....	76
FIGURE 109 : EVOLUTION DU NOMBRE DE BENEFICIAIRES DU PROGRAMME TAEHIL	77
FIGURE 110 : BENEFICIAIRES DU PROGRAMME TAEHIL PAR COMPOSANTE	77
FIGURE 111 : BENEFICIAIRES DE LA FCE (2017)	78
FIGURE 112 : BENEFICIAIRES DE LA FCE PAR SECTEUR D'ACTIVITE (2017)	78

FIGURE 113 : BÉNÉFICIAIRES DE LA FQR EN 2017 PAR RÉGION	79
FIGURE 114 : BÉNÉFICIAIRES FSE PAR SECTEUR (2017)	79
FIGURE 115 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES FSE	79
FIGURE 116 : ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES CREEES ET DES EMPLOIS GENERES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE L'AUTO-EMPLOI DE 2010 A 2017.....	80
FIGURE 117 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PORTEURS DE PROJET ACCOMPAGNES.....	81
FIGURE 118 : REPARTITION DU NOMBRE D'ENTREPRISES CREEES SELON LA NATURE DU FINANCEMENT	81
FIGURE 119 : REPARTITION DES STRUCTURES DEMARREES SELON LE GENRE (2017)	81
FIGURE 120 : REPARTITION DES STRUCTURES DEMARREES ET DES EMPLOIS GENERES PAR REGION (2017)	82
FIGURE 121 : REPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME TAHFIZ SELON LE GENRE	82
FIGURE 122 : REPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME TAHFIZ PAR DIPLOME	82
FIGURE 123 : REPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME TAHFIZ PAR REGION.....	83
FIGURE 124: REPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME TAHFIZ PAR SECTEUR D'ACTIVITE	83
FIGURE 125: BÉNÉFICIAIRES DU CI EN 2014 PAR SEXE	83
FIGURE 126: BÉNÉFICIAIRES DU CI EN 2014 PAR DIPLOME	84
FIGURE 127: BÉNÉFICIAIRES DU CI EN 2014 PAR AGE	84
FIGURE 128 : PARTS DES BÉNÉFICIAIRES DU CI EN 2014 DÉCLARÉS À LA CNSS APRÈS LA DATE DE SIGNATURE DE CONTRAT PAR GENRE (TAUX D'INSERTION1).....	84
FIGURE 129 : PARTS DES BÉNÉFICIAIRES DU CI EN 2014 DÉCLARÉS À LA CNSS EN 2017 SELON LE GENRE (TAUX D'INSERTION2).....	84
FIGURE 130 : PARTS DES BÉNÉFICIAIRES DU CI EN 2014 DÉCLARÉS À LA CNSS APRÈS LA DATE DE SIGNATURE DE CONTRAT SELON L'ÂGE (TAUX D'INSERTION1).....	85
FIGURE 131 : PARTS DES BÉNÉFICIAIRES DU CI EN 2014 DÉCLARÉS À LA CNSS EN 2017 SELON L'ÂGE (TAUX D'INSERTION2).....	85
FIGURE 132 : PARTS DES BÉNÉFICIAIRES DU CI EN 2014 DÉCLARÉS À LA CNSS APRÈS LA DATE DE SIGNATURE DE CONTRAT PAR DIPLOME (TAUX D'INSERTION 1)	85
FIGURE 133 : PARTS DES BÉNÉFICIAIRES DU CI DÉCLARÉS À LA CNSS EN 2017 SELON LE DIPLOME (TAUX D'INSERTION2)	86
FIGURE 134 : TAUX D'INSERTION1 (**) DES BÉNÉFICIAIRES DU CI (2009-2013) PAR RÉGION (EN%)	86
FIGURE 135 : TAUX D'INSERTION2 DES BÉNÉFICIAIRES DU CI (2009-2013) PAR RÉGION (EN%).....	86
FIGURE 136 : TAUX D'INSERTION 1 DES BÉNÉFICIAIRES DU CI (2009-2013) SELON L'ÂGE (EN %).....	87
FIGURE 137 : TAUX D'INSERTION 1 DES JEUNES ÂGÉS DE 20-29 ANS BÉNÉFICIAIRES DU CI (2009-2013) SELON LES RÉGIONS (EN %)	87
FIGURE 138 : TAUX D'INSERTION 1 DES BÉNÉFICIAIRES DU CI (2009-2013) SELON LE GENRE ET LES RÉGIONS (EN%)	87
FIGURE 139 : BÉNÉFICIAIRES DU CI (2009-2013) DÉCLARÉS À LA CNSS APRÈS LA DATE DE SIGNATURE DE CONTRAT PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ ET RÉGION.....	88
FIGURE 140 : BÉNÉFICIAIRES DU CI DÉCLARÉS À LA CNSS APRÈS LA DATE DE SIGNATURE DU CONTRAT PAR TAILLE D'ENTREPRISE (TAUX D'INSERTION1).....	89
FIGURE 141 : BÉNÉFICIAIRES DU CI DÉCLARÉS À LA CNSS APRÈS LA DATE DE SIGNATURE DE CONTRAT PAR TAILLE D'ENTREPRISE ET RÉGION	89
FIGURE 142 : REPARTITION DES BESOINS EN RECRUTEMENT PAR REGION (EN %).....	90
FIGURE 143 : REPARTITION DES BESOINS EN RECRUTEMENT (EN %) SELON LE SECTEUR	90
FIGURE 144 : BESOINS EN PROFILS CADRES ET CADRES INTERMÉDIAIRES PAR REGION	91
FIGURE 145 : BESOINS EN PROFILS QUALIFIÉS SANS EXIGENCE DE DIPLOMES PAR REGION.....	91
FIGURE 146 : PROFESSIONS LIBÉRALES : BESOINS PRÉVISIONNELS EN RECRUTEMENT.....	91
FIGURE 147 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SALARIÉS DÉCLARÉS (EN MILLIONS) ET DU TAUX DE COUVERTURE SOCIALE	94
FIGURE 148 : ÉVOLUTION DE LA REPARTITION SECTORIELLE DU NOMBRE DE SALARIÉS DÉCLARÉS À LA CNSS ENTRE 2016-2017	94
FIGURE 149 : REPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU NOMBRE DE SALARIÉS DÉCLARÉS À LA CNSS EN 2016	95
FIGURE 150 : ÉVOLUTION DES PRESTATIONS SOCIALES SERVIES PAR LA CNSS (INDICE BASE 100 : 2010).....	95
FIGURE 151 : ÉVOLUTION DE LA PENSION VIEILLESSE MOYENNE-CNSS (EN DH)	96
FIGURE 152 : ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ASSURÉS COTISANTS (ACTIFS ET PENSIONNÉS) DE L'AMO PAR SECTEUR D'EMPLOI (INDICE BASE 100 : 2010).....	96
FIGURE 154 : ÉVOLUTION DES PRESTATIONS SERVIES ET DES COTISATIONS (AMO – CNSS) 2016- 2017	98
FIGURE 155 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES IPE	98
FIGURE 156 : REPARTITION SECTORIELLE DES BÉNÉFICIAIRES DE L'IPE	98
FIGURE 157 : REPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES BÉNÉFICIAIRES DE L'IPE -2017-.....	99
FIGURE 158 : ÉVOLUTION DE L'IPE MOYENNE PAR SALAIRE.....	99
FIGURE 159 : PART DES DEMANDES REJETÉES PAR MOTIF -2017-	99
FIGURE 160 : ÉVOLUTION DES VISITES DE CONTRÔLE SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ.....	104
FIGURE 161 : ÉVOLUTION DES OBSERVATIONS FORMULÉES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ.....	104
FIGURE 162 : ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX MOTIFS DES OBSERVATIONS FORMULÉES	105
FIGURE 163 : ÉVOLUTION DES PV, CONTRAVENTIONS ET DÉLITS	105
FIGURE 164 : REPARTITION DU NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS VISITÉS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2017	106
FIGURE 165 : REPARTITION DU NOMBRE DE VISITES SUR LA SST PAR RÉGION EN 2017	106

FIGURE 166 : ÉVOLUTION DES CONFLITS INDIVIDUELS	107
FIGURE 167 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RECLAMATIONS ENREGISTRÉES / SATISFAITES	108
FIGURE 168 : ÉVOLUTION DES CONFLITS INDIVIDUELS SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉ	108
FIGURE 169 : ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX MOTIFS DES RECLAMATIONS.....	108
FIGURE 170 : REPARTITION GÉOGRAPHIQUE* DES CONFLITS INDIVIDUELS (2016-2017)	109
FIGURE 171 : ÉVOLUTION DES GREVES ÉVITÉES ET DES GREVES DÉCLENCHÉES	110
FIGURE 172 : ÉVOLUTION DES GREVES ÉVITÉES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ	111
FIGURE 173 : ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX MOTIFS DES GREVES ÉVITÉES.....	111
FIGURE 174 : ÉVOLUTION DES GREVES DÉCLENCHÉES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ	111
FIGURE 175 : ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX MOTIFS DES GREVES DÉCLENCHÉES	112
FIGURE 176 : ÉVOLUTION DU TAUX DE GREVISTES ET DE L'INTENSITÉ DU CONFLIT	112
FIGURE 177 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JINT	112
FIGURE 178 : REPARTITION GÉOGRAPHIQUE* DES GREVES ÉVITÉES (2016-2017)	113
FIGURE 179 : PROTOCOLES D'ACCORD PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	114
FIGURE 180 : PROTOCOLES D'ACCORD PAR RÉGION (2017)	114
FIGURE 181 : PROTOCOLES D'ACCORD PAR SYNDICAT (2017)	114

